

CONSEIL METROPOLITAIN SÉANCE DU 4 AVRIL 2025



PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance.....	3
II. Ordre du jour.....	4
III. Délibérations.....	9
IV. Débats.....	140
Annexes	204
- Déports en séance	
- Tableau des subventions	

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 AVRIL 2025 CITÉ DES CONGRÈS (SALLE 300) - 5 RUE VALMY À NANTES

Séance ouverte à 09 h 04 et levée à 18 h 49 .

Convocation : 28 mars 2025

Présidence de séance :

- Madame Johanna ROLLAND - Présidente

Secrétariat de séance :

- titulaire : Abbassia HAKEM

Quorum

- Délibération n°8 : 49
- Délibérations n° 16, 34 : 46
- Délibération n° 18 : 33
- Délibération n° 36 : 47
- Autres délibérations : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	117
1	Procès-verbal du Conseil métropolitain du 7 février 2025 - Approbation	Mme ROLLAND	9	117
2	Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	10	118
3	Programme Local de l'Habitat 2019-2025 - Candidature de Nantes Métropole au dispositif d'encadrement des loyers	M. PRAS	11	118
4	Contrat Local de Santé Métropolitain - Approbation	Mme OGER	13	131
5	Étoile verte - Adoption du Schéma directeur métropolitain	M. GARREAU	15	137
6	Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2024-2030 - Adoption - Création d'une gouvernance ouverte - Renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)	M. RIOM	17	143
7	Stratégie foncière agricole - Procédure de création du Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire - Chézine - Accord sur le programme d'actions	Mme BONAMY	22	151
8	Transition écologique - Services Vélos - Mise en œuvre d'un service public de location et le stationnement des vélos - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Mise en œuvre d'un service privé de vélos et trottinettes électriques en libre-service - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt	M. AFFILE	24	155
9	REZE - Transition écologique - Engagement Loire - Développement des Nouvelles Lignes de Transports - Voie ferroviaire desservant le Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire - Convention avec SNCF Réseau relative à la réalisation des études d'avant-projet et projet - Approbation	M. AFFILE	26	159

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
10	Transition écologique - Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et de travaux associés - Adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2 - Lignes 2 et 3 - Marchés de travaux et fournitures pour l'adaptation de la ligne 3 (hors zone de manœuvre de Ricordeau) - Lancement des consultations	M. AFFILE	28	159
11	Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise - Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2025 et des tarifs au 1er juillet 2025 - Approbation	M. AFFILE	29	160
12	Intégration tarifaire entre le réseau Naolib et le réseau Aléop en TER - Convention avec la Région des pays de la Loire, SNCF Voyageurs, SNCF voyageurs Loire Océan et la SEMITAN - Approbation	M. AFFILE	33	166
13	Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire - Avis sur le projet arrêté	Mme GOUÉZ M. PRAS	35	167
14	Pépinière commerciale - Approbation du déploiement d'un nouveau dispositif de revitalisation commerciale dans le centre-ville de Nantes	Mme SOTTER	38	176
15	Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) - Construction du "campus santé Franceline Ribard" - Approbation de la convention de fonds de concours Etat-Nantes Métropole, relative à l'acquisition des volumes "formation" et "restauration" et des "espaces extérieurs" et approbation de l'acquisition du volume "parking public" par Nantes Métropole	Mme GOUÉZ	41	178
16	Campus Nantes - Nantes Université - Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 - Approbation	M. DESCLOZIERS	43	178
17	Campus Nantes - Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur privés - Conventions pluriannuelles 2025-2027 avec l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN-YNCREA OUEST), Audencia Group et l'École de Design Nantes Atlantique (EDNA) - Approbation	M. AFFILE	47	180
18	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) - Programme de travail et subvention pour l'année 2025	Mme BASSAL	51	154

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
19	Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation des objectifs de la mise en compatibilité - Définition des modalités de la concertation préalable	M. PRAS	54	181
20	Transition écologique et Longévité - Pacte territorial (2025-2029) relatif au Service Public de la Rénovation de l'Habitat - Convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat - Approbation	M. PRAS	57	182
21	Habitat - Conférence intercommunale du logement - Document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attribution - Approbation	M. PROCHASSON	58	183
22	Amélioration de l'habitat privé - Dispositif d'accompagnement financier relatif à la résolution des premières difficultés en copropriété - Approbation	M. PRAS	61	183
23	Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification simplifiée n°4 - Bilan de la concertation préalable - Approbation	M. PRAS	63	184
24	Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Procédure de modification simplifiée n°5 - Approbation	M. PRAS	65	185
25	Rezé - Les Sorinières - Entrée d'agglomération - Route de La Rochelle - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement et de renouvellement urbains	M. PRAS	69	186
26	Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2025 en faveur du logement social et du parc privé - Programmation 2025 - Avenants au titre de l'année 2025 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Approbation	M. PRAS	71	187
27	Positionnement métropolitain en faveur de l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031	M. PROCHASSON	73	187

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
28	Association Nantes Saint-Nazaire Développement - Convention pluriannuelle 2025-2026 - Subvention de fonctionnement 2025 - Approbation	M. AFFILE	79	192
29	Pacte financier - Soutien à la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des communes - Fonds de concours - Attributions 2025	M. GARREAU	81	193
30	Assainissement - Lancement de consultations	M. SALECROIX	884	194
31	Projet européen INTACT! - Conventions de subvention - Approbation	M. RIOM	86	196
32	Patrimoines et mémoires - Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire - Attribution de subventions et fonds de concours	M. DESCLOZIERS	88	196
33	Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Nantes Métropole	M. DESCLOZIERS	91	199
34	Modification des statuts de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (SEMINN) - Avenant n° 1 au contrat de DSP- Approbation	M. AFFILE	92	199
35	Rezé - Secteur Hôtel de Ville - Aménagement de voirie - Modification du programme - Lancement d'une procédure adaptée	M. LUCAS	93	200
36	Attribution de subventions aux tiers	M. BOLO	95	200
37	Personnel métropolitain - Tableau des effectifs - Ratios	Mme BASSAL	96	200
38	Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEML Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE), de la SPL Nantes Métropole Gestion Service (NMGS) et du GIE NGE pour les années 2018 et suivantes - Information	M. AFFILE	100	201
39	Décision modificative n°1 - Budget principal - Autorisations de programme et crédits de paiements	M. BOLO	101	201
40	Dispositions financières diverses - Approbation	M. BOLO	103	201

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
41	Adhésion - Désignations - Approbation	M. AFFILE	108	202
42	Travaux de réfection de voirie sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'un d'appel d'offres ouvert	M. LUCAS	109	202
43	Opérations d'aménagement et d'habitat - Clôture des concessions d'aménagement - Zones d'aménagement concerté - Rétablissement de la taxe d'aménagement - Approbation	M. BOLO	111	202
44	Nantes - Boulevard Vincent Gâche : acquisition auprès de la SCPI PFO2 représentée par PERIAL ASSET MANAGEMENT de l'immeuble à usage de bureaux Le Polaris, correspondant au volume 2 de l'ensemble immobilier cadastré EH 45p	M. BOLO	112	202
45	Opération d'aménagement des espaces de travail et d'accueil des usagers du Département Prévention et Solidarités dans le bâtiment situé au 1 rue Eugène Tessier à Nantes - Approbation du programme et de l'enveloppe et autorisation de lancement des travaux	M. BOLO	114	203

III. Délibérations

Direction générale des services
Direction du secrétariat général

1 - PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 7 FÉVRIER 2025 - APPROBATION

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHOYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 5

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. TURQUOIS Laurent

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 7 février 2025, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 5

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. TURQUOIS Laurent

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

3 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - CANDIDATURE DE NANTES MÉTROPOLE AU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES LOYERS

Présents : 90

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 5

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le droit au logement est un droit fondamental, au cœur de notre pacte républicain. Proposer un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Cette ambition s'incarne à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 dont l'objectif est de garantir une offre de logements diversifiée et de qualité dans les 24 Communes de la Métropole pour répondre à la diversité des besoins, en locatif comme en accession, adaptés aux ressources des habitants en logement social, abordable, intermédiaire et libre. La Métropole entend également veiller au maintien dans la durée de l'accessibilité financière du parc de logement : différents outils y concourent en particulier les outils de démembrement bâti – foncier.

Le secteur de la construction de logement est en crise à l'échelle nationale et la Métropole de Nantes s'y confronte. Cela se traduit par un durcissement des conditions d'accès et de mobilité dans le parc de logement métropolitain (hébergement, location et accession). Aussi, malgré un bilan positif des actions en faveur des parcours résidentiels, les besoins en logements accessibles financièrement sont de plus en plus prégnants dans notre territoire, concerné par une baisse de la production de logements libres, abordables et sociaux. Le marché locatif est ainsi mis en tension du fait de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande.

Nantes Métropole se mobilise et s'adapte pour faire face à ces enjeux grâce à un plan de relance pour débloquer la construction de logements dans la Métropole, avec un soutien particulier pour le logement social et abordable. Un comité de suivi réunissant les acteurs du logement (Fédération des Promoteurs immobiliers, Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, Club Immobilier Nantes Atlantique, Ordre des architectes, Fédération Française du Bâtiment, Chambre des Notaires, aménageurs) permet de partager les tendances à l'œuvre dans le territoire et d'ajuster de façon réactive les réponses du territoire pour faire face à la crise.

La décision de l'État d'un passage de la Ville de Nantes en zone A depuis le 11 juillet 2024 pourrait avoir un effet inflationniste sur les loyers. Pour s'en prémunir, l'engagement d'une expérimentation d'encadrement des loyers issue de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) apparaît opportun.

Cet encadrement viendrait compléter les initiatives déjà prises pour assurer l'accès au logement de tous, notamment le plan de relance qui priorise le logement social, et le développement du BRS et du PLS pour le logement abordable.

La loi ELAN et son article 140 favorisent en effet l'instauration d'un dispositif d'encadrement des loyers dans certaines zones géographiques, afin d'homogénéiser les loyers autour de références « de marché ». Il s'agit de supprimer les valeurs « hors normes », anormalement hautes ou anormalement basses : le loyer est cantonné par une valeur haute plafond et une valeur basse plancher.

L'encadrement des loyers contribue à garantir l'accès au logement pour tous en prévenant les hausses excessives des loyers dans les zones tendues par une régulation des prix dans des zones où l'écart entre l'offre et la demande est trop grand, limitant ainsi les effets de la spéculation immobilière. Les premiers retours des Villes expérimentatrices sont positifs, le dispositif permettant d'éviter des hausses excessives (voire de rendre du pouvoir d'achat aux locataires) tout en assurant un équilibre entre les besoins des locataires et des propriétaires.

Le marché locatif d'une large part du territoire métropolitain, présente les caractéristiques requises pour prétendre à l'encadrement des loyers :

- un écart important entre le loyer moyen constaté dans le parc privé et le loyer moyen pratiqué dans le parc social ;
- un niveau de loyer médian élevé ;
- un taux faible de logements commencés par rapport aux logements existants (ces cinq dernières années) ;
- des perspectives limitées de production pluriannuelle au PLH ;
- des faibles perspectives d'évolution.

Aussi, il est proposé de solliciter la mise en place de l'encadrement des loyers dans les Communes de Nantes, Rezé, La Chapelle-sur-Erdre, et la partie intra-périphérique des Communes de Saint-Herblain et Orvault, territoires homogènes du point de vue du marché de l'habitat.

Dans le cadre du partenariat local avec les acteurs du logement, un observatoire des loyers du parc privé (ONILOCA) a été initié par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) en 2009 issu d'un partenariat avec le Club Immobilier Nantes Atlantique (CINA), regroupant des experts représentatifs de toutes les composantes immobilières. Cet observatoire a obtenu son agrément Observatoire Local des Loyers (OLL) par arrêté du 16 juillet 2024. Ce dispositif, indispensable pour conduire une telle expérimentation d'encadrement des loyers, se décline en deux volets complémentaires : une participation au dispositif national d'observation annuelle du niveau des loyers (OLL) et la conduite d'une observation trimestrielle locale (ONILOCA). Ces observatoires associent les acteurs du logement et permettront de les associer au suivi de l'expérimentation de l'encadrement des loyers.

Le Conseil délibère, et,

1 - sollicite l'agrément de l'État pour l'application du dispositif d'encadrement des loyers sur le territoire de Nantes Métropole, correspondant aux Communes de Nantes, Rezé, La Chapelle-sur-Erdre et la partie intra-périphérique des Communes de Saint-Herblain et Orvault, conformément aux dispositions de la loi ELAN et de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

2 - propose la mise en place d'un comité de suivi pour observer l'évolution du marché locatif et ajuster le dispositif si nécessaire, en concertation avec les acteurs publics et privés du logement,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

71 voix pour

12 voix contre

12 abstentions

4 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MÉTROPOLITAIN - APPROBATION

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 6

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 3

Mme BASSAL Aïcha, Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Madame Martine OGER, Membre du bureau
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Volontariste et mobilisée pour protéger la santé des habitants et du territoire, Nantes Métropole porte une politique publique santé métropolitaine fondée sur les valeurs de justice sociale, d'égalité, de proximité et de solidarité, dont la ligne directrice est « Inscrire la santé au cœur de l'action publique métropolitaine en contribuant à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé ». Votée à l'unanimité par le Conseil métropolitain en juin 2023, elle s'inscrit en complémentarité des actions portées par les communes.

Placée parmi les préoccupations prioritaires de la population, tant à l'échelle infra communale que métropolitaine, la santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »¹.

Elle résulte d'une combinaison de plusieurs déterminants. Le système de soins tient un rôle important, mais la santé d'une population est davantage modelée par les déterminants économiques, sociaux et environnementaux.

Par leurs compétences communales et intercommunales, agissant sur de multiples déterminants de la santé, les collectivités territoriales sont des actrices de santé publique incontournables. Toutes les politiques améliorant les conditions de vie au quotidien peuvent ainsi avoir un impact favorable sur la santé.

Aussi, ces actions pour une meilleure santé ne sauraient s'extraire des enjeux climatiques et de biodiversité qui perturbent l'habitabilité même de notre planète, en premier lieu pour les plus vulnérables. Améliorer la santé humaine devra donc se faire en symbiose avec les actions en faveur de la santé de l'environnement et de la santé animale. C'est l'approche One Health : une seule santé sur une seule planète.

Parmi les actions phares de la politique publique de santé métropolitaine, le Contrat Local de Santé métropolitain (CLSM) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la rencontre du projet régional de santé porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des aspirations des collectivités territoriales et des habitants pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, au cœur des territoires.

Élaboré dans une dynamique collective associant l'Agence Régionale de Santé, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et associatifs, le CLSm s'inscrit résolument dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé, en s'engageant en faveur de la santé mentale, des environnements et des modes de vie favorables à la santé, de l'accès aux droits en santé et à des soins coordonnés.

L'ensemble des signataires s'engage à décliner les objectifs communs définis collectivement sur l'ensemble du territoire métropolitain et s'accorde sur les premières actions à déployer dès 2025 :

- Axe socle : Développer une gouvernance et des outils permettant l'exécution d'un contrat dynamique, efficace et partenarial

Cet axe transversal vise à garantir le fonctionnement du CLSm (modalités de gouvernance et de communication) et à fédérer les acteurs de la santé du territoire en renforçant la dynamique partenariale, la démarche d'observation en santé et la communication autour de thématiques de santé publique.

Actions déployées dès 2025 : Produire des données sur l'état de santé des habitants et les déterminants de la santé, et les partager / Soutenir le Hall Santé du CHU de Nantes / Organiser une conférence sur la santé pour les habitants et les professionnels

- Axe 1 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

L'objectif de cet axe est d'agir sur les environnements physiques et structurels qui exercent une influence sur la santé des individus.

Actions déployées dès 2025 : Prévenir le risque sanitaire lié à l'implantation du moustique tigre / Informer et sensibiliser le public à la qualité de l'air extérieur

- Axe 2 : Promouvoir des modes de vie favorables à la santé

L'objectif de cet axe est d'agir au plus près des habitants par des interventions sur les compétences et comportements individuels et collectifs.

Actions déployées dès 2025 : Former les acteurs relais (animateurs, enseignants,...) aux compétences psycho-sociales et à la conception de projets de renforcement des Compétences Psycho Sociales auprès des enfants (ex : estime de soi, savoir prendre des décisions, développer une pensée critique ...) / Développer un programme motivationnel encourageant la pratique de la marche

- Axe 3 : S'engager en faveur de la santé mentale

Cet axe porte la santé mentale comme une thématique prioritaire du CLS métropolitain. En lien avec les autres axes, il contribue à renforcer les facteurs de protection dans une approche globale, positive et non-stigmatisante de la santé mentale et à apporter des réponses face à la détresse psychique.

Actions déployées dès 2025 : Proposer des offres de formation premiers secours en santé mentale / Élaborer et accompagner la diffusion d'un guide sur la santé mentale métropolitain à destination du grand public / Déployer des ambassadeurs en santé mentale auprès des jeunes / Améliorer l'accès à la Maison des Adolescents via des permanences

- Axe 4 : Faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés

Cet axe vise à renforcer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour toutes et tous en contribuant à lever les freins identifiés et accompagner l'articulation entre les actions de prévention et les soins curatifs.

Actions déployées dès 2025 : aide et organisation pour faciliter le maintien et l'installation des professionnels de santé de premiers recours / Inscrire un volet santé dans « La boussole des jeunes de Nantes Métropole », plateforme numérique d'orientation

Au regard du diagnostic, une attention sera portée tout particulièrement aux publics identifiés comme prioritaires tels que les enfants/jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité et de grande précarité et les personnes en situation de handicap.

Par le caractère transversal des sujets portés, la déclinaison du CLSm s'inscrit en complémentarité avec les autres politiques publiques métropolitaines et municipales.

Il est proposé d'approuver le contrat local de santé métropolitain, ci-annexé, conclu pour une durée de 5 ans avec les partenaires suivants :

- l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- les communes de la métropole ;
- la Préfecture de Loire-Atlantique ;
- la Caisse primaire d'assurance maladie de Loire-Atlantique ;
- le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;

- la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique ;
- la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le contrat local de santé, joint en annexe ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le contrat local de santé

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction nature et jardins

5 - ÉTOILE VERTE - ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR MÉTROPOLITAIN

Présents : 90

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 6

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Jacques GARREAU, Vice-Président
 donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le paysage métropolitain est caractérisé par un ensemble de rivières qui convergent vers la Loire vers le cœur de la Métropole, dessinant ainsi une étoile. Ces espaces, riches de biodiversité, forment l'armature écologique de la trame verte et bleue du territoire. Ils offrent des temps de respiration et d'évasion locale pour les habitants, dans des ambiances qui varient selon les rivières.

Par délibération du 30 septembre 2022, Nantes Métropole a lancé la réalisation d'un schéma directeur à l'échelle des 24 communes du territoire, afin de proposer aux habitants de la Métropole un ensemble de parcours continus permettant de suivre les rivières et de les relier entre elles, sous une même identité, développé sous le concept d' « Étoile verte ».

Cette ambition s'appuie sur l'orientation stratégique du Plan Local d'Urbanisme métropolitain « Dessiner la Métropole Nature » par la valorisation et la protection des grandes coulées vertes du territoire en terme de biodiversité, de paysage et de mobilités actives, et sur l'engagement 2 « Se reconnecter au vivant pour améliorer la santé physique et mentale » de la feuille de route du Grand Débat « Fabrique de nos villes ».

L'Étoile verte, à l'issue de l'élaboration du schéma directeur en concertation avec les 24 communes de la Métropole, se définit autour de 6 branches qui se rejoignent au cœur de Nantes « La ville des Îles » et portent chacune un nom révélateur du paysage qui la définit :

- La Loire amont : Vallée en mouvement
- La Loire aval : Vallée du voyage
- Erdre : Vallée miroir
- Chézine & Cens : Vallées bocage
- Grand-Lieu : Lac vivant
- Sèvre : Vallée fertile

Chacune de ces branches a fait l'objet d'un diagnostic approfondi des parcours existants mais également de la biodiversité (en lien avec l'Atlas de la Biodiversité de Nantes Métropole), du patrimoine et des usages.

A l'issue de ce diagnostic, le plan guide de l'Étoile verte a été construit autour de parcours existants ou à créer qui permettront aux habitants de découvrir la richesse environnementale, patrimoniale et paysagère du territoire de la Métropole, dans le respect des sites. Ces parcours et les sites d'intérêt qui les ponctuent ont été choisis avec les communes.

Enfin, un programme d'actions a été élaboré autour de :

- 12 fiches thématiques, permettant de définir les préconisations en terme d'aménagement et d'organisation des usages. Ces fiches portent sur la biodiversité et la préservation des milieux (aménagement dans un paysage naturel remarquable, valorisation des arbres et des vues emblématiques), la valorisation du patrimoine, l'aménagement des espaces publics aux abords des branches de l'Étoile verte et l'organisation des usages et de la signalétique.

- 126 fiches actions sectorielles, chiffrées et planifiées à court (2025-2027), moyen (2027-2032) et long terme (au-delà de 2032), visant à l'amélioration de l'expérience de promenade ou à la création de parcours le long des branches. A titre d'exemples d'actions, peuvent être citées la mise en valeur du port de la Jonelière et de la confluence du Gesvres (Erdre, Nantes), la création d'une liaison piétonne entre Indre et Couëron par le marais de la Pâtissière (Loire aval), la création d'une liaison entre le site phare de l'Étier et la Maison du Lac (Grand-Lieu, Bouaye).

Le schéma directeur de l'Étoile verte, document de référence d'un projet de territoire ambitieux, permettra d'établir la planification des investissements nécessaires sur les prochaines années, à hauteur de 85 millions d'euros, en lien avec les communes. Afin d'en assurer la réalisation de façon homogène sur le territoire, Nantes Métropole étudiera la possibilité d'un transfert de compétence adossée au schéma directeur.

A travers ce schéma directeur, Nantes Métropole affirme son ambition de relier les parcs et sites naturels et, ainsi, de faire de son territoire un espace de ressourcement pour ses habitants, dans le respect de la biodiversité qu'il accueille.

Le Conseil délibère, et,

1. adopte le schéma directeur métropolitain « Étoile verte » joint en annexe,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6 - PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030 - ADOPTION - CRÉATION D'UNE GOUVERNANCE OUVERTE - RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE)

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La présente délibération porte sur l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Il est également proposé d'acter la création d'une nouvelle instance de gouvernance ouverte pour accompagner la mise en œuvre du PCAET et de renouveler la labellisation européenne Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) pour accompagner le suivi et l'évaluation du PCAET.

LE PLAN CLIMAT 2024-2030 DE NANTES MÉTROPOLE

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique. Avec un premier plan climat dès 2007, elle est l'une des collectivités françaises pionnières dans ce domaine. Éluée capitale verte européenne en 2013, Nantes Métropole est reconnue au niveau international comme une référence sur les questions environnementales. Elle fait d'ailleurs partie des lauréats de la mission ville « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », des programmes Pilot Cities et Enabling City Transformation et de la mission adaptation.

Soucieuse de placer les citoyens et acteurs locaux au cœur des transitions de son territoire et de trouver conjointement de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus pressants, Nantes Métropole a organisé en 2016 un grand débat sur la transition énergétique. Dans la foulée, en 2018, Nantes Métropole a été l'une des premières collectivités à adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce PCAET est arrivé à échéance en décembre 2024. Conformément aux articles L.229-26 IV et R.229-55 du code de l'environnement, la révision du PCAET 2018-2024 a été lancée lors du conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023. Un an plus tard, le projet de nouveau PCAET 2024-2030 a été arrêté lors du conseil métropolitain du 27 juin 2024.

En application de l'article R.229-54 du code de l'environnement, le projet de plan arrêté ainsi que l'évaluation environnementale stratégique ont été transmis pour avis à la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional.

Dans son avis du 17 octobre 2024, le Préfet de Région souligne l'efficacité de la démarche d'élaboration avec laquelle a été mené le Plan Climat Air Energie Territorial. Il précise que ce processus, rigoureux et ambitieux, va indéniablement amplifier la politique de transition écologique de la métropole et que ce plan se présente comme un véritable levier, non seulement pour affirmer le rôle d'expérimentateur et d'inspirateur de Nantes Métropole, mais aussi pour faire du territoire une locomotive à l'échelle régionale, nationale, et même internationale. Enfin, il souligne la capacité à mobiliser un grand nombre d'acteurs locaux dans la construction de ce PCAET et précise que la priorité donnée aux sobriétés, qu'elles soient énergétiques, foncières ou hydriques, est en parfaite adéquation avec les enjeux de la transition écologique.

L'avis de la Présidente de Région en date du 19 novembre 2024 constate que « *les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique sont bien reprises dans [le] PCAET* ».

Enfin, l'avis formulé par l'autorité environnementale souligne « *une stratégie qualifiée d'ambitieuse, en phase avec la future troisième stratégie nationale bas carbone et les objectifs européens « Fit for 55 »* » et invite à compléter le projet notamment sur les points suivants :

- déclinier les objectifs par secteurs d'activité et préciser l'année de référence des objectifs ;
- compléter le bilan tiré du PCAET 2018-2024 ;
- clarifier le dispositif de suivi.

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet de PCAET a également fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique, qui s'est déroulée du 23 octobre au 1^{er} décembre 2024.

Selon l'article R.229-55 du code de l'environnement, le projet de plan peut être modifié pour tenir compte des avis émis et, le cas échéant, des observations formulées par le public. Le projet de PCAET a ainsi été complété (annexe 1) pour tenir compte d'une part des avis du Préfet de région, de la Présidente du Conseil Régional et de la MRAE (92 observations) et d'autre part des observations issues de la consultation publique (72 observations issues de 13 contributeurs).

Il s'agit de :

- la déclinaison des objectifs quantitatifs du PCAET (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie et production d'énergie renouvelable) par secteurs d'activité et à échéance 2026-2030-2040 et 2050 ;
- l'ajout de précisions dans le PCAET ou dans les fiches actions pour répondre aux demandes de clarification.

Le contenu du plan enrichi des réponses aux différentes observations est conforme aux dispositions du code de l'environnement, ainsi qu'à celles du décret n°2016-849 du 28 juin 2018.

Le PCAET est structuré autour de 3 volets ; atténuation, adaptation, air. Chacun des 3 volets comprend :

- un diagnostic ;
- une stratégie territoriale ;
- un plan d'actions ;
- un dispositif de suivi.

1. Le diagnostic territorial

- **volet atténuation**
Bien que la population ait augmenté de +27 %, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont diminué sur la période 2003 à 2021, respectivement de 3 et 13 %.
- **volet adaptation**
Le diagnostic de vulnérabilité établit les impacts majeurs suivants : accroissement du risque d'inondation ; risque accru de sécheresses agricoles estivales ; amplification des vagues de chaleur et de pollution ; perturbations de la biodiversité ; problématiques sur la gestion de l'eau.
- **volet air**

En 2022, la qualité de l'air a été moyenne 71% des jours de l'année et bonne seulement 8 jours. Cependant, entre 2003 et 2021, une baisse des émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques (NOx, PM2,5, PM10, SO2, NH3) est constatée.

2. La stratégie territoriale

- **volet atténuation**

En s'appuyant sur le triptyque sobriété-efficacité-renouvelables et afin de rester sur une trajectoire compatible avec la contribution mondiale de Nantes Métropole à la neutralité carbone 2050, le PCAET 2024-2030 vise une réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre et une part d'énergies renouvelables et locales de 20 % à horizon 2030 et 100 % en 2050.

- **volet adaptation**

La neutralité carbone suppose « d'annuler » les émissions de GES résiduelles émises en les stockant dans des puits de carbone. Les puits de carbone naturels sont privilégiés. D'ici 2050, il conviendra donc d'être en capacité de stocker 340 kteqCO2. De plus, des axes d'intervention prioritaires ont été identifiés autour de la résilience urbaine, de la résilience agricole et de la gestion de crise en impliquant les citoyens.

- **volet air**

La réduction des inégalités sociales environnementales et territoriales de santé nécessite de travailler de manière croisée sur les différentes sources d'émission de polluants (en particulier les secteurs des transport et du résidentiel) et d'intervenir sur les zones les plus exposées du territoire à l'attention des publics les plus sensibles.

3. Le plan d'actions

En application de l'article R- 122-17-I-10° du code l'environnement, le plan d'actions a fait l'objet d'une évaluation environnementale des actions programmées ([rapport environnemental en annexe 2](#)).

Les conditions de réussite de ce plan d'actions dépassent largement les seules compétences de la métropole. L'atteinte de la neutralité carbone sera possible par une convergence d'engagements ambitieux, cohérents et alignés de la part de tous les acteurs.

Innovante et ambitieuse, Nantes Métropole donne une place importante et inédite à 2 nouveaux enjeux :

- Un plan climat populaire : faire vivre les enjeux énergie climat avec le plus grand nombre, contribuer à démocratiser le sujet auprès de différents publics, vulgariser les contenus très techniques et multiplier les médias et les vecteurs pour informer et sensibiliser ;
- Une approche ressource pour élargir le champ des réflexions : économiser nos biens communs (eau, sols...) et prendre en compte les émissions importées dans notre plan d'actions (60 % des émissions totales).

- **volet atténuation**

Le plan d'actions Atténuation est constitué de 54 actions réparties en 5 grands axes illustrés par certaines actions phares.

Axe 1 - Un plan climat populaire

> *Accompagner 1000 foyers par an avec les défis climat.*

Axe 2 - La sobriété : réduire nos besoins

> *Réduire la place de la voiture pour laisser plus de place aux mobilités actives, avec l'ambition de porter la part modale du vélo à 15 % ;*

> *Doubler le nombre de rénovations énergétiques pour rénover 10 000 logements par an sur le territoire ;*

> *Ouvrir le dialogue sur la transition des serres chauffées industrielles vers des systèmes peu consommateurs d'énergie et de ressources.*

Axe 3 - Les ressources : réduire les émissions importées

> *Élaborer une feuille de route territoriale avec les acteurs locaux pour massifier l'utilisation des déchets du BTP et des matériaux biosourcés ;*

> *Ouvrir une ressourcerie métropolitaine et accompagner l'ouverture de boutiques de réemploi dans chaque commune et chaque quartier politique de la ville.*

Axe 4 - Le mix énergétique : 20 % de production locale EnR en 2030 et 100 % EnR en 2050

> *Définir de nouveaux outils de portage, en particulier sur l'électricité renouvelable ;*

> *Engager une étude avec l'État sur un périphérique solaire ;*

> *Déployer le schéma directeur des réseaux de chaleur.*

Axe 5 - Les puits naturels de carbone

> *Créer une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique.*

- **volet adaptation**

Le plan d'actions Adaptation est constitué de 20 actions réparties en 3 grands axes.

Axe 1 - Résilience urbaine, vers une métropole nature et favorable à la santé

> *Faire de l'approche 3 - 30 - 300 un principe de tout aménagement ;*

> *Fabriquer une métropole favorable à la santé et adaptée aux futurs climatiques à partir d'une évaluation et d'une évolution des documents d'urbanisme ;*

> *Mettre en œuvre l'observatoire du micro-climat urbain.*

Axe 2 - Résilience agricole pour protéger la biodiversité et la ressource en eau

> *Créer une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique.*

Axe 3 - Résilience et gestion de crise

> *Renforcer la culture et la mémoire du risque de la population.*

- **volet air**

Le plan d'actions Air est constitué de 24 actions réparties en 8 axes.

Axe 1 - Poursuivre la baisse des émissions dans le secteur des transports

> *Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) avec un focus sur la qualité de l'air ;*

> *Suivre l'évolution du trafic aérien et ses impacts sur la qualité de l'air.*

Axe 2 - Accompagner le secteur résidentiel dans ses changements de pratiques

> *Agir sur les chauffages individuels au bois les moins performants en déclinaison du futur plan bois.*

4. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi du Plan Climat 2024-2030 sera assuré par les dispositifs suivants :

- l'inventaire territorial Basemis® réalisé tous les 2 ans par Air Pays de la Loire : inventaire des consommations d'énergie, productions d'énergie renouvelable, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de Nantes Métropole ;
- le programme européen Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) pour évaluer le niveau d'ambition de la politique air-énergie-climat de Nantes Métropole ;
- le suivi d'un certain nombre d'indicateurs mis à jour chaque année dans le Rapport annuel de Développement Durable de Nantes Métropole ;
- l'évaluation réglementaire à mi-parcours en 2027 ;
- l'analyse environnementale du budget qui identifie les actions les plus favorables ou les moins favorables par rapport aux axes de la transition écologique ;
- le retour des citoyens participants aux Défis Climat ;
- les travaux de la nouvelle instance de gouvernance ouverte afin d'enrichir le suivi et l'évaluation du PCAET.

5. La gouvernance ouverte

L'année 2024, année de révision du PCAET, a été l'occasion d'approfondir le dialogue avec les acteurs afin de préfigurer et définir le contour de la gouvernance ouverte. Le principe de création de cette nouvelle instance a été posé dans la délibération d'arrêt de projet du PCAET en juin 2024. Dans le prolongement de cette délibération et conformément aux principes fixés par le Pacte de citoyenneté métropolitaine (adopté par le Conseil métropolitain le 8 octobre 2021), l'installation de la **gouvernance ouverte** doit permettre d'établir un espace de dialogue continu pour enrichir les politiques publiques et les projets menés par la collectivité.

Les missions proposées sont de suivre la mise en œuvre du PCAET, de délivrer une expertise sur des actions structurantes du PCAET, de conduire des réflexions exploratoires et territoriales sur l'ensemble des thématiques du PCAET et de valoriser les initiatives territoriales.

- **Les objectifs** de la gouvernance ouverte sont :

- être un lieu inspirant et avoir une vision prospective, avec une attention particulière à l'innovation. Repérer des initiatives susceptibles de faciliter ou accélérer la mise en œuvre des objectifs du PCAET ;
- bénéficier de l'expertise locale pour enrichir et améliorer certaines actions de la politique publique, nourrir la réflexion des élus et des services pour la mise en œuvre de certaines actions complexes du PCAET - Avis/préconisation ;
- animer un réseau de partenaires pour susciter de nouvelles collaborations locales, dans la perspective de réponses communes à des appels à projets nationaux ou européens ;
- porter un regard sur l'avancement de la mise en œuvre et du suivi-évaluatif du PCAET.

Cette nouvelle instance de gouvernance ouverte incarne un nouveau mode de faire que la Métropole souhaite proposer pour la mise en œuvre du PCAET 2024/2030, à vocation populaire.

- **La composition de l'instance**

Nantes Métropole souhaite travailler avec un collectif resserré. La composition est guidée par la recherche de la diversité des acteurs représentés - au regard du caractère transversal du PCAET. La diversité est recherchée en particulier sur le plan territorial, des secteurs d'activité et d'expertise, de la typologie des structures et de la parité.

Les membres seront désignés par Nantes Métropole en mai 2025 et s'engageront, à titre bénévole, pour un mandat de trois ans, renouvelable. A cet effet, il est proposé de déléguer à Madame la Présidente la désignation des membres du collectif.

- **Le fonctionnement de l'instance**

L'instance travaillera de manière ouverte et associera à ses travaux des invités ponctuels, qui en raison de leur expertise très ciblée ou registre d'intervention pourront éclairer plus particulièrement un sujet. Dans cet esprit, les membres de l'instance pourront solliciter l'expertise d'une autre gouvernance ouverte. Elle produira et rendra public de manière régulière un support présentant « son regard sur » l'avancement des actions.

Le fonctionnement de la gouvernance sera guidé par le respect des 12 principes d'actions et engagements du pacte de citoyenneté métropolitaine : opportunité, clarté des règles du jeu, pluralité et diversité, inclusion, expertise d'usages, expériences sensibles et capacité d'agir, délibératif, responsabilité, instruction, transparence et traçabilité, évaluation, droit de suite. L'ensemble des règles de fonctionnement sera formalisé dans un mandat de participation signé par les membres de la gouvernance ouverte pour garantir le respect des principes et objectifs définis par la présente délibération. Les principes de transparence, de confidentialité, de déontologie et d'éthique devront être strictement respectés pour éviter tout conflit d'intérêt. Le contenu du mandat pourra être adapté ultérieurement sur la base d'un bilan à réaliser à l'issue de la première année de fonctionnement.

Enfin, après l'installation de l'instance avant l'été 2025, des groupes de travail seront mis en place.

LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION EUROPÉENNE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), anciennement appelée Cit'ergie, est un programme d'évaluation de l'ambition des politiques publiques air-énergie-climat des collectivités territoriales. Ce programme européen (European Energy Award), basé sur un référentiel de plusieurs centaines de mesures exigeantes, est décliné en France par l'ADEME.

Les collectivités qui s'engagent dans le programme sont accompagnées par un conseiller indépendant et accrédité, chargé d'assurer un suivi annuel de l'avancée du plan d'actions et de préparer le dossier de labellisation.

En 2010, la Ville de Nantes a fait partie des premières collectivités labellisées en France. En 2015, Nantes Métropole s'est aussi engagée dans la démarche. Depuis cette date, une double labellisation est attribuée aux deux collectivités.

En 2021, Nantes Métropole (de même que la Ville de Nantes) a été labellisée au niveau d'excellence Cit'ergie 5 étoiles (European Energy Award Gold), avec cinq domaines sur six dépassant les 75% d'actions réalisées. Elle obtient une note globale de 76,6 %.

Sur le territoire métropolitain, la ville d'Orvault est également labellisée 5 étoiles. La ville de Bouguenais est en passe d'être labellisée 3 étoiles. Les villes de Vertou et Saint-Herblain se lancent également dans la démarche.

La labellisation 5 étoiles de Nantes Métropole a été attribuée pour une durée de 4 ans soit jusqu'en juin 2025.

Afin de mettre en cohérence le programme TETE et le nouveau Plan Climat et afin que le suivi annuel TETE serve également le suivi du PCAET, il est proposé d'articuler le nouveau plan d'actions Nantes Métropole 2025-2029 Territoire Engagé Transition Écologique sur les actions-phares du Plan Climat (plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique en annexe 3) et de demander le renouvellement de la labellisation 5 étoiles en même temps que l'adoption du nouveau PCAET.

Le Conseil délibère et

- 1 - adopte le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de Nantes Métropole,
- 2 - approuve la création de l'instance de gouvernance ouverte « Forum Métropolitain du Climat »,
- 3 - approuve la demande de renouvellement de la labellisation Gold conjointe de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, et approuve le plan d'actions Nantes Métropole 2025-2029 Territoire Engagé Transition Écologique, joint à la présente délibération,
- 4 - délègue à Madame la Présidente le soin d'arrêter la liste des membres de l'instance de gouvernance ouverte et de procéder à toute modification ultérieure de sa composition,
- 5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

7 - STRATÉGIE FONCIÈRE AGRICOLE - PROCÉDURE DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS (PEAN) LOIRE - CHÉZINE - ACCORD SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Madame Delphine BONAMY, Conseillère métropolitaine
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole conduit une politique agricole qui, jusqu'en 2020, a permis de maintenir la surface agricole exploitée et le nombre d'exploitations sur son territoire. La préservation des zones agricoles est au cœur des orientations du SCOT Nantes Saint-Nazaire, approuvé en 2016, ainsi que de celles du PLUm approuvé en 2019. Les engagements fixés dans ces documents de planification sont de réduire de 50% le rythme annuel de consommation des espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2004-2014 et de protéger durablement plus de 15 000 ha de zones agricoles. La pression foncière en zone péri-urbaine reste cependant forte : le foncier y est convoité pour une diversité de fonctions (résidentielle, loisirs, économique hors agriculture, équipements, énergie) entraînant une tension sur les terres disponibles pour l'activité agricole. Or l'activité agricole est fondamentale pour assurer la plus forte souveraineté alimentaire possible sur notre territoire, sécuriser nos approvisionnements et relocaliser l'activité.

La stratégie foncière agricole métropolitaine, approuvée lors du conseil métropolitain du 6 octobre 2023, a permis de planifier à court, moyen et long terme les modalités d'intervention foncière de la Métropole. Différents leviers d'actions ont été identifiés pouvant être mobilisés de manière adaptée en fonction des situations et des secteurs prioritaires d'intervention identifiés dans le diagnostic agricole. Parmi ces leviers, figure la protection foncière renforcée de certains territoires métropolitains.

Le secteur agricole du pôle Loire - Chézine, centré autour de la commune de Couëron, présente un intérêt particulièrement stratégique pour la production alimentaire de la métropole. Sur ce secteur, une protection quasi-définitive des zones agricoles et environnementales afférentes apparaît indispensable pour favoriser les transmissions et inciter de nouvelles installations agricoles. Aussi, en complément du PLUm, le Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), prévu aux articles L. 113-15 à L. 113-28 et R. 113-19 à R. 113-29 du Code de l'Urbanisme, doit permettre de préserver le potentiel foncier des exploitations et d'assurer leur pérennité sur le long terme.

Lors de la séance des 12 et 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le projet de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels péri urbains (PEAN) Loire Chézine composé du périmètre et de sa notice justificative, sur le territoire des communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

Le périmètre, défini en collaboration avec les différents partenaires, détermine le territoire d'intervention foncière des collectivités, et les bénéfices attendus en matière de préservation et reconquête en faveur de l'agriculture et de l'environnement.

Il a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 17 février au 21 mars 2025 inclus.

La présente délibération a pour objet l'adoption du programme d'actions associé à ce PEAN, et destiné à soutenir l'agriculture et à protéger les espaces naturels. Ces actions visent notamment à assurer la maîtrise foncière, accompagner l'installation des agriculteurs, soutenir une agriculture diversifiée en lien avec le développement des circuits alimentaires de proximité, et à remettre en valeur des friches.

Le programme d'actions ci-annexé, co-construit avec les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, le département et les partenaires (Chambre d'agriculture, réseau TACTS, Conservatoire d'Espaces Naturels, ...), s'articule autour de 5 grands axes déclinés en 36 actions :

- AXE 1 : Pérenniser les structures foncières agricoles et en faciliter l'accès pour conforter et développer une activité agricole dynamique et diversifiée ;
- AXE 2 : Renforcer la qualité écologique et paysagère du territoire ;
- AXE 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- AXE 4 : Renforcer le lien entre agriculteurs et habitants et valoriser l'identité du territoire ;
- AXE 5 : Assurer la gouvernance et l'animation du projet et des actions.

Il est proposé au Conseil métropolitain de donner son accord sur le programme d'actions du PEAN Loire Chézine, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. donne son accord sur le programme d'actions du PEAN Loire Chézine, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

95 voix pour
1 abstention

8 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICES VÉLOS - MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉLOS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PRIVÉ DE VÉLOS ET TROTTINETTES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE - LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole ambitionne une part modale vélo de 12% à l'horizon 2030. Pour y parvenir, la Métropole s'appuie sur le développement des infrastructures, du stationnement et des services de location.

La promotion de l'usage du vélo et le déploiement d'une offre de location de vélos courte, moyenne et longue durée ainsi que de services de stationnement de vélos est une condition essentielle au développement de l'usage du vélo à la fois comme mode de déplacement principal mais également en complément des autres modes de transport.

Une première étape a été réalisée en 2018 avec le regroupement des offres de :

- location de vélos en libre service,
- location de vélos moyenne et longue durée,
- stationnement vélos

dans le cadre d'un unique contrat avec la société JCDecaux France. Ce contrat arrivera à son terme le 7 janvier 2027.

En 2023, une deuxième étape a été franchie pour apporter plus de visibilité et lisibilité à l'ensemble de l'offre de déplacements de la Métropole avec l'arrivée de la marque unique Naolib et le déploiement d'un site internet multi modal, portail d'information sur toutes les mobilités.

Nantes Métropole souhaite continuer à donner plus de lisibilité et visibilité à ce mode de déplacement afin que son utilisation continue à progresser.

Pour ce faire, il s'agit d'accompagner le changement de comportement en facilitant l'usage du vélo au quotidien, y compris en dehors de la centralité métropolitaine. Les nouveaux services permettront d'élargir la couverture géographique et le nombre de bénéficiaires, contribuant ainsi au développement de la pratique cyclable.

Il est pour cela proposé aujourd'hui de :

- lancer un marché de prestations de services pour la location moyenne et longue durée et le stationnement vélos. L'objectif est de poursuivre l'action de la collectivité sur les services les plus adaptés et efficaces en matière de changement de comportement. Ainsi, en complément des dispositifs qui existent actuellement, une offre de location de courte durée, ainsi qu'une tarification solidaire pour le stationnement vélo sera proposée. Ce contrat intégrera en outre la promotion des services vélos (animation, accompagnement des événementiels, cours de vélo et de réparation de vélos) afin d'accompagner de bout en bout les usagers de la location à l'autonomisation de l'utilisation d'un vélo personnel. L'opérateur spécialisé retenu pourra réaliser des propositions en matière d'évolution des services.
- lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le vélo en libre-service (VLS). Ce service, doté de vélos à assistance électrique, sera disponible sur un périmètre élargi et sera complété en bout de certaines lignes de transports collectifs par des trottinettes électriques. Il s'agit ainsi d'augmenter le périmètre d'usage de ce service d'une part grâce à l'électrification des vélos et d'autre part en facilitant l'installation de nouvelles stations hors de la centralité. La mise à disposition de vélos se fera sur des zones délimitées.
L'opérateur retenu devra verser une redevance d'occupation du domaine public.

A travers la mise en œuvre de ces dispositifs, l'ambition de la Métropole est de :

- rendre le vélo accessible à tous les publics (dans son accès, sa tarification, sa souscription, son utilisation),
- accompagner/sensibiliser les usagers à l'usage du vélo, de la location à la propriété du vélo,
- proposer des solutions de stationnement de qualité, fiables, de proximité et faciles d'accès,
- élargir l'offre et l'accessibilité au vélo en libre service
- faire du vélo une alternative crédible et facile aux déplacements automobiles de courtes distances réalisés par les citoyens-usagers de la métropole.

Ces nouveaux services se mettront en œuvre en synergie avec l'écosystème vélo de la Métropole qui assure actuellement des missions relatives à la promotion et au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

Ces services rendus par les opérateurs viendront compléter l'ensemble de l'offre de mobilité développée depuis de nombreuses années par la Métropole et s'intégreront dans le bouquet de services [Naolib](#).

Les futurs services proposés intégreront une démarche de développement durable visant à développer l'utilité sociale, à limiter des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre en cohérence avec le Plan Climat Air Energie métropolitain.

Pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation composée d'un lot unique rassemblant les services de locations et de stationnement vélos pour répondre à un double objectif :

- la recherche de l'efficacité financière
- le choix du meilleur candidat, en mutualisant les ressources et les infrastructures pour la location et le stationnement des vélos, en ayant l'ambition de proposer un parcours simplifié auprès de l'utilisateur cycliste.

Le montant de cette consultation est estimé à 37 400 000€ HT soit 44 880 000€ TTC pour la durée intégrale de 8 ans et demi. Il est prévu une tranche ferme de 6 années et demie (fin de la tranche ferme en décembre 2032) et une tranche optionnelle de 2 années d'exploitation supplémentaires (soit une fin de marché maximale fin 2034).

Conformément aux articles R2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2025 chapitre 11, opération N°2872 et BICLOO [Naolib Vélos].

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le déploiement d'un service public de location et de stationnement vélos sur la métropole nantaise,
2. autorise le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service, accompagné de trottinettes électriques sur les bords de lignes de transports collectifs pour desservir les secteurs périphériques,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des services de mobilité

9 - REZE - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENGAGEMENT LOIRE - DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS - VOIE FERROVIAIRE DESSERVANT LE GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE - CONVENTION AVEC SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET PROJET - APPROBATION

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 9 avril 2021, le Conseil métropolitain a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet de Développement de Nouvelles Lignes de Transport (DNLTL) avec notamment l'engagement de réaliser au plus tôt un prolongement des lignes de tramway d'environ 800 mètres linéaires du boulevard Schoelcher au secteur Hôtel de Ville de Rezé / Atout Sud via la route de Pornic.

La délibération du 29 juin 2021 a approuvé une modification du programme des études, afin d'intégrer les études d'avant-projet de ce prolongement.

Nantes Métropole a confié un marché de mandat à la SEMITAN pour la réalisation des études et des travaux de ces nouvelles infrastructures de tramway et du pôle d'échanges multimodal associé pour la desserte de la centralité métropolitaine sur le secteur pont Anne de Bretagne / secteur Hôtel de Ville de Rezé via le Pont des 3 Continents et la route de Pornic sur les communes de Nantes et Rezé.

Ce prolongement tramway nécessite de traverser, à niveau, la voie ferroviaire de SNCF Réseau qui dessert le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, appelée voie mère de Cheviré, à hauteur du passage à niveau situé au sud du Boulevard Schoelcher. De plus, ce passage à niveau ainsi que celui situé avenue de Lattre de Tassigny à Rezé devront être complètement reconfigurés dans le cadre du réaménagement des deux carrefours.

La modification des systèmes ferroviaires revêt un caractère sécuritaire et doit être réalisée sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Ainsi, SNCF Réseau doit assurer le pilotage des études puis des travaux portant sur les évolutions « système » des deux passages à niveaux et de la traversée de la voie SNCF avec l'infrastructure de tramway (barrière, téléphonie, signalisation...).

Les études préliminaires des systèmes ferroviaires modifiés, autorisées par la convention approuvée lors du Bureau métropolitain du 5 juillet 2024, ont permis de définir les techniques et technologies à mettre en place pour gérer cette interface. Sur la base du rendu de ces études préliminaires, il y a donc lieu d'autoriser la SEMITAN à conclure, au nom et pour le compte de Nantes Métropole, une convention de financement avec SNCF Réseau, relative à la réalisation des études d'avant-projet et projet des systèmes ferroviaires à mettre en place pour un montant de 495 657 € net de taxe. Cette somme sera payée directement par la SEMITAN dans le cadre du marché de mandat confié par Nantes Métropole.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'opération 2021/3770, libellée Création Lignes de Tramway L6 et L7.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention, ci-annexée, entre la SEMITAN, agissant en tant que mandataire de Nantes Métropole, et SNCF Réseau, relative aux études techniques d'avant-projet et projet pour les travaux de modification des systèmes ferroviaires des 2 passages à niveau à Rezé et autorise le directeur général de la SEMITAN à signer cette convention,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

10 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ACQUISITION DE RAMES DE TRAMWAY ET RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX ASSOCIÉS - ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES ET CETEX EXISTANTS PHASE 2 - LIGNES 2 ET 3 - MARCHÉS DE TRAVAUX ET FOURNITURES POUR L'ADAPTATION DE LA LIGNE 3 (HORS ZONE DE MANŒUVRE DE RICORDEAU) - LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'acquisition de tramways de grande longueur nécessite de réaliser des études et travaux d'adaptations des infrastructures et centres techniques d'exploitation (CETEX) tramways existants.

Par délibération n°2017-42, le conseil métropolitain du 24 mars 2017 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur l'acquisition de rames de tramway ainsi que sur les études et travaux associés. Cet accord-cadre a été attribué à la SEMITAN.

Par délibération n°2022-06, le conseil métropolitain du 4 février 2022 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2, pour un montant de 10 000 000€ TTC. Cette opération a été confiée à la SEMITAN et prévoit l'adaptation des infrastructures des lignes 2 et 3 pour permettre la circulation des nouvelles rames Alstom Citadis plus longues que les autres, ainsi que l'adaptation des CETEX. La ligne 1 avait, quant à elle, déjà été adaptée pour accueillir ces nouveaux tramways, dans le cadre d'une précédente opération.

Dans un premier temps, le CETEX Trocardière a été adapté en 2024, pour accueillir des tramways Bombardier et CAF et ainsi répartir les différents types de tramways sur le réseau, en accompagnement de l'arrivée de ces nouvelles rames Citadis sur la ligne 1. De plus, suite à la finalisation des études d'avant-projet d'adaptation des infrastructures des lignes 2 et 3 aux rames de grande longueur, il a été retenu, pour des raisons de complexité technique et de coût, de réaliser l'adaptation des infrastructures de la ligne 3 dans un premier temps, y compris le tronç commun, hormis la zone de manœuvre de Ricordeau située à proximité

immédiate de l'arrêt Hôtel Dieu (qui nécessite des travaux lourds et complexes à planifier pour être adaptée aux rames de grande longueur).

Cette opération consiste principalement en l'adaptation des stations (allongement des comble-lacunes, déplacement des points d'arrêt et miroirs), en la modification des boucles de détection dans les carrefours pour prendre en compte ces nouvelles rames Citadis de grande longueur, en l'adaptation des zones de manœuvre hormis celle de Ricordeau, et en l'adaptation des 2 terminus de la ligne 3 Neustrie et Marcel Paul (modifications de circuits de voie, signaux de manœuvre, etc.).

Le planning de l'opération prévoit que les travaux démarrent début 2026 et se déroulent majoritairement sans coupure d'exploitation tramway, pour se terminer avant l'été. Cela doit permettre, après la phase de tests et essais, d'obtenir l'autorisation préfectorale d'exploiter des tramways Citadis à compter de la rentrée de septembre 2026 sur la ligne 3.

Afin de respecter ce planning, il convient de lancer, dès à présent, les premières consultations nécessaires à l'exécution de l'opération dont les marchés de travaux pour l'aménagement des stations et de la signalisation lumineuse de trafic et le marché de signalisation ferroviaire. Conformément aux dispositions des articles L. 2124-1, L. 2124-3 et R. 2124-4 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer ces consultations sous forme de procédures avec négociation et, le cas échéant, de procédures adaptées. Il est précisé que certaines commandes de fournitures ou travaux feront l'objet de bons de commandes conclus sur le fondement d'accord-cadre transversaux existants déjà notifiés par la SEMITAN, en tant que mandataire.

Pour l'opération d'adaptation des infrastructures tramway de la ligne 3 (hormis la zone de manœuvre de Ricordeau) aux rames de grande longueur, l'ensemble des prestations de fournitures et travaux représente une estimation prévisionnelle de dépenses de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transports sur l'AP050 libellée transports collectifs opération 2021 n° 10176 libellée adaptation infrastructures L2&L3 aux rames de grande longueur.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le lancement, par la SEMITAN, des procédures formalisées avec négociation, des procédures adaptées et des accords-cadres nécessaires à l'adaptation des infrastructures de la ligne 3 de tramway aux rames de grande longueur (hors zone de manœuvre de Ricordeau),
2. autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les contrats résultants de ces consultations,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

11 - RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE - ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE DES LIGNES RÉGULIÈRES À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2025 - APPROBATION

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

CONTEXTE

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions de l'offre des lignes régulières à mettre en œuvre en septembre 2025 ainsi que les évolutions de tarifs applicables au 1^{er} juillet 2025.

Les développements d'offre envisagés permettent :

- d'accompagner la mise en œuvre du prolongement de la ligne 1 à Babinière et la transformation de la ligne 54 en ligne Chronobus C8,
- d'engager l'adaptation du réseau Naolib à l'obligation fixée par la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) de transporter les scolaires assis dès lors que le service est consacré principalement au transport d'élèves (services fonctionnant en période scolaire et aux horaires d'entrée/sortie des établissements),
- de poursuivre l'accompagnement des chantiers de mise en œuvre de la ligne 8,
- de pallier aux surcharges sur le réseau.

Ces évolutions d'offre représentent une enveloppe kilométrique en hausse de 582 019 km/an et ont été dimensionnées en fonction des effectifs de conduite disponibles à la rentrée de septembre 2025.

Parallèlement, la fréquentation du réseau a désormais retrouvé son niveau de 2019, avant crise sanitaire, et l'a même dépassé depuis début 2024 (148,6 millions de voyages en 2019 et 154,2 millions de voyages en 2024).

En complément des évolutions d'offres pour septembre 2025, il est proposé une augmentation tarifaire, inférieure à l'inflation prévue et ne couvrant que partiellement les évolutions de coût de production du réseau mais permettant ainsi à la collectivité de poursuivre le développement de l'offre.

LES ÉVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

- **Secteur Babinière (+ 248 494 km/an) :** la ligne 1 du tramway sera prolongée jusqu'au pôle d'échanges de Babinière et le secteur s'accompagne de la restructuration suivante :
 - Ligne 1 : prolongement de Ranzay à Babinière avec une fréquence en jour bleu de 9 minutes en heure de pointe et de 15 minutes en heure creuse.
 - Ligne 66 : renforcement de la ligne du lundi au vendredi pour assurer la desserte des tramways de la ligne 1 arrivant à Babinière jusqu'à 22h30
 -

- **Mesures compensatoires du chantier de la ligne L8 (+ 134 116 km/an) :** Des évolutions d'offre seront mises en œuvre en accompagnement du chantier de la ligne 8 afin d'offrir une desserte entre Bouguenais (Allende) et Greneraie via le P+R provisoire situé sur le parking du Jardiland, et en passant par Rezé :
 - Amplitude : En heure de pointe matin et soir (6h30-9h/16h30-19h) et le midi (12h-14h)
 - Fréquence : 15 minutes en jour bleu et 20 minutes en jours vert et jaune
- **Transformation de la ligne L54 en Chronobus C8 (+ 150 845 km/an) :**
 - Renforcement du niveau de service actuel :
 - En jour bleu : 8 minutes en heure de pointe du matin au lieu de 9,
 - En jour vert : 10 minutes en heure de pointe du matin au lieu de 11,
 - En jour jaune : 10 minutes en heure de pointe du matin et 12 minutes en heure creuse au lieu de 16 minutes toute la journée,
 - En jour orange : 10 à 12 minutes toute la journée au lieu de 12,
 - En jour violet : 12 minutes de fréquence toute la journée au lieu de 20,
 - En jour blanc : 20 à 25 minutes toute la journée au lieu de 36 à 45.
- **Mise en service du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Nantes (+ 7 171 km/an) :**
 - Modification de l'itinéraire de la Navette Aéroport pour desservir la gare routière, sans modification des fréquences et de l'amplitude actuelles.
- **Pérennisation de la piétonisation de la rue Maréchal Joffre à partir d'avril 2025 (+ 19 607 km/an) :**
 - Modification de l'itinéraire de la ligne C1 entre les arrêts « St-Clément » et « Foch Cathédrale », via la rue Georges Clemenceau, sans modification des fréquences et de l'amplitude actuelles.
- **Déviation des lignes 50 et 81 sur Basse Indre (+ 26 369 km/an) :**
 - Suppression du passage des lignes 50 et 81 par la rue Jean Jaurès avec un nouvel itinéraire passant par la rue Jean Dayat.
- **Mise en œuvre de la ligne N2 entre Bas Chantenay et Les Sablières (fin septembre 2025) :**
 - Fréquence : 20 minutes en heure de pointe et 32 minutes en heure creuse
 - Amplitude : 7h à 19h (jusqu'à minuit en période estivale)
- **Prise en compte des impacts de la loi LOM concernant les transports scolaires (+ 63 136 km/an) :** La mise en œuvre des principes fixés par la loi LOM nécessite un déploiement des adaptations en plusieurs phases (impacts kilométriques, humains et matériels importants) :
 - renfort de fréquences sur certaines lignes du réseau Naolib afin d'intégrer les renforts scolaires à l'offre régulière sur la totalité de l'itinéraire de la ligne et pour l'ensemble des jours bleus et verts du calendrier commercial. Les premières lignes concernées :
 - Ligne 10 : + 18 622 km/an
 - Ligne 30 : + 4 256 km/an
 - Ligne 36 : + 2 041 km/an
 - Ligne 50 : + 29 062 km/an
 - Ligne 91 : + 2 570 km/an
 - Ligne 96 : + 356 km/an
 - Ligne 98 : + 6 229 km/an
- **Navette Grimaudière : poursuite de l'expérimentation de septembre 2025 à juin 2026 dans les mêmes conditions :**
 - Fonctionnement :
 - Du lundi au vendredi

- 20 minutes de fréquence de 7h à 9h et de 16h30 à 18h40
- Objectifs à atteindre : 160 montées / jour

• **Optimisations (- 100 408 km/an) :**

Calendrier Commercial	Passage de la troisième semaine d'août en jaune au lieu de vert à partir d'août 2025 en lien avec la faible fréquentation observée	- 78 457 km/an
L1	Retour au calendrier nominal (jour vert) de mi-mai à juin 2025	- 21 951 km/an

• **Ajustements d'offre liés aux surcharges ou adaptations de temps de parcours (+ 32 689 km/an) :**

C6	Jour vert : 8 minutes au lieu de 9	+ 9 980 km/an
C20	Jour bleu : 6,5 minutes au lieu de 7 minutes en heure de pointe du matin	+ 8 545 km/an
L87	Jour bleu : 15 minutes au lieu de 18 en heure de pointe	+ 14 164 km/an

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 582 019 km/an kilomètres en année pleine, soit + 1,9% par rapport aux 30,345 millions de kilomètres réalisés en 2024, et une hausse de 33 % par rapport à l'offre km initialement prévue au contrat de délégation de service public des transports collectifs.

LES ÉVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RÉSEAU

L'évolution des coûts d'exploitation du réseau et la nécessité de limiter les impacts sur le bilan financier de la délégation de service public tout en poursuivant le développement d'offre sur le réseau Naolib nécessite une augmentation des tarifs. Cependant, pour favoriser l'usage des transports collectifs, la hausse moyenne proposée reste inférieure à l'inflation prévue.

La grille tarifaire proposée à partir du 1^{er} juillet 2025 se caractérise par les éléments suivants :

- un maintien du ticket unité à 1,80 €,
- un maintien du ticket vendu à bord à 2,50 €,
- une cohérence tarifaire en rendant plus attractive la Formule Sur Mesure (1,68 € le trajet) par rapport au carnet de 10 tickets (1,80 € le ticket)

Il est donc proposé la nouvelle grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juillet 2025 :

		TARIFS en €	
TITRES		Au 01/07/2024	Au 01/07/2025
FORMULES ILLIMITÉES	Formule Illimitée	539	549
	Formule Illimitée – de 26 ans	245	249
	Formule Illimitée – de 18 ans	231	233
	Formule Illimitée – de 12 ans	134	135
	Formule Illimitée + de 60 ans	298	300
	Formule Illimitée Entreprise	643	655
BILLETS MENSUELS	Billet mensuel	62	64
	Billet mensuel – de 26 ans	37	38

	Billet mensuel – de 18 ans	29	30
	Billet mensuel – de 12 ans	17	18
	Billet mensuel + de 60 ans	34	35
TICKETS	Ticket Unité	1,8	1,80
	Ticket Unité vendu à bord	2,5	2,50
	Ticket Formule sur Mesure	1,65	1,68
	Ticket Formule sur Mesure – tarif réduit	1,07	1,10
	Carnet de 10 tickets	17,5	17,80
	Billet Groupe Scolaire	1,07	1,10
	Ticket Groupe Scolaire	10,7	11,00
	Ticket 24 H	6,5	6,60
	Ticket 24 H – 4 personnes	13	14,00
	Ticket 1 A/R P+R	4,5	4,50
	Carte Invité (1 ^{er} jour)	6,5	6,60
	Carte Invité (jour supp.)	3,25	3,40
	Ticket Navette Aéroport	10	10

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2025,
2. approuve les évolutions de tarifs applicables sur le réseau de transports collectifs urbains au 1^{er} juillet 2025, comme mentionnées ci-dessus,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

84 voix pour
4 voix contre
8 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des services de mobilité

12 - INTÉGRATION TARIFAIRE ENTRE LE RÉSEAU NAOLIB ET LE RÉSEAU ALÉOP EN TER - CONVENTION AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, SNCF VOYAGEURS, SNCF VOYAGEURS LOIRE Océan ET LA SEMITAN - APPROBATION

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Afin de développer les pratiques d'intermodalité dans les transports collectifs de voyageurs, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont mis en œuvre depuis janvier 2000 une intégration tarifaire Naolib — Aléop en TER, sur le ressort territorial de Nantes Métropole, entre leurs réseaux, exploités respectivement par la SNCF et la SEMITAN. Cette intégration permet l'utilisation des titres urbains Naolib transports en commun pour effectuer des déplacements sur le réseau Aléop en TER à partir des gares situées à l'intérieur du ressort territorial de Nantes Métropole.

Depuis sa mise en œuvre, le succès du dispositif ne cesse de se confirmer avec des fréquentations en hausse constante : en 2024, on dénombre 9 230 voyages payants soit + 34,5 % par rapport à 2019 (année d'avant la crise sanitaire).

La convention actuellement en vigueur a été signée le 6 octobre 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée. A titre d'exemple, en 2024, la compensation versée à la Région au titre de l'intégration tarifaire Naolib – Aléop en TER s'élève à 3 427 614 € HT.

Suite à l'ouverture des dessertes ferroviaires à la concurrence et depuis décembre 2024, le réseau Aléop en TER est exploité par deux opérateurs distincts, SNCF Voyageurs et SNCF Voyageurs Loire Océan. Cette modification entraînant de nombreuses modifications sur la convention actuellement en cours (intégration systématique du second opérateur dans les articles de la convention faisant référence aux exploitants, adaptation des modalités de contrôle et de mise à disposition des outils de contrôle ...), cette dernière est donc résiliée à compter de la prise d'effet d'une nouvelle convention, ci-annexée, qu'il est proposé au conseil métropolitain d'approuver, pour une durée de 5 ans.

La nouvelle convention intègre également une mise à jour des titres de transport Naolib donnant droit au réseau Aléop en TER pour tenir compte de la disparition des tickets au format Edmonson en 2025. Les conditions de versement de la compensation financière à la Région des Pays de la Loire sont identiques à celles en vigueur actuellement.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention, ci-annexée, relative à l'intégration tarifaire entre les réseaux Naolib et Aléop en TER et liant la Région des pays de la Loire, Nantes Métropole, SNCF Voyageurs, SNCF voyageurs Loire Océan et la SEMITAN,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

3 non-participations au vote : Mme BERTU Mahaut, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. THIRIET Richard

13 - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE NANTES SAINT-NAZAIRE - AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Madame Aziliz GOUÉZ, Vice-Présidente
Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donnent lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par courrier reçu le 5 mars 2025, la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a, en application de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, saisi Nantes Métropole en qualité de personne publique associée, pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), arrêté en comité syndical le 27 février 2025.

Rappels concernant le SCoT Nantes Saint-Nazaire

Le SCoT est un document cadre de planification qui vise à mettre en cohérence, à l'échelle de son territoire, l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement : urbanisme, environnement, habitat, économie, déplacements, équipements, etc.

Le territoire concerné recouvre cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, et les Communautés de communes Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres et Pays de Blain communauté. Ce territoire représente 61 communes pour une superficie de 1 900 ha et accueille une population d'environ 950 000 habitants.

Le SCoT Nantes Saint-Nazaire actuellement en vigueur a été adopté en décembre 2016.

La procédure de révision du SCoT

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une procédure de révision du SCoT lors du comité syndical du 1^{er} décembre 2022, suite à l'analyse des résultats du SCoT au terme des 6 ans d'application.

La révision du SCoT permet de prendre en compte les dernières évolutions législatives depuis son approbation en 2016 (loi du 23 novembre 2018 dite « ELAN », ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, loi du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience »), mais également les évolutions

territoriales (abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest, abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire) et vise la compatibilité avec des documents de rangs supérieurs (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Schéma régional des Carrières, Plan de gestion des risques d'inondations et Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne).

Par ailleurs, de nouveaux défis en matière de climat, de biodiversité et de raréfaction des ressources, dans un contexte de forte dynamique démographique, ont été soulevés, permettant la formulation des objectifs de la révision :

- Renforcer l'armature territoriale et aller vers plus d'efficacité foncière
- Accroître la résilience du territoire, en intégrant les enjeux liés au dérèglement climatique et à la sobriété énergétique aux questions d'aménagement de l'espace
- Appréhender le prochain SCoT dans un objectif de dialogue renforcé, et recherchant de nouvelles coopérations avec les territoires voisins.

Le Projet d'Aménagement Stratégique a été débattu au Comité syndical du Pôle métropolitain le 14 juin 2024.

Le projet de SCoT Nantes Saint-Nazaire a été arrêté au Comité syndical du Pôle métropolitain du 27 février 2025 et a été notifié aux personnes publiques associées le 5 mars 2025.

Ce projet arrêté du SCoT est constitué de plusieurs documents :

- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- l'atlas cartographique du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)
- le programme d'actions (annexe)
 - le diagnostic et le guide sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans le cadre du « zéro artificialisation nette » (ZAN) (annexe)
- l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale (annexe)
- la justification des choix (annexe)
- le bilan de la concertation (annexe).

Le dossier, complété par les avis des personnes publiques associées, fera l'objet d'une enquête publique à l'été 2025, pour une approbation définitive en décembre 2025.

Les ambitions du Projet d'aménagement stratégique (PAS)

Afin de répondre aux nouveaux défis des transitions multiples, le PAS est structuré autour de 3 piliers :

- l'habitabilité comme condition fondamentale, en consolidant les fondations d'un territoire habitable pour tous en créant les conditions favorables à la santé du vivant, la résilience sociale tout en répondant aux enjeux climatiques ;
- la robustesse comme objectif désirable, en organisant la réponse aux besoins des habitants en répartissant les responsabilités, en garantissant le bon équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et les conditions d'une qualité de vie accessible à toutes et tous ;
- la coopération comme conscience partagée, en coopérant à toutes les échelles et en animant de nouvelles coalitions de territoires, d'acteurs et de ressources et saisissant les interdépendances à forts enjeux stratégiques, pour atteindre les objectifs d'habitabilité et de robustesse du territoire.

En préambule, plusieurs valeurs qui rassemblent les différents territoires composant le SCoT Nantes Saint-Nazaire sont énoncées, ainsi que la singularité des paysages comme bien commun.

En introduction, il est rappelé que ce SCoT Nantes Saint-Nazaire vise un aménagement favorable à la santé, une plus grande justice dans la répartition des richesses, des populations et des emplois, qu'il travaillera sur le savoir accueillir pour vivre bien, et qu'il intègre l'incertitude notamment démographique en lien avec le changement climatique et l'évolution des dynamiques territoriales induites. Un pilotage dit « agile » est prévu pour ce SCoT révisé afin d'ajuster au besoin les trajectoires communes. Les orientations du SCoT ont vocation à être réévaluées régulièrement au regard d'indicateurs sociaux et environnementaux afin de s'adapter au plus près des besoins, notamment en termes de logements.

Chaque ambition s'exprime ensuite en chapitre avec plusieurs axes d'intervention.

Le Document d'Orientations et d'objectifs (DOO)

Le DOO est le document prescriptif du SCoT. Il constitue le corpus de règles communes pour mettre en œuvre le projet de territoire. Elles trouveront une traduction directe, dans un rapport de compatibilité, dans les documents stratégiques des EPCI membres (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial) mais également en application directe pour certains projets (Zones d'Aménagement Différé, Zones d'Aménagement Concerté, lotissements ou opérations de plus de 5 000 m², réserves foncières de plus de 5 ha, ou projets commerciaux en Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Ce DOO s'organise autour de deux grands axes – l'armature environnementale et l'armature territoriale – et est structuré en 9 chapitres :

AXE 1/ ARMATURE ENVIRONNEMENTALE

Chapitre 1 : Préserver et restaurer les capacités environnementales et paysagères

Chapitre 2 : S'engager dans une trajectoire vers la neutralité carbone en 2050

Chapitre 3 : Améliorer la qualité du cadre de vie pour des espaces publics favorables à la santé des habitants

Chapitre 4 : Prévenir les risques, pour la sécurité des habitants

AXE 2/ ARMATURE TERRITORIALE

Chapitre 1 : Tendre vers une armature territoriale multipolarisée

Chapitre 2 : Répondre à la première des dignités, le logement

Chapitre 3 : Développer une économie diversifiée, favorable à l'emploi pour tous

Chapitre 4 : Une armature au service d'un système de mobilité plus durable et plus juste

Chapitre 5 : Conforter la vocation maritime et littorale du territoire

Le projet de SCoT révisé porte les ambitions renouvelées autour desquelles les élus du territoire et de chacune des cinq intercommunalités se sont rassemblés.

Nantes Métropole se félicite de la qualité du dialogue territorial et de la recherche de consensus qui ont été rendues possibles grâce à l'atelier des élus et à la participation active des élus métropolitains. Ce projet de SCoT est ainsi exemplaire d'une alliance des territoires qui favorise les complémentarités et les réciprocitys, au bénéfice des habitants. L'esprit de coopération propre au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire se poursuit.

Le projet d'aménagement stratégique porte une vision ambitieuse et systémique de l'avenir du territoire, notamment en ce qu'il cherche à penser ensemble l'armature urbaine et l'armature environnementale et par l'introduction de nouvelles thématiques portées par la Métropole : mutation de l'économie, santé globale (« One Health »), préservation et restauration des ressources, notamment la ressource en eau.

Le besoin d'une production de logements, et particulièrement de logements sociaux, à la hauteur des besoins est réaffirmé. Il permettra à la Métropole, forte de ses valeurs d'hospitalité et d'humanisme, de continuer à être une terre d'accueil et d'épanouissement, et d'être à la hauteur de sa responsabilité territoriale à l'échelle du pôle. Il s'agira de maîtriser la dynamique et placer le territoire sur une trajectoire soutenable, au regard de la nécessité de préserver nos ressources et de régénérer nos écosystèmes, des équilibres socio-économiques et de l'offre en équipements et services, et de viser tout à la fois à organiser la répartition spatiale de l'accueil des populations et des emplois, en œuvrant à de meilleurs équilibres aux différentes échelles, et maîtriser, plutôt que subir, à moyen-long terme cette dynamique.

Le pilotage agile du projet, nouveauté de ce SCoT révisé, sera une condition nécessaire pour répondre aux incertitudes auxquelles la métropole fait face. Il faudra être en mesure d'ajuster, de corriger, de réévaluer la trajectoire pour répondre au mieux aux attentes des habitants.

La Métropole se félicite de la trajectoire de sobriété foncière, déclinée territorialement dans un souci de solidarité entre les intercommunalités qui perdure depuis l'adoption du premier SCoT. Les objectifs relatifs aux densités ou à l'intensification des zones d'activités économiques permettront de répondre à cet objectif. L'enjeu de préservation des sols confirme l'ambition déjà portée par Nantes Métropole, qui, depuis près de deux décennies, a fait de la préservation de son socle agricole et naturel et de la maîtrise de son développement urbain des objectifs phares de son projet de territoire. Ces objectifs ont été réaffirmés avec force à travers la feuille de route « Fabrique de nos villes » et la modification n°2 du PLUm approuvée par délibération du Conseil métropolitain le 7 février 2025.

Dans un contexte national de remise en cause du ZAN, Nantes Métropole réitère son engagement en faveur de cet objectif ambitieux et nécessaire, et soutient le projet de SCoT qui porte un objectif à la hauteur de l'ambition.

La mise en œuvre du SCoT, outre sa déclinaison dans le programme d'actions du Pôle Métropolitain, passera par l'intégration dans les documents stratégiques métropolitains, et également plus largement, dans le cadre des politiques publiques de la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT Nantes Saint-Nazaire, assorti de demandes de modification qui sont développées dans l'annexe n°1 à la présente délibération.

ANNEXE 1 : Détail des demandes de modification de Nantes Métropole sur le projet de SCoT Nantes Saint-Nazaire, arrêté le 27 février 2025

Le Conseil délibère, et,

1. émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire arrêté le 27 février 2025,
2. demande d'apporter les modifications au projet telles qu'annexées à la présente,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

81 voix pour

9 abstentions

Direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe et international
Direction de l'économie et de l'emploi responsable

14 - PÉPINIÈRE COMMERCIALE - APPROBATION DU DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE REVITALISATION COMMERCIALE DANS LE CENTRE-VILLE DE NANTES

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Madame Jeanne SOTTER, Membre du bureau
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les changements des comportements d'achat des consommateurs, le ralentissement du marché de l'immobilier, l'inflation, impactent la dynamique des centre-ville des métropoles. Le taux de vacance progresse à l'échelle nationale en 2024, atteignant une moyenne de 10,6 % de vacance commerciale au cœur des métropoles françaises. A Nantes, la vacance commerciale progresse dans les rues du circuit marchand mais reste contenue à 5,8 %. Pour autant, au regard du contexte national, il convient de rester vigilant et de proposer dès à présent de nouveaux dispositifs pour faciliter la résorption de la vacance commerciale observée au cœur du circuit marchand. En effet, depuis la crise sanitaire, le commerce physique connaît des difficultés croissantes :

- une légère augmentation des ventes à l'échelle nationale (+1,3 % en 2023 ; +1,1 % en 2024) qui masque de fortes disparités. Le secteur textile, chaussure, représentant 20 % de l'offre commerciale du centre-ville de Nantes, est fortement impacté avec de nombreuses défaillances d'enseignes nationales et d'indépendants depuis 2023. Les secteurs de l'équipement de la maison, du bricolage, du sport ainsi que la restauration connaissent également un fort ralentissement en 2024 alors que les secteurs beauté, santé ou jouets – cadeaux sont en croissance.
- une augmentation des coûts d'exploitation : énergie, loyers, logistique, etc.

La baisse ou stagnation du chiffre d'affaires couplée à l'augmentation des coûts d'exploitation conduisent à une augmentation conséquente des défaillances selon le tribunal de Commerce de Nantes (doublement des procédures de sauvegarde en 2024, +4 % de procédures de redressement, +12 % de procédures de liquidation).

Dans ce contexte, la Métropole souhaite déployer des outils pour favoriser une recommercialisation qualitative des locaux vacants et aider les commerçants, artisans ou associations présentant un projet engagé, singulier et/ou original à s'implanter en centre-ville de Nantes. Pour ce faire, des échanges avec les propriétaires des locaux vacants s'engagent afin de déployer le dispositif « boutique à l'essai » en centre-ville et proposer un dispositif complémentaire de pépinière commerciale proposant un accompagnement dans la durée. Afin d'apporter une réponse globale, la foncière commerce Novapole, filiale de Loire Océan Développement dont Nantes Métropole est actionnaire pourra également étudier l'acquisition de locaux vacants, réaliser des travaux si nécessaire et assurer leur recommercialisation.

Présentation du dispositif de pépinière commerciale :

Il s'agit de mettre en place une aide au loyer, sur le fondement de l'aide à l'immobilier d'entreprise au sens de l'article L.1511-3 du CGCT , pour accompagner l'implantation d'un ou plusieurs porteur(s) de projet dans un local vacant depuis plus d'un an. Cette aide au loyer prend la forme d'une subvention directe, avec application d'un taux dégressif sur 3 ans maximum. Cette aide se déploierait selon les modalités suivantes :

- **l'octroi de l'aide serait encadré par une convention tripartite** entre Nantes Métropole, le propriétaire et le porteur ou les porteur(s) de projet et futur locataire
- **les modalités de mise en œuvre :**
 - une aide au loyer consistant en une prise en charge de 30% du loyer la 1ère année, 20% la 2ème année et 10% la 3ème année. La prise en charge pourra être portée à 40 % du loyer la 1ère année, 25% la 2ème année et 10% la 3ème année pour les activités relevant du champs de l'économie sociale et solidaire ou de l'artisanat d'art.
 - Cette aide serait plafonnée à 15 000€ maximum par année de location et par projet ainsi que limitée à une durée de 3 ans.
 - Elle prendrait la forme d'une subvention annuelle. Les versements seraient effectués selon les modalités décrites ci-dessous :
 - la première année : 50% de la subvention prévue dès la notification de la convention tripartite (sans justificatif des loyers versés), le solde des 50% restants, sur présentation des 12 mois de loyers acquittés au cours de la 1ère année d'installation.
 - les deux années suivantes : un versement annuel sur présentation des 12 derniers mois de loyers acquittés.
- **Les structures éligibles** : cette aide est réservée aux porteurs de projet installés en centre-ville de Nantes sur les rues prioritaires énumérées ci-dessous et répondant aux critères suivants :

- Toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
 - * de 7 salariés CDI ETP maximum (hors Gérant/Président)
 - * dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros HT
 - * immatriculée depuis moins de 3 ans
 - * qui justifie de fonds propres positifs au dernier arrêté des comptes
- Toute association loi 1901 inscrite au Registre National des Associations, disposant d'un n° SIREN et exerçant une activité économique
- Dans le cadre de la création ou l'extension d'activités économiques
- **Les locaux vacants éligibles :**
 - les locaux vacants situés exclusivement dans quelques rues du centre-ville ciblées pour à la fois réduire la vacance commerciale et agir sur la propreté et la marginalité à savoir les rues Jean Jacques Rousseau, Contrescarpe, Rubens, Scribe, Feltre – Calvaire, Moulin, St Léonard, Carmes, Trois Croissants, et les places de la Bourse et Bon Pasteur.
 - Les locaux dont le loyer est en cohérence avec le prix du marché (estimation de commercialisateurs exigée).
 - La nature des dépenses éligibles : loyers en euros. Les charges locatives ou de copropriété, taxes, abonnements, droit au bail, droit d'entrée ne sont pas éligibles.
 - Tout bail signé à compter du 1^{er} mai 2025

Pour 2025, ce budget de 40 000€ permettra de soutenir a minima 4 projets. Les crédits sont prévus sur l'opération 619 « actions en faveur du développement commercial » au chapitre 65.

Pour permettre une plus grande réactivité, il est par ailleurs proposé au conseil métropolitain de déléguer toute modification ultérieure du dispositif à Mme la Présidente ou au Vice-président délégué, ainsi que l'attribution des aides et la signature des conventions correspondantes.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le déploiement d'un nouveau dispositif de pépinière commerciale visant à revitaliser l'offre commerciale en centre-ville de Nantes dans les conditions définies ci-dessus,
2. délègue à Mme la Présidente ou au Vice-président délégué le soin de prendre toute décision afin de :
 - modifier les conditions d'attribution du dispositif précité, à l'exception du plafonnement à 15 000€ par année de location et par projet,
 - attribuer les aides dans le cadre de ce dispositif,
 - approuver et signer les conventions correspondantes,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

15 - QUARTIER HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (QHU) - CONSTRUCTION DU "CAMPUS SANTÉ FRANCELINE RIBARD" - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ÉTAT-NANTES MÉTROPOLE, RELATIVE À L'ACQUISITION DES VOLUMES "FORMATION" ET "RESTAURATION" ET DES "ESPACES EXTÉRIEURS" ET APPROBATION DE L'ACQUISITION DU VOLUME "PARKING PUBLIC" PAR NANTES MÉTROPOLE

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Madame Azilil GOUÉZ, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le projet du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) et son insertion dans le futur quartier de la santé ont été présentés lors du conseil métropolitain du 4 février 2022.

Les partenaires financeurs (État, Région, Nantes Métropole, Université de Nantes, CHU) se sont accordés sur la réalisation et le financement de ce projet commun, consistant à construire l'ensemble immobilier « Volet formation en santé » du QHU, regroupant la nouvelle faculté en santé, un restaurant universitaire et un parc de stationnements publics.

Sur le plan opérationnel, en application de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique, l'État, pour la réalisation de l'entité « formation », le CROUS pour la réalisation du restaurant universitaire et Nantes Métropole pour l'entité « Parking public », ont transféré la maîtrise d'ouvrage à la Région, qui est ainsi désignée « maître d'ouvrage unique », pour développer l'opération immobilière dans son ensemble.

Nantes Métropole a ainsi approuvé, par délibération du conseil métropolitain du 4 février 2022, le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Région Pays de la Loire pour la construction du parking public.

Lors du conseil métropolitain du 24 mars 2022, Nantes Métropole a approuvé, d'une part, la convention cadre qui pose les principes et la gouvernance financière du projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction, et d'autre part, la convention financière relative au financement de l'entité « Formation » et de l'entité « Restaurant universitaire », conventions avenantées le 30 mai 2024.

La convention dite « Propriétés », approuvée par délibération du conseil métropolitain du 23 juin 2023 et avenantée le 30 mai 2024, a fixé les conditions d'achats du terrain, les procédures liées aux propriétés et les principes de la division en volumes, en vue de préparer les actes notariés de division et de vente des dits volumes, et de stabiliser les montages juridiques liés aux propriétés.

Le financement de l'opération tel que prévu dans la convention cadre avenantée et signée par tous les acteurs du projet en juin 2024 indiquait un coût total de 274,43 M€ TDC ((Toutes Dépenses Confondues) , incluant le portage MOA et le coût d'acquisition du foncier de 10,93M€ TTC (frais de notaire et de coordination inclus).

Pour mémoire, le soutien de Nantes Métropole à cette opération est de 105,88 M€ (54,1M€ pour le volume Formation, 5,38M€ pour le volume restaurant universitaire, 42,29 M€ pour le volume parking public et 4,11M€ pour le foncier

L'État, Nantes Métropole, la Région et Nantes Université financent l'achat des volumes au prorata du coût immobilier des entités (« Formation », « Restaurant Universitaire » et « Parking public »), selon la répartition suivante :

- 77,48 % pour l'entité « Formation »
- 6,22 % pour l'entité « Restaurant Universitaire »
- 16,30 % pour l'entité « Parking public ».

Cette répartition s'entend à date, c'est-à-dire sous réserve de l'évolution des surfaces des différentes entités et des évolutions du projet architectural sélectionné dans le cadre de la procédure de concours.

L'avenant n°1 du 30 mai 2024 à la Convention cadre de financement relative à la construction du « Volet Formation en santé du Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) » indique dans son article 3.5 que « *le foncier sera acquis par l'Etat et Nantes Métropole à la SAMOA pour un coût total de 10,73 M€ TTC maximum (hors frais d'acquisition et de coordination estimés à 0,2 M€ et financés par l'Etat et Nantes Métropole, en tant que futurs propriétaires).* »

Les financements de Nantes Métropole pour l'acquisition des volumes relatifs à la faculté de santé, au restaurant universitaire et aux espaces extérieurs, hors parking public, s'élèvent à un total de 2 327 545 €.

La convention annexée a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition de fonds à l'État pour le financement de l'acquisition des volumes « formation » et « restauration » et espaces extérieurs associés sans le volume « Parking public », qui sera acquis en direct et hors conventionnement par Nantes Métropole pour un montant de 1,75 M€.

Les crédits correspondants pour le financement des entités « formation », « restaurant universitaire » (foncier inclus) sont prévus au budget principal sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », opération n°2022-10227 libellée "Région - Nouvelle faculté de médecine - construction".

Les crédits correspondants à l'acquisition de l'entité « parking public » sont prévus sur le budget annexe Stationnement sur l'AP045 libellée « Stationnement », opération 2022-10237 libellée « Parking QHU - construction ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention de fonds de concours État – Nantes Métropole, relative à l'acquisition des volumes « formation » et « restauration » et des espaces extérieurs, ci-annexée,
2. décide l'acquisition de l'entité « parking public », à construire par la Région Pays de la Loire, auprès de la SAMOA, selon les conditions suivantes :
 - 16,30% du coût total immobilier des entités, soit 1,75 millions d'euros TTC,
 - sous réserve de l'évolution des surfaces des différentes entités et des évolutions du projet architectural sélectionné dans le cadre de la procédure de concours menée par la Région Pays de Loire,
 - l'entité est à construire sur deux parcelles de terrain actuellement cadastrées section DX n° 464 et 469, situées 15 boulevard de la Prairie au duc, 42 et 58 boulevard Gustave Roc'h, à NANTES,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention citée ci-dessus, signer l'acte d'acquisition à intervenir, payer le prix et les frais afférents.

Adoptée

71 voix pour

18 abstentions

16 - CAMPUS NANTES - NANTES UNIVERSITÉ - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027 - APPROBATION

Présents : 66

M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 17

M. AFFILE Bertrand, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme LANGLOIS Pauline, M. LEMASSON Jean-Claude, M. MARTIN Nicolas, Mme OPPELT Valérie, M. PASCOUAT Yves, M. TRICHET Frankie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle fondamental pour accroître l'agilité individuelle et collective du territoire, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales du territoire métropolitain. Ce secteur a connu ces dernières années trois évolutions majeures que les collectivités doivent appréhender et intégrer dans l'élaboration de leurs politiques publiques :

- une croissance démographique continue, quels que soient le type ou la nature des établissements : avec actuellement plus de 65 000 étudiants inscrits dans les différents établissements d'enseignement supérieur de la métropole, dont presque 42 000 au sein de Nantes Université, le campus nantais se place dans le trio de tête des métropoles pour la croissance des effectifs étudiants ces 10 dernières années ;
- les attentes des jeunes et de leurs familles ont largement évolué ; l'objectif est non seulement de trouver des formations supérieures aux perspectives d'insertion professionnelle solides, mais des formations qui ouvrent des perspectives d'évolution face aux métiers de demain ;
- dans un secteur par nature relié aux échanges internationaux, la mondialisation a donné un coup d'accélérateur favorisant la comparabilité des établissements et une compétition accrue entre établissements et entre territoires pour accueillir les meilleurs chercheurs et les étudiants les plus prometteurs : la notion de masse critique pour rivaliser avec de grands pôles académiques en France comme à l'étranger est prépondérante.

Le milieu académique constitue un grand réservoir de compétences en matière d'innovation pour le monde économique : innovation technologique, mais aussi sociale, économique et environnementale. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se rapprochent donc de manière croissante de leurs collectivités de référence, pour trouver avec elles des solutions concrètes aux enjeux de la place des acteurs académiques dans la ville, aux enjeux de vie étudiante, et aux enjeux des transitions (écologique, numérique, sociétales).

Les coopérations entre ces deux mondes s'accroissent pour améliorer l'action publique, mieux former les générations futures et produire des innovations pour le monde économique.

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est donc dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur la recherche et l'innovation, et en maintenant le même niveau d'investissement sur le mandat 2020/2026, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour développer la notoriété de son territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes.

L'ambition de la métropole nantaise est aujourd'hui de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre de l'évolution des enjeux liés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et sur le territoire, Nantes Métropole souhaite réaffirmer sa volonté de construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, asseoir les lignes directrices de ses futures interventions et poursuivre son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- Soutenir la recherche et l'innovation

Face aux multiples défis démographiques, énergétiques, environnementaux, économiques et de résilience aux différentes crises (économiques, sanitaires...), il est impératif de mobiliser et soutenir le potentiel de recherche et de développement sur toute la chaîne de valeur pour générer des innovations sociétales et économiques et assurer l'essor des filières d'emploi de demain (structurer l'offre de compétences académiques en filières d'innovation dans le but de rendre ces compétences accessibles aux acteurs du monde socio-économique et de renforcer les collaborations académiques-entreprises, soutenir et accompagner l'entrepreneuriat étudiant, soutenir les collaborations interdisciplinaires pour l'amorçage de projets de transition).

- Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs académiques

Il s'agit de promouvoir et développer les forces du territoire à l'échelle internationale, en participant activement aux réflexions et actions portant sur les enjeux liés à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, à la notoriété du territoire en Europe et dans le monde (manifestations scientifiques, coopérations académiques structurantes, attractivité internationale des laboratoires de recherche, appels à projets d'internationalisation).

- Améliorer la réussite et la vie des étudiants

L'ensemble des conditions de vie des étudiants (logement, restauration, santé, sport, mobilité, culture...) concourt à l'accès à l'enseignement supérieur et à leur réussite. Ces conditions de vie font partie intégrante des critères de choix d'installation des étudiants nationaux comme internationaux et participent à l'attractivité des établissements et du territoire métropolitain. La vie étudiante, périphérique à la formation, recouvre un nombre important de besoins sur lesquels un ensemble d'acteurs publics peuvent intervenir isolément ou de manière coordonnée.

Nantes Métropole pourra intervenir en complément des interventions des acteurs publics compétents sur des projets ciblés (aménagement d'espace de vie étudiante ou soutien à des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle). La formation des jeunes passe en effet aussi par la diversité des expériences et des modalités d'apprentissage (alternance, stages, entrepreneuriat, projet citoyen, forum emploi, mobilité internationale...) qui représentent des atouts indéniables pour l'insertion professionnelle.

- Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale

L'objectif est de favoriser la diffusion du savoir et de la culture scientifique, soutenir des programmes d'actions solidaires et inclusives sur les campus par la pédagogie.

- Poursuivre la transition numérique des établissements

L'enseignement supérieur français a vu sa transformation numérique s'accélérer par la crise sanitaire avec l'apprentissage hybride, la collecte et l'analyse de la data ainsi que la prévision, éléments devenus nécessaires pour continuer à apporter le meilleur accompagnement pédagogique possible. Il convient d'accélérer l'utilisation des outils numériques au service des étudiants et des enseignants.

- Accélérer la transformation écologique

Il s'agit d'accompagner et faciliter la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ; et d'accompagner les établissements ou campus dans cette démarche via des approches innovantes, des outils concrets et des exemples inspirants (Déploiement du plan de mobilité, organisation de rentrées Climat, Fresques du Climat, Ateliers 2Tonnes).

- Développer une politique culturelle partagée

Il s'agit de développer la culture par et pour les étudiants, de proposer une vie culturelle accessible, ouverte sur la cité.

- Ouvrir le champ de l'expérimentation

L'ambition est de faire de la métropole nantaise un territoire d'expérimentation de référence au niveau européen d'ici à 2030. Cette ambition ne peut être réalisée qu'avec tous les acteurs du territoire et notamment académiques. Un des facteurs importants de réussite pour atteindre collectivement cet objectif sera l'implication des établissements d'enseignement supérieur et de recherche :

- comme terrains d'expérimentation de solutions innovantes
- comme lieux de réflexion et d'analyse sur l'expérimentation
- comme acteurs d'une communauté territoriale de l'expérimentation.

Nantes Métropole a pleinement conscience que Nantes Université, acteur académique de premier rang, formant plus de 42 000 étudiants du territoire, n'est pas une institution hors sol, mais bien un interlocuteur quotidien des politiques publiques locales, et même un acteur essentiel des écosystèmes locaux.

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose un modèle d'université de rang mondial inédit en France unissant une université structurée en pôles, trois grandes écoles (Centrale Nantes, l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes), un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne) et un organisme national de recherche (Inserm).

Ces acteurs mettent leurs forces et leurs potentiels en commun pour former, chercher et innover. Cette vision innovante offre de nouvelles opportunités de formation aux étudiants et étudiantes en décroissant les modes de pensée, les cultures et les pratiques et permet ainsi de contribuer à la transformation de la société et de faire face aux défis posés par les transitions majeures qui sont à l'œuvre dans la société. Engagée sur son territoire, en Europe et à l'international, Nantes Université évolue en synergie avec les acteurs publics, privés, socio-économiques et culturels. Membre de l'Université européenne du bien-être EUniWell, elle contribue à la construction de l'Europe et à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

Comme Nantes Université, Nantes Métropole considère que les connaissances créées à l'université, financées par l'argent public, sont un bien commun et ont vocation à être rendues accessibles librement au plus grand nombre.

Le projet Ouverture porté par Nantes Université en partenariat avec 25 acteurs académiques, socio-économiques et institutionnels dont Nantes Métropole, a été labellisé ExcellencES par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) en 2023. Engagé pour faire de la connaissance un bien commun, il porte 4 grands défis :

- l'éducation ouverte : Nantes Université est engagée pour la réussite des étudiantes et des étudiants dans toute leur diversité et pour l'accès du plus grand nombre aux connaissances produites par l'établissement. Cet engagement se traduit par une politique ambitieuse de formation initiale et continue, ouverte et inclusive, pleinement en prise avec les enjeux des transitions socio-écologiques ;
- l'innovation ouverte : Nantes Université déploie une politique d'innovation éco-responsable, durable et d'innovation ouverte qui contribue à relever les défis sociétaux ; elle contribue au développement économique et social du territoire, soutient la culture entrepreneuriale et intrapreneuriale, favorise le transfert de la recherche vers les entreprises et la société, développe les expérimentations participatives et partenariales ;
- la science avec et pour la société : Nantes Université est engagée de longue date dans le renforcement des relations entre les sciences et la société, au sein d'un territoire très dynamique

sur le plan des médiations scientifiques ; elle offre un programme de diffusion des connaissances complet favorisant l'implication de ses chercheurs et chercheuses dans la sphère publique et le développement de partenariats avec les acteurs concernés du territoire ;

- la démocratie : Nantes Université est engagée pour renforcer la démocratie représentative et développer la démocratie participative au sein de l'établissement ; elle fait des principes de transparence, d'ouverture, de participation et de collaboration, les conditions du bon fonctionnement de l'établissement et de sa gouvernance.

Ce projet permettra d'expérimenter l'ouverture comme un nouveau paradigme académique et un principe guide d'actions collectives, et de développer des coopérations innovantes à visée sociétale sur le territoire.

Les projets proposés par Nantes Université rencontrent un intérêt en écho à différentes politiques publiques de Nantes Métropole (enseignement supérieur recherche innovation, mobilités, énergie/climat,) et aux marqueurs du mandat politique que sont la transition écologique, l'innovation et l'expérimentation, le dialogue citoyen, l'égalité et la justice sociale

Au regard des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la conviction partagée par les acteurs du territoire que la métropole nantaise se doit de franchir un pallier et muter en un écosystème de la connaissance à la hauteur des standards internationaux, Nantes Métropole entend poursuivre son soutien à Nantes Université actuellement en plein développement.

Il est donc proposé au conseil métropolitain d'attribuer un soutien pluriannuel à Nantes Université pour la période 2025/2027 à hauteur d'un montant global prévisionnel maximum de 4 985 500€ répartis de la façon suivante :

- montant de 2 211 500 € en investissement (déploiement du schéma directeur des installations sportives universitaires sur le campus Tertre avec la réhabilitations de la halle du SUAPS, étude pour la rénovation du pôle étudiant; accompagnement des usages numériques des étudiants, rénovation des salles informatiques)
- montant prévisionnel de 2 784 000 € en fonctionnement pour la période 2025/2027 avec un versement de 891 833 € sur l'année 2025. Les montants pour les années 2026 et 2027 seront attribués chaque année par délibération, sous réserve du vote du budget...

Les crédits sont inscrits sur l'opération 3525 « Campus Nantes Université » en fonctionnement et sur l'opération 10053 en investissement.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 891 833€ à Nantes Université pour l'année 2025,
2. approuve la convention d'objectifs et de moyens Campus Nantes à conclure entre Nantes Université et Nantes Métropole, annexée à la présente délibération,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : Mme BERTU Mahaut, M. THIRIET Richard

17 - CAMPUS NANTES - CONTRACTUALISATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS - CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2025-2027 AVEC L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU NUMÉRIQUE (ISEN-YNCREA OUEST), AUDENCIA GROUP ET L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE (EDNA) - APPROBATION

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour développer l'attractivité de son territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, de l'évolution des enjeux liés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et sur le territoire métropolitain, de sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles (rappelés par délibération du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 avec la contractualisation Campus Nantes Université de Nantes), Nantes Métropole a réaffirmé sa volonté de construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, poser les lignes directrices de ses futures interventions et poursuivre son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- Soutenir la recherche et l'innovation
- Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR
- Améliorer la réussite et la vie des étudiants - ensemble des conditions de vie des étudiants (logement, restauration, santé, sport, mobilité)
- Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale
- Poursuivre la transition numérique des établissements
- Accélérer la transformation écologique
- Ouvrir le champ de l'expérimentation.

Au regard des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la métropole nantaise, celle-ci se doit de franchir un palier et muter en un écosystème de la connaissance à la hauteur des standards internationaux. Aussi, Nantes Métropole entend soutenir les acteurs de l'enseignement supérieur selon les principes d'intervention suivants :

1. Nantes Université

Un soutien prioritaire à Nantes Université, acteur majeur sur le territoire, regroupant Université de Nantes, Centrale Nantes, ENSA Nantes, Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire, CHU, INSERM, IRT Jules Verne depuis le 1^{er} janvier 2022.

2. Établissements publics

Un soutien aux autres établissements d'enseignement supérieur publics tels que l'Institut Mines Télécom Atlantique – IMT-A (numérique, énergie et environnement), ONIRIS (santé animale et santé publique, les domaines clinique, biomédical, les sciences de l'alimentation et le génie des procédés).

3. Établissements accrédités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Un soutien aux établissements d'enseignement supérieur privés, ayant une vocation professionnelle et une visibilité nationale et internationale confirmée et dont le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a accrédité ou visé les diplômes et qui sont considérés comme apportant un concours utile au service public de l'enseignement supérieur :

- Établissements évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Établissements membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)
- Écoles d'ingénieurs privées évaluées par la Commission des titres Ingénieurs (CTI)
- Établissements ayant reçu par l'État la qualification EESPIG (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) qui clarifie le secteur de l'enseignement supérieur privé en distinguant les établissements à but non lucratif, délivrant des diplômes au nom de l'État et régulièrement contrôlés par l'autorité publique
- Écoles privées de commerce autorisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après évaluation par la commission d'évaluation des formations de gestion (CEFDG), à délivrer des diplômes visés.

Dans le cadre de cette dernière classification, il est proposé un soutien aux 3 établissements privés suivants :

> ISEN-YNCREA OUEST

L'ISEN YNCREA OUEST est une association de loi 1901, fondée en 1994. L'ISEN Ouest est une grande école d'ingénieurs reconnue par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) comme Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) depuis le 7 juillet 2016, accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et membre de la Conférence Grandes Ecoles (CGE). L'ISEN YNCREA OUEST compte 4 campus (Brest, Rennes, Caen, Nantes) et s'est développé sur le territoire métropolitain en implantant l'ISEN Nantes sur le site de Carquefou en 2021, en bonne harmonie avec les écoles et université environnantes.

Dans le cadre de son projet stratégique de développement, des projets de l'ISEN rencontrent un intérêt par rapport à la politique publique enseignement supérieur/recherche/innovation, à la vie étudiante, la nature et la biodiversité et aux marqueurs du mandat que sont la transition écologique, l'innovation et l'expérimentation :

- sur l'axe stratégique « soutien à la recherche et l'innovation » :
 - Projet Robotique et usine du futur : la robotique au service des industries et la robotique pour l'exploration des fonds marins côtiers
 - Projet Energie : amélioration de l'efficacité énergétique du véhicule électrique
 - Projet E-Santé (santé du futur) : approche globale et anticipative pour un suivi en continu, à distance et sécurisée des patients.
- sur l'axe stratégique « améliorer la réussite et la vie étudiante » :
 - Projets équipements sportifs : équipement mutualisé avec l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM)
- sur l'axe stratégique « accélérer la transition écologique » :
 - Projet Biodiversité : développer la biodiversité et la végétalisation du campus en partenariat avec le lycée Nantes Terre Atlantique (notamment le lycée du Grand Blottereau à Nantes est) et l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM)
 - Projet équipements vie étudiante : serres pour le projet Biodiversité notamment et mobiliers extérieurs (projet avec Ecole Supérieure du Bois et ICAM).

Les actions et projets sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au conseil métropolitain d'attribuer un soutien pluriannuel à ISEN-YNCREA OUEST pour la période 2025/2027 à hauteur d'un montant global prévisionnel maximum de 272 500 € répartis de la façon suivante :

- montant de 210 832 € en investissement
- montant prévisionnel de 61 668 € en fonctionnement pour la période 2025/2027 avec un versement de 15 000 € sur l'année 2025. Les montants pour les années 2026 et 2027 seront attribués chaque année par délibération, sous réserve du vote du budget.

> **AUDENCIA Group**

Audencia est un Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC) depuis 2017 lui conférant le statut de société anonyme à but non lucratif sous la tutelle de la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

Audencia se positionne parmi les meilleures écoles de management européennes et fait partie du cercle très fermé des business schools mondiales bénéficiant à ce jour de la triple accréditation EQUIS, AACSB et AMBA, pour la durée maximale de 5 ans, gage de son engagement pour un enseignement d'excellence. Elle est accréditée par la Commission d'Évaluation des Formations de Gestion (CEFDG) et membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

Première école de management en France à adhérer à l'initiative Global Compact des Nations Unies, Audencia s'est très tôt engagée à former et accompagner des managers innovants et responsables, dotés de compétences hybrides, qui contribuent positivement aux grands enjeux auxquels nos organisations, nos sociétés et notre planète, sont confrontées.

Dans le cadre de son projet stratégique de développement, de nouveaux projets d'Audencia rencontrent un intérêt par rapport à la politique publique d'enseignement supérieur et à certaines politiques publiques de Nantes Métropole, notamment :

▪ **La Chaire Entrepreneuriat d'Intérêt Général**

Ce projet a pour objectif :

- le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour inspirer des entreprises et entrepreneurs de l'économie « classique » engagés dans les transitions
- le renforcement des coopérations entre les entreprises, les collectivités publiques et la société civile afin de permettre l'hybridation de mondes qui s'ignorent.

Cette mission s'articule autour de plusieurs actions :

- Faire un diagnostic local
- Co construire une expérimentation locale avec les partenaires
- Évaluer et développer des méthodologies
- Valoriser, diffuser et passer à l'échelle.

Cette chaire est à la croisée de plusieurs priorités de la Métropole : développer les coopérations entre acteurs privés et publics, soutenir l'ESS et positionner Nantes au niveau européen et international, incarner un exemple de laboratoire d'idées à ce sujet, devenir une place forte en termes d'expérimentation.

▪ **Le Centre de Vulnérabilité - AUDENCIA**

Ce centre de recherche a comme objectif de devenir un centre de recherche du territoire sur les questions de vulnérabilités des seniors notamment. Pour cela, il s'appuie sur une feuille de route déclinée en plusieurs objectifs :

- Produire et mutualiser de la connaissance : études, recherche, expérimentations, évaluations ;
- Créer de la coopération entre acteurs d'horizons variés à partir de diagnostics partagés ;
- Appréhender les nouvelles formes de fragilités et leurs articulations entre elles ;
- Contribuer à renforcer la cohésion sociale et la mise en place d'actions de terrain ;
- Valoriser et faire rayonner les initiatives des territoires notamment de Nantes Métropole.

Il est proposé au conseil métropolitain d'attribuer un soutien pluriannuel pour la période 2025/2027 à hauteur d'un montant prévisionnel global de 225 000€ en fonctionnement, avec un versement de 75 000€ sur l'année 2025. Les montants pour les années 2026 et 2027 seront attribués chaque année par délibération, sous réserve du vote du budget.

Par ailleurs, il est proposé de continuer de soutenir **le programme Sirius**, auquel la Métropole avait apporté un financement lors de la précédente contractualisation, mais cette fois sans contrepartie financière. **Le programme Sirius** porte sur l'égalité des chances dans l'accès aux études.

D'autres projets portés par Audencia et qui permettront de mettre en valeur la coopération entre la Métropole et l'école, pourront être valorisés tout au long de cette convention triennale.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadres d'intervention tels que :

- le versement d'une aide de 35 000€ au Centre des vulnérabilités pour l'année 2025 dans le cadre de la feuille de route longévité ;
- le financement à hauteur de 50 000€ par an de la Chaire impact positif / RSE, dans le cadre de la politique publique Économie et emploi responsable.

> **ECOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE**

L'École de design Nantes Atlantique est un **établissement d'enseignement supérieur privé dédié aux métiers du design**. Fondé en 1988, l'établissement est une association loi 1901 reconnue par l'État depuis 2002, partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, membre de la Conférence des Grandes Écoles et associée à l'Université de Nantes. **L'École du Design Nantes Atlantique (EDNA) est un acteur majeur de l'écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Preuve de cette excellence**, l'EDNA a reçu le label « Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général » (EESPIG) en 2022, décerné pour 6 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'EDNA est la première école de design indépendante française à recevoir cette qualification.

Il est proposé d'apporter le soutien de Nantes Métropole aux projets suivants :

▪ **Osons Le Design**

Au cours de ces dernières années, Nantes Métropole a inscrit dans ses projets une démarche de design. Ces expériences ont permis à Nantes Métropole de confirmer l'amélioration des services publics rendus aux usagers. Elle souhaite poursuivre sa collaboration avec l'EDNA sur 2025-2027 pour faciliter l'intégration de la culture design au sein de ces différentes directions.

Chaque année, 3 à 4 problématiques proposées par les services de Nantes Métropole concernant des sujets d'organisation, de travaux, de simplification des pratiques, de communication, d'information, de documentation vont servir de supports d'application aux activités d'enseignement et de recherche de l'EDNA.

L'appel à manifestations d'intérêt sera lancé auprès des services de Nantes Métropole en mai 2025 avec une évaluation des projets en vue d'une sélection en juillet 2025.

▪ **Projet PICO BELLO**

Enfin, Nantes Métropole souhaite continuer d'apporter son soutien au **projet européen INTERREG Pico Bello**. Nantes Métropole a été sollicitée en 2024 pour intégrer le consortium en tant qu'autorité politique associée, partenaire nécessaire à la crédibilité du projet. Tous les partenaires sont associés à une collectivité qui devient leur "terrain d'expérimentation" pour les actions menées dans le cadre de ce projet. Celui-ci assure une visibilité européenne à Nantes dans le champ des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et plus particulièrement du Design, priorité métropolitaine en termes de filière, sans aucune contrepartie financière. Tous les frais engagés par la Métropole au titre de ce projet (déplacements agents, visite d'études...) seront entièrement pris en charge par le projet européen par le biais de l'EDNA.

Il est proposé au conseil métropolitain d'attribuer un soutien pluriannuel à l'École de design Nantes Atlantique pour la période 2025/2027 pour un montant prévisionnel global de 245 000 € en fonctionnement, avec un versement de 95 000 € sur l'année 2025. Les montants pour les années 2026 et 2027 chaque année par délibération, sous réserve du vote du budget.

Les crédits sont inscrits sur l'opération 3055 « Campus Nantes » en fonctionnement et l'opération 10273 en investissement.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les conventions pluriannuelles Campus Nantes à conclure avec YNCREA OUEST, Audencia EESC et l'Ecole de Design Nantes Atlantique, annexées à la présente délibération,
2. approuve le versement de la subvention de fonctionnement en 2025 de 15 000 € à YNCREA OUEST,
3. approuve le versement de la subvention d'investissement de 210 832 € à YNCREA OUEST,
4. approuve le versement de la subvention de fonctionnement en 2025 de 75 000 € à AUDENCIA,
5. approuve le versement de la subvention de fonctionnement en 2025 de 95 000 € à ECOLE DE DESIGN NANTES,
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction Générale dialogue et transformation de l'action publique

18 - AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE (AURAN) - PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025

Présents : 54

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, Mme FIGULS Séverine, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GUILLON Stéphanie, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 7

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent)

Absents : 37

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONAMY Delphine, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. LE TEUFF Florian, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme OGER Martine, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Créée en 1978, l'Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise (AURAN), constitue depuis plus de quarante-cinq ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation au service du territoire et de ses transformations.

En tant qu'agence d'urbanisme, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel pour accompagner la métropole nantaise et ses voisins à travers la réalisation d'études et de missions d'observation, de conseil, l'organisation et la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, le développement économique, l'environnement, le social, la démographie, l'habitat et le logement, l'équipement, les transports, la circulation, la transition énergétique, l'agriculture, les services, la communication, la fiscalité, la gestion, l'information, la documentation et, d'une manière générale, dans tout domaine en relation avec les compétences attribuées aux collectivités territoriales et à leurs groupements urbains, périurbains, ruraux et littoraux, notamment à travers les problématiques de cohérence territoriale et de prospective touchant aux équilibres des territoires.

L'AURAN met en œuvre son projet d'Agence 2023 pour inscrire ses actions au service des territoires, avec un objectif d'efficacité et d'efficacités. Elle s'engage dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet est traduit dans le programme partenarial de travail 2025 approuvé lors de l'Assemblée générale du 23 janvier 2025.

Ce dernier s'organise autour de trois axes stratégiques, à savoir :

- le suivi et le développement de l'observation territoriale
- l'accompagnement des projets de territoire, en portant une attention particulière à l'harmonisation des politiques publiques
- l'émergence et la diffusion de savoirs nouveaux (méthodes innovantes, études expérimentales...).

Au sein des missions listées ci-dessous, de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures et de l'engagement sur de nouvelles investigations, Nantes Métropole attend un investissement particulier de l'AURAN sur les enjeux de mobilité, de démographie, d'emploi et de logement, et l'ouverture de nouveaux thèmes portés par la Métropole : la bifurcation écologique et la santé globale.

La bonne coopération entre Nantes Métropole et l'AURAN en matière de production et d'échange de données sera essentielle en 2025 ainsi que la mise en commun, dans le cadre de « Nantes Débat de l'IA », de la réflexion que mène cette année l'agence sur l'impact de l'Intelligence Artificielle sur ses métiers et savoir-faire.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN pour 2025 portera spécifiquement sur les sujets suivants pour Nantes Métropole :

LE SUIVI & LE DÉVELOPPEMENT DE L'OBSERVATION TERRITORIALE PARTENARIALE

- Observatoire des loyers du parc privé et labellisation du dispositif local
- Observation foncière et trajectoire zéro artificialisation nette
- Observatoire de la transition intégrée de l'économie des ressources : matie'r
- Observatoire de l'alimentation durable
- Observatoire partenarial de la transition énergétique de Loire-Atlantique
- Observatoire territorial du logement et de la vie étudiante
- Observatoire du financement immobilier en Loire-Atlantique
- Observatoire de la demande en logements en Loire-Atlantique
- Observ'agglomération, décrypter les dynamiques des grandes agglomérations
- Réalisation et diffusion de premiers résultats de l'enquête mobilités certifiée CEREMA en Loire-Atlantique

- Dispositif de suivi des dynamiques immobilières locales
- Évolution du couvert végétal et des îlots de chaleur
- Suivi de la charte métropolitaine des arbres
- Analyse et suivi de l'immobilier d'entreprise de la métropole nantaise
- Boussole métropolitaine de l'économie soutenable
- Analyse des filières stratégiques de Nantes Métropole
- Écosystème métropolitain de la recherche et de l'innovation
- Évolution du commerce dans la métropole nantaise
- Observatoire des copropriétés de Nantes Métropole
- Observatoire métropolitain de l'emploi - analyse des dynamiques territoriales
- Conférences territoriales de Nantes Métropole – portraits de territoire
- Observatoire métropolitain santé environnement – appel à projet synopse
- Observatoire métropolitain de la tranquillité publique

L'EXPERTISE DE L'AURAN AU SERVICE DES TERRITOIRES

- Révision du SCOT du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- Révision du SCOT du pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Retz
- Armature(s) : démonstrateurs autour de la planification urbaine au prisme des limites environnementales du territoire, la planification écologique (plan guide de développement des capacités environnementales) et la transition sociale et écologique liée aux enjeux de l'eau
- Travail de préfiguration du futur service express régional métropolitain
- Analyse des dynamiques territoriales industrielles de Nantes Métropole et la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (labellisées « territoires d'industrie »)
- Suivi du programme local de l'habitat de Nantes Métropole
- Réflexion prospective sur la mobilité en 2050 sur Nantes Métropole
- Évaluation de la politique piétonne de la métropole nantaise
- Travail de hiérarchisation du réseau routier de la métropole nantaise
- Mesure des impacts en matière de mobilité des grands chantiers du cœur de la métropole nantaise
- Élaboration d'un schéma directeur du déploiement des fontaines à eau
- Étude de programmation urbaine pour le renouvellement de Pont Rousseau à Rezé
- Étude de programmation urbaine pour le renouvellement du secteur du Cardo
- Plan-guide frêne rond / Saint-Séb'boulevard - Saint Sébastien sur Loire
- Actualisation du plan-guide du quartier sur le secteur Nantes Atlantique
- Étude de programmation sur les zones 2au des hameaux de la commune de La Chapelle sur Erdre
- Étude de stratégie urbaine sur la requalification des grands boulevards du XIXème siècle nantais
- Schéma directeur de gestion des biodéchets alimentaires de Nantes Métropole : « orgalim' »
- Suivi de la trajectoire carbone du PCAET de Nantes Métropole
- Appui à la préfiguration d'une coopérative carbone & résilience du bassin de vie nantais
- Plan-guide stratégie climat sur l'île de Nantes
- Étude de planification et de résilience alimentaire

LES SAVOIRS NOUVEAUX, PROSPECTIFS ET EXPÉRIMENTAUX

- Accompagnement du pacte de logistique urbaine de Nantes Métropole
- Caractérisation des itinéraires de fraîcheur sur la métropole nantaise
- « Parcours et modes de vie » des habitants
- Exploration sur la place et le rôle des datacenters
- Explorations en data science, cadre éthique et principes d'usages interne
- Caractérisation de la pollution lumineuse à l'échelle locale
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Analyse des dynamiques de circulation automobile à l'échelle du département de Loire-Atlantique (« metrosat »)
- Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (« POPSU transitions »)
- Mise en perspective des enjeux de consommation et distribution de l'eau potable
- Démarche transversale impact : spatialiser les enjeux climatiques et sociaux de la petite à la grande échelle, en appui au suivi évaluatif afin de cibler les îlots à impact
- Chaire de recherche collaborative avec l'Institut d'Etudes Avancées « Habiter au prisme des limites planétaires ».

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2025.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 23 janvier 2025, a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 355 100€ de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 747 180€.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 opération « 236 » AURAN chapitre 65.

Le Conseil délibère, et,

1. prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2025,
2. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 747 180€ au titre de l'année 2025, ainsi que la convention correspondante ci-jointe,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : M. BOLO Pascal, M. FOURNIER Hervé

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

19 - CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCÉ-SUR-ERDRE - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUM - APPROBATION DES OBJECTIFS DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ - DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUÉNEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé,

La politique de Nantes Métropole en matière de mobilité concourt à la fabrique de la ville écologique et solidaire, notamment en renforçant les modes de déplacement doux et en permettant une cohabitation plus harmonieuse et équilibrée entre les usagers du vélo et les usagers de la voiture. Nantes Métropole déploie ainsi un réseau de pistes cyclables permettant de relier les territoires des communes membres pour faciliter et sécuriser les trajets de celles et ceux qui font le choix du vélo.

En application du IV. de l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi « NOTRe » du 7 août 2015, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole ont signé une convention en date du 29 décembre 2016 par laquelle cette dernière s'est vue transférer la compétence en matière de gestion des routes départementales ainsi que de leurs dépendances et accessoires.

Dans ce contexte, Nantes Métropole porte avec la communauté de communes d'Erdre & Gesvres, en lien avec le Département de Loire-Atlantique, un projet de liaison cyclable intercommunautaire reliant les communes de Sucé-sur-Erdre et Carquefou. Ce projet est né du double constat qu'il n'existe à ce jour aucune ligne de transports en commun entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou et que les voiries existantes entre ces deux communes ne permettent pas de répondre aux besoins des cyclistes de pouvoir se déplacer sur des itinéraires sécurisés et directs.

Ce projet de liaison cyclable sera situé le long la Voie Métropolitaine (VM) 37 (anciennement « RD 37 »). Le tracé définitif a été retenu en raison de son caractère direct et sécurisé ainsi que des connexions qu'il permet avec les liaisons extra-métropolitaine et d'intérêt communautaires déjà existantes au sein de Nantes Métropole (vers Carquefou et Nantes) et de la communauté de communes Erdre et Gesvres (vers Sucé-sur-Erdre, Casson, la Vélodyssée). Ce tracé s'est en outre révélé être le moins impactant sur les espaces naturels et sensibles de ce secteur, notamment au niveau du franchissement du ruisseau des Hupières.

Le projet retenu sera situé sur le côté Ouest de la VM 37, sous la forme d'une piste cyclable bidirectionnelle située en partie sur des emprises foncières agricoles acquises par Nantes Métropole le long de la route, et en partie sur l'emprise de chemins et routes existants, avec franchissement du ruisseau des Hupières via une passerelle en encorbellement le long de la route, sans fondations ou structures dans le lit du cours d'eau.

Une partie du tracé du projet de liaison cyclable entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou traversant une haie classée en Espace Boisé Classé (EBC) au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), il convient de faire évoluer le périmètre de cet EBC de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise de la piste cyclable, et ainsi permettre d'engager les travaux de sa réalisation. Ce changement de périmètre d'EBC nécessite de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité, en application des dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

En vertu du 2° de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme, un plan local d'urbanisme doit être révisé lorsqu'il est envisagé de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière. Dès lors, la présente procédure de mise en compatibilité du PLUm emportant les mêmes effets qu'une révision, elle est soumise à évaluation environnementale en vertu du 2° de l'article R. 104-13 du même code.

Dans ces conditions, en application du 1° de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une procédure de concertation préalable du public doit être organisée sur la partie du territoire métropolitain concernée par ladite procédure, à savoir la commune de Carquefou. Il revient donc, en application du 3° de l'article L. 103-3 du même code, au conseil métropolitain de préciser les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité envisagée et de définir les modalités de la concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par la présente procédure de mise en compatibilité du PLUm sont les suivants :

- renforcer la part modale du vélo au sein de la Métropole et encourager un usage plus raisonné de la voiture,
- proposer un tracé de liaison direct, sécurisé et le plus adapté aux besoins des habitants du territoire métropolitain, et notamment des habitants de Carquefou,
- permettre une meilleure connexion entre Carquefou et les liaisons extra-métropolitaine et d'intérêt communautaire déjà existantes.

Les modalités de la concertation préalable sont définies de la manière suivante :

- L'exposé des motifs de la mise en compatibilité du PLUm sera tenu à la disposition du public, en mairie de Carquefou, au siège de Nantes Métropole et dans le pôle de proximité Erdre et Loire, pour une durée de quinze jours, du 5 au 19 mai 2025 ;

- Pendant toute la durée de la concertation préalable, les observations du public sur le projet de mise en compatibilité du PLUm pourront être consignées sur les registres papiers déposés en mairie de Carquefou et au siège de Nantes Métropole, mais aussi sur un registre dématérialisé accessible depuis le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet>. Le public pourra également adresser ses observations et propositions par courrier postal à Nantes Métropole, Direction générale déléguée de la Fabrique de la ville écologique et solidaire, Service études et planification ;
- Un avis au public l'informant de la concertation préalable autour du projet de mise en compatibilité sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans un journal local ;
- Cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur des mairies du territoire métropolitain et du siège de Nantes Métropole au moins 8 jours avant l'ouverture de la concertation préalable et pendant toute la durée de celle-ci ;
- Cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Carquefou, ainsi que sur le site internet de Nantes Métropole ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Carquefou ainsi qu'au siège de Nantes Métropole durant un mois.

Par ailleurs, le projet de mise en compatibilité du PLUm fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint de l'Etat, de Nantes Métropole et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, réunion dont il sera dressé procès-verbal. Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. Suite à cette enquête, il sera proposé au conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre et d'approuver le dossier de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête.

En conséquence, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver les objectifs de ce projet et de définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les objectifs poursuivis par le projet de mise en compatibilité du PLUm de Nantes Métropole pour la réalisation d'un projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre,
2. définit et approuve les modalités de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUm,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

20 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LONGÉVITÉ - PACTE TERRITORIAL (2025-2029) RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT - CONVENTION AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 10

M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Afin de permettre de mobiliser le financement de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour les actions que Nantes Métropole met en œuvre dans le cadre du nouveau Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) dès le 1^{er} janvier 2025, le Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 a affirmé par délibération n°2024-197 l'intention de Nantes Métropole de s'engager à signer un Programme d'Intérêt Général Pacte territorial avec l'État et l'Anah pour la période 2025-2029.

A la suite de cette délibération, il est désormais proposé au Conseil métropolitain d'approuver la convention de Pacte territorial avec l'État et l'Anah pour la période 2025-2029, ci-annexée. Cette convention sera le cadre structurant de la réponse de notre territoire aux besoins d'accompagnement pour atteindre les objectifs de rénovation notamment énergétique exprimés par le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ainsi qu'aux enjeux portés par les feuilles de route Longévité métropolitaine et Fabrique de nos villes.

Ce Pacte territorial fait converger l'ensemble des actions de Nantes Métropole et de ses partenaires en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans toutes ses composantes (rénovation énergétique, lutte contre l'habitat dégradé, adaptation au vieillissement et au handicap...), ses typologies (maisons individuelles et immeubles collectifs) et cibles (propriétaires occupants, bailleurs, de tous revenus). Il permet le cofinancement par l'Anah des actions d'ingénierie portant sur l'information, la communication, et l'accompagnement aux projets d'amélioration.

La convention de Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov 2025-2029 est structurée autour de trois volets :

1 – « Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » intégrant les sujets de

communication et de mobilisation, proposant la sensibilisation de 8 400 particuliers et de 7 000 professionnels de la rénovation, par les actions d'animation de la Métropole et de ses partenaires comme Alisée et l'ADIL ;

2 – Missions d'« information, conseil et orientation des ménages » dans leur parcours, au bénéfice de 57 500 ménages et de 2 000 copropriétés ;

3 – « Accompagnement des ménages » dans leurs projets de travaux, avec une projection à environ 19 000 logements de propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires.

Pour sa mise en œuvre, la Métropole s'appuiera à la fois sur ses ressources internes et sur un réseau de partenaires comme l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (ALISEE) pour l'animation de l'Espace Conseil France Rénov, ou l'Agence départementale d'information sur le Logement de la Loire Atlantique (ADIL44) pour animer la Maison de l'Habitant du territoire.

Ce programme pluriannuel inclut une évolution des objectifs afin de tenir compte de l'intégration au cours de la convention des Programmes d'Intérêt Général encore en vigueur, et d'une mise en œuvre progressive de l'action.

Au regard des projections en termes de dispositifs métropolitains et de projets accompagnés, le cofinancement prévisionnel de l'Anah est estimé à 14 309 314 € sur la période 2025-2029.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention de Programme d'Intérêt Général Pacte territorial France Rénov (2025-2029), ci-annexée, à conclure avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, ayant pour objet le Service Public de la Rénovation de l'Habitat,
2. délègue à Mme la Présidente ou au Vice-président délégué le soin de prendre toute décision pour approuver et signer tout avenant à ladite convention,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention, ainsi qu'à solliciter les participations financières auprès de l'Anah.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

21 - HABITAT - CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION - APPROBATION

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHOYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BRILLAUD DE LAJJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHOYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur François PROCHASSON, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) permet de disposer d'une instance de gouvernance partenariale, stratégique et opérationnelle en matière de politique d'attribution des logements sociaux. Dès 2013, Nantes Métropole s'est dotée d'une CIL, avant l'obligation issue des orientations combinées de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 26 mars 2014 et de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Par délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2015 et par arrêté préfectoral en date du 12 février 2016, Nantes Métropole a étendu la composition et les missions de cette dernière conformément à l'article L441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

L'enjeu de la CIL est de faire émerger une analyse des enjeux, de grandes orientations et objectifs partagés en matière d'attributions de logements sociaux sur le territoire. Il s'agit d'une part d'objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs du territoire métropolitain, notamment des objectifs d'attributions en Quartiers Prioritaires au titre de la politique de la Ville (QPV) et en dehors de ces quartiers. Il s'agit d'autre part d'objectifs en matière de relogement des ménages bénéficiant du Droit Au Logement Opposable (DALO), des demandeurs prioritaires au titre de l'article L441-1 du CCH, ainsi que des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Ces orientations sont mises en œuvre via une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui comporte les engagements pris par les bailleurs sociaux et leurs partenaires pour atteindre ces objectifs.

Le premier document d'orientations stratégiques de Nantes Métropole a été adopté en CIL plénière du 5 octobre 2016, et approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2015. Le Conseil métropolitain du 7 décembre 2018 a approuvé par délibération sa modification. La CIA, fusion de l'Accord Collectif Intercommunal et de la Convention d'Équilibre Territorial, qui intègre également une charte métropolitaine de relogement, a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 10 février 2017, après avis favorable du comité responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Préfet, et modifiée également le 7 décembre 2018. D'une durée de 6 ans et avec un programme de travail défini sur la période 2017-2022, son renouvellement a été acté en séance plénière de la CIL du 22 mars 2023.

Les intentions ayant guidé ce renouvellement ont été les suivantes :

- une réaffirmation des orientations stratégiques de la CIL, dont certaines ont été précisées, validées en CIL plénière du 20 février 2024 ;
- la prise en compte d'évolutions législatives et réglementaires, en particulier la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, la loi 3DS du 21 février 2022 et la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les QPV : gestion en flux des droits de réservation, cotation de la demande, définition et prise en compte des travailleurs essentiels... ;
- le renouvellement du programme d'actions pour la période 2025-2030, sur la base des « acquis » de la précédente CIA, en particulier une dynamique partenariale forte. Les réflexions issues des groupes de travail thématiques réunissant des représentants des partenaires de la CIL conduits en 2023 et 2024, combinées à une actualisation du diagnostic du parc social métropolitain, de son occupation et de la demande ont permis de traduire ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires et de contribuer au renouvellement de la CIA.
- une recherche de lisibilité, par l'intégration des deux volets, orientations stratégiques et CIA, au sein d'un document unique.

Ce document, valant document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attribution, est structuré autour de 5 orientations stratégiques, déclinées en sous-orientations :

- Orientation 1 : loger les ménages dans leur diversité

- 1.1. Tendre vers une satisfaction de la demande représentative des demandeurs en attente.
- 1.2. Mobiliser les bailleurs et les réservataires autour des ménages « invisibles » à travers la cotation de la demande.
- 1.3. Mieux prendre en compte les métiers essentiels

- Orientation 2 : Poursuivre la prise en compte de ménages prioritaires

- 2.1. Porter une définition des ménages prioritaires au sein du territoire de la Métropole.
- 2.2. Stabiliser la part d'attribution en faveur des ménages prioritaires.
- 2.3. Améliorer l'accès au parc social des ménages les plus pauvres en dehors des quartiers prioritaires.

- Orientation 3 : Rendre effectif le libre choix des demandeurs

- 3.1. Mieux satisfaire les demandes de mutation.
- 3.2. Accompagner les locataires du parc social recherchant une offre alternative de logement.
- 3.3. Élargir le périmètre de la location active.

- Orientation 4 : Accompagner l'évolution des quartiers prioritaires

- 4.1. Sécuriser l'accompagnement des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.
- 4.2 Porter une attention renforcée aux besoins de mobilité des habitants des quartiers.
- 4.3 Toucher davantage de ménages avec de moindres difficultés économiques et en lien avec l'emploi.

- Orientation 5 : Renforcer la coopération entre bailleurs et réservataires en amont des Commissions d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

- 5.1 Garantir une répartition équilibrée des propositions de logements entre réservataires.
- 5.2 Systématiser le travail partenarial autour des livraisons.
- 5.3 Renforcer la coopération autour des CALEOL.

- Orientation 6 : Mettre en œuvre et évaluer de façon itérative

- 6.1 Animer la gouvernance et le suivi des objectifs.
- 6.2 Assurer une mise en œuvre progressive.

Le pilotage de ce programme d'actions est assuré par la CIL, qui se réunira au moins une fois par an et fera un bilan de la mise en œuvre des engagements des partenaires. La CIL pourra faire évoluer si nécessaire les objectifs partagés, ou adapter les moyens et outils mis en œuvre pour les atteindre.

L'ADOPTION PAR LA CIL DES ORIENTATIONS ; L'AVIS DE LA CIL ET DU COMITE TECHNIQUE DU PDALHPD SUR LA CIA

Conformément aux dispositions des articles L441-1-5 et L441-1-6 du CCH, l'élaboration du document valant document d'orientations stratégiques de la CIL et CIA est le résultat d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement, en particulier Nantes Métropole et ses 24 communes, le Préfet de Loire Atlantique, les bailleurs sociaux présents dans le territoire et l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, Action Logement, la Maison de l'Habitant.

En application des articles du CCH précités, la séance plénière de la CIL du 25 février 2025 a adopté les orientations stratégiques et a émis un avis favorable sur le volet CIA. Le document a également été soumis pour avis le 06 février 2025 sur le volet CIA au comité responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Celui-ci a rendu un avis favorable lors du comité technique Logement d'abord en date du 31 mars 2025.

Au vu de l'adoption des orientations stratégiques en CIL et de ces deux avis sur le volet CIA, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver les orientations de la CIL et la convention intercommunale d'attribution, telles que définies dans le document ci-annexé.

Le document sera transmis au Préfet pour approbation des orientations stratégiques et agrément du volet CIA avant d'être signé par les partenaires.

Le Conseil délibère et,

1. adopte les orientations stratégiques de la CIL telles que définies dans le document ci-annexé ;
2. s'engage à mobiliser aux côtés des partenaires de la CIL, au regard des compétences qui lui sont propres, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations tels que définis dans le volet CIA du document ci-annexé ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le document d'orientations stratégiques et la convention intercommunale d'attribution.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

22 - AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER RELATIF À LA RÉOLUTION DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS EN COPROPRIÉTÉ - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a mis en place entre 2021 et 2024 un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), dispositif soutenu par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Ce programme a permis la mise en place d'actions de repérage des copropriétés en difficultés et la sensibilisation des copropriétaires en matière de gestion et de gouvernance des copropriétés.

Dès lors qu'une copropriété était identifiée comme en situation de fragilité, il était aussi possible de lui proposer un diagnostic voire un accompagnement renforcé lorsque les problématiques mises en exergue par le diagnostic nécessitaient des conseils personnalisés.

Adossées à ce programme, des aides à la résolution des premières difficultés ont été mises en place par la Métropole. Elles ont permis aux copropriétés d'être soutenues financièrement dans la réalisation d'actions prioritaires pour l'amélioration de leur gestion et de leur gouvernance.

Le POPAC a pris fin le 30/11/2024 et le dispositif financier d'aide à la résolution des premières difficultés mis en place par Nantes Métropole s'est achevé avec lui. Or, SOLIHA (prestataire jusqu'au 30/06/2025 du marché en charge de ces missions de prévention auprès des copropriétés) continue d'accompagner certains conseils syndicaux qui ont besoin de ce type d'aide pour améliorer la gestion de leur copropriété.

L'enjeu est donc de continuer à soutenir les missions de prévention auprès des copropriétés et de lutter contre la dégradation de ces dernières. Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver un dispositif financier destiné à la résolution des premières difficultés en copropriété et de mettre en place un nouveau règlement d'aide adapté aux besoins actuels des copropriétés. Ces aides mobiliseraient une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € pour l'année 2025.

Ce nouveau règlement d'aide permettrait de financer les prestations suivantes :

- la mise à jour du règlement de copropriété ;
- la refonte des tantièmes ;
- la scission de copropriétés ;
- la création d'une AFUL (association foncière urbaine libre) ou d'une ASL (association syndicale libre) ;
- la lutte contre les impayés dans les copropriétés bénévoles (Expertise de contrôle de gestion / procédures de recouvrement) ;
- la médiation en copropriété en cas de blocage portant sur des problématiques liées au bâti.

Les prestations seraient financées à hauteur de 70 % de la dépense subventionnable HT et ce, dans la limite de 2 000 € à 5 000 € suivant les types de prestations envisagés.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP1057 libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen opération n° 3252 libellée « Aides spécifiques ».

Par ailleurs, afin d'alléger les démarches de modifications du règlement d'intervention financière lié à la résolution des premières difficultés en copropriétés, il est proposé de déléguer à la Présidente la possibilité de modifier ce dispositif financier.

En outre, afin de faciliter la prise de décision et de fluidifier le traitement des demandes d'aides, il est proposé de déléguer à la Présidente l'attribution des aides dans le cadre de ce dispositif particulier, ainsi que la conclusion des éventuelles conventions correspondantes et de leurs avenants.

Il sera rendu compte au Conseil métropolitain des décisions prises en application de ces délégations.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le règlement d'intervention relatif aux aides collectives destiné à la résolution des premières difficultés en copropriété, ci-annexé,
2. - décide de déléguer à la Présidente ou au Vice-Président délégué les attributions suivantes :
 - prendre toute décision relative à la modification du règlement d'intervention lié à la résolution des premières difficultés en copropriétés, y compris s'agissant du montant des aides,
 - prendre toute décision, dans les conditions définies par la présente délibération, pour attribuer lesdites aides aux copropriétés concernées, approuver et signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23 - PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) - PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azizil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par arrêté n°2024-71 en date du 26 novembre 2024, la Présidente de Nantes Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en vue d'accompagner les projets urbains et contribuer à la relance de la production de logements, d'intégrer dans le document d'urbanisme les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), de conforter la place de la nature et son accès et d'apporter des évolutions formelles du document d'urbanisme afin d'en améliorer l'intelligibilité.

Par délibération n°2024-209 des 12 et 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain a, d'une part, décidé de soumettre le projet de modification simplifiée n°4 du PLUm à la réalisation d'une évaluation environnementale et, d'autre part, approuvé les objectifs poursuivis par le projet de modification simplifiée et défini et approuvé les modalités de la concertation préalable de celle-ci.

Conformément à la délibération pré-citée, la concertation préalable de la modification simplifiée n°4 s'est déroulée du 15 janvier au 17 février 2025 inclus selon les modalités suivantes :

- un avis relatif à l'ouverture de la concertation et ses modalités a fait l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux, d'un affichage au siège de Nantes Métropole ainsi que dans les 24 mairies du territoire métropolitain, ainsi que d'une publication sur le site internet de Nantes Métropole ;
- un dossier exposant les motifs de la modification simplifiée n°4 du PLUm a été tenu à la disposition du public, dans les 24 mairies, au siège de Nantes Métropole et dans les pôles de proximité ;
- pendant toute la durée de la concertation préalable, le public a pu consigner ses observations et propositions dans des registres papiers mis à sa disposition dans les 24 mairies et au siège de Nantes Métropole, dans un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole, ainsi que par courrier postal.

Durant cette période, 72 observations ont été recueillies, dont :

- 71 contributions déposées dans le registre dématérialisé (pour 2 935 visites et 1 442 téléchargements) ;
- 0 contribution déposée dans les registres papiers mis à disposition dans les lieux précités ;
- 1 contribution transmise par voie postale.

Chaque observation a fait l'objet d'une analyse en lien étroit avec les communes concernées le cas échéant. Les demandes s'inscrivant dans les objectifs généraux de la modification simplifiée n°4 (à savoir des propositions de corrections du dossier, de précision ou d'adaptation du règlement écrit ou graphique ou d'autres évolutions s'inscrivant dans les objectifs de la présente modification simplifiée tout en restant cohérentes avec le Projet d'Aménagement de Développement Durables - PADD) viendront compléter et enrichir le projet de modification simplifiée.

Certaines contributions à la concertation préalable ont été considérées comme étant en tout ou partie hors-champ. Il s'agit d'observations qui ne se situent pas dans le champ de la procédure de modification simplifiée en application de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme (demande ayant pour effet de diminuer les possibilités de construire par exemple) et d'observations considérées comme n'étant pas en lien avec un ou plusieurs des objectifs de la procédure de modification simplifiée n°4, tels que présentés dans le dossier de concertation préalable.

Les observations recevables ont principalement porté sur les sujets suivants, regroupés par thématiques :

En matière de logement et d'habitat, quelques demandes ont été formulées tendant à assouplir des règles d'implantation ou de hauteur fixées dans le règlement du PLUm. Des avis divergents ont également été recueillis sur la question de la densification et des formes urbaines qu'elle induit, en particulier au sein du tissu pavillonnaire du territoire.

En matière d'environnement, de formes urbaines et de qualité paysagère et patrimoniale, les observations ont principalement porté sur des demandes d'ajouts de protections environnementales et paysagères (EPP et EBC notamment) et sur le sujet de l'artificialisation des sols.

En matière de mobilités, les observations ont porté sur la question de l'adaptation des normes de stationnement au regard de l'offre de transports et de la possibilité de recours aux mobilités douces.

Au plan territorial, les secteurs ayant fait l'objet du plus grand nombre d'observations sont l'OAP des Granges au Pellerin et l'OAP Thébaudière à Sainte-Luce-sur-Loire. Par ailleurs, un certain nombre d'observations consistent en des demandes ciblées de changement de zonage ou d'ajout ou d'extensions de protections environnementales, notamment sur le territoire de la commune de La Chapelle-sur-Erdre.

Enfin, il est à noter quelques observations relatives à la gouvernance de la procédure de modification simplifiée (place des communes, prise en compte des particularismes locaux), au calendrier de la procédure de modification simplifiée ou encore à l'organisation de la concertation préalable (durée de la concertation préalable, niveau de précision du dossier de concertation, demandes de réunions d'échanges sur la procédure, accessibilité en ligne du dossier de concertation et des documents constitutifs du PLUm etc).

Le tableau annexé reprend l'ensemble des observations formulées durant la concertation préalable en indiquant la suite donnée et, de manière synthétique, les raisons qui ont fondé cette décision.

Une fois le projet de modification simplifiée n°4 du PLUm finalisé, celui-ci sera transmis pour avis à l'autorité environnementale (MRAe Pays de la Loire), à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ainsi qu'aux personnes publiques associées. Le projet sera également notifié aux 24 communes du territoire métropolitain. Le projet de modification simplifiée, accompagné des avis émis, sera mis à la disposition du public. Suite à cette mise à disposition, le Conseil métropolitain approuvera ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier et des observations du public.

Annexe 1 : Bilan de la concertation préalable.

Le Conseil délibère et,

1 – approuve le bilan de la concertation préalable relative au projet de modification simplifiée n°4, joint en annexe ;

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

80 voix pour

7 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

24 - PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) - PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5 - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. GODET Laurent), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUM), adopté par le Conseil métropolitain du 5 avril 2019, formalise et décline la stratégie d'aménagement de la Métropole et de ses vingt-quatre communes. Il contribue à l'intégration des différentes politiques publiques et permet de structurer une armature urbaine à l'échelle métropolitaine en définissant les espaces dédiés aux usages urbains, économiques, naturels et agricoles. Le PLUM accompagne la transition vers un nouveau modèle de fabrique de la ville, solidaire, écologique et dialogué, en encadrant des secteurs de projets, en facilitant le renouvellement urbain et en protégeant la nature en ville. Il a été pensé pour soutenir un urbanisme de projets sur l'ensemble du territoire métropolitain et pour orienter les projets vers une grande qualité urbaine, architecturale et environnementale.

Le PLUM est un document nécessairement évolutif, accompagnant le développement et l'aménagement du territoire métropolitain. Ainsi, la Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°5, qui consiste à procéder à des ajustements locaux de zonages pour aménager deux terrains dits d'insertion

permettant un hébergement adapté ainsi qu'une meilleure intégration de populations vivant actuellement dans des habitats précaires. L'un de ces terrains se situe sur le territoire de la commune d'Orvault (secteur « Haut Cormier ») et l'autre se situe sur le territoire de la commune de Saint-Herblain (secteur « L'Ormelière »).

Pour les besoins de la réalisation de ces deux terrains, il est nécessaire de faire évoluer le zonage applicable à chacun de ces deux sites, de ACI4 vers ACI3 pour l'Ormelière à Saint Herblain et de US vers UMc pour le Haut Cormier à Orvault en vue d'y autoriser la réalisation d'installations à destination de logement / hébergement. De plus, à Orvault, il convient d'ajouter un périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, pour permettre l'installation des mobil-homes.

I- La décision relative à l'absence d'évaluation environnementale

En application de l'article R. 104-12 3° du code de l'urbanisme, la modification simplifiée n°5 relève de l'examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable. Ainsi, la Métropole a réalisé une auto-évaluation concluant à l'absence d'incidences notables de la modification simplifiée n°5 sur l'environnement.

Dès lors, en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°5 a été transmis le 5 juillet 2024 à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire pour avis conforme. Par information en date du 5 septembre 2024, la MRAe a indiqué qu'en l'absence de réponse de sa part au terme d'un délai de 2 mois, elle est réputée avoir émis un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Aussi, par délibération n°2024-154 du 4 octobre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°5.

II- La consultation des personnes publiques associées et des communes concernées

Le projet de modification simplifiée n°5 a été notifié le 5 novembre 2024 aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu'aux deux communes concernées, Orvault et Saint-Herblain.

Avis des personnes publiques associées

Les avis suivants relatifs au projet de modification simplifiée n°5 du PLUm ont été reçus par Nantes Métropole et joints au dossier de mise à disposition du public :

- le Département de Loire-Atlantique (courrier du 12 décembre 2024) émet un avis favorable ;
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (courrier du 2 décembre 2024) émet un avis favorable.

Les autres personnes publiques associées auxquelles le projet de modification simplifiée n°5 a été notifié n'ont pas émis d'avis ni d'observations.

Avis des communes membres

Les avis suivants relatifs au projet de modification simplifiée n°5 du PLUm ont été reçus par Nantes Métropole et joints au dossier de mise à disposition du public :

- la commune de Saint-Herblain n'a pas fait d'observations ;
- la commune d'Orvault (courrier du 29 novembre 2024) a demandé de procéder à une rectification dans la notice explicative.

L'exposé exhaustif de ces avis et observations, ainsi que les réponses qui y sont apportées et les suites qu'il est proposé de leur donner, sont exposés dans le tableau de synthèse en annexe n°2.

III- La mise à disposition du public

Le déroulé de la mise à disposition

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°5 a fait l'objet d'une mise à disposition du public sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain, seules communes intéressées par le projet. Celle-ci s'est déroulée du 6 janvier au 6 février 2025 inclus. Les modalités de la mise à disposition du public ont été approuvées par décision n°2024-1173 du **17 décembre 2024** de la Présidente de Nantes Métropole.

La publicité de la mise à disposition a été effectuée selon les modalités suivantes :

- un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°5 du PLUm, les lieux et heures où le public peut consulter le dossier et formuler ses observations a été publié huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans deux journaux diffusés dans le département ;
- cet avis a été affiché au siège de Nantes Métropole, dans les pôles de proximité concernés (pôle Erdre et Cens et pôle Loire-Chézine) et dans les mairies d'Orvault et Saint-Herblain, huit jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, l'ensemble du dossier a été rendu consultable sur le site internet de Nantes Métropole. Le public pouvait également consulter le dossier sur support papier au siège de Nantes Métropole ainsi qu'en Mairie de Saint-Herblain et au Centre Technique du Croisy à Orvault.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;
- sur les registres papier mis à disposition dans les lieux cités ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture de ceux-ci ;
- ainsi que par courrier électronique ou postal.

Au terme de cette mise à disposition :

- Aucune observation n'a été reçue par voie postale ;
- Aucune observation n'a été recueillie sur les registres papiers ;
- 137 observations ont été recueillies sur le registre dématérialisé ;
- le registre dématérialisé a enregistré 1 419 visiteurs uniques et 318 téléchargements.

Sur les 137 observations recueillies sur le registre dématérialisé, 13 constituent des copies de tout ou partie d'une observation précédemment déposée par le même contributeur. Dans un souci d'intelligibilité et de plus grande efficacité dans leur traitement, Nantes Métropole apporte une réponse commune à chaque groupement d'observations identiques, quelle que soit leur date de dépôt.

L'ensemble des observations formulées durant la mise à disposition est présenté en annexe n°2, ainsi que la manière dont il est proposé de tenir compte de ces contributions.

Les observations du public

Un certain nombre de contributions ont exprimé une opposition, totale ou partielle, aux évolutions portées par la présente procédure de modification simplifiée n°5.

Certaines observations contestent le choix des zones d'implantation, notamment concernant le secteur « Haut Cormier » à Orvault. D'autres avancent soit un manque de consultation ou de concertation avec les riverains vivant à proximité concernant l'implantation de ces terrains d'insertion, soit une insuffisance d'études sur l'efficacité des opérations d'installation de ces terrains d'insertion

Enfin, quelques contributions contestent le recours à une procédure de modification simplifiée pour les présentes évolutions, et estiment pour certaines que ces dernières auraient dû faire l'objet d'une procédure de révision du PLUm.

Un certain nombre d'observations sont considérées comme hors-sujet : il s'agit d'observations ne relevant pas du champ d'application du PLUm (classées « hors sujet » dans le bilan joint en annexe n°1).

D'autres observations ont été considérées comme étant hors-champ : il s'agit d'observations qui ne se situent pas dans le champ de la procédure de modification simplifiée (demande ayant pour effet de diminuer les possibilités de construire par exemple) et les observations considérées comme n'étant pas en lien avec une ou plusieurs des évolutions portées par la présente procédure de modification simplifiée n°5.

Les observations formulées au cours de l'enquête appellent les éléments généraux de réponse suivants :

- Sur l'intérêt général de l'opération :

L'aménagement de ces deux terrains d'insertion s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale ambitieuse menée par la Métropole aux côtés de l'État, du Département de Loire-Atlantique et des communes volontaires du territoire, visant à la résorption des nombreux bidonvilles présents sur le territoire, lesquels constituent des lieux de vie indignes. Leur disparition progressive nécessite une réponse adaptée aux différentes situations des personnes concernées, dans un souci tant d'humanité - accès aux droits – que de fermeté - respect du droit.

Sur ces terrains d'insertion, l'habitat modulaire est fourni, les familles qui y résident s'acquittent d'une participation financière et s'engagent dans un dispositif d'insertion, via une contractualisation. Un règlement intérieur vient cadrer le fonctionnement du terrain et précise les droits et obligations des ménages. Un gestionnaire de site est chargé notamment du respect de ce règlement.

- Sur la consultation des riverains :

Le public a été régulièrement consulté dans le respect de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, lors de la mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°5 pendant une durée de 1 mois, temps durant lequel le public a été en mesure de formuler ses observations dans les conditions rappelées ci-dessus. L'organisation d'éventuelles mesures de concertation supplémentaires, telles que la tenue de réunions publiques, relève non pas de la compétence de Nantes Métropole mais de celle des communes concernées par le projet de modification simplifiée.

- Sur le choix d'implantation des sites et la préservation des éléments naturels et paysagers :

L'Espace Paysager Protégé (EPP) présent au droit du site de l'Ormelière à Saint-Herblain a été intégralement préservé. Les arbres non protégés l'ont été également. Un seul arbre ne figurant pas dans l'EPP a été abattu et une partie de roncier a été défriché pour permettre l'accès. L'arbre abattu est compensé par la plantation de 8 nouveaux sujets dans le cadre du projet.

- Sur le recours à la procédure de modification simplifiée :

La modification du PLUm peut être effectuée selon une procédure dite « simplifiée », avec mise à disposition du public en lieu et place de la tenue d'une enquête publique notamment dans tous les cas où elle n'a pas pour objet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer ces possibilités de construire ou encore de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. Le PLUm doit par ailleurs être révisé dans les seuls cas où il est prévu de changer les orientations définies par le PADD, de réduire un Espace Boisé Classé (EBC), une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives, ou encore de créer des OAP de secteur d'aménagement valant création d'une ZAC.

Au cas présent, Au regard des objectifs poursuivis par Nantes Métropole, les évolutions envisagées dans le cadre de la présente procédure de modification simplifiée n°5, portant sur le règlement sans réduction du périmètre d'une zone A ou N ni diminution d'une protection environnementale, relèvent bien du champ de la procédure de modification simplifiée.

Le bilan en annexe n°1 reprend l'ensemble des observations formulées durant la mise à disposition en indiquant la suite donnée et, de manière synthétique, les raisons qui ont fondé cette décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le bilan de la mise à disposition du public et le dossier de modification simplifiée n°5 du PLUm, modifié comme indiqué précédemment et tel que présenté en annexe n°3.

Annexe n°1 : Bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°5

Annexe n°2 : Tableau de synthèse des avis et observations des PPA et des communes

Annexe n°3 : Dossier de modification simplifiée n°5 du PLUm de Nantes Métropole

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, ci-annexée (annexe n°3), intégrant les évolutions susvisées permettant de tenir compte des résultats de la mise à disposition du public,
2. approuve le bilan ci-annexé (annexe n°1) de la mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

80 voix pour

7 voix contre

25 - REZÉ - LES SORINIÈRES - ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION - ROUTE DE LA ROCHELLE - DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 18

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 8

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Déclarée d'intérêt métropolitain au même titre que six autres entrées d'agglomération par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, la route de La Rochelle, située sur les communes de Rezé et des Sorinières, est identifiée comme un projet d'aménagement et de renouvellement urbains d'envergure à l'échelle de la Métropole.

Dans l'optique de définir un plan de transformation à long terme autour de ce linéaire de 4,5 km représentant un périmètre de 150 ha, une équipe pluridisciplinaire a été sélectionnée en 2024 pour conduire d'une part l'étude qui devra aboutir à un plan-guide pré-opérationnel de renouvellement urbain, et d'accompagner, d'autre part, les collectivités en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des projets en cours ou à venir au sein du périmètre.

En déclinaison des objectifs globaux de la démarche sur les sept entrées d'agglomération d'intérêt métropolitain, le projet de la route de La Rochelle doit notamment permettre :

- d'encadrer les mutations et les projets « d'opportunité » par une approche de renouvellement globale et équilibrée, en y associant des projets d'espaces publics porteurs d'aménités urbaines ;
- de traduire les ambitions du Plan de Déplacements Urbains en accompagnant le déploiement de l'itinéraire magistral cyclable, en améliorant la « marchabilité » des espaces publics le long de l'axe et en transversalité et en accompagnant les démarches en cours pour réduire la place de la voiture sur l'espace public ;
- de traduire l'ambition de la ville des courtes distances par l'affirmation des polarités et centralités

- comme lieux d'intensité et de mixité urbaine ;
- de reconnecter les grands maillages de la trame verte et bleue en linéarité ou dans l'épaisseur de l'axe par la préservation de la biodiversité, la renaturation de certains sols, le développement de la canopée sur l'espace public ;
- une logique d'aménagements favorables aux transitions écologique et énergétique (promouvoir le réemploi, développer les énergies renouvelables, s'appuyer sur les ressources locales).

La mission d'étude a été engagée en juillet 2024 avec une première phase consacrée à la réalisation d'un diagnostic du périmètre d'étude et de mise en exergue des premiers grands enjeux. Le comité de pilotage du 31 janvier 2025 a acté que le futur plan-guide et ses déclinaisons opérationnelles devront répondre aux grands enjeux suivants :

1. Retrouver une coupure verte majeure entre Rezé et Les Sorinières, qui s'associe aux grands espaces naturels du secteur, à la trame verte et bleue, et qui assure l'insertion paysagère des secteurs d'activités commerciales et productives, dont les émergences des opérations tertiaires récentes aux abords du périurbain ;
2. Conforter les secteurs d'activités artisan-industrielles existants autour des voies de transit, et développer l'écosystème lié à l'économie sociale et solidaire au sein du périmètre d'intérêt métropolitain ;
3. Adresser l'offre commerciale de proximité en rez-de-chaussée au sein des centralités ou polarités de quartier affirmées, tout en confortant et en diversifiant, dans une logique de transfert d'activités, l'offre de destination au sein de la polarité commerciale majeure ;
4. Réinvestir les différents types de tissus urbains existants dans des logiques de densification, de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques (gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur...) ;
5. Repenser l'offre de mobilités sur l'axe d'entrée d'agglomération pour y atténuer le flux de transit au profit d'actions permettant de gagner en efficacité sur les transports en communs et les modes actifs tout en renforçant les dynamiques urbaines en transversalité et la ville du ¼ d'heure ;
6. S'inscrire dans une logique de renouvellement urbain s'appuyant sur le potentiel des ressources territoriales existantes : productions alimentaires locales, secteurs privilégiés pour le déploiement d'énergies renouvelables et recyclage des ressources (matériaux, eaux) dans une optique de circularité

Chacun de ces enjeux devra par ailleurs être travaillé sous le prisme des actions issues du grand débat sur la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Compte tenu de ses caractéristiques, de son emprise et de sa dimension multi-thématique, ce projet de transformation urbaine doit, en application des articles L. 103-2 à L. 103-4 et R. 103-1 du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation préalable réglementaire. Celle-ci a pour finalités d'informer sur le projet et sur son état d'avancement, de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur celui-ci afin d'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à son issue.

Aussi, il est proposé de définir les modalités de concertation préalable au projet d'aménagement et de renouvellement urbains de la route de La Rochelle sous la forme d'une mise à disposition de panneaux de présentation des éléments de diagnostic et des grands enjeux au format A0, d'un document de synthèse et de la mise à disposition d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole et en format papier dans les mairies de Rezé et des Sorinières, au siège de Nantes Métropole ainsi que dans les locaux du pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

A l'issue de la concertation préalable réglementaire, un bilan sera arrêté par délibération du Conseil métropolitain. Le cas échéant, cette concertation pourra être complétée par une démarche de dialogue citoyen qui sera définie par la collectivité en accord avec les communes concernées.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et de renouvellement urbains de la Route de La Rochelle ;
2. décide des modalités de concertation, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-4 du code de l'urbanisme, par la mise à disposition de panneaux A0 de présentation des éléments de diagnostic et des grands enjeux, d'un document de synthèse et d'une mise à disposition de registres d'observation en format dématérialisé et papier ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

83 voix pour
7 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

26 - DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT 2019-2025 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVÉ - PROGRAMMATION 2025 - AVENANTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 AUX CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) - APPROBATION

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azizil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 18

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 8

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L.301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements la gestion des aides à la pierre (parc social et parc privé). Dans ce cadre, Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006. La délégation des aides à la pierre engage l'État et la collectivité pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

Le champ des compétences déléguées par l'État à Nantes Métropole concerne d'une part, les décisions d'attribution des aides publiques, à l'exception de celles distribuées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession (Prêt Social de Location Accession (PSLA)), de la rénovation de l'habitat privé (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH), de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, la notification de ces décisions aux bénéficiaires du parc social et du parc privé.

Le Conseil métropolitain a approuvé le 5 avril 2019 une nouvelle convention de délégation des aides de l'État en faveur du logement social et de l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2019-2024.

Le Conseil métropolitain a approuvé les 12 et 13 décembre 2024 une prorogation par avenant de la convention 2019-2024 pour l'année 2025.

Les objectifs annuels et la dotation financière sont fixés chaque début d'année dans le cadre d'un avenant. C'est l'objet de la présente délibération.

Le bilan 2024 des agréments

Au titre des aides pour le logement social, 444 logements avec Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 349 logements avec Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ont été financés en 2024, auxquels se sont ajoutés 92 logements PLUS et PLAI financés par l'ANRU, portant le volume de financement à 885 logements PLUS et PLAI pour l'année 2024.

Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 824 logements financés avec un Prêt Locatif Social (PLS), auxquels s'ajoutent 28 logements financés avec un Prêt Social en Location Accession (PSLA). L'offre en accession abordable a été complétée avec 469 logements agréés par l'Organisme de Foncier Solidaire Atlantique Accession Solidaire.

En 2024, 3 opérations pour un total de 331 logements ont bénéficié d'une aide de l'État au titre de la rénovation du parc de logements sociaux.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 1 351 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, dont 419 logements (hors copropriétés) de propriétaires occupants et 932 logements en copropriétés.

Les objectifs 2025

- Le logement social

Compte tenu du niveau de production de logements sociaux des années précédentes très en-dessous des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH), l'État met en place une première dotation permettant de financer 1 106 logements en PLUS et PLAI (environ 88 logements ANRU étant prévus en 2025). L'enveloppe allouée par l'État pour réaliser cet objectif est de 6 454 201 €.

- Le logement abordable

Au titre du logement abordable, l'État délègue une dotation de 361 logements à agréer en PLS et 3 logements en location accession (PSLA).

- L'amélioration de l'habitat privé

Les objectifs fixés par l'ANAH en 2025 sont en légère baisse par rapport à 2024 avec notamment une diminution des projets portés par les propriétaires occupants. Au total, 1 694 logements pourront bénéficier des dispositifs « Ma prime Rénov » pour l'amélioration de la performance énergétique, « Ma prime Adapt' » pour l'adaptation aux besoins des personnes vieillissantes ou en situation de handicap, et « Ma prime

Logement décent » pour la rénovation des logements privés très dégradés. Cependant, Nantes Métropole prévoit de dépasser ces objectifs en définissant une programmation complémentaire pour les copropriétés. A cet effet, l'enveloppe allouée par l'ANAH augmente de 7 % par rapport à la dotation initiale de 2024, avec un montant de 25 865 103 €, réserve régionale comprise (24 192 424 € en 2024) . Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant n°1 annexé.

L'enveloppe globale prévisionnelle des droits à engagements allouée par l'État et l'ANAH dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2025 est de 32 319 304 €.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole fixant la dotation déléguée pour 2025 au titre du logement social à 6 454 201 € (annexe 1),
2. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH, fixant la dotation déléguée pour 2025 au titre du logement privé à 25 865 103 € (annexe 2),
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer lesdits avenants.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département urbanisme et habitat

27 - POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAIN EN FAVEUR DE L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2025-2031

Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphanie, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 20

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur François PROCHASSON, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le droit au logement est un droit fondamental, au cœur de notre pacte républicain. Proposer un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Cette ambition s'incarne à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 dont l'objectif est de garantir une offre de logements diversifiée et de qualité dans les 24 communes de la métropole.

Dans ce contexte, Nantes Métropole est pleinement consciente de l'importance de créer de nouvelles réponses adaptées aux besoins des voyageurs, tout en respectant les contraintes de son territoire. Néanmoins, ce plan d'action exige la mise en place d'un calendrier opérationnel dans le schéma 2025-2031, et au-delà, pour atteindre les objectifs fixés.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est un outil de planification, d'une durée de validité de 6 ans, qui définit les orientations d'une politique publique destinée aux ménages utilisant des résidences mobiles. Il doit intégrer des propositions territorialisées concernant l'accueil des gens du voyage (aires permanentes d'accueil, aires de grands passages), des propositions en matière d'habitat (terrains familiaux locatifs, accompagnement des établissements publics de coopération intercommunale) et une politique d'accompagnement social.

L'État et le Département de Loire-Atlantique, pilotes du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ont engagé fin d'année 2023 la révision du schéma 2018-2024. Cette révision, menée dans un calendrier resserré visant à la fois à dresser un bilan du précédent schéma (2018-2024), à réaliser un diagnostic actualisé de la situation dans les territoires concernés par la présence de voyageurs et enfin à définir les objectifs pour la période 2025-2031. A la demande de la Métropole, une concertation a été initiée entre les pilotes du schéma et les 24 communes pour partager et débattre des enjeux et préconisations propres à notre territoire et intégrer la stratégie développée à l'échelle métropolitaine.

En effet, Nantes Métropole met en œuvre une stratégie partagée avec les 24 communes, pour améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des voyageurs, présents dans le territoire métropolitain. Cette stratégie a pour objectif d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants, en tenant compte des contraintes territoriales de la métropole et de la temporalité de mise en œuvre de projets. Cette stratégie s'inscrit plus largement dans les enjeux identifiés à l'échelle départementale, le territoire de vie de nombreux voyageurs dépassant le cadre territorial métropolitain

État des lieux

Nantes Métropole dispose aujourd'hui de 176 emplacements d'aires permanentes d'accueil (soit 352 places caravanes), de 25 terrains familiaux locatifs et 28 solutions d'habitats adaptés (logement social classique, dual ou intercalaire), et a renforcé son équipe de techniciens au sein de ses services pour la mise en œuvre, l'animation et le suivi des projets sociaux locaux dans ses aires d'accueil.

Depuis 2023, Nantes Métropole a effectué une démarche collective de recherche de fonciers pour apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs. Suite à cette recherche, Nantes Métropole conduit des études sur certains de ces fonciers pour offrir des solutions d'accueil et d'habitat complémentaires, visant la création de :

- 1 aire d'accueil de 12 emplacements (24 places caravanes)
- 8 terrains familiaux locatifs
- 24 logements sociaux (18 dual et 6 classiques)

Par ailleurs, différents leviers sont mobilisés ou à l'étude, par la métropole et les communes, pour faciliter l'opérationnalité des projets, notamment avec l'évolution de la réglementation du Plum et la mobilisation de la politique d'intervention foncière pour permettre dans la durée du schéma de développer de nouveaux projets d'habitat répondant aux besoins d'ancrage.

Toutefois, l'engagement de la Métropole et ses communes dans la recherche de fonciers se confronte à différentes contraintes qui freinent ou empêchent la réalisation des projets :

- coût du foncier en zone urbaine,
- préservation des zones naturelles,
- agricoles et forestières (PEAN notamment),
- zones inondables, zones humides,

- plan d'Exposition au Bruit,
- Loi Littoral.

Du point de vue du montage opérationnel des projets, d'autres contraintes doivent être également levées : prise en compte des enjeux de biodiversité, contexte de recours riverains ou encore soutenabilité économique des projets. Ces différentes contraintes nécessitent souplesse et agilité dans le montage des projets.

Dès lors, bien que la fiche récapitulative des orientations du schéma pour le territoire métropolitain intègre une partie des remarques et attentes du territoire, le travail arrêté en commission départementale consultative des gens du voyage le 13 mars dernier est inabouti. Ainsi, l'objectif de réaliser 180 lots d'ancrage dont 36 terrains familiaux locatifs dans la durée du schéma n'apparaît pas réaliste et opérationnel.

Des projets déjà engagés

En complément, la Métropole a engagé des projets d'aménagement et de gestion d'aires de petits et moyens passages.

Il s'agit là d'une proposition nouvelle, visant à compléter l'offre existante, dans l'objectif de trouver des solutions alternatives aux stationnements illicites auxquels les voyageurs sont contraints faute de solutions licites disponibles.

Les attentes de Nantes Métropole dans le schéma 2025-2031

Face aux situations d'installations illicites, Nantes Métropole et ses 24 communes se sont engagées à identifier des solutions d'accueil transitoires. Cet engagement doit être accompagné d'une réelle mobilisation de l'État, aux côtés des Maires, pour faire cesser les occupations illicites dès lors que la commune propose des solutions d'accueil transitoire tout en assurant les maires d'un réel accompagnement dans la gestion de ce type de situation.

La métropole attend également que le schéma départemental soit un outil de programmation qui s'adapte aux besoins, contraintes et réalités des territoires, et qu'il s'ajuste par voie d'avenants. Pour cela, le diagnostic du schéma doit être complété par un recensement des besoins des voyageurs et de leur répartition à l'échelle départementale en distinguant les besoins saisonniers liés au passage et les besoins liés à l'ancrage. La mise en place d'un fichier départemental recensant la demande en habitat adapté (terrains familiaux locatifs, habitat dual, habitat social) permettrait de nourrir en continu ce diagnostic des besoins en matière d'ancrage.

Enfin, il apparaît indispensable qu'une gouvernance et une animation actives du futur schéma à l'échelle départementale soit mise en œuvre, en prenant en compte les spécificités des territoires, en lien avec les maires, les intercommunalités, les associations et les voyageurs.

Le Conseil délibère et,

1 - souhaite une poursuite des échanges avec les copilotes du schéma pour définir une stratégie d'accueil et d'habitat des gens du voyage partagée et des engagements mutuels ;

2 - s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la stratégie métropolitaine en matière d'accueil et d'habitat des voyageurs ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Fiche territoriale inscrite au projet de schéma départemental

Nantes Métropole

Volet accueil	Prescriptions d'accueil • Maintien de 184 emplacements (322 places-caravanes) d'APA : Nantes (30 emplacements – 60 PC), Bouaye (8 emplacements – 8 PC), Basse-Goulaine (4 emplacements – 8 PC), Bouguenais (24 emplacements – 28 PC), La Chapelle-sur-Erdre (15 emplacements – 30 PC), Les Sorinières (8 emplacements – 16 PC), Orvault (16 emplacements – 32 PC), Saint-Herblain (12 emplacements – 24 PC et 10 emplacements – 20 PC), Sainte-Luce-sur-Loire (8 emplacements – 8 PC), Saint-Jean-de-Boiseau (6 emplacements – 12 PC), Saint-Sébastien-sur-Loire (10 emplacements – 20 PC), Sautron (8 emplacements – 16 PC), Thouaré-sur-Loire (10 emplacements – 10 PC), Vertou (15 emplacements – 30 PC). • Création d'une aire permanente d'accueil de 12 emplacements (24 places-caravanes). • Réhabilitation ou relocalisation des APA de Bouaye, Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire. • Création de 2 aires de grands passages (retrait progressif de l'aire actuelle de Bouguenais), dont 1 réalisation dans les deux premières années du schéma, la seconde devant être réalisée avant 2031 et engagée avant 2029.
	Recommandations • Création de 6 aires de moyens passages : ○ 2 aires d'hospitalisation (50 résidences mobiles) à Saint-Herblain et Rezé ○ 4 aires de moyens passages à vocation transitoire qui seront ouvertes toute l'année (20 à 80 résidences mobiles). • Mutation des Aires Permanentes d'Accueil, en fonction des opportunités et des besoins évalués en terrains familiaux locatifs (ou logements sociaux adaptés).
Volet habitat	Prescriptions d'études Réaliser une étude préalable pour affiner et calibrer correctement les 180 prochains projets d'ancrage (TFL, habitat dual ou classique, ou logements sociaux adaptés) dont les sites à enjeux suivants : Nantes prairie de Mauves, l'Oberlin à Rezé, Schuman à Saint-Herblain, et les Rouleaux à Bouguenais.
	Recommandation • Selon l'article L101-2 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme prennent en compte l'ensemble des modes d'habitats (y compris les résidences mobiles) présents sur le territoire sans discrimination et dans le respect de la mixité sociale. Dans ce cadre, l'EPCI effectuera un travail de recensement et d'identification des terrains privés non conformes aux règles d'urbanisme, et formulera des propositions concrètes. • Création de 24 aires de petit passage (1 aire ayant de 10 à 20 résidences mobiles) à vocation transitoire ou non sur le territoire de Nantes Métropole afin d'apporter des solutions aux voyageurs en recherche d'ancrage, dans l'attente des livraisons des opérations d'habitats adapté et permettant de diminuer le nombre de stationnements illicites.
	Prescriptions d'habitat • Création de 180 lots d'ancrage dont 36 TFL. Les 144 autres lots d'ancrage en logement sociaux adaptés devront faire l'objet d'une étude de calibrage par la Métropole avant N+2 permettant d'ajuster, le cas échéant et en fonction des réalisations faites, le nombre de lots de logements sociaux adaptés sur la durée du schéma. Les résultats de cette étude pourront être pris en compte par un avenant au schéma. • Maintien des 25 lots TFL existants

Volet social

- Les EPCI responsables des aires permanentes d'accueil doivent élaborer et mettre en œuvre un **projet social local**. Ce projet a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et l'accès des populations accueillies aux droits fondamentaux, tels que l'éducation, la santé, et l'emploi.
- Le projet social local peut être intégré dans les politiques sociales locales et territoriales et notamment dans le cadre des **projets territoriaux de solidarité** à l'échelle communale.

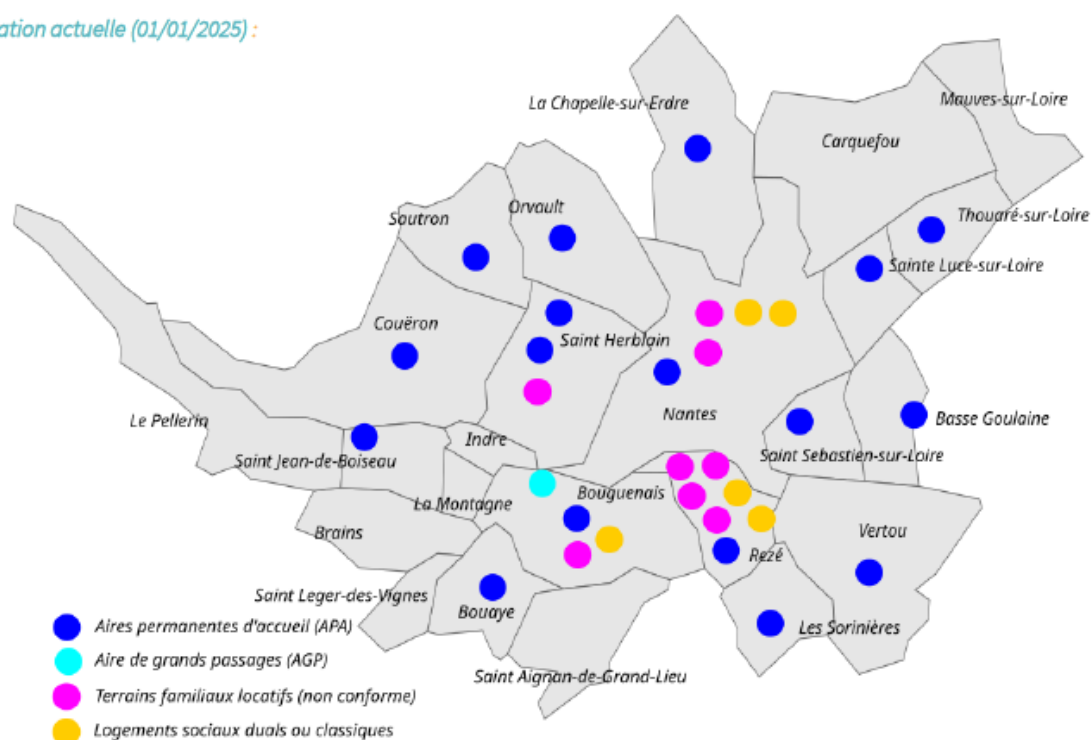
Communes de plus de 5 000 habitants

- | | | | |
|-------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------|
| • Basse-Goulaine | • La Montagne | • Orvault | • Saint-Sébastien-sur-Loire |
| • Bouaye | • Le Pellerin | • Rezé | • Sainte-Luce-sur-Loire |
| • Bouguenais | • Les Sorinières | • Saint-Aignan-de-Grand-Lieu | • Sautron |
| • Carquefou | • Mauves-sur-Loire | • Saint-Herblain | • Thouaré-sur-Loire |
| • Couëron | • Nantes | • Saint-Jean-de-Boiseau | • Vertou |
| • La Chapelle-sur-Erdre | | | |

Cartographie

Les pastilles de couleur correspondent aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic de révision du schéma. L'EPCI peut déterminer librement l'emplacement des futurs équipements tout en prenant en compte les besoins de l'étude préalable.

Situation actuelle (01/01/2025) :



Annexe 2 : demandes de reformulations proposées par Nantes Métropole

Nantes Métropole

Volet accueil	Prescriptions d'accueil • Maintien de 184 emplacements (322 places-caravanes) d'APA : Nantes (30 emplacements – 60 PC), Bouaye (8 emplacements – 8 PC), Basse-Goulaine (4 emplacements – 8 PC), Bouguenais (24 emplacements – 28 PC), La Chapelle-sur-Erdre (15 emplacements – 30 PC), Les Sorinières (8 emplacements – 16 PC), Orvault (16 emplacements – 32 PC), Saint-Herblain (12 emplacements – 24 PC et 10 emplacements – 20 PC), Sainte-Luce-sur-Loire (8 emplacements – 8 PC), Saint-Jean-de-Boiseau (6 emplacements – 12 PC), Saint-Sébastien-sur-Loire (10 emplacements – 20 PC), Sautron (8 emplacements – 16 PC), Thouaré-sur-Loire (10 emplacements – 10 PC), Vertou (15 emplacements – 30 PC). • Création d'une aire permanente d'accueil de 12 emplacements (24 places-caravanes). • Réhabilitation ou relocalisation des APA de Bouaye, Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire. • Création d'une aire de grands passages (retrait progressif de l'aire actuelle de Bouguenais), dans les deux premières années du schéma et la création d'une seconde aire sous réserve de données objectivées sur le besoin réel
	Recommandations • Création de 5 aires de moyens passages : ○ 1 aires d'hospitalisation à Saint-Herblain ○ 4 aires de moyens passages (20 à 80 résidences mobiles) temporaires, ouvertes en fonction des besoins, et permettront l'accueil de groupes familiaux pour raison de santé, rassemblements familiaux... • Mutation des Aires Permanentes d'Accueil, en fonction des opportunités et des besoins évalués en terrains familiaux locatifs (ou logements sociaux adaptés).
Volet habitat	Prescriptions d'habitat • Création de 180 lots d'ancrage dont au moins 36 lots dans la durée du schéma, à réévaluer en fonction des opportunités et contraintes foncières • Maintien des 25 lots TFL existants
	Recommandation • Réaliser une étude préalable pour affiner et calibrer correctement les 180 prochains projets d'ancrage (TFL, habitat dual ou classique, ou logements sociaux adaptés) dont les sites à enjeux suivants : Nantes prairie de Mauves, l'Oberlin à Rezé, Schuman à Saint-Herblain, et les Rouleaux à Bouguenais. • Selon l'article L101-2 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme prennent en compte l'ensemble des modes d'habitats (y compris les résidences mobiles) présents sur le territoire sans discrimination et dans le respect de la mixité sociale. Dans ce cadre, l'EPCI effectuera un travail de recensement et d'identification des terrains privés non conformes aux règles d'urbanisme, et formulera des propositions concrètes. • Création d'aires de petit passage (1 aire ayant de 10 à 20 résidences mobiles) à vocation transitoire ou non sur le territoire de Nantes Métropole afin d'apporter des solutions aux voyageurs en recherche d'ancrage (besoin estimé à 300 m érages), dans l'attente des livraisons des opérations d'habitats adapté et permettant de diminuer le nombre de stationnements illicites.
Volet social	• Les EPCI responsables des aires permanentes d'accueil doivent élaborer et mettre en œuvre un projet social local. Ce projet a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et l'accès des populations accueillies aux droits fondamentaux, tels que l'éducation, la santé, et l'emploi. • Le projet social local peut être intégré dans les politiques sociales locales et territoriales et notamment dans le cadre des projets territoriaux de solidarité à l'échelle communale.

Communes de plus de 5 000 habitants			
• Basse-Goulaine • Bouaye • Bouguenais • Carquefou • Couëron •	• La Chapelle-sur-Erdre • La Montagne • Le Pellerin • Les Sorinières • Nantes	• Orvault • Rezé • Saint-Herblain • Saint-Jean-de-Boiseau	• Saint-Sébastien-sur-Loire • Sainte-Luce-sur-Loire • Sautron • Thouaré-sur-Loire • Vertou
Communes de moins de 5 000 habitants			
• Brains • Indre	• Mauves-sur-Loire	• Saint Aignan-de-Grand-Lieu	• Saint Léger-les-Vignes

Adoptée

88 voix pour

1 abstention

Direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe et international

28 - ASSOCIATION NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT - CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2026 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - APPROBATION

Présents : 59

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 20

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'association Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) a été créée en 2014 avec l'objectif de promouvoir les territoires de Nantes et Saint-Nazaire et d'accompagner leur développement économique, en s'appuyant sur leurs points communs et les enjeux qu'ils partagent dans ce domaine.

NSD a pour cela organisé ses missions autour de la prospection d'entreprises et de talents en s'appuyant sur les atouts et spécificités de ce territoire, notamment son histoire industrielle, sa résilience face aux crises, son engagement en matière économique, mais également sa créativité et sa qualité de vie.

Face aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels, l'ambition de NSD est aujourd'hui de promouvoir et fédérer les acteurs économiques en capacité d'accélérer les transformations faisant de Nantes Saint-Nazaire un territoire responsable, engagé, et propice au développement de nouveaux modèles économiques.

Afin de servir au mieux cet objectif, NSD a fait évoluer ses statuts lui permettant de répondre aux conditions pour obtenir la qualité de « structure à mission » en référence à la loi Pacte du 22 mai 2019, lesquels ont été adoptés le 25 janvier 2024 par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Ce nouvel engagement fort fait évoluer les missions de NSD désormais déclinées comme suit :

- apporter à la sphère économique locale des projets et solutions qui accompagnent les changements sociétaux et environnementaux
- accompagner et valoriser les filières qui font et feront écosystèmes pour faire émerger des projets communs contribuant à la résilience du territoire
- faire coopérer les acteurs qui, ensemble, font l'économie d'aujourd'hui et de demain en proximité sur le grand territoire Nantes / Saint-Nazaire
- veiller à l'exemplarité de l'agence à travers une contribution sociétale et environnementale ambitieuse et à l'épanouissement de son équipe.

Par ailleurs, NSD a fait évoluer sa gouvernance via la création d'un comité de mission et l'élargissement des membres qui composent son assemblée générale.

Dans ce cadre, l'association a développé un plan d'actions annuel 2025 autour des actions suivantes :

- Actions de prospection et de détection d'entreprises, de talents et de projets pour le territoire Nantes – Saint-Nazaire. A titre d'exemple, en 2024, 44 entreprises ont été accompagnées dans leur installation sur le territoire métropolitain (dont 93 % d'entreprises dans les écosystèmes prioritaires et/ou à impact) ce qui représente 910 emplois créés d'ici 2027. En 2025 et 2026, NSD a l'objectif d'accompagner 40 entreprises à s'installer sur le territoire. Via son bureau des congrès, l'agence vise également à être la porte d'entrée de 300 événements professionnels, et anime un réseau de 95 adhérents, professionnels du tourisme.
- Actions d'animation et de valorisation des filières et des écosystèmes. Cela concerne par exemple l'animation de la communauté des audacieux (550 membres en 2024), la structuration de la filière de la mode responsable et l'organisation du forum de la mode responsable avec la SAMOA (160 participants en 2024) ou encore les deux événements sur la thématique du maritime décarboné : Poseable avec le Pôle Mer Bretagne Atlantique en mai, et l'édition 2025 de Wind for Goods en juin (50 exposants, 400 entreprises présentes, 900 visiteurs et 21 pays représentés en 2023).
- Actions de communication et de rayonnement. Outre la nouvelle identité de l'agence, révélée en 2024, cela concerne l'organisation de 15 événements annuels prévus en 2025, et le lancement d'un nouveau site internet.

Le suivi de ces actions nécessite la mise en œuvre d'une gouvernance afin de consolider les attentes des acteurs et proposer des actions individuelles ou collectives. A partir de 2025, l'implication des représentants élus de la métropole aux côtés des acteurs économiques est renforcée, avec la mise en place de comités de suivi sur cinq sujets : deux événements en lien avec les transitions, prospection, feuille de route durable du bureau des congrès et prospective.

Ce projet associatif s'intègre pleinement aux priorités soutenues par Nantes Métropole dans le cadre de ses politiques publiques : économie et emploi responsables, soutien à la recherche et à l'innovation, rayonnement et ouverture au monde. Il répond à la volonté de Nantes Métropole de soutenir la transition économique de son territoire, de favoriser pour cela l'innovation sociale et environnementale dans la sphère économique avec l'objectif de positionner la Métropole comme un territoire particulièrement moteur et engagé sur ces enjeux.

Aussi, Nantes Métropole souhaite apporter un soutien financier aux activités de Nantes Saint-Nazaire Développement s'inscrivant dans le cadre des ses politiques publiques et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, avec la double volonté de respecter la liberté d'initiative et l'autonomie associatives, tout en contrôlant la bonne utilisation des aides publiques.

Il est donc proposé d'approuver par convention un soutien pour la période 2025 / 2026 à Nantes Saint-Nazaire Développement et d'attribuer pour l'année 2025, une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 100 000 €, correspondant au montant demandé.

Le montant versé était de 3 162 000 € en 2024 et de 3 150 000 € en 2023.

Le Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 ayant attribué une avance à l'association d'un montant de 1 264 800 € pour l'année 2025, il est soumis au vote le versement de la subvention complémentaire de 1 835 200 € pour l'année 2025.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'opération 697 libellé « Nantes Saint-Nazaire Développement ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention 2025 / 2026 à conclure avec Nantes Saint-Nazaire Développement, annexée à la présente délibération attribuant une subvention de 3 100 000€ pour l'année 2025,
2. approuve le versement du solde de la subvention 2025 d'un montant de 1 835 200€, tenant compte de l'avance déjà versée,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

56 voix pour

17 abstentions

5 non-participations au vote : M. FOURNIER Hervé, M. LEMASSON Jean-Claude, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard, Mme VIALARD Louise

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction nature et jardins

29 - PACTE FINANCIER - SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES ET DES CRÈCHES DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS 2025

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Jacques GARREAU, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le conseil métropolitain a approuvé le principe d'un fonds de concours en investissement pour la végétalisation des cours d'école et de crèches à destination des communes de la métropole lors de sa séance du 10 février 2023, puis a approuvé les modalités de ce dispositif par délibération du 7 avril 2023.

Ce fonds de concours pour la végétalisation des cours d'écoles et de crèches s'inscrit dans le Plan Pleine Terre métropolitain, qui vise à démultiplier les actions de débitumisation et de végétalisation sur l'ensemble du territoire. Ces actions, propices à la santé des habitants, sont particulièrement importantes dans les sites fréquentés par des publics sensibles, notamment les enfants. En particulier, les cours d'écoles et les

crèches, souvent très fortement minéralisées, constituent des îlots de chaleur urbains, pouvant avoir un impact négatif sur la santé de ce jeune public. L'absence de végétation prive également les enfants d'un contact privilégié et quotidien avec la nature. La renaturation des cours d'école et des crèches constitue ainsi un enjeu de santé, tant physique que mentale. Cette renaturation passe par la restauration de sols vivants, l'apport de végétation et d'eau, afin de favoriser un environnement propice à la découverte, au jeu, à la pédagogie ainsi qu'au développement de la biodiversité. Parce que les solutions fondées sur la nature sont des réponses sobres, ce fonds de concours vise à faire émerger des projets à coûts moindres, ciblant la renaturation des cours d'écoles et des crèches selon des techniques relativement faciles à mettre en œuvre.

Le fonds de concours spécifique pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches cible des projets réalisés entre le 1er mars 2023 et le 31 octobre 2026. Il vise à financer des opérations d'investissement, d'un montant total de 500 000€ pour l'ensemble des 24 communes de la métropole. En application du Code général des collectivités territoriales, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours - soit un montant plafonné à 50 % des dépenses éligibles.

Le montant maximum plafonné par commune est constitué d'un financement socle de 20 000 € auquel est appliqué un bonus de 5 000 € si le potentiel fiscal par habitant de la commune (dernière donnée connue) est inférieur à 15 % par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la métropole.

Le fonds de concours peut être attribué pour une ou plusieurs opérations par commune (sans excéder le montant plafond maximum prévu par commune).

Le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil métropolitain et du conseil municipal de la commune sollicitant le fonds de concours.

En raison de la temporalité des travaux en fin d'année et en début d'année, due à la période de plantation des végétaux et à la réception des factures, l'attribution des fonds par délibération du conseil métropolitain se fait en avril de chaque année.

Le versement est réalisé en une fois à la commune maître d'ouvrage, après la réception des travaux et sur production du justificatif des dépenses (tableau récapitulatif des mandats certifié par le comptable public).

La décision d'attribution est fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- le projet doit répondre aux objectifs du Plan Pleine terre : minimum 30 % de la surface imperméable de la cour doit être désimperméabilisé et la moitié au moins de la surface faisant l'objet de la désimperméabilisation doit être végétalisée.

- les principes de gestion écologique et de prise en compte de la biodiversité devront être appliqués, en choisissant des gammes végétales favorables à la faune (pollinisateurs, insectes, oiseaux), si possible issues du massif armoricain, et adaptées à un faible arrosage.

Les dépenses éligibles concernent : les dépenses d'investissement liées aux prestations de travaux, aux achats de fournitures, matériaux, végétaux nécessaires à la réalisation des travaux, à la location de matériel. Les frais d'études, d'ingénierie et la valorisation de temps de travail de personnel pour la réalisation en régie ne sont pas éligibles.

Bilan 2024

En 2024, 7 communes ont déposé des dossiers de candidatures sollicitant le fonds de concours, pour des travaux de renaturation de cours d'écoles se réalisant entre avril 2024 et avril 2025.

Les travaux correspondent ainsi à 7 141 m² désimperméabilisés, dont 4 811 m² végétalisés. Au total, c'est 44 % des surfaces imperméables des cours d'écoles qui ont été désimperméabilisés et 67 % de ces surfaces désimperméabilisées qui sont végétalisés.

En cumulant les projets réalisés sur la période précédente, 14 247,5 m² ont ainsi été désimperméabilisés, dont 8 678 m² végétalisés.

Proposition d'attribution 2025

L'analyse des dossiers transmis par les communes pour l'attribution des fonds de concours 2025, au-regard des critères rappelés ci-dessus et dans la délibération du 7 avril 2023, permet d'établir les propositions d'attribution de fonds de concours en investissement suivants :

- Basse-Goulaine, 6 693 € pour la renaturation de 598 m² de la cour du groupe scolaire du Grignon, pour des travaux de terrassement et location de matériel, achats de terre végétale et végétaux, mise en œuvre de fibre de peuplier ;
- Indre, 20 000 € pour la renaturation de 1 650 m² de la cour de l'école Jules Ferry, pour des travaux de terrassement, plantations, mise en place de copeaux de bois ;
- La Chapelle sur Erdre, 20 000 € pour la renaturation de 1 090 m² de la cour du Groupe scolaire Beausoleil, pour des travaux de décroutage et terrassement, fourniture et mise en œuvre de terre végétale ;
- La Montagne, 25 000 € pour la renaturation de 1 549 m² de la cour de l'école élémentaire Jules Verne, pour des travaux de décroutage et terrassement, location de matériel, création de fosses, achat de végétaux et paillage ;
- Mauves sur Loire, 25 000 € pour la renaturation de 260 m² de la cour de l'école élémentaire Jules Verne, pour des travaux de terrassement, fourniture et plantations de végétaux ;
- Orvault, 20 000 € pour la renaturation de 1 504 m² de la cour de l'école élémentaire Ferrière, pour des travaux de décapage et terrassement, reconstitution de sols fertiles, achats de végétaux et paillage ;
- Saint-Jean-de-Boiseau, 25 000 € pour la renaturation de 590 m² de la cour de l'école élémentaire Robert Badinter, pour des travaux de décroutage, mise en place de terres, fourniture de copeaux, végétaux et plantations.

Les crédits sont prévus au budget sur l'AP104 libellée « Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains, opération n°2022-10253 libellée « Plan pleine terre - végétalisation ».

Le Conseil délibère, et,

1 . approuve l'attribution des fonds de concours en investissement 2025 qui s'élèvent à 141 693 € au total, pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches communales suivantes :

- Basse-Goulaine, groupe scolaire du Grignon : 6 693 €
- Indre, école Jules Ferry : 20 000 €
- La Chapelle sur Erdre, Groupe scolaire Beausoleil : 20 000 €
- La Montagne, école élémentaire Jules Verne : 25 000 €
- Mauves sur Loire, école élémentaire Jules Verne : 25 000 €
- Orvault, école élémentaire Ferrière : 20 000 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, école élémentaire Robert Badinter : 25 000 €

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

30 - ASSAINISSEMENT - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 – Nantes - Assainissement - Études préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle station d'épuration Nantes Est – Lancement d'une procédure avec négociation

Le Schéma Directeur SyAM40, approuvé par délibération du conseil métropolitain de juin 2024, a abouti à un plan d'actions pour la mise en conformité du système d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole.

Pour le volet « Eaux Usées » sur le secteur Nord-Loire, il convient ainsi de créer une nouvelle station d'épuration de 100 000 Équivalent Habitants sur la commune de Nantes, sur le site de la Prairie de Mauves. Pour le volet « gestion des Boues », il s'agira de réduire l'épandage pour se conformer à la réglementation et donc de co-incinérer 25 000 tonnes/an de boues dans le futur centre technique de valorisation des déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves.

L'implantation de la future station d'épuration sur le site de l'ancienne décharge de la prairie de Mauves répond aux objectifs définis dans le SyAM40. Ce projet vise à réduire l'impact des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en déconnectant les effluents de l'Est de la métropole avant leur mélange dans le réseau unitaire du centre-ville, qui provoque des déversements lors des périodes de fortes pluies, lorsque la capacité des infrastructures est dépassée.

Au-delà de cette réponse technique, le site choisi présente plusieurs avantages : un foncier suffisamment étendu pour réaliser le projet et permettre son extension en fonction de l'accroissement démographique ; un emplacement stratégique, à proximité des réseaux existants et de la Loire, qui servira d'exutoire pour les eaux usées traitées ; et la possibilité de transférer les boues digérées par pompage vers le CTVD, où elles seront valorisées en chaleur et en énergie, selon la saison, après leur incinération. Un système de digestion des boues (méthaniseur) est également envisagé pour permettre la production et l'injection de biogaz au réseau de ville.

La construction de la nouvelle station d'épuration sur ce site nécessitera la prise en considération des contraintes liées au planning de libération du site, à sa réhabilitation après aboutissement de la procédure de fin d'exploitation de l'ancienne décharge selon la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement) ; et la création du lotissement industriel qui recevra les équipements du Pole d'Écologie Urbaine (Déchetterie, plateforme de valorisation des biodéchets).

En conséquence, pour ce projet d'envergure, il apparaît nécessaire de prévoir une prestation complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) permettant de confier à un bureau d'études la réalisation des études préliminaires avec l'établissement d'un programme fonctionnel détaillé, l'accompagnement à la passation et à l'exécution des marchés publics nécessaires à la construction de la nouvelle station jusqu'au suivi des premières années d'exploitation pour permettre de valider les performances de l'installation.

Considérant que la nature et le contenu homogènes des prestations à réaliser justifient le recours à un marché global dont le montant est estimé à 3 500 000 € HT soit 4 200 000 € TTC, pour une durée estimée à 8 ans.

Conformément aux articles R2161-12 à 2161-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations.

Pour les dépenses d'investissement :

Les crédits correspondants sont prévus au budget assainissement sur l'AP n°043 « Eaux usées » et opération N° 2022-10285 « STEP Est prairie de Mauves - Création ».

2- Carquefou - Assainissement – Opération de réhabilitation des postes de refoulement Sapins et Billiou et création d'un bassin de stockage Billiou - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de procédures adaptées

Les postes de refoulement des eaux usées Sapins et Billiou situés sur la commune de Carquefou sont historiquement dysfonctionnels, à la fois en temps sec et en temps de pluie. Leur réhabilitation a par conséquent été programmée afin de réduire les surverses vers le milieu naturel et améliorer les conditions de leur exploitation. Cette démarche obéit pleinement aux ambitions du schéma directeur d'assainissement métropolitain SYAM40.

Il est à noter que les équipements de pompage du poste Sapins sont dimensionnés pour accepter les effluents supplémentaires issues d'une possible extension du bassin versant. A défaut, des pompes de capacité moindre seront installées et généreront une économie estimée à 10 000 € HT.

D'autre part, la création d'un bassin tampon de stockage par temps de pluie de 187 m³ attenant au poste Billiou s'avère nécessaire. La construction cet ouvrage permettra de stocker les effluents en temps de pluie, puis de les restituer dans le réseaux d'assainissement.

Le programme d'opération a été scindé en 2 sous-opérations en raison de la temporalité différente des travaux du poste de refoulement Sapins et de l'ouvrage constitué par le poste de refoulement et bassin de stockage restitution Billiou.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 500 000€ HT soit 3 000 000 € TTC.

Les travaux relatifs au poste de refoulement Sapins sont estimés à 305 000 € HT et pour ceux relatifs au poste de refoulement et bassin de stockage-restitution Billiou à 1 647 300€ HT.

Pour la réalisation de cette opération, il a été nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, le bureau d'étude SETEC HYDRATEC, retenu par marché subséquent passé sur le fondement du lot n°3 de l'accord-cadre Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le cadre d'opérations de travaux sur le patrimoine Ouvrages.

Ce dernier ayant achevé l'étude de ces projets, il convient de lancer deux consultations alloties pour la réalisation desdits travaux.

Pour le financement de cette opération, une subvention sera sollicitée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement de procédures adaptées pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget assainissement sur l'AP n°043 « Eaux usées » et opération N° 2021-10131 « Eaux usées - Travaux sur ouvrages ».

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour les études préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle station d'épuration Nantes Est,
2. approuve le programme de l'opération de réhabilitation des postes de refoulement Sapins et Billiou ainsi que la création du bassin de stockage Billiou à Carquefou, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 500 000€ HT soit 3 000 000 € TTC, autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation desdits travaux et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction Générale santé et transition écologique
Direction animation de la transition écologique

31 - PROJET EUROPÉEN INTACT! - CONVENTIONS DE SUBVENTION - APPROBATION

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes »

Depuis le 28 avril 2022, Nantes Métropole est lauréate de la Mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes » (« Mission Villes ») de la Commission européenne. A ce titre, la collectivité bénéficie d'un accès privilégié à des appels à projets, ouverts aux seules villes de la Mission Villes.

Nantes Métropole a ainsi obtenu, dès 2023, un premier financement européen dans le cadre de l'appel à projets expérimental « Pilot cities », pour la refonte des défis citoyens et le lancement d'un nouveau format : les défis climat, dans une démarche partenariale et expérimentale.

Un nouvel appel à projets a été lancé en juin 2024, intitulé « Enabling City Transformation » (ECT) qui vise à :

- explorer et mettre en œuvre des innovations favorables à la transformation de l'ensemble de la ville en faveur de la neutralité carbone ;
- promouvoir un avenir inclusif, prospère, résilient au changement climatique, durable et désirable pour les citoyens.

Dans cet appel à projets, la collaboration entre villes européennes est encouragée, ainsi que des actions en faveur de la répliquabilité des mesures mises en place sur d'autres territoires européens.

Nantes Métropole s'est ainsi associée à la Ville de Turku, commune finlandaise de près de 200 000 habitants qui est également membre de la « Mission villes » et vise la neutralité carbone dès 2029, pour candidater à cet appel.

Nantes Métropole lauréate de l'appel à projets « Enabling City Transformation - ECT »

Le projet porté par Nantes Métropole, qui s'intitule « INTACT! From the triangle of INaction To the wheel of ACTion » (« du triangle de l'inaction au cercle de l'action »), a été sélectionné le 6 décembre 2024 pour bénéficier du financement du programme ECT.

Le projet INTACT! vise à inciter habitants, entreprises et administration à recourir de manière durable à des modes de faire compatibles avec la trajectoire de neutralité carbone des territoires impliqués. Pour cela, les activités du projet auprès de ces groupes-cibles visent à développer la prise de conscience sur les questions climatiques.

Budget et partenariat

Le coût total des actions associées à ce projet, d'une durée de 18 mois, est de 1 000 000 €, financé à 100 % par l'Union européenne (cf. annexe 1) via le programme NetZeroCities. Ce programme est piloté par l'Institut européen d'Innovation et de Technologie (EIT).

Nantes Métropole est le principal bénéficiaire de la subvention. A ce titre, Nantes Métropole accuse réception des paiements et met en place un processus de financement en cascade auprès de son partenaire.

La répartition des activités financées par le projet est établie comme suit entre les partenaires :

- Nantes Métropole pilote le volet « implication citoyenne » avec un programme d'accompagnement auprès d'une cible jeunesse (16-22 ans), qui sera précédé d'une phase de diagnostic/analyse des besoins ;
- Turku pilote le volet « implication des entreprises » et s'appuiera sur l'expérience de la Métropole et son réseau RSE (responsabilité sociétale des entreprises) pour mettre en place un dispositif d'accompagnement ;
- Nantes Métropole et Turku mettent en place conjointement le volet « implication de l'administration » en s'appuyant sur leurs initiatives existantes (réseau des éco-activateurs, programme de sensibilisation etc)
- Nantes Métropole assure le pilotage global du projet et participe à sa promotion auprès d'autres villes européennes.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention de subvention (award agreement) avec EIT-Climate KIC, ci-annexée (annexe 2), accordant à Nantes Métropole une subvention d'un montant maximal de 1 000 000 € pour la réalisation du projet INTACT!,
2. approuve l'accord de consortium, ci-annexé (annexe 3), ayant pour objet le reversement, par Nantes Métropole, d'une subvention d'un montant maximal de 481 000 € à la Ville de Turku (Turun kaupunki), dans le cadre du projet INTACT !,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les conventions.

Adoptée à l'unanimité

32 - PATRIMOINES ET MÉMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à la politique des patrimoines et des mémoires adoptée le 7 avril 2023, la Métropole s'est dotée d'un dispositif d'aides aux patrimoines de Loire constitué d'un fonds de concours à destination des 14 communes riveraines du fleuve et d'aides attribuées aux propriétaires privés et associations développant des projets de préservation et de valorisation des patrimoines liés à la Loire.

Cette délibération propose l'accompagnement d'étude et de travaux sur plusieurs bateaux historiques et l'attribution d'aides pour des études sur des édifices dans la perspective de travaux permettant à terme une ouverture au public et une valorisation auprès des habitants.

Aides aux propriétaires privés

Belem (Nantes) – Aide au diagnostic

La Fondation Belem a adressé à la Métropole une demande d'aide au diagnostic pour le Belem. Classé Monument Historique depuis 1984, le bateau, construit par les chantiers Dubigeon de Nantes en 1896, représente un véritable témoignage de la qualité du travail des chantiers navals nantais de la fin du 19^e siècle. C'est un fleuron du patrimoine nantais et national, intrinsèquement lié à la Loire et au territoire métropolitain.

Le Belem présente une longévité exceptionnelle pour un bateau navigant. Il entre dans une phase de restauration et d'entretien importante qui a débuté par les travaux conduits en 2023 sur le bloc câble-machine. Le diagnostic pour lequel une aide est demandée a pour objectif de faire une évaluation du bateau dans toutes ses dimensions (coque, étanchéité, électricité, aménagement, boiseries, gréement), afin de préparer les campagnes de travaux 2025-2026 et 2028-2029.

Conformément au règlement du dispositif d'aides, il est proposé l'attribution à la Fondation Belem d'une subvention d'aide au diagnostic de **4 722 €** pour soutenir ce projet. La convention présentée en annexe 1 précise les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

Lechalas (Nantes) – Aide aux travaux

L'Association Bateaux du Port de Nantes (ABPN) a adressé à la Métropole une demande d'aide aux travaux pour la restauration du Léchalas. Classé Monument historique depuis 1986, cette ancienne vedette de l'administration des Ponts et Chaussées est l'un des fleurons de la flottille des bateaux du patrimoine stationnés sur le bassin Ceineray à Nantes.

Malgré des travaux réalisés en 2010, des interventions étaient nécessaires sur le pont. Une première tranche de travaux a ainsi été soutenue par la Métropole en 2023. Il est proposé d'apporter une subvention pour la réalisation d'une seconde tranche de travaux.

Le projet est soutenu par la Ville de Nantes et, pour une partie, par la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire. Conformément au règlement du dispositif de soutien au patrimoine privé, il est proposé l'attribution à l'ABPN une subvention d'aide aux travaux de 15 % du montant net de l'opération représentant un montant maximum de **4 856 €**, pour soutenir ce projet, chiffrage qui pourra être revu à la baisse si, comme le prévoit le règlement du dispositif d'aides aux Patrimoines de Loire, le propriétaire obtient d'autres aides publiques ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé. La convention présentée en annexe 2 précise les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

Navette officier du Maillé-Brézé (Nantes) – Aide aux travaux

Sur le Maillé-Brézé se trouve conservé le canot-major du navire, construit en 1968 à Cherbourg. Cette navette, classée au titre des monuments historiques au même titre que le Maillé-Brézé, est une construction d'une longueur de 8 mètres de grande qualité en bordés d'acajou.

Afin de permettre une remise en service et la participation de ce bateau à des événements nautiques de la métropole, l'association Nantes Marine Tradition propose une restauration du canot réalisée dans un chantier navale du territoire.

Le projet de restauration est également soutenu par la Ville de Nantes. Conformément au règlement d'attribution des aides au patrimoine privé, il est proposé l'attribution à l'association Nantes Marine Tradition d'une subvention d'aide aux travaux de 15 % du montant net de l'opération représentant un montant maximum de **7 353 €**, pour soutenir ce projet, chiffrage qui pourra être revu à la baisse si, comme le prévoit le règlement du dispositif d'aides aux Patrimoines de Loire, le propriétaire obtient d'autres aides publiques ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé. La convention présentée en annexe 3 précise les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

Fonds de concours

Tour à plomb (Couëron) – Aides à l'émergence et au diagnostic

La tour à plomb de Couëron marque le paysage métropolitain par son émergence monumentale qui culmine à 70 mètres de hauteur. Elle a été construite entre 1875 et 1877 par l'architecte Léon Lenoir, dans un contexte d'agrandissement des Fonderies et laminoirs de Couëron, important site industriel qui s'implante au bord de la Loire au début des années 1860. D'abord consacrée à la transformation des minerais de plomb acheminés par le fleuve, l'usine diversifie progressivement sa production vers les opérations de traitement et de transformation des minerais de cuivre. Plus de 350 ouvriers y travaillent dans les années 1870-1880. L'usine cessera ses activités en 1988.

Au début des années 2000, la commune de Couëron entreprend la réhabilitation d'une partie du site industriel, qu'elle a racheté pour un franc symbolique et qui accueille aujourd'hui des activités culturelles, administratives, syndicales et associatives.

La tour à plomb, classée monument historique en 1993, est la dernière subsistante en France et l'une des quinze dernières dans le monde. Elle justifie d'un lien à la fois historique et fonctionnel avec la Loire qui servait au transport des matières premières et produits fabriqués.

Devant l'état sanitaire préoccupant de la tour à plomb, une sécurisation a été réalisée en 2023 par la commune. Afin de définir un programme de restauration, la Ville de Couëron a commandé un diagnostic patrimonial à une agence d'architecte du patrimoine et, parallèlement, une étude pour construire un projet scientifique et culturel participatif pour faire émerger un projet de valorisation.

Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé l'attribution à la Ville de Couëron d'un fonds de concours d'un montant de **15 222 €** pour une **aide au diagnostic**, ainsi que l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **14 760 €** pour une **aide à l'émergence**. Les conventions présentées en annexes 4 et 5 précisent les modalités de mise en œuvre de ces fonds de concours.

Manoir de Bellevue (Sainte-Luce-sur-Loire) – Aide au diagnostic

Le manoir de Bellevue, construit en 1835, constitue un des premiers édifices de ce qui deviendra le « village de Bellevue » ; un lieu-dit qui se développe en lien avec la navigation et le commerce de Loire tout au long

du 19^e siècle. C'est à cette même époque que le village de Bellevue devient la destination d'une villégiature estivale et populaire venant profiter, dans ce lieu à proximité de Nantes, des attraits de la Loire, avec laquelle l'édifice entretient un lien direct. L'édifice et son parc sont devenus des propriétés communales en 1983.

Une partie seulement du bâtiment est aujourd'hui encore en usage pour des raisons de sécurité. Afin de définir le programme de travaux nécessaire à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la réutilisation de cet ensemble, la commune de Sainte-Luce-sur-Loire a commandé un diagnostic patrimonial. C'est dans ce cadre que l'aide de la Métropole a été sollicitée.

Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé l'attribution à la commune de Sainte-Luce-sur-Loire d'un fonds de concours d'un montant de **8 399 €** pour une **aide au diagnostic**. La convention présentée en annexe 6 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

Les crédits correspondants à l'ensemble de ces subventions sont prévus sur l'AP102 libellée Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international et rayonnement, opération 2022 n°10242 : Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution d'une subvention en investissement à hauteur de 4 722 € à la Fondation Belem pour le diagnostic du Belem et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 1),
2. approuve l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant maximum de 4 856 € à l'Association des bateaux du port de Nantes pour la phase 2 de la restauration du pont du Lechallas et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 2),
3. approuve l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant maximum de 7 353 € à l'Association Nantes Marine tradition pour la restauration de la navette officier du Maillé-Brézé et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 3),
4. approuve l'attribution du fonds de concours en investissement à hauteur de 15 222 € à la commune de Couëron pour le diagnostic général de la tour à Plomb et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 4),
5. approuve l'attribution du fonds de concours en investissement à hauteur de 14 760 € à la commune de Couëron pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de la valorisation de la tour à plomb et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 5),
6. approuve l'attribution du fonds de concours en investissement à hauteur de 8 399 € à la commune de Sainte-Luce-sur-Loire pour le diagnostic général du manoir de Bellevue et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 6),
7. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

33 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE NANTES MÉTROPOLE

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHOYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHOYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à ses statuts, la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes a notamment pour objet « d'exercer les missions d'office de tourisme de Nantes Métropole ».

Les offices de tourisme peuvent se faire classer, dans le cadre d'une démarche volontaire. L'arrêté du 16 avril 2019 porte la réforme du classement des offices de tourisme (modernisation et simplification), et fixe les critères de classement, en catégorie I ou II.

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2020 octroyait le classement en catégorie II de l'office de tourisme de Nantes, pour une durée de 5 ans. Ce classement arrivant à échéance, la SPL Le Voyage à Nantes propose à Nantes Métropole de renouveler le classement de l'office de tourisme, en catégorie II.

Il revient au conseil métropolitain de délibérer sur la proposition de la SPL Le Voyage à Nantes, et de formuler la demande de classement pour cinq ans auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil délibère, et,

1. sollicite, auprès du représentant de l'État dans le département, le classement de l'office du tourisme de Nantes Métropole en catégorie II,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

34 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE NANTES MÉTROPOLE (SEMMINN) - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DSP-APPROBATION

Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane)

Absents : 17

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Marché d'Intérêt National de Nantes (MIN de Nantes) a été transféré sur le parc océane à Rezé en 2019 afin de répondre à l'ambition métropolitaine de créer un pôle alimentaire d'envergure sur son territoire, à travers un site de référence régional qui puisse susciter une nouvelle dynamique de développement à l'échelle du grand ouest.

Sa gestion et son exploitation font l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public confié à la SEMMINN jusqu'au 31 décembre 2026.

Les crises COVID et énergétiques de ces 5 dernières années ainsi que des changements de paradigmes liés aux transitions ont largement impacté la gestion du MIN, et accéléré l'évolution des besoins de la filière. Le comportement de ses usagers a également évolué, notamment par une commercialisation qui se fait désormais majoritairement en livraison au lieu d'un approvisionnement sur place par les commerçants, révélant pour la SEMMINN un enjeu d'adaptation à cette nouvelle logistique urbaine, auquel il est nécessaire de s'adapter rapidement.

La SEMMINN est également actuellement sollicitée pour répondre à des appels à manifestation d'intérêt émis par d'autres MIN et territoires portant notamment sur de la collaboration et de l'apport en expertise. En cohérence avec le marqueur alliance du territoire de Nantes Métropole et le rayonnement inter régional de l'équipement, ces missions lui permettront de diversifier ses activités et d'engendrer des recettes nouvelles. Cette diversification sera effectuée sur ses fonds propres et contribuera à l'amélioration de sa situation économique.

Afin de s'adapter et répondre à ce nouvel environnement, la SEMMINN souhaite faire évoluer ses statuts afin d'élargir son objet social, aujourd'hui limité à la seule exploitation du MIN et de ses locaux.

Plus précisément, elle propose d'étendre son objet social à toutes activités connexes à son activité principale d'exploitation du MIN de Nantes Métropole. Ces activités pourront être réalisées, y compris par des prestations de services, sur ou en dehors du MIN Nantes Métropole, par exemple dans le domaine agroalimentaire ou dans celui de la logistique.

Il sera précisé que ces activités devront, y compris cumulées, rester accessoires à l'activité principale de la SEMMINN.

En outre, les statuts étant inchangés depuis 1965, elle propose également d'en actualiser la rédaction pour les mettre en cohérence avec le droit actuel.

Conformément à l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales, la modification des statuts portant sur l'objet social d'une SEM doit préalablement être approuvée par l'assemblée délibérante des collectivités actionnaires.

Afin d'approuver la modification des statuts proposée, il est également nécessaire au préalable de modifier l'article 6 du contrat de délégation de service public en cours, relatif à une société dédiée afin de permettre au délégataire d'avoir des activités accessoires qui seront identifiées clairement par une comptabilité analytique.

Il est ainsi proposé de conclure l'avenant n°1 au contrat de DSP pour l'exploitation du MIN de Nantes Métropole, en annexe, et d'approuver la modification des statuts de la SEMMINN.

Le Conseil délibère et,

1 - approuve l'avenant n° 1 au contrat de DSP pour l'exploitation du MIN de Nantes Métropole et annexé à la présente délibération,

2 - approuve la modification des statuts de la SEMMINN, en annexe

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

3 non-participations au vote : M. FOURNIER Hervé, M. QUENEA Pierre, Mme SCUOTTO Christelle

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Loire Sèvre & Vignoble

35 - REZÉ - SECTEUR HÔTEL DE VILLE - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - MODIFICATION DU PROGRAMME - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Azilil), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra

(pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Michel LUCAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 10 février 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière globale de l'opération d'aménagement du secteur Hôtel de Ville située sur la commune de Rezé pour un montant de 3 333 333,33 € HT soit 4 000 000 € TTC, dont 1 674 166,67 € HT soit 2 009 000 € TTC dédiés aux phases 1 et 2

Ce secteur de l'Hôtel de Ville à Rezé fait l'objet d'une requalification urbaine majeure menée par Nantes Métropole, mais également par la Ville de Rezé et des opérateurs immobiliers. Le projet a pour ambition de restaurer la centralité et l'activité du cœur de ville, en conjuguant patrimoine historique et modernité.

Lors de la remise du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, il est apparu que la coordination des différents chantiers serait largement optimisée en modifiant l'ordre de réalisation des différentes phases. Cela avait conduit le Conseil Métropolitain du 4 octobre 2024 à délibérer sur une modification du programme de l'opération, sans incidence sur l'enveloppe financière prévisionnelle déjà votée.

La simultanéité des travaux des Nouvelles Lignes de Transport (DNLT) avec ceux de la phase 6 (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) du présent projet n'est cependant pas souhaitable. En accord avec la commune de Rezé, il conviendrait aujourd'hui de prioriser les travaux de la partie nord de la place Daviais.

Cette réorganisation du phasage des travaux constitue une nouvelle modification de programme, sans qu'il soit néanmoins nécessaire de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle déjà votée.

En l'espèce, les principales orientations d'aménagement seraient désormais phasées comme suit :

- Phase 1 (2023) : Parking Saint-Lupien,
- Phase 2 (post 2026) : Place Daviais sud, parvis hôtel de ville, parvis église,
- Phase 3 (2025-2026) : Rues Morandeau / Monnier,
- Phase 4a (post 2025-2026) : Place Davis nord,
- Phase 4b (post 2026) : Place Saint Pierre et rue des Glycines,
- Phase 5 (post 2026) : Rue des Roquios,
- Phase 6 (post 2026) : Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny..

Il convient donc d'une part, de modifier le programme de l'opération, et d'autre part, de lancer la consultation pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 4a sur le secteur Hôtel de Ville de Rezé.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 1 266 666,67 € HT soit 1 520 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants aux phases 1, 3 et 4a sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé longévité, dialogue citoyen », opération 2021-10033, libellée « Nouveaux aménagements de voirie - Rezé ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la modification du programme de l'opération d'aménagement du secteur Hôtel de ville à Rezé en substituant la réalisation de la phase 4a (place Daviais nord), à celle de la phase 6 (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny),
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 4a,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

86 voix pour

1 abstention

Direction générale ressources

Département finances, marchés et performances

36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Présents : 63

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 16

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme LEBLANC Nathalie, Mme OPPELT Valérie, M. RIOM Tristan, M. TURQUOIS Laurent, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- le soutien aux grands événements métropolitains
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- l'économie et l'emploi responsables
- les solidarités métropolitaines
- le fonds de soutien de lutte contre le sans abris

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 236 302,00 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : M. FOURNIER Hervé, M. QUENEA Pierre

Direction générale ressources

Direction administration des ressources humaines

37 - PERSONNEL MÉTROPOLITAIN - TABLEAU DES EFFECTIFS - RATIOS

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

➤ 33 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

- 3 postes sont créés à la direction nature et jardins : un technicien (B) filière bois pour une durée de trois ans, un référent patrimoine (cadre d'emplois des techniciens B) à la cellule de gestion et un technicien (B) pépinière métropolitaine
- 1 poste de chargé d'instance (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé à la direction risques et protection des populations
- 2 postes sont créés au pôle Erdre et Cens : un coordonnateur propreté (cadre d'emplois des agents de maîtrise C) et un agent de nettoyage (cadre d'emplois des adjoints techniques C)
- 2 postes sont créés au pôle Erdre et Loire : un chef d'équipe nettoyage (cadre d'emplois des agents de maîtrise C) et un agent de nettoyage (cadre d'emplois des adjoints techniques C)
- 1 poste d'agent de nettoyage (cadre d'emplois des adjoints techniques C) est créé au pôle Loire Sèvre Vignoble
- 2 postes d'agent d'enlèvement des graffitis (cadre d'emplois des adjoints techniques C) sont créés au pôle Nantes centralité
- 1 poste de directeur (cadre d'emplois des administrateurs A) est créé à la direction ville en transition et centralité
- 1 poste de chargé de mission amélioration des copropriétés (cadre d'emplois des attachés A) est créé à la direction de l'habitat
- 1 poste de chargé d'affaires foncières (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé à la direction stratégie et territoires
- 1 poste de chargé de mission environnementale (cadre d'emplois des attachés A) est créé sous forme de contrat de projet, pour une durée de trente-deux mois, à la direction d'animation de la transition écologique. Le projet consiste à élaborer une stratégie ville/métropolitaine sur les sujets émergents « animal en ville » et « site et sols pollués » et à accompagner les directions gestionnaires ou opérationnelles dans la mise en oeuvre
- 2 postes sont créés à la direction de la santé publique : un chargé de mission offre de soins - accès aux soins (cadre d'emplois des attachés A) et un chargé de mission animation et accompagnement auprès des communes du contrat local de santé métropolitain (cadre d'emplois des attachés A)
- 1 poste de rédacteur (B) est créé au sein de la cellule haut niveau de la direction des sports
- 1 poste de gestionnaire de patrimoine immobilier (cadre d'emplois des techniciens B) est créé au pôle ressources - patrimoine immobilier de la direction générale cultures et arts dans la ville
- 1 poste de gestionnaire déplacements (cadre d'emplois des adjoints administratifs C) est créé à la direction administration des ressources humaines
- 1 poste de gestionnaire apprentissage stage (cadre d'emplois des adjoints administratifs C) est créé à la direction emploi et développement des compétences
- 1 poste de chargé de mission risques psychosociaux et qualité de vie et santé au travail (cadre d'emplois des attachés A) est créé à la direction qualité de vie et santé au travail
- 1 poste d'ingénieur (A) est créé à la direction de la géographie et de l'observation
- 1 poste d'ingénieur (A) est créé à la direction des services et usages numériques
- 1 poste d'ingénieur (A) est créé au sein du pôle appui au pilotage et à la stratégie du département des ressources numériques
- 1 poste d'expert énergie (cadre d'emplois des techniciens B) est créé au sein de la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel
- 1 poste de chargé de mission stratégie énergétique (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la direction de la stratégie patrimoniale pour une durée de trois ans

- 2 postes sont créés à la direction de la stratégie patrimoniale : un gestionnaire patrimoine (cadre d'emplois des techniciens B) et un appui administratif et technique (cadre d'emplois des adjoints administratifs C)
- 1 poste de chargé de finances comptabilité (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé à la direction administrative et financière du département BATII
- 1 poste de chargé de production image (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé au département de la communication externe et de l'information
- 2 postes **sont** créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

De plus :

- un poste de technicien (B) créé au pôle Loire Chézine pour une durée temporaire est prolongé d'un an
- un poste d'attaché (A) créé à la direction recherche, innovation et enseignement supérieur pour une durée temporaire est prolongé de dix-neuf mois
- un poste d'ingénieur (A) créé à la direction aménagement urbanisme agglomération secteur nord ouest pour une durée temporaire est prolongé de trois ans
- un poste d'ergothérapeute (A) créé à la mission territoire de longévité pour une durée temporaire est prolongé de trente-deux mois
- un poste de technicien (B) créé direction de la stratégie patrimoniale pour une durée temporaire est prolongé de deux ans

Enfin, 6 postes créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés :

- un poste d'attaché (A) à la direction de l'économie et de l'emploi responsable
- un poste d'ingénieur (A) à la direction stratégie et territoires
- un poste de rédacteur (B) à la direction générale cultures et arts dans la ville
- deux postes d'adjoint administratif (C) à la direction administration des ressources humaines
- un poste d'adjoint administratif (C) à la direction emploi et développement des compétences

➤ 9 suppressions de postes

- 5 postes créés pour une durée déterminée et arrivés à échéance sont supprimés
- 1 poste devenu vacant est supprimé
- 3 postes en surnombre devenus vacants sont supprimés

- 9 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

➤ 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

- 1 poste d'ingénieur (a) est créé au sein du pôle ingénierie et travaux de la direction du cycle de l'eau
- 1 poste d'ingénieur (a) chargé de résilience opérationnelle est créé à la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 1 poste de chargé d'études eaux pluviales (cadre d'emplois des techniciens b) créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction du cycle de l'eau est pérennisé
- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. au total, le nombre de postes est inchangé.

II – RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

Issues de la loi de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours applicables à compter du 1er janvier 2021. Les modalités d'avancement de grade pour les catégories C, B et A pour la période 2021-2026 ont été fixées dans ce cadre et votées en Comité Technique le 10 novembre 2020. Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables » doit être fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement. Il peut varier de 0 à 100 %. Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès.

Conformément aux principes d'avancement fixés au sein des lignes directrices de gestion, les ratios promus/promouvables, au titre de l'année 2025 sont ainsi adoptés.

Filière administrative	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	25%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	14%
Filière technique	
Adjoint technique principal de 2ème classe	23%
Adjoint technique principal de 1ère classe	23%
Agent de maîtrise principal	22%
Filière culturelle	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	30%

Par ailleurs, le ratio concernant les lauréats d'examen professionnel pour l'avancement C1 vers C2 reste fixé à 100 %. Il s'agit de l'avancement des grades relevant de l'échelle C1 vers l'échelle C2 (en catégorie C).

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1),
2. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2025,
3. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

68 voix pour

19 abstentions

38 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEML NANTES MÉTROPOLE GESTION EQUIPEMENTS (NGE), DE LA SPL NANTES MÉTROPOLE GESTION SERVICE (NMGS) ET DU GIE NGE POUR LES ANNÉES 2018 ET SUIVANTES - INFORMATION

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Héléne, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à Madame la Présidente le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte locale (SEML) Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE), de la société publique locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Service (NMGS) et du groupement d'intérêt économique (GIE) NGE pour les années 2018 et suivantes.

En vertu du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué à l'assemblée délibérante.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte de la communication aux membres du Conseil du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEML Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE), de la SPL Nantes Métropole Gestion Service (NMGS) et du GIE NGE pour les années 2018 et suivantes,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

39 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il est proposé d'approuver une décision modificative n°1 pour l'année 2025 concernant le budget principal de Nantes Métropole.

Cette décision modificative vise à :

1) augmenter le montant total des autorisations de programme (AP) de +755 200€ :

- +500 000€ pour des travaux à venir sur l'ancienne Ecole nationale supérieure maritime
- +435 200€ de travaux d'office pour le ravalement de copropriétés (dépense et recette)
- -180 000€ d'ajustement de crédits à la baisse

2) augmenter et modifier la répartition par chapitre des crédits de paiement (CP) 2025 tel que précisé ci-dessous :

Chapitres	Propositions DM1 2025
20	-430 000,00€
204	-6 352 907,80€
21	22 295 000,00€

23	-14 843 133,12€
27	-250 000,00€
45411	435 200,00€
45412	1 485,68€
4581	205 000,00€
TOTAL DM1 Dépenses	1 060 644,76€

Ces modifications visent notamment à prendre en compte :

- l'acquisition du bâtiment de bureaux Le Polaris pour un montant de 23 700 000 € (hors frais et taxes) à payer avant le vote du budget supplémentaire (BS) de juin,
- l'actualisation des calendriers des projets en cours et de leur prévision de mandatement sur l'exercice 2025.

3) financer la hausse des crédits de dépenses 2025 par des recettes d'investissement supplémentaires :

Des majorations de recettes d'investissement ouvertes en 2025, telles que décrites ci-dessous, permettent de financer les dépenses :

Chapitres	Propositions DM1 2025
13	412 960,00€
204	121 356,92€
27	89 642,16€
45411	1 485,68€
45412	435 200,00€
TOTAL DM1 Recettes	1 060 644,76€

Le Conseil délibère, et,

1 - approuve par chapitre la décision modificative n° 1 du budget principal jointe à la délibération (annexe 1),

2 - adopte les autorisations de programme, la variation des autorisations de programmes et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget principal selon l'état joint (annexe 2),

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

68 voix pour

6 voix contre

13 abstentions

40 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES - APPROBATION

Présents : 66

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Héléne, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 11

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 - Équipements culturels métropolitains – Dispositions financières

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Musée d'arts - Convention de partenariat avec L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL)

Dans le cadre de sa politique culturelle et éducative, l'ONPL développe des projets d'éducation artistique et culturelle (PEAC) à destination des lycées de la région Pays de la Loire conjuguant formation des enseignants, pratique artistique, temps de médiation en lien avec les œuvres et expérience de spectateur. Dans ce cadre, l'ONPL s'est rapproché du Musée d'arts de Nantes pour proposer un PEAC autour de la musique baroque permettant de croiser les différentes disciplines artistiques de cette époque. Il est ainsi proposé d'établir une convention (annexe 2) afin de définir le partenariat et les engagements respectifs du Musée d'arts et de l'ONPL.

A cet effet, le Musée d'arts s'engage à accueillir gratuitement le jour du concert à Nantes, 5 classes de lycées pour des visites de la collection baroque du musée.

Planétarium – Nouveaux tarifs

La grille tarifaire approuvée par délibération du 12 décembre 2024 du Conseil Métropolitain, prévoit pour les musées des gratuités pour les groupes de personnes handicapées, en médiation carte blanche ou constitués par les établissements sociaux et médico-sociaux.

Dans un souci d'harmonisation avec les gratuités appliquées dans les musées, il est proposé d'étendre ces tarifs au Planétarium.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter les tarifs suivants, correspondant aux animations hors les murs, en s'alignant sur les tarifs habituellement pratiqués par d'autres structures (association Société d'Astronomie de Nantes, autoentrepreneur en astronomie à Châteaubriant et au-delà, Association Française d'Astronomie....) :

	Tarif actuel	Après le 01/09/2025
Groupe personnes handicapées	26 euros	gratuit
Groupe médiation carte blanche (plus de 10 personnes) par groupe	26 euros	gratuit
Groupe médiation carte blanche (moins de 10 personnes) par personne	2,50 euros	gratuit
Groupe constitué par les établissements sociaux ou médico-sociaux par personne	3 euros	gratuit
Planétarium itinérant Métropole journée	220 euros	300 euros
Planétarium itinérant hors Métropole journée (transport compris)	300 euros	600 euros
Stage "diplômant" enfant (dizaine d'heures réparties sur 2 à 3 jours)	70 euros	100 euros
Stage "diplômant" adulte (dizaine d'heures réparties sur 1 à 2 jours)	100 euros	150 euros
Soirée d'observation (3h) métropolitains	100 euros	200 euros
Soirée d'observation (3h) non métropolitains (transport compris)	200 euros	400 euros
Heure d'observation supplémentaire métropolitains	25 euros	40 euros
Heure d'observation supplémentaire non métropolitains	35 euros	60 euros
Location expositions / maquettes astronomiques (1 semaine)	100 euros	120 euros
Webinaire à destination des groupes pour les structures métropolitaines	30 euros	40 euros
Webinaire à destination des groupes pour les structures non métropolitaines	45 euros	80 euros
Animation hors les murs pour les structures basées sur la métropole (30 personnes environ)	50 euros	60 euros
Animation hors les murs pour les structures basées hors métropole (30 personnes environ)	65 euros	100 euros

La date de mise en place de ces tarifs est fixée au 1er septembre 2025.

2 - Commission de règlement amiable – Indemnisation de présidence de la Commission de règlement amiable – Approbation

Nantes Métropole a fait le choix, depuis une trentaine d'années, de mettre en place un dispositif exceptionnel de règlement amiable pour les opérations de travaux répondant à différents critères, et d'ouvrir la possibilité de demander une indemnisation aux professionnels situés dans le périmètre correspondant. Les objectifs étant de maintenir l'attractivité commerciale pendant et après les travaux, de limiter l'impact financier, et d'offrir une solution alternative au recours contentieux.

Au fur et à mesure des années et de l'actualité, le fonctionnement de ce dispositif, inspiré des règles jurisprudentielles en la matière, s'est affiné, et un règlement intérieur a été approuvé par le conseil métropolitain du 14 décembre 2023.

Dans ce cadre, une commission de règlement amiable (CRA) permanente a été mise en place. Celle-ci est composée de la façon suivante :

1. Président : un magistrat du Tribunal Administratif
2. Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
 - de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
 - de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
 - de Nantes Métropole.

La commission a pour rôle de donner un avis sur les dossiers de demande d'indemnisation des professionnels, après instruction par la Direction de l'Espace Public de Nantes Métropole.

Le magistrat du tribunal administratif de Nantes qui la préside (2 titulaires nommés interviennent par alternance et 2 suppléants ont été nommés en cas de besoin) rappelle le cas échéant les principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics, afin de permettre à la commission de rendre des avis éclairés.

Les magistrats siégeant à cette commission sont actuellement indemnisés sur la base de l'arrêté du 28 avril

2022 modifiant l'arrêté interministériel du 2 décembre 1996 fixant le montant des vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale, aux taux suivants :

- 74,91 € pour une séance d'une durée au plus égale à trois heures
- 108,20 € pour une séance d'une durée supérieure à trois heures
- 208,09 € pour une séance d'une journée entière.

Ces tarifs sont indicatifs et ne font pas obstacle à ce que la collectivité détermine un tarif différent pour ces indemnités.

Face à la multiplication du nombre de dossiers déposés, la commission se réunit désormais tous les mois, et examine 15 à 20 dossiers par séance. En outre, ces dossiers peuvent mobiliser également les magistrats en dehors du temps des séances : échanges et sollicitations en amont, relecture et validation de compte-rendus, etc.

Aussi, il est proposé, d'une part, de revaloriser le tarif à hauteur de 350€ par séance pour l'indemnisation du/des magistrats effectuant la présidence de la commission de règlement amiable. Et d'autre part, afin de tenir compte du surcroît d'activité constaté depuis l'été dernier, d'allouer une enveloppe exceptionnelle de 2 200€ à répartir entre les deux magistrats ayant effectué par alternance les vacations de présidence des CRA, notamment depuis le début des travaux « Centralité ». Cette indemnité correspond à la différence entre l'indemnité revalorisée et l'ancien tarif, multipliée par le nombre de séances qui se sont déroulées (8 séances) depuis août 2024.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2024 n° 10352 libellée « Nantes Centralité – Travaux transversaux »

3 - Projet de mise en œuvre de la stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain – Demande de subvention au Fonds social européen + pour 2025 et 2026

Lors d'un COPIL co-présidé par le Préfet, la Présidente de Nantes Métropole et le Président du Conseil Départemental le 23 janvier 2023, les partenaires ont pris l'engagement commun de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de résorption des bidonvilles. Dans cet objectif, Nantes Métropole a créé une mission dédiée – la Mission Résorption des Bidonvilles – afin de déployer et mettre en œuvre cette stratégie, d'accompagner les communes dans leurs projets et d'améliorer les conditions de vie des populations présentes dans les bidonvilles du territoire métropolitain.

Cette stratégie s'inscrit dans l'objectif du Fonds social européen + de « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ». A ce titre, une subvention FSE+ a été attribuée à Nantes Métropole pour la mise en œuvre de cette stratégie pour les années 2023 et 2024. Il est proposé de solliciter la reconduction de la subvention FSE+ auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire pour les années 2025 et 2026 pour un montant de 392 448€, sur la base d'un coût prévisionnel éligible de 654 080,90 €.

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Dépenses de personnels éligibles (2025-2026)	568 766€	FSE+ (60%)	392 448€
Coûts indirects (forfait 15%)	85 314,90€	Nantes Métropole	261 632,90€
Total dépenses prévisionnelles	654 080,90€	Total ressources prévisionnelles	654 080,90€

Le Conseil délibère, et,

1 - approuve la convention de partenariat (annexe 1) avec l'ONPL, et notamment la gratuité d'entrée au musée d'arts accordée aux enseignants et étudiants de classes de lycées dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle de l'ONPL, sur présentation d'un justificatif,

2 - approuve la nouvelle grille tarifaire du Planétarium (annexe 2), à compter du 1er septembre 2025,

3 - approuve un nouveau tarif de 350€ par séance pour les magistrats du tribunal administratif de Nantes pour leurs vacations en tant que président de la commission de règlement amiable (CRA),

4 - alloue une enveloppe exceptionnelle de 2 200€ à répartir entre les deux magistrats ayant effectué par alternance la présidence des CRA, soit 1 375€ pour M. Thomas Guilloteau, et 825€ pour M. Renaud Hannoyer s'agissant des présidences effectuées depuis septembre 2024,

5 - autorise Mme la Présidente à solliciter pour les années 2025 et 2026 une subvention FSE+ pour « la mise en œuvre de la stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain » pour un montant de 392 448€, sur la base d'un coût prévisionnel éligible de 654 080,90€,

6 - autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

81 voix pour
6 abstentions

41 - ADHÉSION - DÉSIGNATIONS - APPROBATION

Présents : 63

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 20

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Azilil), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAT Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 15

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme LANGLOIS Pauline, Mme OPPELT Valérie, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'Association Les Boîtes à Vélo – France encourage et soutient l'entrepreneuriat à vélo en France, et vise à promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement professionnel principal. Les objectifs de l'association rejoignent les enjeux de la politique publique Mobilités de Nantes Métropole en matière de promotion des mobilités actives et de logistique urbaine durable. Il est proposé d'adhérer à cette association, et de désigner un élu métropolitain pour y représenter Nantes Métropole. La cotisation annuelle sera de 450€ pour 2025.

Par ailleurs, il convient, à sa demande, de remplacer M. Rodolphe AMAILLAND au sein du conseil d'administration de l'Office Foncier Solidaire – Atlantique Accession Solidaire.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de ne pas recourir au vote à bulletins secrets pour les désignations,
2. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association Les Boîtes à Vélo – France, ainsi que le paiement de la cotisation annuelle (d'un montant de 450 euros pour 2025),
3. désigne M. Thibaut GUINÉ pour représenter Nantes Métropole au sein de l'association Les Boîtes à Vélo – France,
4. désigne M. André SALAUN pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Foncier Solidaire – Atlantique Accession Solidaire, en remplacement de M. Rodolphe AMAILLAND,

5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : M. AMAILLAND Rodolphe, M. SALAUN André

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction de l'espace public

42 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE - LANCEMENT D'UN D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Présents : 65

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 12

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Michel LUCAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le programme des opérations d'entretien et grosses réparations (EGR) sur l'espace public est établi annuellement. Ces travaux visent à préserver le patrimoine voirie existant (chaussées et trottoirs) et à en assurer une qualité homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les voies concernées par ces travaux sont déterminées en concertation avec les communes sur la base d'un relevé général de l'état du patrimoine régulièrement mis à jour.

L'accord cadre de travaux de réfection de voirie arrive à échéance le 15 décembre 2025 pour les lots 1 à 4 et 6 et le 19 janvier 2026 pour le lot 5.

La passation d'un nouvel accord cadre pour la réalisation de ces travaux permettra de répondre à ces besoins dans les meilleures conditions économiques.

Il est ainsi proposé de lancer un appel d'offres ouvert afin de conclure le nouvel accord-cadre, pour une durée de 2 ans renouvelable une fois pour 2 ans supplémentaires, alloti comme suit :

- Lot n°1 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Sud-Ouest et Loire, Sèvre et Vignoble
- Lot n°2 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Erdre et Loire
- Lot n°3 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Erdre et Cens et Loire-Chézine
- Lot n°4 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Nantes Centralité
- Lot n°5 mono-attributaire : travaux de pavage/dallage de petites envergures et/ou urgents sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole
- Lot n°6 multi-attributaire : travaux de rénovation classiques de maintien en l'état ou de mise aux normes du patrimoine viaire de la Métropole afin de pallier son vieillissement et sa dégradation. Ces travaux seront de moyenne envergure et découleront, pour la très grande majorité d'entre eux, d'une planification annuelle. Ce lot s'exécutera via la passation de marchés subséquents.

Pour les lots n°1 à 4, le nombre de lots attribués à une même entreprise sera limité à 2. Pour le lot n°6, le nombre d'attributaires sera limité à 6.

Les montants maximums par lot sur 2 ans sont fixés comme suit :

Lot	Intitulé du lot	Seuil maximum en € HT sur 2 ans
1	travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Sud-Ouest et Loire, Sèvre et Vignoble	5 000 000,00
2	travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Erdre et Loire	3 250 000,00
3	travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Erdre et Cens et Loire-Chézine	5 000 000,00
4	travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Nantes Centralité	4 250 000,00
5	travaux de pavage/dallage de petites envergures et/ou urgents sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole	2 500 000,00
6	travaux de rénovation classiques de maintien en l'état ou de mise aux normes du patrimoine viaire de la Métropole afin de pallier son vieillissement et sa dégradation	15 000 000,00

Le montant cumulé des prestations envisagées pour l'ensemble des 6 lots sur la durée de l'accord cadre (4 ans) est estimé à 55 000 000 € HT soit 66 000 000€ TTC.

Conformément à l'article R 2124-2 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP105 libellé «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de réfection de voirie,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les marchés.

Adoptée à l'unanimité

43 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT - CLÔTURE DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ - RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION

Présents : 65

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 12

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Plusieurs concessions d'aménagement ont été confiées à des aménageurs et sont arrivées à échéance. Leurs programmations et les équipements publics prévus ont été réalisés. Les ouvrages ont été remis aux collectivités compétentes (Nantes Métropole et Villes). Il revient au Conseil métropolitain d'approuver les bilans de clôture remis au concédant à l'issue de la concession et de donner quitus à l'aménageur pour sa gestion.

En outre, les zones d'aménagement créées pour permettre la réalisation de certaines de ces opérations peuvent être supprimées. Il est proposé de les supprimer et de rétablir la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2026. Conformément à l'article R.311-12 du code de l'urbanisme, un rapport de présentation pour chacune des zones d'aménagement concerté supprimées est annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle a été adoptée et fera également l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme. Elle produit ses effets tant qu'elle n'a pas été rapportée ou modifiée.

Le Conseil délibère et,

1 - approuve les bilans de clôture (annexes 2.1 à 2.4) qui lui ont été soumis par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes, et donne quitus à l'aménageur pour l'exécution de sa mission :
- Malakoff Centre à Nantes ;

- Les Courtils à Brains ;
- La Gaudinière à La Montagne ;
- Bois Cesbron à Orvault ;

2 - approuve le bilan de clôture (annexe 2.5) qui lui a été soumis par la SEM Loire Atlantique Développement SELA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Erdre Active à La Chapelle-sur-Edre et donne quitus à l'aménageur pour l'exécution de sa mission ;

3 - approuve les bilans de clôture (annexes 2.6 à 2.8) qui lui ont été remis par la Société d'Économie MIXTE (SEM) Loire Océan Développement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes, et donne quitus à l'aménageur pour l'exécution de sa mission ;

- Océane Sud aux Sorinières ;
- Métairie à Couëron ;
- La Pelousière à Saint-Herblain ;

4 - approuve la suppression des zones d'aménagement concerté suivantes (annexes 3.1 à 3.3), et le rétablissement de la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Malakoff Centre ;
- La Pelousière à Saint-Herblain ;
- Métairie à Couëron ;

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**Direction générale ressources
Département BATII**

44 - NANTES - BOULEVARD VINCENT GÂCHE : ACQUISITION AUPRÈS DE LA SCPI PFO2 REPRÉSENTÉE PAR PERIAL ASSET MANAGEMENT DE L'IMMEUBLE À USAGE DE BUREAUX LE POLARIS, CORRESPONDANT AU VOLUME 2 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRÉ EH 45P

Présents : 65

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEA Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 12

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a signé, en date du 10 juillet 2018, un bail en l'état futur d'achèvement portant sur un immeuble à usage de bureaux correspondant au volume 2 de l'ensemble immobilier « Le Polaris », pour 6 570 m² de surface utile et 77 emplacements de stationnement, situé boulevard Vincent Gâche, dont la SCPI PFO2 est propriétaire. Cet immeuble s'intègre dans un ensemble immobilier plus vaste comportant 6 immeubles dont des logements, une école hôtelière, une résidence étudiante et des commerces. L'immeuble a été livré en mars 2019, la Métropole étant engagée pour une durée de 9 années dont 6 ans ferme. Le loyer annuel est aujourd'hui de 1 909 294 €, provisions pour charges et taxe foncière comprises. L'immeuble abrite actuellement différents services de la collectivité.

Mandatée par la société de gestion PERIAL, elle-même mandatée par la SCPI PFO2, propriétaire, pour rechercher un investisseur acquéreur de l'immeuble, l'agence TOURNY-MEYER a pris contact avec les services de la Métropole pour lui en soumettre l'acquisition. Cet immeuble s'inscrit pleinement dans les principes de la stratégie patrimoniale posés par la collectivité pour privilégier la propriété dès lors que l'immeuble abrite des services pérennes, qu'il est qualitatif au regard des enjeux de transition énergétique et qu'il est situé sur un axe de transports en commun en lien direct avec le siège de Nantes Métropole. En outre, l'analyse du temps de retour sur investissement confirme l'intérêt de procéder à l'acquisition du bâtiment au regard notamment du niveau élevé du loyer qui dépasse rapidement les frais induits par l'acquisition.

Le prix arrêté entre les parties a été fixé à 23 700 000 € net vendeur, soit un prix de 3 607 €/m² parking compris qui est compétitif au regard du marché immobilier pour du bureau récent. La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 10 janvier 2025. Il convient d'ajouter au prix les honoraires de commercialisation à hauteur de 2 % du prix de vente au bénéfice de TOURNY-MEYER, ainsi que les frais d'acte notarié à la charge de la Métropole. Il est précisé que la vente n'est pas soumise à TVA, le bien étant détenu par le vendeur depuis plus de 5 ans ; cependant une TVA résiduelle sera à lui rembourser à hauteur de 2 513 016,53 €, la vente intervenant avant la 20^{ème} année, conditions posées par l'administration fiscale dans le cadre de l'acquisition initiale. Cette TVA résiduelle sera récupérée par la Métropole à travers le FCTVA l'année suivant l'acquisition.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 2025//10381 – Immeuble de bureaux Polaris.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition auprès de la SCPI PFO2 représentée par PERIAL ASSET MANAGEMENT de l'immeuble à usage de bureaux correspondant au volume 2 de l'ensemble immobilier « Le Polaris » cadastré EH 45p situé boulevard Vincent Gâche à Nantes,, au prix net vendeur de 23 700 000 €, augmenté du remboursement de la TVA résiduelle de 2 513 016,53 €, des honoraires de commercialisation de TOURNY-MEYER pour 2 % du prix et des frais d'acte notarié.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

67 voix pour
19 abstentions

45 - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL ET D'ACCUEIL DES USAGERS DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET SOLIDARITÉS DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1 RUE EUGÈNE TESSIER À NANTES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DES TRAVAUX

Présents : 65

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Azilil), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. KABBAJ Anas (pouvoir à M. PINEAU Jacques), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. LUCAS Michel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. QUENEY Pierre (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. SALAUN André (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 12

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale de la collectivité et plus précisément du schéma directeur des locaux administratifs, l'objectif de l'aménagement du bâtiment administratif situé au 1 rue Eugène Tessier à Nantes est de regrouper sur un même site une partie des équipes de la Métropole et de la Ville de Nantes (aujourd'hui dispersées) qui composent le Département Prévention et Solidarités. Il vise à :

- améliorer les conditions de travail actuelles,
- faciliter les synergies et les collaborations inter et intra direction,
- prendre en considération les nouveaux modes de travail dont le nomadisme et le télétravail,
- accueillir les publics selon les préconisations de la Mission Relation Multicanale à l'Usager.

Le bâtiment de l'ancienne clinique Saint-Augustin, propriété de Nantes Métropole, se situe au carrefour de la rue Bouillé et de la rue Eugène Tessier, non loin de la rue Paul Bellamy.

Le bâtiment a été construit en 2000-2001, a ensuite été rénové par le promoteur Eiffage Immobilier en 2017-2020 puis acheté par Nantes Métropole en 2020. Il est organisé sur 4 niveaux de 2 plateaux par niveau, ainsi que sur 3 niveaux de parking occupés par Nantes Métropole et Eiffage.

En 2022, le CCAS, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont élaboré une charte d'aménagement des locaux de travail.

Les services du Département Prévention solidarités sont actuellement localisés sur différents sites.

Le bâtiment de l'ancienne clinique Saint Augustin, propriété de Nantes Métropole, présente aujourd'hui une

surface de plus de 4000 m² destinée à accueillir le Département Prévention & Solidarités – DP&S – de Nantes et Nantes Métropole.

Une convention sera établie entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes pour l'occupation de ces locaux.

L'accueil du public se fera exclusivement au R+1 (ERP 5e catégorie type L). Les autres niveaux, n'accueillant pas de public, seront soumis aux dispositions du code du travail pour tout ce qui a trait à la sécurité et l'aménagement des plateaux.

Ces travaux d'aménagement ont pour objectif de répondre aux besoins des futurs utilisateurs dans le respect de la charte d'aménagement.

Concernant les aspects environnementaux, le projet, s'inscrit dans une démarche de sobriété, d'adaptation, de résilience afin de réduire l'empreinte environnementale tout en respectant les engagements de Nantes Métropole en matière de performance énergétique.

Utilisation matériaux biosourcés

L'utilisation de matériaux biosourcés est privilégiée.

Les revêtements intérieurs, huisseries intérieures et mobiliers, seront prévus en bois afin de mettre en œuvre le plus de matière biosourcée possible.

Possibilité de réemploi

L'objectif du rapport de diagnostic Produits, Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD/ressources) est d'inventorier et de caractériser les matériaux, produits, équipements et déchets du site et d'indiquer des préconisations pour leur dépose, leur gestion et leur valorisation. Ce diagnostic permet de quantifier les matériaux, équipements réemployés dans le projet.

À ce titre, l'ensemble des dalles de moquettes (80%), dalles de faux-plafond, cassettes, luminaires, gaines de ventilation seront réemployés dans le projet d'aménagement.

Une dépose soignée des équipements et un stockage sécurisé sont prévus en cours de chantier.

Sobriété foncière et mutualisation des espaces

Une réflexion a été engagée en collaboration avec le Département Prévention et Solidarités sur les usages et habitudes de travail afin d'optimiser davantage encore le bâtiment et ainsi répondre aux enjeux de la transition écologique : la mutualisation des lieux à l'échelle du bâtiment et entre les différentes directions évite la multiplication d'espaces spécifiques ou dédiés à un seul service.

La priorité est ainsi donnée aux espaces génériques, voire modulables, et partagés pour limiter la réduction des surfaces sous-utilisées tout en garantissant un cadre de travail fonctionnel, qualitatif et agréable pour les agents.

Traitement acoustique

Les locaux sensibles (salle de conférence, zones de détente, cafétéria, les salles d'activité) comporteront des habillages muraux absorbants en complément du plafond et de la moquette conservée.

Concernant le R+1, la faible hauteur sous-plafond (+2,50m entre dalles) ne permet pas le réemploi du faux-plafond. Des dalles en matériaux de type ORGANIC, collé en sous face de dalle, sont prévues afin d'améliorer le confort acoustique des locaux type bureaux, espaces de réunion de ce niveau ainsi que dans les circulations.

Concernant les équipements techniques, il est prévu de conserver la pompe à chaleur de la terrasse, les centrales de traitement d'air et les extracteurs situés en toitures.

Le coût global d'opération est évalué à 6 838 804€ HT soit 8 206 565 € TTC, dont 5 565 540 € HT soit 6 678 648 € TTC affectés aux travaux.

Les travaux financés par Nantes Métropole seront refacturés à la Ville de Nantes en application des principes de la convention des services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes au prorata des effectifs propres de chaque entité.

Intégralement conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre interne du BATII, ces travaux se dérouleront à partir de septembre 2025 pour une durée estimée à 14 mois, soit une livraison en fin d'année 2026 :

Conformément aux articles R. 2161-2 et suivants du Code de la Commande publique, il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

La consultation comprend 15 lots distincts :

Lot n° 1 – Gros-œuvre
Lot n° 2 – Charpente métallique
Lot n° 3 – Flocage
Lot n° 4 – Étanchéité
Lot n° 5 – Porte automatique coulissante
Lot n° 6 - Stores - Protections solaires – Rideaux
Lot n° 7 - Menuiseries aluminium Stores - Protections solaires
Lot n° 8 - Métallerie – Serrurerie
Lot n° 9 - Cloisons sèches – Plâtrerie
Lot n° 10 - Menuiseries intérieures bois – Charpente bois
Lot n° 11 - Plafonds suspendus
Lot n° 12 - Revêtements de sol
Lot n° 13 – Peinture
Lot n° 14 – Électricité CFA CFO
Lot n° 15 – Plomberie – Chauffage - Ventilation

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 106 libellée « Affaires générales » opération 2021 n° 4022 libellée Immeuble de bureau E Tessier - Acquisition et aménagements.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération d'aménagement du bâtiment situé 1 rue Eugène Tessier à Nantes,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 6 838 804€ HT soit 8 206 565 € TTC,
3. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les marchés.

Adoptée

67 voix pour
19 voix contre

IV. Débats

Appel nominal

L'appel est effectué.

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. J'indique, avant de démarrer le Conseil, que nous avons le plaisir d'accueillir une classe de CM2 de l'école Harouys de Nantes qui assistera à une partie du Conseil métropolitain, parce que je crois qu'ils suivent avec leur enseignante les travaux de l'Étoile verte. Nous les saluons collectivement, et j'invite évidemment les adultes que nous sommes à donner la meilleure image possible des débats d'élus au suffrage universel. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Cela commence évidemment par toute l'attention et le silence que requiert la bonne tenue d'une assemblée. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^{me} la Présidente : « Nous allons commencer par désigner une secrétaire de séance. Je propose Abbassia Hakem. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante. Je propose Marlène Collineau. Merci. Enfin, nous avons à désigner un second suppléant. Je propose Philippe Le Corre. Merci. »

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 7 FÉVRIER 2025 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Nous avons à regarder le procès-verbal de la dernière séance. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à toutes et tous. Dans le cadre de ce procès-verbal revenant sur le précédent Conseil métropolitain, je souhaitais revenir sur la réponse qui nous a été faite sur notre intervention concernant le budget primitif et sur la question de la planification des travaux. Précisément, nous avons évoqué dans ce cadre des conséquences fâcheuses et négatives pour l'intervention des forces de secours comme les pompiers, avec des délais rallongés d'intervention dans le cadre d'urgences. La réponse qui nous a été faite par votre premier vice-président, et que nous pouvons constater dans ce procès-verbal, est que je ne pouvais pas évoquer que les forces de secours n'avaient pas été consultées, et que dire cela était "*faire preuve d'irresponsabilité politique*", pour citer les mots. Sauf que le 23 février dernier, donc après notre Conseil métropolitain, un article de presse du syndicat d'encadrement des pompiers Avenir secours confirme bien que les pompiers n'ont pas été consultés sur la planification des travaux. Je demanderai donc que les propos soient corrigés, ou en tout cas nuancés, compte tenu de la réponse qui nous a été apportée. J'ai une pensée, bien sûr, pour tous les habitants et habitantes qui souffrent actuellement de délais rallongés vis-à-vis du manque de planification des travaux que j'ai cité des forces de secours, de pompiers, des ambulances, des infirmières et infirmiers qui voient leurs délais rallongés, alors qu'il y a souvent des urgences vitales vis-à-vis de leurs interventions. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je dis juste d'emblée un mot, puisque c'est évidemment un sujet important. Je peux confirmer à vous, Monsieur Annereau, et à l'ensemble de l'assemblée qu'évidemment, les équipes de la Métropole, sous la responsabilité du directeur général des services, se sont bien assurées lors d'un point auprès de l'ensemble des forces de secours et de sécurité – puisqu'il y a la question des pompiers, mais il y a aussi la question de la police nationale, des services d'ambulance –, non seulement que toutes les informations sont bien partagées, et pour regarder, le cas échéant, les ajustements nécessaires. Ce point d'étape a eu lieu – j'en ai moi-même eu un compte rendu écrit, donc je peux le certifier devant cette

assemblée – et les échanges sont permanents avec l'ensemble des forces de sécurité et de secours. C'est évidemment un point sur lequel nous ne saurions transiger, ni les uns ni les autres. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix le procès-verbal. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté. »

2 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite à observer le compte rendu des délégations. Nous prenons acte de ce compte rendu. »

3 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - CANDIDATURE DE NANTES MÉTROPOLE AU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES LOYERS

M^{me} la Présidente : « Nous allons pouvoir passer la délibération n° 3. Je donne d'emblée la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Bonjour à toutes et à tous. Cette première délibération du Conseil métropolitain de ce jour nous amène à engager la validation de la candidature de notre Métropole au dispositif expérimental d'encadrement des loyers. Dans cette délibération, nous rappelons avec fermeté que le droit au logement est un droit fondamental, que pour pouvoir proposer un logement adapté aux besoins et aux capacités financières de chacun est une priorité, et c'est une priorité que s'est fixée la Métropole. Cette ambition est traduite dans le PLH, dont l'objectif est de garantir une offre de logement diversifiée – logement locatif social, logement en accession abordable, aujourd'hui porté par le BRS, logement intermédiaire que nous avons créé il y a quelques années, et logement libre –, en s'attachant à chaque fois à faire que ces logements soient de qualité, et cela dans les 24 communes de notre territoire métropolitain. Aujourd'hui, nous le savons tous, la construction du logement est en crise à l'échelle nationale, et notre territoire métropolitain s'y trouve aussi confronté. Cela se traduit par un durcissement du parcours résidentiel, un durcissement d'accès au logement, un durcissement du parcours choisi par les habitants de notre territoire et auxquels on ne peut pas répondre favorablement aujourd'hui, on le sait, dans l'ensemble des segments du logement pour accompagner les différentes étapes et temps de la vie.

Face à cette baisse de production, notre Métropole s'est mobilisée et s'est adaptée face aux enjeux de cette situation par la mise en œuvre de son plan de relance pour débloquer la construction, pour permettre la production de logements, en portant une attention particulière au logement locatif social et au logement en accession abordable. Cet engagement s'est appuyé sur un travail de concertation très important, et j'ai envie de dire qu'il est quasiment hebdomadaire, pour ne pas dire quasiment quotidien pour l'ensemble des services de la direction de l'Habitat de la Métropole : avec l'USH et l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire métropolitain, avec les coopératives, avec la Fédération des promoteurs immobiliers qui regroupe un nombre important de promoteurs de la place nantaise, avec le CINA, le Club immobilier nantais, avec les architectes, tous les hommes de l'art qui travaillent autour de la production du logement, avec la Fédération française du bâtiment et la cohorte des entreprises qui contribuent à ce travail de production de logements, avec les notaires, avec les aménageurs. Cela s'est traduit par la mise en place d'un comité de suivi qui associe ces acteurs, afin d'ajuster au mieux nos réponses face à cette crise. Ce comité, je le disais tout à l'heure, depuis septembre 2023, se réunit très régulièrement et permet des échanges constructifs avec tous les acteurs de la chaîne de production du logement. Je profite d'ailleurs de cette séquence sur ce projet d'encadrement des loyers pour dire que ce plan de relance que nous avons engagé a permis de redonner de l'opérationnalité – vous le savez peut-être pour ceux qui ont suivi le bilan du PLH – à 62 opérations. 3 500 logements ont pu être débloqués et rendus à l'opérationnalité. 3 500 logements qui se déclinent en 1 100 logements locatifs sociaux, 570 logements sociaux en PLS, plus de 300 logements en accession abordable, plus de 850 logements locatifs intermédiaires – le fameux LLI –, et enfin, 620 logements libres. Notre engagement, porté sur le logement locatif social et le logement en accession abordable, a permis aussi de débloquer des opérations qui étaient portées par la promotion immobilière.

Aujourd'hui, pourquoi une proposition d'encadrement des loyers ? Rappelons tout d'abord qu'à l'été 2024, l'État, sans prendre en compte l'avis de la Métropole – ou en tout cas, sans nous solliciter –, a décidé de passer la Ville de Nantes en zone A, ouvrant ainsi un possible effet inflationniste sur les loyers du logement locatif privé. Bien sûr, ce changement de zonage intervient dans le cadre du constat de tension sur le marché immobilier, mais pour se prémunir des possibles effets inflationnistes ouverts par ce zonage, qui est aussi un dispositif qui a été porté par la loi Elan 2018, il nous apparaît aujourd'hui opportun d'activer cette

possibilité d'encadrement des loyers. Cette mesure, lorsqu'elle est appliquée, permet d'homogénéiser les loyers autour de valeurs médianes de référence, et d'éviter ainsi des valeurs hors normes, en particulier anormalement hautes, et permet de préserver les montants de loyers qui sont payés par les ménages de notre territoire. Je rappelle que cet encadrement n'empêche pas la réévaluation annuelle ou le renouvellement des baux des loyers. Je rappelle que l'encadrement se fait notamment en référence à ce que l'on appelle "l'IRL", l'indice de référence des loyers, et donc les augmentations, telles qu'elles ont lieu aujourd'hui, pourront continuer à être. Dans tous les cas, l'encadrement des loyers évitera des envolées que nous ne souhaitons pas voir apparaître sur le territoire, et de permettre à ceux qui le souhaiteraient d'avoir des visées plus inflationnistes qu'il ne convient d'en avoir.

Cet encadrement contribue donc à garantir l'accès au logement pour tous en prévenant et en protégeant des hausses excessives de loyers dans les zones tendues. Appliquer cette mesure devient une mesure de justice sociale : elle protège les ménages, elle protège les habitants des effets spéculatifs rendus possibles par l'augmentation de loyers anormalement hauts. On sait aujourd'hui que dans les autres territoires qui ont fait ce choix de l'encadrement des loyers, les ménages ont évité des hausses de loyer trop importantes et importantes, et surtout, ont bénéficié pour certains de réduction de loyer, leur redonnant ainsi un reste à vivre plus important. Ils ont vu des décotes de leurs loyers pour se rapprocher du tarif médian et sortir des tarifs excessivement hauts. Cela démontre bien qu'il s'agit effectivement d'une mesure de protection des ménages. Nous le savons tous, le logement privé répond aussi en particulier aux besoins des classes moyennes de se loger sur notre territoire. Préserver leur pouvoir d'achat par un encadrement des loyers, c'est aussi s'assurer le maintien de ces ménages dans notre Métropole, c'est éviter leur fuite dans la grande périphérie de notre Métropole, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur les problématiques de mobilité et de réchauffement climatique. C'est, d'une certaine manière, s'opposer sur notre territoire, avec ce dispositif, à la gentrification de notre territoire.

Je remarque aussi qu'avec ce dispositif, nous répondons à des expressions citoyennes issues du Grand débat sur le souhait d'une ville pour tous, d'une ville accueillante, d'une ville qui enrayer la spéculation. Ainsi, au regard des niveaux de loyer médian élevés, d'un taux faible de logements commencés et de perspectives d'évolutions de constructions qui sont contenues aujourd'hui, il vous est proposé de solliciter la mise en place de l'encadrement des loyers dans les communes de Nantes, de La Chapelle-sur-Erdre et de Rezé, qui en ont manifesté le souhait, ainsi que pour les parties intrapériphériques des communes d'Orvault et de Saint-Herblain. Sur ces dernières communes, des niveaux de loyer médian élevés ont aussi été observés, un peu dans la continuité de la Ville de Nantes.

On vous rappelle enfin que ce travail se conduit en lien avec l'Observatoire local des loyers. Cette structure est conduite par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise, elle a été validée au cours de l'été 2024. L'obtention de cette démarche d'encadrement des loyers sera soumise, je le rappelle, à l'avis du ministère du Logement après instruction de notre dossier. Je vous rappelle, chers collègues, que cette décision est un choix de justice. C'est, d'une certaine manière, se prémunir d'une éventuelle augmentation des loyers qui affecterait un nombre important de ménages sur notre territoire métropolitain. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, c'est avec satisfaction que les élus communistes accueillent la candidature de la Métropole au dispositif d'expérimentation de l'encadrement des loyers. C'est d'autant plus agréable que nous avons porté cette mesure de justice sociale au moment des élections municipales et intercommunales en 2020. Cette expérimentation d'encadrement des loyers a montré toute sa pertinence et son efficacité à Paris depuis 2015 sous l'impulsion de Ian Brossat, alors adjoint communiste en charge du logement. Elle a permis d'enrayer en partie la spéculation sur les loyers, d'obtenir une baisse des loyers de 162 euros en moyenne par mois, ainsi que de ralentir l'augmentation des prix des loyers de 4 %. Elle a permis à de nombreux habitants aux revenus modestes et intermédiaires d'avoir les moyens financiers de pouvoir rester vivre près de leur travail ou de leur lieu d'études, plutôt que d'être rejetés de fait hors de la capitale. C'est une amélioration significative pour leur qualité de vie.

Depuis de nombreuses années, le marché de l'immobilier, dans un contexte de crise économique et sociale, de crise de la construction, a fait exploser la part des revenus des foyers consacrée au logement et à l'habitat. L'expérimentation de l'encadrement des loyers permettra de réguler ce marché, devenu un facteur d'instabilité et d'angoisse pour nombre de nos concitoyens. Contrairement à ce qui se murmure dans les rangs de la droite de notre assemblée, le dispositif n'empêchera pas celles et ceux qui veulent acquérir d'investir dans l'immobilier : il n'est pas un frein à la construction privée. D'ailleurs, l'intervention publique dans le prix des loyers ne remet pas en cause les dispositifs d'aide à la pierre, comme les exonérations de taxe foncière sur le bâti, ou les réductions de droits de mutation. Il ne remet pas en cause non plus Ma Prime Adapt' pour la rénovation de la résidence principale ou les prêts à taux zéro pour les primo-accédants qui viennent d'être élargis à tous les logements neufs le 1^{er} avril. Ce sont pourtant là des mesures onéreuses

pour l'État, qui ont aussi contribué à sous-financer la production de logements sociaux ces dernières années. Nantes Métropole n'est pas en reste : par exemple, l'aide apportée à la résidence des copropriétaires est rejetée à Bellevue, ou encore la délibération n° 22 de ce Conseil qu'il va nous être proposé de voter sur le dispositif d'accompagnement financier pour l'amélioration de l'habitat privé.

Nous affirmons que le parcours résidentiel de chacune et chacun doit pouvoir être facilité par l'ensemble des dispositifs de solidarité, de la régulation des prix à l'offre de logements, dans le cadre d'un grand service public du logement que nous appelons de nos vœux. L'encadrement des loyers désormais, mais aussi le plan de relance du logement de la Métropole à hauteur de 20 millions d'euros supplémentaires qui permettra de débloquer plus de 3 500 logements, sont autant de mesures fortes pour prendre en compte les besoins croissants à pouvoir se loger dans une métropole dynamique comme la nôtre à des prix acceptables. Le retard pris ces dernières années dans la production de logements presse l'État de trouver de nouvelles solutions pour répondre aux 2,5 millions de demandes en attente en France. Il existe, par exemple, la TVA à 5,5 % sur les produits de logements sociaux, la fin des ponctions sur les bailleurs sociaux, ou la suppression du dispositif de réduction de loyer de solidarité. Nous attendons maintenant une réponse positive du ministère pour l'agrément de la mise en œuvre de cet instrument à Nantes, Rezé, La Chapelle-sur-Erdre, et dans la partie intrapériphérique des communes de Saint-Herblain et d'Orvault. Le groupe communiste votera en faveur de cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, chers collègues, personne ici ne peut nier la crise du logement qui touche nos 24 communes, puisqu'elle est nationale. Personne ne peut nier que la hausse des coûts de la construction, la hausse des taux d'intérêt, les incertitudes nationales et internationales n'ont pas participé à cette crise. Cette problématique du logement est complexe et multifactorielle, mais je ne pense pas qu'en complexifiant et en alourdissant encore les contraintes sur les propriétaires bailleurs privés on améliore l'accès au logement pour les locataires, bien au contraire. Ici, sur notre Métropole, la situation est particulièrement tendue par notre PLUm qui est très imparfait. En effet, à force de promouvoir des injonctions contradictoires, il a participé au grippage de la production de logement, tout particulièrement pour les investissements dans le locatif. Pour les promoteurs, et même pour les services instructeurs de l'urbanisme, il est de plus en plus difficile de concilier d'un côté la charte de l'arbre, la désimperméabilisation des sols, la protection de la biodiversité, le respect de l'identité, du patrimoine, des quartiers et des communes, avec de l'autre côté la densification toujours plus massive sur des espaces constructibles toujours plus réduits. Autrement dit, comment respecter des règles d'urbanisme contradictoires tout en produisant des logements ?

La deuxième difficulté est de faire croire qu'une des solutions à cette crise du logement est de produire massivement des logements sociaux en imposant dans certains projets 50 % de locatifs sociaux. Cela complexifie énormément la faisabilité financière des mises en chantier et renchérit considérablement le prix des autres logements, qui servent de variables d'ajustement pour les promoteurs qui tentent d'équilibrer des projets immobiliers. À elle seule, la France possède 40 % de tous les logements sociaux de l'Union européenne, alors que sa population ne représente que 15 % de la population de l'Union. Se loge-t-on plus facilement en France que dans les autres pays de l'Union ? La réponse est non. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de logements sociaux, ils sont indispensables pour une partie des Français, mais ce n'est pas en en construisant toujours plus que l'on va favoriser le nécessaire parcours résidentiel vers d'autres logements. Il serait peut-être opportun, à l'occasion de cette crise, de se réinterroger sur la politique du logement dans notre pays, dans notre département, dans notre Métropole.

Finalement, cet encadrement des loyers, que je découvre d'ailleurs sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre alors que nous avons un conseil municipal lundi soir, risque au mieux de n'avoir aucun effet si l'on en croit la Fédération nationale de l'immobilier qui affirme, je la cite, *“que les loyers évoluent de manière semblable entre les communes où les loyers sont encadrés et les zones tendues où ils ne sont pas encadrés”*. Au pire, cet encadrement pourrait faire peur à certains investisseurs privés dans le logement locatif, ce qui aurait pour conséquence de ralentir encore plus la reprise de l'immobilier, donc la production de logements, et donc le maintien de loyers élevés, puisque ce qui est rare est cher. Aussi, dans le seul intérêt de l'ensemble des locataires métropolitains, notre groupe ne soutiendra pas cette candidature au dispositif d'encadrement des loyers. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, bonjour. Je viens de décider de rajouter un petit mot à mon intervention, parce que je suis un peu interloqué par l'intervention qui vient d'être dite. D'abord, sur l'encadrement des loyers, disons-le clairement, c'est une mesure de justice sociale qui est aujourd'hui rendue nécessaire, comme on l'a dit, parce qu'il y a eu ce passage en zone A qui nous a été rajouté sans la

nécessaire concertation qui aurait dû avoir lieu avec la Métropole et la ville concernée, Nantes. Ce dispositif de passage en zone A, parce que cela a été observé dans d'autres collectivités, on en connaît le possible effet inflationniste.

Ensuite, c'est naturellement une mesure de soutien au pouvoir d'achat de l'ensemble des locataires, ou en tout cas d'une partie de ceux qui seront concernés par cet encadrement valeurs hautes/valeurs basses, dans les villes qui sont aujourd'hui candidates à l'encadrement. Rajoutons que cet encadrement s'inscrit naturellement dans une stratégie, qui est une stratégie métropolitaine de soutien au logement pour toutes et tous, avec trois mots d'ordre : la régulation, la solidarité, l'innovation. On n'oublie pas qu'au-delà de tout ce que nous pouvons faire par ailleurs, nous avons travaillé, par exemple, sur le dispositif du bail réel et solidaire, qui est un dispositif essentiel pour permettre l'acquisition de logements à destination des familles et des classes moyennes dans notre Métropole, et que naturellement, on l'a dit, le plan de relance métropolitain vient d'abord soutenir, parce que c'est une nécessité – je vais y revenir –, la relance de la construction de logements locatifs abordables et surtout sociaux. Sur l'encadrement des loyers, redisons-le, il n'y a eu de constaté nulle part, dans aucune des communes qui l'a fait, de fuite des investisseurs privés ou d'évaporation des logements locatifs privés disponibles sur le marché. En raison de l'encadrement des loyers, cela ne s'est constaté nulle part dans la dizaine d'agglomérations qui sont aujourd'hui dans l'encadrement des loyers. Il n'y a pas de raison de crier au loup, cela ne s'est vérifié nulle part.

Je voudrais rajouter quelque chose sur l'intervention qui vient d'être faite, et qui nous dit finalement : "Le logement social, est-ce bien nécessaire ? C'est une contrainte supplémentaire qui ne marche pas". Je vais donner quelques chiffres. Depuis 5 ans, en France, nous avons 2,6 millions de demandeurs de logements sociaux. C'est une augmentation de 25 %. Si avec ces chiffres-là, qui traduisent d'abord un problème de pouvoir d'achat en France et de difficultés d'accès au logement dans sa globalité, si avec 25 % d'augmentation de demandeurs de logements sociaux en 5 ans on considère qu'il n'y a pas besoin du logement social, je pense que l'on ne comprend pas la société et la bombe sociale que représente aujourd'hui la question du logement. On a, depuis 2017, une absence de politique de logement de la part de l'État qui n'a jamais, depuis 2017, pris une quelconque option. Nous attendons encore des effets d'annonce de la part du ministère du Logement sur le soutien au logement. Il n'y a jamais eu, depuis 2017, aucune politique du logement à hauteur de l'enjeu qui concerne le logement social. Depuis 2018, ce sont au total 14 milliards d'euros qui ont été pris à l'ensemble des organismes du logement social, dont 8 milliards directement sur la ponction, sur "le détournement" – c'est ainsi que le qualifie l'Union sociale pour l'habitat – du logement social au profit d'on ne sait pas trop quoi, avec une conséquence extrêmement directe : année après année, depuis 2017, c'est plus de 10 000 logements par an qui ne sont pas construits. Depuis 2016, les chiffres s'effondrent : c'est 182 000 logements qui n'ont pas été construits et qui s'ajoutent au total à l'ensemble. Vous avez 25 % de demandeurs en plus et 182 000 logements sociaux qui ne sont pas construits. Je ne comprends pas que l'on puisse mêler ces deux choses.

L'encadrement du loyer est bien une disposition nécessaire aujourd'hui, compte tenu de la situation de la Ville de Nantes. Non, cela ne jouera pas sur le dispositif d'investisseurs. S'il le souhaite, c'est à l'État de mettre en place une nouvelle mesure qui prendra la suite du dispositif Pinel. Je le redis avec force et détermination, y compris en tant que président de Nantes Métropole Habitat, il n'est pas possible de dire que le logement social ne fonctionnerait pas ou ne serait pas nécessaire quand on voit aujourd'hui cette augmentation, les 39 000 personnes dans la Métropole qui demandent et attendent un logement social, ou une mutation parce qu'ils ne sont pas dans le logement social. Je ne comprends pas que l'on puisse évoquer de telles situations, c'est vraiment inadmissible, je le dis vraiment, d'avoir de tels propos, y compris alors que l'on connaît cette urgence et que l'encadrement vise lui à accompagner ceux qui ont aujourd'hui la chance d'être dans un parcours locatif et de faire bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat. Je le dis, le logement social va mal aujourd'hui, c'est une nécessité pour des millions de Français – 2,6 millions de demandeurs –, et il est urgent d'agir pour reprendre sa production. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Je voulais féliciter Pascal Pras pour son courage : dire devant nous que l'on s'inquiète de l'augmentation des loyers, alors que depuis 5 ans vous êtes en échec dans votre politique de construction de logements, c'est quand même assez fort de café. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer la semaine dernière au Conseil municipal de Nantes, donc je ne vais pas refaire tous les arguments, mais je vais vous dire en une phrase une chose très simple : pour faire baisser les loyers, ce dont nous avons besoin Nantes, il faut juste construire, il faut augmenter la proposition de logements. Comme vous ne l'avez pas fait, vous brandissez un texte d'encadrement qui va faire fuir les investisseurs. Vous savez que ceux qui construisent la plus grande partie des logements libres comme des logements sociaux, ce sont précisément ces investisseurs. Vous n'avez pas atteint vos objectifs, Pascal Pras, avec votre Présidente, et si toutes les villes sont en souffrance en France, c'est évident, Nantes fait figure d'exemple, malheureusement, sur ce sujet. Pourtant, j'ai l'impression que tout va bien, puisqu'il semblerait que les aménageurs, les notaires, les

promoteurs, les acteurs de l'immobilier sont, selon vous, tous à vos côtés et derrière votre politique. La réalité, c'est que si vous les consultez un à un, ils vous diront tous qu'ils sont contre cette mesure d'encadrement des loyers. Il n'y en a pas un que vous trouverez pour soutenir cette mesure. C'est un outil qui arrive trop tard et qui traduit votre impuissance. Si nous avions une stratégie claire, offensive pour libérer le foncier, accélérer les permis – on en a déjà parlé –, produire mieux et partout, nous n'aurions pas besoin d'encadrer les prix.

Pour terminer, pour répondre à Thomas Quéro, vous parlez de "régularité, de solidarité, d'innovation, de justice sociale". Je sais que vous avez soigneusement posé tous vos mots-clés, mais la réalité, c'est que l'encadrement des loyers ne produit aucun résultat dans les villes où cela a été expérimenté. On ne crie pas au loup. Quand vous regardez ce qu'il se passe à Paris et à Lyon, cela ne fonctionne pas. D'une part, on constate que tous les loyers dépassent les encadrements qui ont été posés, et deuxièmement, on se rend compte que oui, cela ne fait pas fuir les investisseurs, c'est simplement que les investisseurs vont privilégier des villes secondaires pour leurs projets des cinq prochaines années, parce qu'ils ont besoin d'une vision claire et de certitudes pour pouvoir se développer sereinement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot avant de continuer à donner la parole. Cher Guillaume Richard, vous avez tout à fait le droit d'être contre l'encadrement des loyers, cela fait partie du débat démocratique, et j'ai toujours pensé que le débat démocratique était noble, mais je ne vous laisserai pas ici mettre en cause personnellement le vice-président en charge de ces sujets comme vous l'avez fait. Chaque maire ici présent pourra témoigner, je n'en doute pas, de l'engagement constant, sérieux, rigoureux, profond de Pascal Pras, qui est en permanence aux côtés des maires pour débloquer les opérations. Il y a ceux qui parlent, il y a ceux qui veulent défaire, et il y a ceux qui font. Moi, je suis fière d'avoir un vice-président qui est du côté de ceux qui font. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, chers collègues, cela a été dit, la Ville d'Orvault a fait le choix de s'associer à cette demande d'expérimentation en y intégrant la partie de notre territoire qui est située à l'intérieur du périurbain. Je m'en réjouis parce que, cela a été dit, la crise du logement que nous subissons nous commande de nous saisir de tous les leviers possibles pour réguler l'évolution des loyers et permettre à chacune et à chacun de se loger, particulièrement les plus modestes, évidemment, mais aussi les classes moyennes, puisque c'est un des enjeux de notre période.

Bien sûr, l'encadrement des loyers n'est pas une solution miracle, ce n'est pas la solution unique, personne ne le prétend, mais il apporte à l'évidence une réponse concrète à la part des locataires qui se voit imposer des loyers nettement plus élevés que la moyenne observée alentour parce que leurs bailleurs profitent de la situation inflationniste tendue du marché du logement. Encadrer les loyers, c'est faire le choix de la régulation plutôt que le choix du laisser-faire. Ce que nous proposons, c'est une approche pragmatique qui cible les communes ou les parties de communes, comme c'est le cas à Saint-Herblain ou à Orvault, dans lesquelles les chiffres disponibles montrent qu'une proportion significative des loyers sont manifestement excessifs. Certaines et certains prétendent, on l'a encore entendu ce matin, d'abord que cela ne servirait à rien. Ce n'est pourtant pas ce que montrent les villes qui l'ont déjà mis en place. Bien sûr, des loyers excessifs continueront à exister, continuent à exister dans ces villes et sans doute aussi dans notre Métropole, et un enjeu important sera de bien informer les locataires pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits. À Lyon, par exemple, ce sont près de 200 000 euros qui ont été restitués à des locataires ayant subi des loyers trop élevés, soit plus de 1 800 euros en moyenne par signalement.

À l'inverse, et je me permets de vous faire remarquer qu'il y a comme une contradiction amusante à constater dans vos observations, certaines et certains, parfois les mêmes, agitent la peur que l'effet serait au contraire tellement fort que cela ferait fuir les investisseurs qui produisent du logement. Sans doute faut-il choisir : soit cela n'a aucun effet et on peut imaginer que les investisseurs n'y voient aucun inconvénient, soit cela a tellement d'effet que ces investisseurs auraient peur d'investir. Je voudrais rappeler que l'encadrement des loyers, ce n'est pas une administration des prix : ce qu'il régule ce sont les valeurs extrêmes. Pour tous ces investisseurs qui inscrivent déjà leurs loyers dans les valeurs moyennes du secteur géographique, l'enjeu est tout à fait faible.

Vous prétendez également que cet encadrement – vous ne l'avez pas encore dit aujourd'hui, je me permets de le dire, puisque c'est dans le débat – réduirait les travaux d'isolation thermique dans les logements énergivores. Je le répète, cet encadrement n'a d'effet et d'impact que sur les loyers excessifs, et je crois qu'il serait un peu ridicule de prétendre que ces loyers excessifs seraient principalement observés dans les logements les moins bien isolés, personne ne nous fera croire cela. Il faut se redire fermement que ce qui

ralentit aujourd'hui l'isolation des logements dans notre pays, chers collègues, ce n'est pas l'encadrement des loyers, c'est l'incertitude et les coups de rabot que vos familles politiques entretiennent et décident au niveau national sur ce sujet, quand à l'inverse la Métropole multiplie par cinq ses aides entre 2023 et 2024.

La réalité c'est que, bien sûr, le dispositif d'encadrement des loyers ne résoudra pas tout seul la crise du logement – et la Métropole montre son volontarisme dans le domaine –, mais il répond à son objectif en étant bénéfique pour les locataires, en leur restituant du pouvoir d'achat, en permettant à certains des habitants de notre commune de se loger plutôt que de devoir quitter la Métropole, et ce sans ralentir la construction. Pardonnez-moi de vous le dire, chers collègues, mais votre opposition apparaît principalement idéologique, et à vrai dire assez incompréhensible. Avec le groupe Écologiste et Citoyen, nous défendons cette mesure depuis plusieurs années, donc nous sommes très heureux que la Métropole s'y engage. Nous espérons que l'État sera cette fois au rendez-vous et donnera une suite favorable à notre candidature. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Pour une bonne partie de l'argumentation, je pense que je pourrais m'associer complètement, voire à 100 %, avec ce que vient de dire Jean-Sébastien Guitton, pour avoir fait la même analyse et pour avoir partagé la même décision suite à la même analyse. Je voulais quand même juste intervenir sur quelques contrevérités, me semble-t-il, qui ont été évoquées par Monsieur Richard.

D'abord, je pense que tous les maires ici ont été confrontés à des projets qui n'avancent pas ou qui ont été arrêtés, stoppés, ou qui ne trouvent pas preneur, et c'est lié à la conjonction de plusieurs éléments. Il serait un peu facile de fustiger le PLUm en disant qu'il est responsable de tout, de fustiger le PLH et les objectifs de production de logement, notamment de logement social, en disant que c'est le PLH qui est responsable de ce que le PLUm ne peut pas prendre en charge. Il faut aussi regarder, tout simplement, l'évolution structurelle du secteur. On est dans un secteur où les normes s'empilent et où chaque norme nouvelle appelle la nécessité d'un diagnostic nouveau qui est fait par un diagnostiqueur qui vient prendre sa dîme au passage. Quand vous multipliez l'ensemble de ces normes, vous multipliez les diagnostics et vous multipliez les surcoûts. Premier élément.

Deuxième élément, il faut bien dire que tous les maires, tous ceux qui signent des DIA, ont bien remarqué que les promoteurs, depuis maintenant un certain nombre d'années, se sont livrés jusqu'en 2022 – et peut-être même encore en 2023, mais surtout en 2022 – à une espèce de course à l'échalote, en faisant surenchère sur surenchère sur tous les biens disponibles, tous les fonciers disponibles. Du coup, évidemment, ceux qui ont vendu en ont tiré profit sans difficulté, mais on voit bien aussi que cela conduit forcément à une augmentation du prix des acquisitions foncières et à une augmentation importante de la charge foncière. Effectivement, si vous rajoutez à cela l'inflation sur les matériaux qui découle de 2022, cela joue sur les conditions de l'offre dont le prix a augmenté. En face, qu'a-t-on vu ? On a vu des ménages qui ont été interpellés par la fin du Pinel. On aurait peut-être pu imaginer que dans une période de difficultés de construction, il était peut-être pertinent de prolonger le dispositif. Je dis cela, je ne suis pas législateur, mais je me dis que cela pouvait être un peu pertinent et pragmatique. L'augmentation également des coûts et des taux d'intérêt fait qu'un certain nombre de ménages ont pu être obligés de renoncer. On m'a dit, par exemple, que 1 % d'augmentation des taux d'intérêt, c'était 100 000 euros de moins en capacité d'achat sur un logement.

Quand vous additionnez tous ces facteurs, vous voyez que le blocage de la construction résulte de tout un ensemble de facteurs. Les règles environnementales que nous avons mises en place sur le PLUm y ont peut-être un peu participé, mais ce ne sont pas les facteurs principaux. Le fait qu'il y ait trop de logement social, c'est aussi un peu compliqué à défendre, d'autant plus qu'aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse qui se passe, c'est-à-dire que les promoteurs viennent nous voir en disant : « Autorisez-nous à faire des opérations 100 % sociales, y compris dans des endroits où l'on a déjà un pourcentage très important de logement social, plus de 40 %, plus de 50 % ». Et on vient nous dire : « Ce serait bien si on pouvait faire basculer tout ce programme en logement social ». Là, cela dénote quand même d'une certaine irresponsabilité à long terme, parce que l'on se prépare de futures opérations de renouvellement urbain si on accepte cela. Globalement, les arguments qui ont été employés ne sont pas justes, et en fin de compte, je me dis : « Pourquoi ? ». Tout simplement parce qu'ils découlent d'une approche très libérale, «laisser-faire, laisser passer», et cela ne suffit pas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Leblanc. »

M^{me} Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Dans la continuité des propos de Monsieur Affilé, je pense qu'il faut que l'on considère que c'est une vraie opportunité et que nos habitants ont des parcours d'habitat, des parcours d'habitant. Dans nos vies, effectivement, à un moment donné, on peut être jeune et vouloir s'émanciper, on peut être une famille et avoir des besoins d'installation, ou des aînés et vouloir se

rapprocher du centre-ville. En tant qu'habitant, il faut penser et se souvenir de son propre parcours et de son parcours à venir, se projeter dans l'avenir, et ne pas s'opposer justement à des projets qui peuvent dans nos communes, on l'entendait tout à l'heure, prendre du temps dans leur réalisation. Il faut bien considérer que tout un chacun, on a aussi notre part de responsabilité dans le déroulement ou le non-déroulement de certains projets. Je prends l'exemple de La Chapelle, cela vient en écho avec l'intervention de Monsieur Bouvais tout à l'heure, on est à 900 demandes de logement. Il faut savoir quand même que sur ces 900 demandes, il y en a environ un tiers qui sont posées par des personnes qui aujourd'hui ont, en termes de revenus, entre 3 500 et 5 000 euros. Je ne pense pas que ce soient de petits salaires, de petits revenus. Aujourd'hui, quand on parle de logement social, il faut bien voir que cela touche aussi des classes moyennes qui se trouvent en difficulté pour se loger. Je pense que c'est important, quand on est dans cette assemblée, de ne pas oublier que l'on est aussi élus locaux et que l'on doit se faire les relais de nos habitantes et de nos habitants. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais revenir sur deux ou trois petites choses. D'abord, vous disiez en introduction de notre séance que c'était important d'avoir un débat d'idée sain et apaisé devant les élèves de l'école Harouys. Je crois qu'ils sont partis... Non, ils sont encore là, pardon. »

M^{me} la Présidente : « Non, ils sont toujours là. Regardez, ils vous font même des signes, Monsieur Bainvel. »

M. Bainvel : « C'est très bien qu'ils soient là. »

M^{me} la Présidente : « On les salue, cela met un peu de fraîcheur dans cette assemblée, cela fait beaucoup de bien. »

M. Bainvel : « Je ne sais pas comment je dois le prendre pour la fraîcheur ! »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Comme vous le voulez, vous savez que c'est toujours un plaisir. »

M. Bainvel : « Je pense effectivement qu'avoir un débat d'idées apaisé et sain, cela commence par ne pas détourner les propos qui ont été tenus par notre collègue Erwan Bouvais, qui a été extrêmement clair sur la nécessité absolue et le rôle joué par le logement social. Je tiens à la disposition de Thomas Quéro, qui n'a peut-être pas été assez attentif à l'intervention de notre collègue, son intervention pour qu'il puisse vérifier les propos qui ont été tenus.

Je suis toujours assez surpris d'entendre Bertrand Affilé nous dire qu'il aurait fallu prolonger le Pinel quand beaucoup ici, dans cette assemblée, il y a encore très peu de temps, critiquaient ce dispositif d'investissement, de défiscalisation qui était réservé qu'à une catégorie de Français les plus riches, etc. Je pense que ce n'est pas mal d'avoir un petit peu de cohérence. Je suis désolé de vous dire que le PLUm est une des raisons pour lesquelles la machine au niveau métropolitain est grippée. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit dans le bilan du PLUm qui a été présenté dans l'ensemble des 24 communes et qui explique très clairement que si la situation nationale, l'instabilité, la hausse du coût des matériaux participent évidemment de ce grippage, le PLUm joue un rôle majeur dans l'incapacité qui est la vôtre à atteindre les objectifs que vous avez fixés. Ce sont des objectifs ambitieux, sur lesquels vous communiquez beaucoup, mais la réalité c'est qu'année après année ces objectifs ne sont pas atteints. Le bilan du PLUm dit bien que toutes les règles qui sont venues se surajouter aux règles nationales sur le coefficient de biotope, sur le choix des matériaux, etc., sont venues complexifier les dispositifs. Le résultat, c'est qu'un permis de construire sur trois est rejeté parce qu'il n'est pas conforme au PLUm.

Sur l'encadrement des loyers, je vous ai entendu citer deux exemples. Le premier, c'est celui de Paris. Chacun pourra aller constater les chiffres et l'évolution de la population parisienne. Paris est l'une des rares villes de France qui se vide de ses habitants. Le deuxième qui a été cité par Jean-Sébastien Guitton, c'est la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, qui a effectivement communiqué, dans une communication officielle de la Métropole, des chiffres et des données très positifs. Je vous invite à aller regarder l'étude qui a été menée par la CSF, la Confédération syndicale des familles, qui a un bilan beaucoup moins flatteur et beaucoup plus critique des effets de l'encadrement des loyers mis en place au niveau de la Métropole de Lyon depuis 2021.

Deux mots pour terminer et pour répondre à Nathalie Leblanc. La réalité, c'est que le parcours résidentiel dans notre Métropole est complètement à l'arrêt. Je crois que le vrai sujet, c'est de revoir notre politique du

logement, son financement. Il y a un sujet qui n'a pas été abordé dans la manière dont les choses peuvent être grippées, c'est la hausse des droits de mutation qui a été décidée par le Département, mais peut-être qu'il faut y voir un petit aspect politique. Je crois que la priorité, c'est de favoriser le recours et la facilitation à la propriété, avec un soutien à l'acquisition, non pas dans une logique de défiscalisation, mais dans une logique pour les ménages, pour les familles, pour nos concitoyens de préparer l'avenir et de s'assurer d'avoir un logement à eux, ce qui permettra au final de faciliter le parcours résidentiel de chacun et d'avoir des objectifs que le logement social ne soit pas un logement à vie mais à un moment dans son parcours résidentiel, pour ensuite accéder à du logement libre en location, puis à la propriété. Je crois que c'est sur ces sujets qu'il faudrait se battre, mais j'ai l'impression que nous ne sommes pas d'accord sur ce point. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Je voudrais juste préciser quelques éléments historiques sur ce dispositif d'encadrement des loyers, ou en tout cas sur cette candidature que vous nous proposez dans cette délibération. D'abord, et notamment par ce qui a été dit par notre collègue Thomas Quéro, on ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas de politique de logement depuis 2017 dans notre pays. Je crois que l'on peut considérer qu'elle est insuffisante, et je vous le dis clairement, j'en fais partie, mais on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas. Précisément, la délibération qui nous est proposée là découle d'une mesure nationale, en l'occurrence la loi Elan qui a été votée en 2018 par l'Assemblée nationale, et qui est un dispositif qui a été proposé dans cette loi. Ce dispositif découlait d'une précédente loi, ou en tout cas d'une tentative, la loi Duflot, pour ne pas la citer, qui avait tenté en 2014 d'instaurer une possibilité pour les communes d'encadrer les loyers. Madame la Présidente, je me permettrai quand même de rappeler votre courrier au Premier ministre de l'époque, précisément sur cette mesure, où vous disiez préférer davantage un dispositif à la nantaise plutôt qu'un encadrement des loyers comme proposé dans la loi Duflot. Qu'est-ce qui a changé entre 2014 et aujourd'hui ? À l'époque, vous étiez contre l'encadrement des loyers, et aujourd'hui, vous nous dites plutôt en être la défenseuse. Déjà, on note là une forme d'incohérence, alors que je vous le dis, j'étais d'accord avec vous en 2014, cela n'aura pas échappé à beaucoup d'entre vous. »

M^{me} la Présidente : « Ce n'est pas le premier sujet sur lequel nos chemins auraient différé. »

M. Belhamiti : « Exactement. En tout cas, cela en fait partie. J'ajoute aussi qu'il y a eu récemment de la part de l'État un soutien à un projet local, en l'occurrence une zone d'aménagement concerté, celle de la ZAC Pirmil-les Isles, qui est significative. Je crois que ceux qui sont en responsabilité devraient avoir un minimum d'intelligence et d'honnêteté intellectuelle pour le rappeler. Il y a également eu, et je m'étonne d'entendre Monsieur Quéro dire qu'il l'a découvert un peu par hasard, parce qu'à l'époque où j'étais à l'Assemblée nationale, il n'y avait pas un jour où je m'entretenais avec des professionnels de l'immobilier dentaire pour qu'ils ne me demandent pas l'élargissement en zone A de la Ville de Nantes de la Métropole de Nantes pour ce qui est de l'aide à l'accession à la propriété, notamment du prêt à taux zéro, et des aides à la pierre en général. Soit vous ne discutez pas avec ces acteurs, soit il y a là une forme de malhonnêteté qui m'inquiète et qui m'interroge. Oui, il y a des choses qui ont été faites, il y a des mesures qui nous sont proposées, mais je crois qu'il faut être prudent et ne pas les activer toutes en même temps, sinon on apparaît – pardonnez-moi l'expression – comme des pompiers pyromanes.

Dans cette proposition, il y a des choses qui sont absentes. Quand on regarde l'évolution du coût de l'immobilier – et le coût de l'immobilier, cela a été précisément dit par Bertrand Affilé, a un impact direct sur les coûts des loyers, puisque la rentabilité locative fait que quand on achète un bien à un prix, on en déduit le coût sur les loyers –, sur 2024, Nantes a le record de baisse de prix à l'acquisition. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil national des notaires : moins 10 % de prix à l'acquisition sur 2014. On a, je le rappelle, des mesures d'élargissement de la zone tendue qui font que l'on peut s'attendre à une régulation en matière de coût d'acquisition, et donc de coût des loyers et de prix des loyers. Cette expérimentation arrive au mauvais moment et c'est clairement une fausse bonne idée, en tout cas si on en croit la Johanna Rolland de 2014.

Je voudrais quand même revenir sur les exigences urbanistiques, parce qu'en fine, ce sont quand même les maires qui signent les permis de construire, vous êtes quand même en capacité de dessiner la physionomie de vos villes, vous avez ce pouvoir. L'État a bon dos, mais c'est quand même vous qui décidez. Le Préfet peut les invalider, mais c'est quand même vous qui avez la décision. Là où je rejoins Bertrand Affilé, c'est qu'il a raison en matière d'inflation normative, c'est vrai : la RT 2012, la RO 2020, les évolutions du DPE. L'ÉTAT et le législateur doivent mieux faire en cette matière, l'Union européenne y compris, car beaucoup de choses se discutent au niveau européen. Évidemment, tout n'est pas binaire de ce côté-là. Quand on regarde – et je reçois beaucoup dans les permanences les promoteurs, qu'ils soient petits ou grands, et les particuliers qui construisent –, il y a quand même beaucoup de choses qui nous reviennent sur l'appréciation et l'interprétation que font vos services du PLU que l'on a voté. Je n'incrimine pas le PLU, mais il y a une interprétation du PLU qui est parfois quand même assez tirée par les cheveux. Quand on parle de gestes

architecturaux, d'intentions architecturales, et que l'on oppose cela aux maîtrises d'ouvrage et aux promoteurs, soit en renchérissant le coût des constructions, soit en ralentissant l'exécution des constructions, vous avez là aussi un rôle pour faciliter la construction, pour inciter la construction, et pour être plutôt aidant et conseil, plutôt que d'imposer finalement des règles qui ne sont pas obligatoires pour créer des logements.

Je rejoins ce qu'a dit notre collègue Erwan Bouvais. Cela a été caricaturé par Monsieur Quéro, mais c'est la réalité : la loi vous impose à 25 % de logement social dans les programmes neufs. Il y a des programmes sur lesquels vous allez très largement au-dessus. C'est une belle idée – cela peut paraître démagogique, mais c'est une belle idée –, mais la réalité, c'est que cela produit le mécanisme de péréquation de renchérissement du logement libre à côté. Quand vous dites "on a 50 % de logements sociaux" à un promoteur, soit, cela part d'une belle idée, mais la réalité, c'est que vous renchérissez le logement libre et que les investissements locatifs qui sont faits sur cette partie libre, de fait, s'établissent sur des loyers qui sont plus élevés. Vous ne pouvez pas le nier, c'est mécanique. Nous disons juste : "Revenons à ce qu'impose la loi sur l'imposition en matière de logements sociaux, c'est largement élevé". D'ailleurs, il y a énormément de communes de la Métropole qui ne sont pas encore au niveau. Il y a des efforts qui sont faits, mais il y a des communes qui ne sont pas encore au niveau de la loi SRU des 25 %.

Ce qu'a dit Madame notre collègue élue de La Chapelle-sur-Erdre est juste, il y a des demandes. On parle de 40 000 demandes. D'ailleurs, je serais curieux de savoir combien il y en avait en 2014 et comment cela a évolué par rapport au nombre de constructions de logements sociaux, peut-être que vous pouvez nous renseigner là-dessus, parce que je ne trouve pas la donnée sur le site. Il y a effectivement dans ces demandes des dossiers pour lesquels on peut interroger l'éligibilité, ou en tout cas la réelle nécessité d'avoir accès à un logement social ou d'avoir accès à un logement intermédiaire avec d'autres dispositifs, que d'ailleurs vous activez, comme le bail réel solidaire. Pour toutes ces raisons, nous disons que cette délibération est malvenue et nous voterons contre le souhait d'expérimentation de l'encadrement des loyers à Nantes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il y a beaucoup de choses dans votre intervention, je vais laisser Robin Salecroix vous répondre, mais je veux quand même d'emblée revenir sur un élément. Je dois vous avouer très sincèrement – cher Mounir Belhamiti, on se connaît depuis longtemps – ma stupéfaction, vraiment, sur la dernière partie de votre propos sur "trop de logement social". Si, vous avez précisément dit : "Il y a des opérations dans lesquelles vous voulez faire plus que 25 % de logements sociaux". Alors je vous le dis, oui, et nous allons continuer. Oui, et nous allons continuer, parce que je sais à quel point le logement est un bien qui reste un bien particulier. Je mesure à quel point le droit au logement est une question de dignité pour les hommes et les femmes de notre territoire. Je suis très fière que dans certaines opérations, y compris dans l'hyper centre-ville de Nantes, nous ayons fait 50 % de logements sociaux. Je note que ces mêmes opérations, contrairement aux caricatures que vous essayez de faire, ont été primées, y compris à l'opération Pyramide, par la fédération des promoteurs immobiliers. Comme quoi, quand on travaille en bonne intelligence, on est capable de conjuguer une politique de logement social ambitieuse et un modèle économique soutenable. Au moment où la demande en matière de logement social – le Président de Nantes Métropole Habitat l'a rappelé à raison – est forte, clairement, nous, nous n'allons pas baisser pavillon sur ce sujet. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à tous. Effectivement, quelques éléments de réaction en retour aux propos de Monsieur Belhamiti. Effectivement, nous sommes fiers d'être une métropole qui construit du logement social, y compris à Nantes où nous atteignons près de 28 % de logements sociaux. Finalement, les propos qui sont tenus par Monsieur Belhamiti, mais plus globalement par l'ensemble du camp conservateur, disent beaucoup de la vision du logement social qu'ont certains. Il faut rappeler ici, je crois, en tout cas sur les bancs de la gauche, notre fierté du modèle du logement social français. Il permet aujourd'hui à 70 % de nos compatriotes, y compris à Nantes et sa métropole, de pouvoir prétendre au logement social. Nous sommes de ceux qui pensent que le logement social ne doit pas être réservé à une population d'ultraprécaires, au risque justement de nourrir les logiques d'exclusion et de ghettoïsation que vous êtes vous-mêmes les premiers à dénoncer. Nous sommes fiers d'être de cette majorité qui pense que le logement social doit permettre à ceux qui font la ville, à ceux qui font la métropole d'y vivre : à ces aides-soignantes, à ces caissières et caissiers, à ces employés, à ces ouvriers. Nous sommes de ceux, effectivement, qui sont fiers et qui disent que le logement social n'est pas un problème, c'est justement une des solutions pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur Belhamiti, vous demandez ce qui s'est passé et ce qui a changé entre 2014 et 2025. Quelques petites choses. Là aussi, un peu de lucidité : il s'est passé la crise du logement, dont ceux que vous soutenez au niveau national sont responsables, notamment à travers la ponction qui a été évoquée par Thomas Quéro tout à l'heure de plusieurs milliards sur les bailleurs sociaux, la crise inflationniste, les 38 000 personnes sur liste d'attente d'un logement social à Nantes Métropole, la hausse des taux d'intérêt qui

fait que ceux qui travaillent, qui se lèvent tôt le matin et rentrent tard le soir n'arrivent plus justement à se financer, y compris pour accéder à la propriété. Donc oui, les temps ont changé, et malheureusement pas dans le bon sens depuis 2014, et nous sommes fiers de prendre nos responsabilités.

Ensuite et pour terminer, pour répondre à Monsieur Richard, à Monsieur Bainvel : une contrevérité répétée dix fois restera une contrevérité, et notamment sur le terrain des chiffres. Vous nous expliquez que l'encadrement des loyers n'aurait produit aucun effet, notamment dans les villes où il est mis en œuvre, y compris sous la direction d'un adjoint communiste comme à Paris. Cela est faux. Il y a eu des effets. Demandez aux locataires qui ont bénéficié en moyenne d'une économie et d'un retour en pouvoir d'achat depuis l'encadrement des loyers de 768 euros par an. Demandez aux locataires qui ont bénéficié, notamment ceux qui étaient victimes de loyers excessifs et de trop-perçu, d'un retour en pouvoir d'achat en moyenne de 3 091 euros à Paris. Ça, c'est la vérité des chiffres, Monsieur Bainvel et Monsieur Richard, de la réalité et de la pertinence de ce type de régulation. Et oui, effectivement, je sais que la période n'est pas trop à la nuance, notamment dans le débat politique de notre pays. Pour autant, ne nous caricaturez pas, nous ne disons pas que l'encadrement des loyers va faire l'effet d'un coup de baguette magique et que nous allons résoudre tous les problèmes. Nous prenons nos responsabilités à tous les niveaux, y compris par le plan de relance du logement social qui a permis de débloquer plus de 3 500 opérations.

Enfin, il y a cette petite musique qui tourne sur les bancs de la droite et de l'opposition : "Il y a trop de normes. C'est la faute au PLUm, trop de normes, trop de normes". Cette petite musique est dangereuse, parce que je crois que notamment à travers le PLUm, nous avons pris nos responsabilités, à la fois pour tenter d'allier la question de la quantité de logements à construire et la question de la qualité. Parlez-en avec les maires, y compris de l'opposition, qui sont confrontés, avec les impacts du changement climatique, au bouleversement du cycle de l'eau, aux phénomènes de ruissellement et d'inondation. Oui, je suis fier de cette majorité qui a intégré dans son PLUm un coefficient de biotope, qui met dans son PLUm la question de l'intégration et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, justement pour changer la fabrique de la ville et affronter les défis d'aujourd'hui et de demain. Alors oui, mes chers collègues de la droite et de l'opposition, nous sommes effectivement sur un affrontement de projet de société, et je crois que les Nantaises et les Nantais et les habitants de notre Métropole seront heureux de voir ce qui nous sépare en la matière. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente, cher Vice-président. Le territoire métropolitain subit comme d'autres les effets d'une crise du logement qui s'amplifie depuis de nombreuses années. Ce qui est en cause, c'est l'insuffisance de logements adaptés aux besoins de nos habitants et accessibles. Nous l'avons déjà dit, et vous l'avez déjà dit, Madame la Présidente, il ne se construit globalement pas assez de logements, et nous manquons de logements sociaux. Ce constat n'est pas nouveau, l'État tarde – et c'est un euphémisme – à prendre la mesure de la situation. Cela nous a conduits à multiplier les initiatives sur notre territoire, afin de continuer à soutenir nos bailleurs sociaux et à accompagner la construction de logements nouveaux. Le plan de relance adopté au cours de ce mandat témoigne de notre engagement. Nous agissons donc dans la limite de nos compétences et avec le souci de l'efficacité, afin de répondre aux attentes de nos concitoyens et de nous adapter à l'évolution de la situation. C'est tout à la fois la crise du logement et la modification des cadres réglementaires de notre territoire, comme l'a dit Bertrand, qui nous conduisent aujourd'hui à nous porter candidats au dispositif d'encadrement des loyers. Pour les communes qui souhaitent en bénéficier, il s'agit de prémunir les locataires d'une possible et même probable augmentation des loyers, mais aussi de plafonner ceux-ci. Nous ne sommes pas dans le blocage, mais dans le contrôle. Notre objectif est de limiter la rentabilité factice des loyers dopés par un marché en panne, et de limiter le coût déraisonnable que cela représente pour les locataires. Nous espérons aussi freiner la hausse des prix dans les zones tendues. Certains mécanismes, comme la sortie progressive d'habitations en location jusque-là soumises au dispositif de logement encadré, pourraient peser lourdement dans ce sens. Notre groupe de la gauche citoyenne apporte donc que tout son soutien à cette initiative et espère que l'État, remarquablement inactif face à la crise du logement, y réservera une suite favorable. Il nous reviendra alors de veiller à la meilleure information des locataires, afin que les mesures nécessaires s'appliquent effectivement partout où cela est justifié. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Assez rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites sur le sujet, notamment sur l'enjeu crucial du logement, du poste prioritaire de dépense que cela représente pour les ménages, et donc l'intérêt de limiter le montant des loyers. Pour surenchérir sur les propos de Mounir Belhamiti, nous pensons clairement que cela fera peser davantage de contraintes sur les propriétaires, et donc aura un effet néfaste et contraire à l'objectif recherché. Favoriser l'offre nous semble

aller plutôt dans le bon sens. Cela a été dit sur la logique de permis de construire, sur l'interprétation du PLUm, mais je souhaitais également rajouter deux éléments sur ce point. Je veux attirer votre attention sur les mesures gouvernementales qui sont annoncées par la ministre du Logement, Valérie Létard, pour simplifier la transformation des bureaux laissés vacants en logement. C'est un sujet que j'avais déjà abordé ici même il y a quelques années : on pense que pour faciliter l'offre, il y a forcément quelque chose à creuser et à valoriser dans le cadre d'une période de post-Covid où un certain nombre d'immobiliers sont laissés vacants par les entreprises. Sur cette délibération, je m'étonne également que sur certaines villes, comme sur Saint-Herblain, on ait un dispositif qui va s'appliquer sur une partie de la ville. Cela pose quand même un sujet d'équité des citoyens, des habitants d'une même ville sur un territoire : certains sont éligibles à un dispositif, d'autres non. Très clairement, je confirme que nous voterons contre cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti, à nouveau. »

Murmures de crispation.

M^{me} la Présidente : « Mounir Belhamiti, chers collègues. »

M. Belhamiti : « Quel plaisir, mes chers collègues... On a une journée à passer ensemble... Pour continuer le débat, qui est intéressant... L'idée n'est pas de faire le procès du logement social, ne nous trompons pas de débat : ce n'est pas le procès du logement social qui est fait aujourd'hui, c'est de savoir si oui ou non l'encadrement des loyers est efficace. Pour donner quelques clés de compréhension sur ce qu'il se passe à Paris, puisque je vois notre collègue communiste, pour qui j'ai beaucoup de sympathie, qui nous dit qu'à Paris, ça marche : savez-vous ce qu'il se passe à Paris ? Ils ont été submergés de demandes de changement de destination sur des logements pour les passer en résidences Airbnb ou en résidences de tourisme saisonnières. C'est ce qui risque de vous arriver à Nantes. Du coup, sur la somme de logements disponibles à la location normale, si je puis dire, la quantité a diminué. Effectivement, on peut dire : "Les loyers baissent sur cette quantité", mais la quantité baisse, parce que les bailleurs "se déplacent" vers des dispositifs pour échapper précisément à l'encadrement des loyers. On ne peut pas comparer, finalement, ce qui se passe à Paris, parce que la pression touristique et foncière n'est évidemment pas la même.

Sur le reste de ce que je voulais dire tout à l'heure, je veux bien que l'on salue le dispositif de la loi Elan, mais encore une fois, en 2018 ou en 2019 – je ne me rappelle plus très bien de la date, mais les journalistes feront le travail de spéléologie –, vous nous avez quand même proposé un vœu contre cette même loi. On a débattu ici pour dire que la copie sur cette loi n'était pas bonne. Encore une fois, OK, il y a eu 2014, la position de Johanna Rolland sur l'encadrement des loyers, mais même en 2018 et en 2019, vous étiez contre les dispositifs de cette loi. Je vous le dis encore : qu'est-ce qui a changé entre l'époque du précédent mandat et aujourd'hui ? La crise du logement est liée au conflit en Ukraine, aux taux d'intérêt qui augmentent, à la neutralité foncière, et Bertrand Affilé l'a dit encore une fois, à l'augmentation normative qui, de fait, renchérit le coût de la construction. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Je ne serai pas longue. Rezé s'est en effet engagé aussi dans ce dispositif, et pour cause : en quelques années, on est passés de 600 demandeurs de logement à 3 300 demandeurs dans le fichier commun de la demande. Ce n'est pas rien et ce n'est pas neutre. Sur notre territoire, on ne peut dire que l'on n'instruit pas des demandes de permis de construire : on va sortir un millier de logements sur Les Isles, où l'on a présenté avec Pascal Pras un projet assez emblématique d'une qualité environnementale sur Vert-Praud, au sud de la commune, cette semaine encore. On a quand même constaté qu'autant dans des procédures comme des ZAC, la puissance publique est présente et peut encadrer les choses, négocier, travailler de façon complètement différente, puisque sur la ZAC des Isles notamment, la production de logements avec les promoteurs se fait aussi avec les constructeurs et avec ceux qui nous proposent les matériaux, notamment biosourcés, et on y arrive. C'est sur le diffus où les choses sont beaucoup plus compliquées. C'est là où, effectivement, il y a des logements encadrés qui, je le vois actuellement avec les DIA, sortent du dispositif, et que l'on peut avoir des craintes. Là aussi, le PLU nous permet de faire de l'urbanisme négocié, même dans le diffus, parce qu'un bien de logement n'est pas un bien ordinaire. Un bien comme le logement est un bien qui impacte aussi l'environnement, qui impacte les voisins, qui impacte les tiers, et les promoteurs n'ont pas à tout faire comme ils le veulent et n'importe comment. La réglementation est là pour cela, mais la négociation aussi : on obtient beaucoup en négociant, c'est notre quotidien, c'est en tout cas ce que l'on vit dans nos communes, et je tenais à le rappeler. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Merci pour vos applaudissements chaleureux, chers collègues, tout à l'heure. Je ne sais par quel bout le prendre. Cette délibération porte sur un dispositif d'encadrement des loyers. Je l'ai présenté, et cela a été répété : c'est un outil dans un ensemble de dispositifs qu'aujourd'hui la Métropole met en œuvre pour accompagner chacun et chacune, chaque ménage vers le logement. La question que je me pose en vous écoutant, et je trouve cela intéressant, c'est : de quelle ville voulons-nous ? De quoi parlons-nous ? Cela renvoie aux objectifs qui sont inscrits dans le PLH de permettre l'accès au logement pour tous sur ce territoire métropolitain. Quand je dis "pour tous", c'est : quelle que soit la taille de sa bourse, que l'on puisse trouver un logement qui réponde aux besoins de son ménage, qui réponde au moment de la vie dans lequel on se trouve, et que l'on puisse y accéder. Ça, c'est l'ensemble de ce dispositif porté par le PLH, qui trouve des traductions dans le PLUm (j'y reviendrai sur la "petite musique", comme le rappelait Robin, qui est jouée sur le PLUm et sur ce que permet ou ne permet pas le PLUm).

Je rappelle que la politique métropolitaine dans ce mandat, c'est 303 millions de PPI consacrés à l'ensemble des dispositifs qui portent le logement, c'est le logement locatif social, c'est le logement en accession abordable. On sait aujourd'hui la réussite de ce dispositif : le logement en accession abordable est aujourd'hui porté par le BRS, demain nous mettrons en complément le BRSI, et nous travaillons aujourd'hui avec certains promoteurs sur : est-ce que l'on pourra un jour déconnecter le foncier du logement libre ? Pourquoi ne pas avancer dans ce dispositif un jour ? Ce sont tous les dispositifs sur lesquels nous travaillons. Ceux qui suivent régulièrement ce que j'évoque, et ce qui est notamment travaillé dans le cadre de l'activité du développement urbain et de l'habitat sur notre territoire, doivent le savoir : nous sommes engagés à différents niveaux dans ces dispositifs. Je crois que c'est Thomas Quéro qui le disait tout à l'heure, mais je pensais l'avoir dit : l'encadrement des loyers est un de ces dispositifs, qui trouve sa place aujourd'hui à côté de ce que nous avons mis en œuvre dans l'abaissement de certains prix du BRS, notamment dans les quartiers politique de la ville, pour permettre à des gens qui sont dans du parcours locatif de devenir demain propriétaires. Nous avons renforcé notre action de développement du BRS, et nous allons vers des produits intermédiaires. Nous avons besoin de répondre aux demandes de nos habitants. 50 % de la population est éligible au logement locatif social PLUS/PLAI. 70 % si on ajoute le PLS. Il y a une nécessité de produire ces logements. Aujourd'hui, deux communes sont au rendez-vous du logement locatif social, Saint-Herblain et Nantes, les autres sont en situation de rattrapage.

Nous nous étions ensemble fixés – et je redis bien "ensemble" – un objectif de réaliser un tiers de logements locatifs sociaux dans nos opérations neuves. C'est ce que nous avons fait, en tout cas à l'échelle de certaines opérations, puisqu'effectivement, sur un quartier, sur un îlot, on peut avoir ici et là des montages qui ont amené 50 % de logements locatifs sociaux. À chaque fois, cela a été négocié avec les maires et travaillé avec les élus, cela n'a jamais été quelque chose d'imposé, et c'est travaillé avec l'ensemble des bailleurs. Tout cela c'est pour répondre au besoin de se loger. Le logement locatif social, ce n'est pas uniquement, comme cela a été rappelé, l'extrême pauvreté : c'est aussi des classes moyennes, ce sont aussi des gens qui arrivent sur notre territoire avec des niveaux de revenus intermédiaires et qui peuvent accéder à ce logement. Après, il faut permettre la construction de ce parcours résidentiel. Cela nécessite de libérer la production du logement, de la rendre possible. Par le passé, cela a été le cas. Vous demandiez, Monsieur Belhamiti, combien il y avait de demandeurs dans le fichier commun de la demande en 2014. Ils étaient déjà 27 000. Aujourd'hui, ils sont 39 000. On a les chiffres, je peux vous montrer la courbe, elle est précise et elle est dans le bilan du PLH. Déjà, on était engagés dans ces efforts de rattrapage, parce qu'il y a un besoin de le faire.

Après, on sait tous, chers collègues, que notre pays traverse une crise du logement. Je ne reviens pas sur les origines, on les connaît, vous les avez évoquées : l'inflation sur le prix des matériaux, les coûts de construction qui augmentent. Il y a quelque chose qui a été moins évoqué, c'est le prix du foncier et la politique foncière. La Métropole, avec l'engagement que nous avons pris dans notre politique foncière pour libérer des fonciers et pour maîtriser le foncier sur notre territoire, nous amène aussi à accompagner et à mettre des moyens pour accompagner cette libération du foncier. On le fait déjà dans nos opérations publiques d'aménagement, on le fait dans les ZAC où l'on vient financer l'acquisition du foncier, où l'on vient financer la construction et l'aménagement de certaines parties de ville. Je ne le révoquerai pas, on doit avoir 40 ZAC habitat sur le territoire métropolitain, certaines sont presque en fin d'activité, d'autres en sont à leur démarrage. Ce sont des ZAC importantes qui portent un nombre de logements important.

La crise du logement ne découle pas, il faut arrêter de nous raconter des histoires, du PLUm. Les règles du PLUm ont bien sûr évolué, elles ne sont pas celles des PLU de 2007. Les PLU que nous avons avant ont été validés en 2007. Les lois, les conditions dans lesquelles nous vivons ne sont pas les mêmes que celles que nous avons connues ou rencontrées à partir de 2019 quand on a adopté le PLUm. Je rappelle que ces règles n'ont pas été imposées par un groupe, ce n'est pas moi, vice-président, qui vous ait dit : "Chers collègues, demain, on fait comme ça". C'est quelque chose que l'on a construit. J'ai passé des heures avec les villes, des heures avec les services à construire ce règlement, à le faire adopter, à travailler avec vous, chers collègues – et je me tourne vers les maires de la majorité comme de la minorité – : c'est ensemble que

nous avons construit ce document. Je veux bien qu'ici et là il y ait des imperfections, et d'ailleurs, les modifications que nous avons votées, la modification 1 et la modification 2, sont bien la traduction de la nécessité de faire évoluer ce document d'urbanisme, et nous le faisons évoluer. Les introductions sur la pleine terre, sur le développement de la canopée, ne sont pas des vues de l'esprit pour faire de jolies photographies dans la presse, "regardez comme c'est beau chez nous", mais c'est dire en quoi c'est important de lutter contre le réchauffement climatique, en quoi c'est important de permettre la perméabilité des sols et la gestion de l'eau. C'est tout cela que nous portons dans ce document d'urbanisme et qui traduit, à un moment donné, la volonté que nous avons de faire une ville ouverte, accueillante, mais aussi une ville qui préserve la santé de ses habitants et la qualité de vie de ses habitants. Le logement est une déclinaison de ces objectifs. Voilà, chers collègues, ce sur quoi nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer : un encadrement des loyers qui n'est qu'un dispositif dans un ensemble d'actions conduites par la Métropole. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots, parce que beaucoup de choses ont été dites, et je crois que les propos du Vice-président à l'instant étaient à la fois forts et clairs. Je veux revenir un instant sur le contexte, parce que l'on n'est pas une bulle qui serait isolée du reste du pays. Je vais juste partager une petite histoire. Vous vous souvenez peut-être que le Président de la République, dans sa forte créativité, avait un temps imaginé quelque chose qui avait appelé le "Conseil national de la Refondation". Lors de ce Conseil national de la Refondation, j'étais présente au titre de France urbaine, et la première personne qui a mis sur la table la question du logement, la première personne qui a expliqué avec force pourquoi ce sujet était en train de monter en puissance, la première personne qui a dit que s'il n'y avait pas à nouveau un engagement majeur sur ce sujet était, non pas les responsables associatifs qui étaient autour de la table, même pas les représentants des organisations syndicales, mais le Président du MEDEF. Je le dis, parce que je ne crois pas que l'on puisse soupçonner le Président du MEDEF d'une volonté gauchiste d'encadrement ferme, majeur. En tout cas, il avait perçu et très bien expliqué pourquoi, pour recruter des collaborateurs, la question du logement des salariés était en train de devenir un problème absolument majeur dans notre pays.

Chacun ici le sait, sur tous les bancs : il y a eu un problème de volontarisme en matière de politique nationale du logement. C'est un fait indubitable. Je rappelle une nouvelle fois que l'on construit moins en France aujourd'hui, rapporté au nombre d'habitants, qu'on le faisait dans les années 50, et ce sujet est préoccupant. Il est préoccupant, parce que derrière, c'est toute une part de la cohésion sociale qui se joue, parce que derrière, c'est une part de la cohésion de la nation qui se joue quand un pays n'est plus actif en matière de logement. C'est dans ce contexte que nous travaillons. Pascal Pras a parfaitement expliqué pourquoi l'encadrement est un outil parmi d'autres d'une politique particulièrement volontariste. Je suis très heureuse que l'on ait voté ici le plan de relance, je le rappelle, à l'unanimité. La vérité, c'est que loin des postures, quand nous présentons ce sujet en conférence des maires, dans le respect de la liberté de chacun, et aussi parce que la situation d'une commune à l'autre n'est pas la même, et que donc on a besoin de regarder les choses de manière objective, dans le détail, pour se dire ce qui est efficace, parce qu'à la fin, ce qui nous intéresse, ce qui m'intéresse, c'est ce qui va être efficace pour les gens. Vous ne pouvez pas faire comme si on ignorait, les uns et les autres, à quel point la question du logement est cruciale, à quel point la question du pouvoir d'achat, du reste à vivre des locataires est cruciale. Oui, une part de la désespérance du pays se niche dans le fait que tant que les gens ne pourront pas vivre mieux et vivre bien de leur salaire, parce que le logement fait partie des choses qui deviennent trop chères, alors on crée du désespoir et de la difficulté au quotidien. C'est une question sociale, mais c'est aussi une question démocratique, parce que l'on sait tous qui prospère sur ce terreau de désespérance. Oui, dans cette métropole, et résolument, on va continuer à agir.

Je vais même vous dire : demain, on fera encore plus, parce que j'ai senti à quel point ce sujet était en train de monter, à quel point cette question était une préoccupation. L'ensemble des acteurs de la fabrique le savent. Quand on a lancé le Grand débat sur la fabrique de la ville, relisez les conclusions. Vraiment, relisez les conclusions. Y compris celles et ceux qui produisent la fabrique de la ville le disent : il y a besoin de règles collectives, parce qu'il y a aussi des faits indubitables. Dans une métropole où il y a moins de foncier, Pascal Pras l'a dit, s'il n'y a pas une régulation du foncier, alors on se met tous dans une situation d'impuissance. Moi, je veux que l'on se mette dans une position où l'on peut être actifs, au service de l'ensemble des habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires. J'ai plutôt confiance, en vérité, en notre capacité de le faire en bonne intelligence. Je le dis ici, une des demandes de la FPI, puisqu'elle a été citée – et évidemment, je ne dis pas ici qu'elle est favorable au souhait qui est le nôtre de demander l'encadrement – c'est d'être autour de la table, de pouvoir travailler. Il doit y avoir une évaluation, cela fait partie des conditions, et un observatoire. On s'appuie pour cela sur l'Agence de l'urbanisme. Je sais qu'ils seront autour de la table avec nous, parce qu'on va le faire, en effet, à la nantaise : on prend nos responsabilités, on prend des décisions.

Maintenant, je le redis, la balle est dans le camp de l'État. J'ai eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec la ministre du Logement, Valérie Létard. Je le dis, parce que je considère que nous avons plutôt la chance d'avoir à cette responsabilité quelqu'un dont, sur tous les bancs, on reconnaît l'engagement et l'expertise en matière de logement. Je ne ferai pas part de l'échange interpersonnel que l'on a eu, mais j'ai entendu des propos beaucoup plus nuancés que ceux que j'ai entendus ici sur la question de l'encadrement. Le gouvernement nous rendra donc sa réponse. Pour notre part, nous prenons, sur ce sujet comme sur les autres, nos responsabilités. Chers collègues, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

Applaudissements.

4 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MÉTROPOLITAIN – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, on va pouvoir passer à la délibération n° 4. Je dois demander à Aïcha Bassal de sortir de la salle, et je donne la parole à Martine Oger. »

M^{me} Oger : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous le savez, la santé est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Quand on parle de santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, comme le précise l'OMS, mais bien un état de complet bien-être physique, mental et social. Certes, le système de soins a une place importante, mais ce sont bien les déterminants de santé économiques, sociaux et environnementaux qui agissent à plus de 80 % sur l'état de santé d'une population. C'est bien en prenant en compte les compétences communales et métropolitaines qui agissent sur les multiples déterminants de santé, et donc en retenant l'approche d'une santé globale, que nous avons adopté en juin 2023 la politique publique santé métropolitaine, avec l'objectif de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé.

Le contrat local en santé s'inscrit dans le cadre de cette politique publique en permettant d'articuler le projet régional de santé, porté par l'Agence régionale de santé, avec les actions de santé publique portées par les collectivités au bénéfice de leurs habitants. Le contrat local de santé, c'est une dynamique collective et partenariale rassemblant l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance-maladie, le Centre hospitalier universitaire, la Préfecture, la direction académique des services de l'Éducation nationale, Nantes Métropole, et bien évidemment, les 24 communes. Les signataires de ce contrat local en santé ont décidé de s'engager en faveur de la prévention, de la promotion de la santé mentale, des environnements et des modes de vie favorables à la santé, de l'accès aux droits en santé, et à des soins coordonnés. Vous avez donc un contrat socle qui reprend le cadre stratégique qui a été travaillé avec l'ensemble des signataires du CLS à travers plusieurs ateliers, et qui permet de dégager les orientations de ce contrat et les engagements de chacun. Même si l'ensemble de la population métropolitaine est concerné au regard du diagnostic, les signataires ont jugé opportun d'avoir une approche prioritaire sur des publics spécifiques que sont les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité et de grande précarité, et les personnes en situation de handicap. Une première annexe reprend le diagnostic sur l'état de santé des métropolitains, et une seconde annexe permet de donner à voir très concrètement les premières actions à l'initiative de la Métropole et de l'ARS qui s'engagent dès 2025.

Voici des exemples de ces actions déployées dès 2025 concernant ce qui représente l'axe socle, qui vise à garantir le fonctionnement du contrat local en santé et à fédérer les acteurs. Nous allons avoir la production de données pour développer et partager l'observation en santé, pour orienter et ajuster l'action publique. Nous allons avoir la mise en place de conférences en santé pour le grand public et les professionnels, et le soutien du Hall santé du CHU, où il y aura un lieu dédié à l'innovation en santé, pour faire notamment la promotion des actions de prévention mises en place sur le territoire métropolitain.

Sur l'axe 1, il s'agit de promouvoir des environnements favorables à la santé. Il y aura des actions pour prévenir le risque sanitaire d'implantation du moustique tigre sur Nantes Métropole, et notamment des actions de sensibilisation et de prévention, en complémentarité avec l'ARS, qui elle assure la surveillance épidémiologique et met en œuvre des actions de destruction ou de traitement des gîtes larvaires. Il s'agira d'informer et sensibiliser le public sur la qualité de l'air extérieur en développant grâce au projet Synopse, qui vous a déjà été présenté ici même par Frankie Trichet en Conseil métropolitain, des fonctionnalités sur l'application Naonair sur les pollens, sur les pics de pollution, ou sur la réalisation de parcours personnalisés.

Sur l'axe 2, il s'agit de promouvoir des modes de vie favorables à la santé. Il s'agira de former un réseau de formateurs pour renforcer les compétences psychosociales des personnes relais auprès des jeunes, de déployer des programmes de développement des compétences psychosociales des enfants, des jeunes,

mais aussi des parents, et de déployer un programme de retour à la marche en ciblant les populations qui en sont les plus éloignées, que ce soient les personnes âgées, les personnes isolées, ou avec des pathologies ou en ALD. Ce programme est basé sur le retour de l'expérience nantaise, qui a montré tout l'intérêt de cette démarche.

L'axe 3 consiste à s'engager en faveur de la santé mentale. La santé mentale est un sujet considéré comme prioritaire du contrat local en santé, et c'est également une grande cause au niveau national pour 2025. Il s'agit de proposer des formations pour de premiers secours en santé mentale, de réaliser un guide santé mentale à l'échelle de la Métropole pour faciliter les parcours de prise en charge par une meilleure connaissance des ressources, ou d'améliorer l'accès des jeunes à la Maison des adolescents en expérimentant des permanences et l'aller-vers sur la Métropole.

Enfin, sur l'axe 4, il s'agit de faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé, et à des soins coordonnés. Nous aurons la mise en place d'un dispositif pour favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé de premier recours, dont j'aurai l'occasion de vous parler un peu plus longuement lors du prochain Conseil métropolitain, puisqu'aujourd'hui, nous travaillons dessus, que ce soit avec les partenaires du contrat local ou avec les communes. Comme actions, nous avons choisi d'inscrire un volet santé dans la Boussole des jeunes de Nantes Métropole, qui est un service numérique dédié aux 15-30 ans, aujourd'hui porté par Info Jeunes, et qui recense et explique les services mobilisables par les jeunes sur l'emploi, la formation, l'orientation. L'objectif est d'avoir un volet santé ajouté aux thématiques, pour faciliter et renforcer l'accès aux soins.

Ce contrat local de santé permet donc d'engager une dynamique collective et un large partenariat, avec des moyens dédiés au service de tous les habitants, tout en portant une vigilance particulière à certains publics, en s'appuyant sur les compétences du bloc communal et des partenaires signataires, ainsi que sur leur complémentarité. Il s'agit de renforcer l'action des communes et de Nantes Métropole sur un sujet qui, je le rappelle, est une préoccupation majeure des habitants. Avec ce contrat local de santé, nous changeons d'échelle, puisque je rappelle qu'il n'y avait qu'un contrat local de santé sur la Métropole, c'était celui de la Ville de Nantes. Nous changeons également de modes de faire avec de nouveaux périmètres, de nouveaux acteurs et partenaires. Tout comme la politique publique santé métropolitaine, la déclinaison de ce contrat local en santé, par la transversalité des sujets portés, s'inscrit en totale complémentarité avec les autres politiques publiques métropolitaines et communales.

Pour finir, je tenais à remercier particulièrement les services de la direction de la santé publique, qui ont travaillé en un temps record à l'élaboration de ce contrat local en santé. Je vous rappelle juste que la politique publique santé n'a pas encore 2 ans, et que c'est bien grâce à l'engagement des services, ainsi qu'à la qualité de la collaboration avec les services de nos partenaires, et notamment de l'ARS, que nous en sommes là aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous. Nous voici donc au moment de délibérer sur le premier contrat local en santé métropolitain : c'est un long processus de débat avec la population, les communes, les partenaires, qui aboutit à un contrat qui dote la Métropole de moyens nouveaux, mais aussi de priorités et d'actions partagées. Bravo à Martine Oger pour l'animation de ce long processus.

Comme élue à Nantes en charge de la santé – mon premier contrat local en santé date de 2012 –, vous imaginez que j'ai été particulièrement attentive à nos discussions. Le bilan du CLS nantais a été la base des premiers échanges sur la pertinence du travail partenarial sur les sujets en santé et sur les besoins en la matière, notamment de la population la plus éloignée de la prévention et du soin, la plus éloignée du prendre soin de soi, puisque quand on a peine à boucler ses fins de mois, on n'a pas forcément la tête à cela. Comme élue de la ville centre accueillant à la fois des familles aisées, mais aussi les populations les plus précaires, j'ai été particulièrement intéressée aux débats, qui ont permis de rédiger un document-cadre qui fixe un objectif premier : celui de réduire les inégalités en santé. Cet objectif était porté par d'autres communes, engagées elles aussi sur les questions d'accès à la santé. Je pense particulièrement à mes collègues rezéens, avec qui nous avons en commun d'être membres actifs du réseau national des villes santé de l'OMS, un réseau de plus de 100 collectivités résolument tournées vers la santé au sens global de bien-être social, physique et mental. Partenaires et communes se sont donc accordés sur ce préalable : le CLS participe à la réduction des inégalités. C'est donc un dispositif métropolitain, partenarial, qui affirme que l'universalisme proportionné est la règle, c'est-à-dire que si les actions que nous allons faire ensemble sont universelles, elles doivent être amplifiées proportionnellement au niveau de la défaveur sociale. C'est un principe majeur de la santé publique qui vise à rendre l'action publique juste. D'une certaine manière, nous nous appuyons ici collectivement sur la branche solide que la Ville de Nantes a su faire pousser, une branche qui n'exclut pas, évidemment, un certain nombre de ramifications pour pouvoir s'adapter aux projets

des communes, avec toujours une attention particulière aux projets accompagnés au sein des poches de pauvreté d'une part, et massivement au sein des quartiers prioritaires.

Avec nous, il y a des partenaires – Martine Oger les a cités – que je salue, auprès de qui nous n'avons cessé de rappeler, à la fois l'engagement de la collectivité Nantes Métropole, un engagement récent dont la crise sanitaire a été un accélérateur, mais aussi, bien sûr, les limites de la collectivité : des limites réglementaires et des limites de compétences. Car si nous sommes volontaires sur les sujets de promotion de la santé et de prévention, sur des objets aussi vastes que la santé mentale, les addictions, la santé environnementale, nous ne pouvons pas tout. Au nom du groupe Gauche citoyenne, je souhaite rappeler que la collectivité, aussi volontaire qu'elle soit, ne peut pas pallier le dysfonctionnement du système de santé. C'est un dysfonctionnement dont tous les jours, en réalité, professionnels et habitants nous font part : quand on ne parvient pas à trouver un médecin généraliste, ou qu'il n'y a pas de place en service d'addictologie, quand on ne peut pas adresser un enfant à un ou une orthophoniste, ou quand les urgences débordent le samedi après-midi. Je crois que les enfants de l'école Harouys sont partis, mais eux aussi savent que c'est parfois difficile quand on va aux urgences et que l'on peut attendre très longtemps.

Bref, la collectivité ne peut pas tout, et le moment de l'approbation du contrat local en santé, un moment de satisfaction collective, ne peut pas être celui qui tairait les responsabilités gouvernementales en la matière, celles d'un gouvernement qui, malgré les interminables discussions à l'Assemblée nationale et le travail transpartisan réalisé, ne prend aucune décision sur l'installation des médecins généralistes, laissant en réalité les collectivités se débrouiller, ce qui revient souvent à se faire concurrence. C'est un gouvernement qui fait de la santé mentale une grande cause en 2025, mais sans aucun moyen supplémentaire dans les agences régionales de santé, et qui, s'appuyant peut-être cyniquement sur le renforcement des politiques des collectivités territoriales volontaires en la matière, a réduit à peau de chagrin les budgets en prévention lors du vote du PLFSS. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Leblanc. »

M^{me} Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Dans un contexte où les inégalités de santé se creusent, la Métropole nantaise fait le choix d'agir. En adoptant aujourd'hui le premier contrat local de santé métropolitain, nous affirmons notre engagement en faveur d'une politique innovante et ambitieuse, en écho aux besoins des habitantes et des habitants de notre Métropole en matière de santé. Ce contrat, élaboré en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé, la direction académique de l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, le Centre hospitalier universitaire, ainsi que l'ensemble des partenaires signataires, illustre une approche partenariale – tu l'as citée, Martine – approfondie, qui repose sur la complémentarité des expertises et des compétences mobilisées. Cet engagement collectif est renforcé par la mobilisation active des 24 communes de la Métropole, témoignant ainsi d'une volonté partagée de construire des réponses territorialisées adaptées aux besoins spécifiques des habitantes et des habitants. La particularité du contrat local de santé réside dans sa volonté explicite d'agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux qui influent sur la santé de nos populations, et ce afin de s'inscrire pleinement dans une logique d'équité sociale et de réduction des inégalités. Être en bonne santé dépasse largement, on l'a évoqué tout à l'heure, le cadre strictement médical, en embrassant les conditions de vie de chacune et de chacun et l'environnement qui nous entoure (on est pleinement dans le cadre de la définition de l'OMS).

Le contrat local de santé est une des actions phares de cette politique, structurée autour d'un axe socle et de quatre axes complémentaires : développer une gouvernance et des outils pour agir, promouvoir des environnements favorables à la santé, promouvoir des modes de vie favorables à la santé, s'engager en faveur de la santé mentale, et faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés. Ce contrat offre aux villes un éventail d'outils opérationnels permettant d'agir concrètement, localement, au plus proche des habitants, avec notamment un guide métropolitain en santé mentale, associé à des programmes de formation aux premiers secours en santé mentale, ou à des mesures facilitant l'installation et le maintien de professionnels de santé sur les territoires les plus en tension. Dès 2025, plusieurs actions ciblées verront le jour : l'accompagnement des publics vulnérables via des permanences d'accès aux droits, la sensibilisation à la qualité de l'air grâce à l'application Naonair, ou encore des expérimentations de parcours santé jeunesse, en lien avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives de notre territoire.

Ce contrat local de santé métropolitain traduit ainsi une politique ambitieuse et volontariste, fondée sur des valeurs de solidarité, d'écologie et de démocratie participative. Il constitue une réponse structurée et innovante au défi contemporain de santé publique, en plaçant systématiquement l'humain au cœur de nos priorités. Ensemble, aux côtés des partenaires historiques, nous poursuivons notre engagement pour faire de Nantes une métropole exemplaire en matière de contrat social, écologique et démocratique. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à tous. Notre groupe votera bien sûr ce contrat local de santé métropolitain qui répond, cela a été dit tout à l'heure par Madame la Vice-présidente Martine Oger, à des attentes fortes de la population. Ce sont des attentes multiples en matière de santé physique, en matière de santé mentale. Vous vous souvenez sans doute, les uns et les autres, que Michel Barnier avait décrété la santé mentale grande cause nationale, et on sait à quel point les besoins sont prégnants dans ce domaine auprès de nos concitoyens, ainsi qu'en matière de santé sociale. J'ai repris la définition qui ouvre la délibération que vous nous présentez ce matin, c'est une définition proposée par l'OMS qui nous dit que la santé est un état de bien-être complet physique, mental et social.

Je voudrais simplement revenir ce matin sur ce troisième aspect qui me semble être l'angle mort de ce contrat local de santé, et sur lequel on a un véritable enjeu relatif à la question de la solitude et de l'isolement. Je vous invite les uns et les autres, si cela vous intéresse, à lire l'étude de la Fondation de France sur la question de la solitude, qui nous dit que 20 % de nos concitoyens ressentent un sentiment de solitude et d'isolement. Le calcul est fait sur les citoyens de plus de 15 ans, donc cela représente à peu près 11 millions de Français. C'est une problématique qui est encore plus présente dans les grandes métropoles, la nôtre comme beaucoup d'autres. Je rappelle qu'à Nantes, 52 % des ménages sont constitués d'une personne qui vit seule. Je crois qu'il y a à ce niveau-là un véritable phénomène de société qui est lié à beaucoup de sujets et qui concerne toutes les tranches d'âge. Il concerne bien sûr les personnes âgées, le vieillissement de la population joue beaucoup dans la solitude de nos concitoyens. Cela concerne aussi les jeunes, et sans doute que les parents qui ont ici des enfants qui sont dans Parcoursup mesurent la solitude de nos jeunes, qui sont parfois amenés à étudier très loin de chez eux, très loin de leurs ancrages familiaux et amicaux. Cela concerne aussi les tranches d'âge intermédiaires, notamment du fait du phénomène de décohabitation et de séparation des ménages. On a un véritable sujet, qui concerne d'ailleurs aussi, je voudrais le mentionner, les mères en situation de famille monoparentale, parce que la solitude ce n'est pas forcément l'isolement, et l'isolement n'est pas forcément la solitude. Quand vous êtes une maman avec deux, trois, ou parfois davantage d'enfants à charge, on ne peut pas dire que vous soyez seule, et pourtant, vous pouvez vous sentir extrêmement isolée. On a eu ce débat en conseil municipal, je crois que c'est 25 à 30 % des familles nantaises qui sont des familles monoparentales, donc il y a un véritable enjeu, à la fois d'isolement et à la fois de solitude.

Il y a beaucoup de choses qui sont faites par nos communes, par les maires que vous êtes les uns et les autres, par les bailleurs sociaux, par les CCAS, et qui, je pense, mériteraient d'être structurées au sein de ce contrat local de santé métropolitain. Si j'ai bien compris, l'état d'esprit est plus une approche stratégique, transversale et méthodologique qu'une volonté d'aller dans le fond des sujets, ce qui va être fait au travers des actions que vous avez déclinées, Madame la Vice-présidente. Je voulais vous inviter à vous pencher sur ce sujet, qui est extrêmement présent dans nos grandes métropoles, et à lancer une réflexion, et peut-être à intégrer dans ce contrat local de santé métropolitain ces problématiques de solitude et d'isolement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Nous voterons de même cette délibération. Ce contrat local de santé nous montre en effet cette volonté de construire ensemble, cette volonté de ne plus travailler en silo, et regroupe des partenaires importants, allant de l'État à l'Éducation nationale et les communes de la Métropole. Cependant, on est un petit peu frustrés, parce que l'on n'a pas trouvé de budget précis accompagnant ce contrat local de santé. On aimerait que ce ne soit pas simplement un outil de communication, et les habitants de la Métropole attendent autre chose, justement. Ils attendent des actions réelles et financées pour répondre aux défis quotidiens. Je pourrais citer, par exemple, la santé mentale. Que prévoyez-vous pour lutter contre la détresse psychologique qui touche 55 % des moins de 25 ans en France ? La santé mentale est une grande cause nationale 2025, mais le plan se limite actuellement à un livret métropolitain. J'en profite d'ailleurs pour citer un chercheur, Aziz Essadek, qui vient d'annoncer des chiffres particulièrement inquiétants au sein des missions locales, avec des tendances suicidaires qui passent de 20 % chez ces jeunes en 2021, après le Covid, à presque 40 % aujourd'hui en 2025. C'est l'illustration même des priorités qu'il faut donner dans le cadre de ce plan. Nous allons donc voter ce plan, nous en partageons les objectifs, mais on aimerait avoir beaucoup plus de précisions, notamment sur les budgets. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Merci. Je souhaitais déjà saluer mes collègues, Martine Oger et Marlène Collineau, qui œuvrent sur les questions de santé sur notre territoire, et toutes celles et ceux qui ont contribué à ce premier

contrat métropolitain pour protéger la santé des habitants et de notre territoire. Cela a été dit, c'est une action partenariale phare, volontariste, à rebours de la case du système public de santé organisé par les gouvernements de droite. Là, je me retourne vers Madame Oppelt qui vient de nous interroger sur le budget. Je voulais savoir quel était le budget du gouvernement sur cette grande cause nationale dont vous nous avez parlé. Aujourd'hui, on voit plutôt de la part du gouvernement Macron des hôpitaux qui deviennent des entreprises, des personnels soignants épuisés et écœurés, la progression accélérée des déserts médicaux et la psychiatrie abandonnée, et j'en passe.

Au-delà, il y a cette incapacité ou ce refus délibéré des gouvernements successifs à lier environnement et santé. La biodiversité, tout comme la santé environnementale, sont tragiquement absentes des priorités gouvernementales, en témoigne la dernière volte-face de l'exécutif, tenté de céder au lobby du plastique, prêt à tout pour ouvrir la porte à l'usage d'assiettes, de verres, de gobelets et de couverts en plastique dans la restauration collective, y compris dans les écoles et dans les services de périnatalité, ou encore le revirement total de la ministre de l'Agriculture qui, après avoir jugé pertinente la disparition de l'Agence bio votée au Sénat, dont nous avons ici une représentante, Madame Garnier, a assuré finalement qu'elle ne serait pas supprimée. Bref, là, je me retourne vers vous. Vous parliez d'enjeux, alors que vous votez au Sénat des mesures contre l'Anses et le pouvoir de l'Anses, l'Agence nationale de santé. Je m'interroge un peu sur votre double discours.

En tout cas, ici, à la Métropole, nous pouvons être fiers de l'obtention, par exemple, du label "territoire bio engagé" pour soutenir notre action en faveur de l'agriculture biologique, une agriculture qui permet d'alimenter nos cantines scolaires et qui est favorable à la santé des enfants qui sont dans nos cantines, ou encore l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation qui pourra permettre à des personnes en précarité d'accéder à une alimentation saine et responsable. Nous sommes fiers également de nous engager, notamment avec l'approche du 3-30-300 qui était dans la Charte de l'arbre. C'est un principe pour l'aménagement et un urbanisme favorable à la santé. Il y a également le volet air de notre plan climat, pour limiter la pollution atmosphérique, notre futur réseau vélo métropolitain de 220 kms cyclables. Bref, il y a de nombreux exemples, avec de nombreux budgets associés. Vous l'avez compris, vous pouvez compter sur le groupe Écologiste et Citoyen et l'ensemble de la majorité pour faire avancer les politiques au service de la santé de toutes et tous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Abbassia Hakem. »

M^{me} Hakem : « Merci, Madame la Présidente. Juste quelques mots sur les interpellations de Laurence Garnier et de Madame Oppelt en particulier. Évidemment, la question de la santé sociale est un enjeu extrêmement important aujourd'hui dans notre société. Je suis ravie, évidemment, d'entendre que les CCAS ont un rôle extrêmement important dans ce domaine, puisque c'est la première porte d'entrée pour les personnes qui sont en souffrance aujourd'hui. Évidemment, à l'échelle de Nantes, à l'échelle de la Métropole, mais aussi à l'échelle du Département, avec l'Union départementale des CCAS, ce sont des questions que l'on prend en considération assez fortement. Si je ne prends que l'échelle de Nantes, il y a tout le travail que nous avons mené depuis 2021-2022, notamment sur la stratégie des nouvelles solidarités. Elle a, en tous les cas, pointé du doigt cette question de la lutte contre l'isolement et la précarité, et en particulier en direction de certains publics que vous avez cités, Madame Garnier, et je sais que vous y êtes très sensible, notamment les familles monoparentales, les jeunes, mais également les personnes âgées. Je rappelle aussi que sur la question de la santé mentale, c'est un sujet qui est apparu déjà depuis un moment, à la suite de la crise sanitaire, mais toutes les crises sociales qui ont suivi ont eu des impacts sur la situation mentale de nos jeunes, de nos enfants, mais également des adultes.

Madame Oppelt, vous qui siégez en principe au CCAS de la Ville de Nantes, vous devez pouvoir dire l'engagement financier que nous avons mis en place pour pouvoir accompagner les acteurs qui interviennent dans le domaine de la solidarité, et en particulier les personnes qui font des maraudes – c'est extrêmement important de le dire – tous les soirs pour aller à la rencontre des personnes qui vivent dans la rue. Aujourd'hui, ce ne sont pas que des SDF, ce sont aussi des familles ou des enfants, et on les accompagne. Nous avons mis en place tout un plan de formation pour accompagner ces bénévoles qui interviennent, notamment en formation aux premiers secours en santé mentale. C'est quelque chose que nous avons développé également à l'échelle de l'Union départementale, puisque nous avons démarré en janvier et jusqu'à novembre tout un plan de formation aux premiers secours en santé mentale pour l'ensemble des agents qui interviennent dans les CCAS, mais pas uniquement, puisqu'il y a également des policiers municipaux et des personnes qui sont aux formalités. Nous remplissons ces stages, et les retours que l'on a aujourd'hui, c'est que cela apporte évidemment beaucoup, à la fois sur un plan professionnel, mais aussi sur un plan personnel. Cela nous permet d'avoir un autre regard sur nos concitoyens. Voilà, je voulais vous dire que nous travaillons sérieusement avec l'ensemble des acteurs. Vous avez cité la Fondation de France, je pourrais citer Les Petits frères des Pauvres, je pourrais citer le Secours Populaire, les Restos du Cœur. Nous avons vraiment mis en place toute une organisation sur le terrain pour répondre à ces enjeux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Je vais répéter ce que j'ai dit en Conférence des maires sur le fait que cette politique publique est déjà une réussite. C'est notamment une réussite parce qu'elle est consistante : elle est consistante à travers les 5 axes qui ont été proposés, elle est consistante parce que seulement quelques mois après le fait d'avoir voté cette politique publique, cela se traduit par la signature du contrat local de santé. Elle est aussi consistante parce qu'elle se conjugue dès à présent, et cela vient d'être évoqué par Abbassia Hakem, par des actions extrêmement concrètes, extrêmement opérationnelles comme les premiers secours en santé mentale, dont les agents et les élus doivent bénéficier, notamment d'astreinte, compte tenu du fait qu'ils sont souvent confrontés à ces types de difficultés auprès de personnes avec des problèmes de santé mentale. Je remercie ici chaleureusement Martine Oger pour le portage de cette politique, et toutes les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied – cela a été dit, je l'ai vécu de l'intérieur – pour porter cette politique. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Martine Oger. »

M^{me} Oger : « Merci, Madame la Présidente. Pour compléter les propos d'Abbassia Hakem et pour revenir sur le sujet de la santé sociale, comme je le disais tout à l'heure, la politique publique santé métropolitaine est transversale, et le contrat local de santé permet aussi d'agir en complémentarité avec les autres politiques publiques métropolitaines. J'ai la chance de porter une délégation qui s'appelle "Santé, solidarité, handicap et accessibilité universelle", et au titre des solidarités, à travers l'ensemble des dispositifs qu'il y a derrière ce label solidarité, les publics dont vous avez parlé, Madame Garnier, sont pris en compte, que ce soit à travers le FSL, le FAGE ou le Pacte des solidarités. Ce sont vraiment des publics cibles qui sont pris en compte dans ces dispositifs déployés. Là, on parle de compétences. Quand on parle du FAGE ou du FSL, ce sont des compétences de la Métropole. Ce n'est pas qu'une politique publique, c'est une compétence depuis 2017. Ces publics sont bien pris en compte.

Je ne reviens pas sur ce qu'Abbassia a dit sur les CCAS, et ce que vous-même vous avez présenté, Madame Garnier. Effectivement, dans toutes les communes, ce sont les CCAS la porte d'entrée, et après, il s'agit des politiques publiques propres à chaque commune, que ce soit en matière de seniors, de jeunes, etc., qui prennent en charge ces sujets-là.

Je reviens sur la santé mentale. La santé mentale, on en a déjà parlé. Je voudrais juste rappeler que la Présidente a saisi le Conseil de développement sur la santé mentale des jeunes, et que le Conseil de développement nous a remis son avis – Christelle Scuotto était là – il y a un mois, à peu près. On travaille dessus pour apporter une réponse aux questions qui ont été soulevées. On devrait apporter des réponses avant l'été. Ce sont des questions importantes dont ils se sont saisis sur la santé mentale des jeunes. Cela va aussi servir à orienter notre action dans ce domaine.

Quant au sujet du budget, Madame Oppelt, je vais pouvoir vous répondre assez facilement. La Métropole met aujourd'hui dans ce contrat local de santé environ 500 000 euros, que ce soit à travers le portage d'actions en propre, le cofinancement d'actions, ou alors de l'engineering qu'elle met à disposition des porteurs de projets, et notamment des communes. Je ne parle pas, évidemment – parce qu'aujourd'hui, nous ne le connaissons pas –, du budget que chaque commune consacrera aux actions qui sont dans ce contrat local de santé. On n'est pas dans de la communication, on a vraiment souhaité doter ce contrat local de santé de moyens, et pour ce faire, de moyens qui sont – Fabien Gracia l'a rappelé – opérationnels dès 2025. On avait à cœur de montrer à voir des actions déjà engagées, des actions à poursuivre pour que l'on ne soit pas que dans de l'incantation et du concept, mais bien dans du pragmatisme et du réalisme, parce que c'est de cela dont ont besoin nos habitants aujourd'hui en matière de santé. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. Juste quelques mots pour finir. Je crois que chaque maire, chaque élu de cette assemblée voit bien, sent bien à quel point les enjeux de santé sont des enjeux évidemment cruciaux, qui sont en train de monter, avec des attentes très fortes dans notre société. Je voudrais vraiment saluer la démarche partenariale qui est menée, saluer toutes celles et ceux qui ont contribué de manière collective, de manière coopérative. Je voudrais simplement indiquer que sur l'enjeu de la santé mentale, lors d'un échange que j'ai eu mercredi avec le Premier ministre en tête-à-tête, au titre de la présidence de France urbaine, je lui ai redit à quel point ce sujet était prégnant, montait dans tous les territoires, et que de l'annonce à la concrétisation grande cause du quinquennat, il y avait nécessité à mettre des moyens sur la table, à se donner une méthode, à se donner des objectifs pour concrétiser cette annonce que nous avons, les uns et les autres, saluée. J'ai redit aussi la disponibilité qui était la mienne, qui était la nôtre, pour faire de notre territoire un territoire pilote en matière de santé mentale, parce que la réalité, c'est que nous n'attendons pas pour agir.

Je donne juste un exemple très concret pour celles et ceux qui nous écoutent. Chacun connaît la formation aux premiers secours, beaucoup de jeunes et de moins jeunes en bénéficient. On sait que c'est important, parfois, cela peut sauver des vies, et c'est aussi un acte de citoyenneté. Je prends cet exemple : du côté du CCAS de la Ville de Nantes, nous proposons maintenant une formation pour les premiers secours en santé mentale. Je peux vous dire que les retours que nous avons des bénévoles des associations à qui nous proposons cette formation sont extrêmement positifs. Les besoins sont cruciaux. Je pense que sur ces sujets, il y a besoin d'avoir une vision un peu claire de ce que nous voulons, mais surtout des actions et des concrétisations. C'est ce à quoi nous nous employons.

Je termine par une note positive et une note d'espoir. Il y a eu une avancée hier à l'Assemblée nationale. Je ne sais pas si elle était tout à fait prévue et programmée, mais en tout cas, je la salue. Je salue le fait que le travail incessant et sans relâche mené par Guillaume Garot avec un travail transpartisan puisse avoir connu une première étape positive. Je crois que c'est vraiment un point essentiel. Je mets au vote la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

5 – ÉTOILE VERTE – ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR MÉTROPOLITAIN

M^{me} la Présidente : « Jacques Garreau, pour la délibération n° 5. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Dans le public aujourd'hui, je salue les élèves de l'école Harouys qui, je le sais, sont assez curieux de ce sujet de l'Étoile verte. Le lien avec la délibération précédente est tout trouvé, car je vais proposer à votre approbation le schéma directeur des continuités pédestres, appelé "Étoile verte". Comme vous le savez toutes et tous, la marche, de la simple promenade à la marche nordique plus sportive, en passant par la randonnée, est une activité essentielle pour nous maintenir en bonne santé, Martine Oger vient de nous le rappeler dans l'axe 2 du contrat local de santé. C'est pourquoi l'usage et la valorisation des chemins nature au sein même de nos 24 communes sont l'enjeu de cette délibération.

L'Étoile verte, qu'est-ce que c'est ? C'est la question que me posaient tout à l'heure les élèves d'Harouys. C'est un objectif et un concept. L'objectif, en nous inscrivant dans le grand chapitre du PLUm "dessiner la métropole nature", est d'apporter une réponse à la hauteur des attentes exprimées à l'issue du Grand débat post-confinement que nous avons eu avec nos concitoyens, où ils avaient largement exprimé le désir d'une meilleure connexion de proximité au vivant. Ainsi, nous avons voulu, au cœur même de nos secteurs urbains, comme dans des paysages plus ruraux, faire en sorte de créer un véritable réseau en contact avec la nature pour cheminer tout en restant au sein de notre Métropole. Voilà ce qu'est l'Étoile verte. Le concept qui donne son nom à notre schéma part d'un simple constat vu d'une simple vue satellite ou d'une simple carte : les vallées qui irriguent notre territoire et qui convergent vers la ville-centre le font sous la forme d'une étoile à six branches. La Loire amont, la Loire aval, comme vous le voyez sur la carte, la Sèvre, l'Erdre, le Cens et la Chézine qui sont quasiment parallèles. Cette étoile est verte car ces vallées sont sur de très nombreuses portions longées par des chemins pédestres, qui constituent tant des îlots de fraîcheur que des corridors boisés où la biodiversité doit être préservée ou restaurée selon les situations. Il y a une exception qui confirme la règle que nous nous sommes fixée en dessinant cette étoile, c'est le lac de Grand-Lieu. Vous pourrez chercher, il n'existe pas de vallée connectant directement le centre de Nantes avec le lac, mais la richesse écologique du lac de Grand-Lieu est telle que nous avons recherché à créer un cheminement qui reliera à terme Nantes à Saint-Léger-les-Vignes et Brains en passant par les rives nord du lac, afin qu'aucune commune ne soit absente de ce schéma directeur. Nous avons également voulu, puisqu'il existe des parcs municipaux pour se ressourcer au sein de nos 24 communes, que le réseau des cheminements Étoile verte, soit traverse ces parcs, soit indique une bifurcation à suivre pour les rejoindre.

L'élaboration du schéma directeur a commencé il y a déjà plus de 2 ans. Cette élaboration s'est appuyée sur plusieurs acteurs que je souhaite vivement remercier en votre nom : un bureau d'études, l'Atelier Campo, qui a consciencieusement arpenté avec ses équipes toutes nos communes, les techniciens élus de vos 24 communes, dont certains maires, je le sais, qui ont à plusieurs reprises été sollicités en phase diagnostic, puis en phase de définition, souvent à la parcelle, pour choisir les meilleurs itinéraires, et bien sûr, la direction Nature et Jardins de Nantes Métropole, au sein de laquelle Aurélie Valadié a été la cheville ouvrière de ce travail au long cours. Grâce à toutes celles et ceux que je viens de citer, l'Étoile verte a désormais une programmation et un budget prévisionnel. Le livrable de l'Atelier Campo comporte un plan guide, dont six carnets de branche qui caractérisent chacune de nos vallées et sont remarquablement illustrés pour vous donner l'envie de partir découvrir des sites nature parfois insoupçonnés au sein de notre Métropole. Pour les élèves de l'école Harouys qui travaillent spécifiquement sur la Chézine, il y a un livret tout à fait consacré à cette branche de l'Étoile verte.

Nous avons 126 fiches actions spécifiques sectorielles qui ont été rédigées pour planifier à court, à moyen et long terme les actions et travaux à entreprendre, ainsi que 12 fiches thématiques pour des problématiques communes qui ont été également établies, dont la question d'une signalétique commune à toutes les branches. Au total, le plan guide de l'Étoile verte a été construit autour de parcours existants sur 175 km, mais nous y avons aussi ajouté 25 km, afin de mettre fin à des discontinuités et afin de permettre aux habitants de découvrir la richesse environnementale, patrimoniale et paysagère du territoire de la Métropole dans le respect des sites, parce que ces parcours et les sites d'intérêts qui les ponctuent ont été choisis avec les communes. Le budget global de réalisation de ce schéma a été estimé à 85 millions d'euros, dont on peut raisonnablement penser que l'engagement peut se faire sur demande.

Je conclurai mon rapport de présentation en vous disant que ce projet Étoile verte est un projet éminemment fédérateur à l'échelle de notre Métropole, et qu'il est important qu'il puisse se dérouler de façon équitable sur l'ensemble de notre territoire. Pour cela, nous avons inscrit dans la délibération, après l'avoir proposé en Conférence des maires, que nous allions étudier durant cette dernière année de ce mandat la question du transfert de compétences des communes à la Métropole pour investir et entretenir les chemins de ce schéma directeur Étoile verte. En effet, la situation actuelle n'est pas équitable, car pour agir en tant que Métropole, nous avons bien trouvé la trace d'une délibération prise par le district à 24 communes à l'époque, il y a 25 ans, qui nous permet d'investir sur un plan qui s'appelait à l'époque "Au fil de l'eau", mais qui laisse trois communes, si vous avez fait le compte, de côté, et les 21 autres en charge du financement de travaux qui ne sont pas sur ce vieux plan. Avec votre accord, nous allons pouvoir préparer les éléments pour que chaque commune puisse, à l'issue du renouvellement des conseils municipaux et métropolitains de 2026, être en mesure de se prononcer sur le transfert de cette compétence vers la Métropole, afin que nous avancions d'un même pas sur ces cheminements nature au sein de toutes nos communes. Voilà, Madame la Présidente, la présentation de ce schéma directeur métropolitain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Nous ne pouvons que saluer ce dispositif. La lutte contre l'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur du développement durable et de l'aménagement du territoire. Elle répond à un besoin vital pour favoriser la résilience de nos villes, et le schéma qui nous est proposé répond à la nécessité d'y faire face en construisant un schéma cohérent pour notre ceinture verte et bleue. L'urbanisation, c'est plus de difficultés pour les espèces pour se déplacer d'un habitat à un autre. Leur cantonnement dans un site de trop faible surface entraîne des contraintes pour leur préservation, les menaçant parfois d'extinction locale. En favorisant leur capacité de déplacement, nous renforçons leur maintien et la qualité de notre cadre de vie. De véritables corridors écologiques servent prioritairement à assurer les déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse de déplacements routiniers, de dispersions ou de migrations. Les cours d'eau ont, quant à eux, une place particulière, c'est bien pour cela qu'ils sont associés, puisqu'ils sont à la fois des réservoirs et des corridors. C'est pourquoi il est très important de nous donner les moyens, comme cela vient d'être dit par Jacques Garreau, d'assurer les continuités intra et extramétropolitaines : les corridors ne s'arrêtent pas aux frontières de la Métropole.

Des travaux déjà réalisés par certaines communes pourraient d'ailleurs enrichir encore ce schéma, dans une structure plus en toile d'araignée qu'en Étoile. Je ne sais pas si c'est un effet de carte, mais il semble que certains vides existent encore, par exemple entre les deux vallées Loire amont et Loire aval, mais c'est peut-être un effet d'optique de la carte. Comme cela a été dit en introduction par Jacques Garreau, nous devons également nous assurer que la conception de ces espaces favorise aussi pour les métropolitains une découverte de la faune et de la flore, et permette à ces corridors et à ces espaces de jouer un rôle d'îlot de détente, de fraîcheur et de ressourcement. Tout cela, bien sûr, dans le respect des objectifs écologiques que nous nous fixons. Il est donc nécessaire de nous donner les moyens d'assurer leur pérennité en établissant des continuités plus transversales. Nous devons faire vivre ces espaces, c'est tout l'enjeu de la clarification des modalités de gestion et de l'aménagement du schéma qui, comme on vient de l'entendre, ne manquera pas de se poser dans un futur proche. C'est une clarification qui favorisera, nous l'espérons, une large gouvernance ouverte et transversale. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tout le monde. Quelques mots pour souligner la satisfaction du groupe Écologiste et Citoyen devant l'ambition de la délibération qui nous est aujourd'hui proposée. Cela a été rappelé, on est sur une ambition forte, à la fois sur les objectifs qui sont fixés dans l'Étoile verte et sur les moyens qui y sont consacrés : 85 millions d'euros d'investissement pour la restauration écologique et l'accès aux trames vertes et bleues. On se donne les moyens d'améliorer le cadre de vie des habitants et des habitantes, et évidemment, de prendre soin et de restaurer les milieux qui nous entourent. Vous le savez, chez les écologistes citoyens, quand on est insatisfaits du niveau de végétalisation

ou de prise en compte de la biodiversité, on sait le dire, mais on sait aussi dire quand on est satisfaits, et c'est le cas aujourd'hui. Je voudrais très sincèrement remercier les services, les paysagistes, les urbanistes, et aussi l'ensemble des collègues qui ont contribué à ce projet, à commencer par toi, cher Jacques, et évidemment Jean-Sébastien Guitton, qui s'est beaucoup investi dans le cadre de sa délégation.

Quelques mots aussi, parce que parler de renaturation et de préservation de la biodiversité, c'est essentiel et nécessaire, mais je ne pouvais pas ne rien dire sur ce qu'il se passe dans d'autres assemblées de ce pays, et notamment ce qu'il s'est passé il y a quelques jours au Sénat avec le détricotage en règle de la loi ZAN, zéro artificialisation nette. Malheureusement, ce n'était pas qu'à droite de l'hémicycle : on a assisté à une volonté de vider purement et simplement l'objectif ZAN de sa substance. Il y a des personnes ici dans cette salle, et par ailleurs au Sénat, qui ont littéralement donné un permis de bétonner XXL. C'est un retour en arrière sans précédent par rapport aux avancées que l'on avait réussi à obtenir. Je vous ai écoutés quand vous nous avez parlé tout à l'heure de logement social dans des termes assez déplaisants, donc si cela ne vous embête pas, je vais continuer. Merci. »

Exclamations ironiques.

M^{me} la Présidente : « S'il vous plaît, s'il vous plaît. Je demande le silence, et je redonne la parole à Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Concernant le vote sur la loi ZAN, l'argument que j'ai le plus entendu, c'était celui de vouloir rassurer les élus locaux. Je voudrais vous dire que bien loin de m'avoir rassurée, et c'est valable pour l'ensemble de mes collègues, cela nous a plutôt horrifiés d'être devant tant d'irresponsabilité. On est assez exaspérés de voir que certains préfèrent mettre leur énergie à organiser un backlash écologique, plutôt que de donner les moyens aux collectivités d'atteindre cet objectif crucial et vital pour notre avenir. Tout à l'heure, Martine Métayer a parlé de gouvernance, cela a fait un lien avec la démocratie. Il se trouve que la loi ZAN est issue de la convention citoyenne pour le climat, donc on a aussi des législateurs et des législatrices de ce pays qui s'organisent pour piétiner cette démocratie et cette citoyenneté. Il nous reste à espérer que l'Assemblée nationale ne fonce pas droit dans le mur avec les collègues du Sénat, droit dans le mur des limites planétaires. On compte sur la mobilisation de nos parlementaires à l'Assemblée nationale. En tout cas, vous pourrez compter sur la détermination des écologistes. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Judalet. »

M^{me} Judalet : « Madame la Présidente, chers collègues, la Métropole nantaise possède un patrimoine naturel remarquable, façonné par un réseau unique de cours d'eau et d'espaces verts convergents vers la Loire. Aujourd'hui, avec l'adoption du schéma directeur métropolitain Étoile verte, nous affirmons clairement notre détermination à renforcer les connexions essentielles entre les habitants et leur environnement naturel. Ce schéma représente une avancée significative pour la gestion territoriale durable. Doté d'un budget conséquent de 85 millions d'euros à l'horizon 2032, il permet de structurer une action cohérente face aux enjeux de biodiversité, d'aménagement urbain et de cadre de vie. Il répond également à une attente forte de la population qui souhaite pouvoir accéder à des espaces naturels mieux reliés, mieux identifiés et plus accessibles au quotidien.

Le caractère participatif du projet mérite une attention particulière. Le comité de pilotage, en étroite collaboration avec les 24 communes de notre Métropole, a mené un processus remarquable de coconstruction. Ce modèle participatif assure à la fois l'appropriation citoyenne du projet et garantit une mise en œuvre adaptée aux spécificités locales. Pour illustrer l'impact concret de cette initiative, évoquons le segment Erdre et Cens. Ce parcours reliera deux vallées emblématiques, celle de l'Erdre, affluent important de la Loire et qui offre une vraie respiration à Nantes – cette rivière, qualifiée par François Ier de "plus belle rivière de France", est attachante et abrite tout au long de ses rives métropolitaines de riches trésors environnementaux –, mais aussi celle du Cens, cours d'eau plus discret mais constitutif de l'identité paysagère et environnementale du nord-ouest de la Métropole. Cette rivière serpente au cœur de quartiers boisés et habités qui offrent un cadre naturel exceptionnel. Entre berges tranquilles et boisements ombragés, ce tronçon propose une respiration verte accessible et appréciée des habitants.

Ce projet d'Étoile verte entrera dans sa phase d'appropriation par le plus grand nombre de citoyens et de citoyennes lors d'une série événementielle deancements au printemps et à l'été 2025. Ces manifestations visent à attirer les habitants le long des rivières via un parcours de découverte intégrant diverses thématiques : nature, sport, culture, patrimoine et patrimoine, en portant attention à la sensibilité environnementale des milieux traversés, bien sûr. Ainsi, dans ce cadre et à Orvault, notre Fête de l'environnement organisée le 29 juin prochain proposera différentes animations et un programme convivial et

familial autour de la vallée du Cens. Pendant cette journée, j'en profite pour faire un petit focus, parmi de multiples animations, sur une balade commentée qui permettra de découvrir les 17 passerelles de la vallée du Cens qui ont été nommées dernièrement avec des noms de femmes ayant marqué l'histoire, et plus particulièrement l'histoire des droits des femmes à travers le monde et le temps.

Face à l'urgence climatique actuelle, l'Étoile verte se positionne comme une réponse volontaire et novatrice, attendue par nos concitoyens et concitoyennes. Elle témoigne de l'engagement de notre territoire à intégrer pleinement la nature dans les stratégies urbaines, avec des bénéfices environnementaux concrets : désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, ou encore protection des zones humides. Elle contribue ainsi à une meilleure qualité de vie, à une biodiversité préservée, et à une métropole plus résiliente et inclusive. Madame la Présidente, chers collègues, poursuivons ensemble la construction d'une Métropole nantaise porteuse d'un nouveau contrat social écologique et démocratique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, pour répondre à Marie Vitoux sur le texte qui a été voté par le Sénat, ce texte TRACE vise à proposer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux. Voilà ce que veut dire l'acronyme. Pour corriger quelque chose qui a été dit, l'objectif du ZAN est maintenu. Il s'agit d'assouplir les conditions de mise en œuvre de cet objectif. Peut-être dire aussi – puisque je vois que mon collègue Ronan Dantec demande la parole – qu'il faut peut-être que l'on s'oblige aussi à sortir de notre bulle métropolitaine – et ce n'est pas une critique – avec des spécificités d'urbanisation qui lui sont propres. Je peux vous assurer, mes chers collègues, qu'en dehors de notre Métropole, et peut-être des frontières du SCoT, la question de l'artificialisation et la question du ZAN est une véritable difficulté pour de très nombreux maires, de très nombreux élus locaux, quelle que soit leur sensibilité politique, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre. Je crois que c'est quelque chose que l'on doit entendre en tant qu'élus métropolitains, parce que nos réalités ne sont pas les mêmes que celles que vivent les territoires ruraux.

Enfin, je voudrais saluer – une fois n'est pas coutume – le vote de nos collègues sénateurs communistes. Il y a des élus communistes dans cette assemblée qui ont voté en faveur de cette trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux. Personnellement, je trouve que quand on arrive à avancer de manière transpartisane avec une majorité sénatoriale, mais aussi avec nos collègues sénateurs communistes, c'est sans doute que l'on s'approche d'une forme de vérité partagée qu'il faut savoir entendre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. Je vois que j'ai cinq demandes de prise de parole. Je vais donner la parole à toutes celles et ceux qui le souhaitent, c'est un sujet absolument déterminant. Je nous invite à ne pas refaire totalement les débats qui ont lieu dans d'autres assemblées de manière trop longue, même si la nature et la dimension majeure du sujet en question nécessitent, je le partage, les réactions des uns et des autres. »

M. Dantec : « Je vais peut-être un peu modifier la vérité partagée pour dire qu'évidemment, c'est un détricotage. Nul n'est dupe, et toutes les réactions, notamment d'un certain nombre de réseaux d'associations d'élus l'ont dit derrière : à partir du moment où il n'y a plus d'objectif à 10 ans de réduction de l'artificialisation, mais que l'on s'en remet au fait que par miracle, sans objectif à 10 ans, on tiendra quand même l'objectif à 2050, personne n'y croit. Strictement personne n'y croit. Je suis vraiment désolé que Laurence Garnier ait participé à cette fable. C'est une fable, et tout le monde le sait.

Il se trouve que je fais partie de la commission spécialisée qui existe au Sénat, qui elle est effectivement transpartisane, et on a travaillé assez bien sur la loi ZAN 2 (puisque l'on en est à la troisième loi sur le ZAN). On avait amélioré le texte initial qui ne prenait pas en compte les projets de l'État, qui était trop lié de manière mécanique, en disant : "On fera 50 % de ce qui a déjà été fait", et c'était finalement plutôt une prime aux mauvais élèves et pas aux bons élèves. On avait mis en place un certain nombre de dispositifs, comme la garantie rurale, et on avait fait plutôt une œuvre nécessaire. La loi TRACE n'est pas de même nature, elle est extrêmement politicienne, elle est totalement adossée à ceux qui ne respectent pas la loi, c'est-à-dire aux sauvages : Laurent Wauquiez, Christelle Morançais, les deux seules régions qui n'ont pas intégré l'objectif à 10 ans de réduction des émissions dans leur SRADDET et qui ont bloqué les choses, alors que toutes les autres régions, y compris de droite – Hervé Morin ou Gabrielle Bertrand dans les Hauts de France –, avaient déjà intégré dans leur SRADDET un objectif à 10 ans. On a fait énormément d'auditions, que ce soit Régions de France, que ce soit la Fédération des SCoT, présidée par un ancien gaulliste qui était au vitriol contre la remise en cause. En fait, cela s'est fait y compris contre les élus locaux. C'est une loi extrêmement politique, qui est totalement adossée à une certaine droite qui ne veut pas de la planification régionale. C'est très clairement ça, c'est un retour en arrière complet, on ne tiendra pas les objectifs. Si jamais on va dans ce sens-là – mais je sens bien que l'Assemblée nationale n'est pas prête à la loi TRACE

telle qu'elle est sortie du Sénat, d'après les indications que l'on a aujourd'hui –, si on continue dans ce sens-là, c'est vraiment aller, dans le contexte du réchauffement climatique, notamment avec ce que l'on a connu en Loire-Atlantique, ne serait-ce qu'en inondation, vers le grand n'importe quoi. Ce sont les élus locaux en premiers qui en seraient les victimes, alors que Madame Garnier, beaucoup d'élus de Loire-Atlantique, y compris des élus de droite, nous ont tous dit : "C'est du n'importe quoi, c'est une politique de stop and go de remettre en cause par la troisième loi ce que l'on a fait dans la deuxième, et ce n'est pas sérieux". »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Je voulais juste répondre à Madame Vitoux, et lui poser une question par rapport à son intervention. Vous savez ce qui m'a horrifié dernièrement à Orvault, Madame Vitoux ? Ce sont les centaines d'arbres arrachés pour construire le centre technique métropolitain au Bois Cesbron à Orvault. Comme par enchantement, personne ne s'élève dans votre groupe, alors que d'habitude, vous êtes si prompts à dénoncer chaque arbre qui tombe, sauf évidemment dans les villes écologistes. Vous parliez également du ZAN. Une petite devinette à l'assemblée : quel serait le comble pour un maire écologiste à la fin de son mandat ? Je vais vous répondre : que sa ville soit probablement plus artificialisée que renaturée. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Je vais évidemment exactement dans le sens des propos de Ronan Dantec. En tout cas, clairement, aujourd'hui, les élus n'ont pas besoin dans les communes d'un renoncement, ils ont besoin d'être accompagnés techniquement et financièrement pour mettre en œuvre le ZAN. Dans les discussions sur le SCoT, c'était transpartisan, et c'est ce qu'ont demandé les élus. D'ailleurs, le projet de SCoT est très volontariste sur cette question du ZAN. Par ailleurs, je m'étonne aussi toujours de ces élus qui mettent en avant la question de la souveraineté alimentaire, mais qui après ne proposent absolument rien, aucune planification pour éviter que les terres agricoles continuent à être grignotées, parce que pour être souverain, il faut pouvoir produire quelque chose sur des terres agricoles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais comme j'ai été interpellé par Laurence Garnier il n'y a pas très longtemps sur les inondations du périphérique, je pense quand même pouvoir dire que si on artificialise encore plus tous les territoires du Haut Gesvres, il me semble que l'on a de beaux jours devant nous pour continuer à avoir des inondations sur la Porte de Gesvres. J'aimerais bien qu'il y ait un peu de cohérence, que l'on ne vienne pas nous reprocher ici de ne pas être capables de lutter contre les inondations, qui seraient favorisées par ailleurs par des décisions malencontreuses prises à Paris, et notamment au Sénat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais conclure par la Sèvre, évidemment, mais vous me permettez quand même de sourire. Je sais qu'il faut savoir vivre avec ses propres contradictions, mais entendre dans cette assemblée critiquer les autorisations à bétonner devant Jacques Garreau – pardon, Jacques –, qui était maire au moment où l'on a décidé collectivement – quand je dis "on", ce n'est pas forcément nous – de raser une forêt pour y mettre une piscine sans qu'il n'y ait eu de la part de nos amis écologistes la moindre réaction... Oui, il faut savoir vivre avec ses contradictions.

"Rivière à l'humeur fluctuante comme les reflets du ciel, la Sèvre traverse Vertou sur 9 km pour rejoindre Rezé et Nantes avant de continuer sa course vers la Loire. Elle a façonné la ville en fédérant les villages dispersés sur ses rives, les unissant en jetant des ponts et des passages entre ses berges, à l'instar de la Chaussée des Moines, à la fois barrage et gué millénaire bâti par les moines. La géographie et cette histoire ont modelé l'esprit et l'identité de Vertou, 24 000 habitants aujourd'hui – oui, la publication date un petit peu –, urbaine par son appartenance à la Métropole nantaise, et porte d'entrée du vignoble par son essence, avec ses coteaux dévalant la Sèvre". Oui, Mesdames et Messieurs, l'histoire de nos villes, l'histoire de cette Étoile verte, l'histoire de nos villages, c'est bien sûr une histoire longue, et c'est ce que je voulais dire ce soir... Cet après-midi, pardon. Cela passe pourtant lentement ! Je vous le dis, très lentement ! »

Rires.

M. Amailland : « Ce texte n'est pas de moi, mais il est de Thierry Guidet, qui a fondé la revue *Place Publique*. Je voudrais dire que cette histoire et ce rapport au temps long, cette histoire et ce rapport aux communautés d'habitants, aux femmes et aux hommes qui ont su préserver nos communes pour qu'aujourd'hui nous puissions voter l'Étoile verte, je crois que c'est ce qui est important. Oui, nous pouvons

nous gargariser – et c'est très bien, je souscris, mon cher Jacques, à ce que l'Étoile verte nous aide à continuer à préserver nos communes –, mais soyons honorés et fiers que d'autres avant nous l'aient fait pour que nous puissions voter cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. Pardon, j'ai oublié une dernière demande d'intervention, mes excuses. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Je voulais réagir sur la discussion autour du ZAN. Je pense qu'il faut arrêter de faire croire que l'on ne peut plus construire. Par contre, il faut que l'on assume collectivement que construire, cela va coûter plus cher dans une perspective ZAN, puisqu'évidemment, quand on reconstruit la ville sur la ville, il faut intégrer des coûts de démolition, de dépollution. Bref, c'est plus cher. Je pense que le débat utile aux communes qui pourrait avoir lieu au Sénat, c'est celui du financement : quelle fiscalité locale ? Comment on redonne aux collectivités territoriales la capacité à lever l'argent nécessaire ? Bref, c'est un débat autour de la libre administration des collectivités et de l'esprit de décentralisation. C'est celui qui permettrait de remettre au bon endroit la discussion utile, à la fois pour construire des logements, puisque l'on est dans un département qui nécessite de construire de nombreux logements, et pour lutter contre l'étalement urbain. C'était ma contribution pour les sénateurs. Je pense que l'on serait au bon endroit de la discussion si on parlait finances plutôt que renoncement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Jacques Garreau. »

M. Garreau : « J'hésite à faire du hors-piste, parce que c'est vrai qu'avec le ZAN, on est un petit peu partis. On y reviendra peut-être cet après-midi, puisque j'aurai l'occasion de vous parler de la désimperméabilisation des sols dans nos cours d'école dans nos 24 communes. C'est une contribution modeste pour nous permettre d'atteindre les objectifs du ZAN.

Sur la forêt que l'on veut raser à chaque fois, finalement, de conseil en conseil, quelqu'un l'a dit tout à l'heure au début de ce conseil, ce n'est pas en répétant de conseil en conseil une contrevérité qu'elle devient vérité. C'est un peu le sparadrap : je pense qu'à chaque fois que je viens à la tribune, Rodolphe aime bien me coller ce sparadrap. Je vais lui rappeler un peu l'histoire. Au Moyen Âge, la forêt de Touffou, qui est située à Vertou, venait jusqu'à Bouaye, tous les historiens vous raconteront ça. Aujourd'hui, effectivement, on en recherche un peu la trace. Il en reste quand même, et nous n'allons absolument pas raser la forêt amazonienne de Bouaye.

Sur les deux aspects qui ont été évoqués en lien avec l'Étoile verte, je voudrais rassurer Martine Métayer, la ville centre n'a pas été oubliée, puisque nous avons des parcs, c'est-à-dire des débuts de ces branches, qui sont situées pour cinq des six sur la ville elle-même de Nantes, la sixième étant le parvis à la gare de Pont Rousseau, qui est un bel espace qui permettra de rejoindre Grand-Lieu. Le concept même d'Étoile verte nous vient de la Ville de Nantes, puisque c'est un ancien directeur à la retraite du service de la ville des espaces verts, Jacques Soignon, qui avait inventé pour la Ville de Nantes le concept d'Étoile verte. On voit aujourd'hui qu'il fonctionne très bien quand on regarde et que l'on dézoomme un peu à l'échelle de notre Métropole.

Une question a été évoquée sur l'attention à porter sur la surfréquentation. C'est très important, on a besoin de nature, on a besoin de cette respiration, mais la nature a besoin d'être préservée. Nous avons aujourd'hui une attention toute particulière là où nous avons effectivement une biodiversité, et les maires ont su nous le dire à plusieurs reprises. J'ai plusieurs exemples en tête où l'on nous a dit : « Cet itinéraire est modeste, c'est très bien, n'allons pas encourager plus de fréquentation, parce que nous allons détruire cette richesse environnementale ». Nous avons été à cette écoute. Là où il y a déjà surfréquentation – on a parfois des flux piétons et des flux vélos qui peuvent être assez élevés et qui détruisent le passage de la biodiversité –, nous avons, dans le cadre du schéma, essayé de travailler à des itinéraires bis pour pouvoir reconstituer un peu de biodiversité là où elle a été trop piétinée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que l'on peut saluer collectivement le travail important qui a été fait et qui permet d'ores et déjà d'enclencher un certain nombre de projets concrets, mais qui permet aussi de préparer les choses pour l'avenir. Je m'en réjouis. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

6 – PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030 – ADOPTION – CRÉATION D'UNE GOUVERNANCE OUVERTE – RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE)

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 6, je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui, nous allons adopter – normalement, si tout le monde le vote – le quatrième plan climat de la Métropole de Nantes. Ce n'est pas une mince affaire. Ce n'est pas une mince affaire, d'abord parce que cette adoption marque le fruit d'années de travail avec les habitants et les habitantes, et avec les associations que nous avons réunies avec les acteurs institutionnels et les citoyens dans plusieurs réunions pour travailler ensemble à ce plan climat. Nous inscrivons aussi ce nouveau plan climat dans le temps long des plans climat de la Métropole, celui qui a vu se succéder différents plans, différentes stratégies, et différents vice-présidents et vice-présidentes en charge de ces sujets. À chaque fois, on vient préciser, actualiser, construire une politique publique, petit à petit, sur des bases solides. Ce plan climat, c'est celui de l'adaptation au changement climatique, celui de la neutralité carbone, et celui de la mobilisation populaire.

Le deuxième élément pour lequel ce n'est pas une mince affaire d'adopter un plan climat, c'est que cela nous engage toutes et tous, et cela engage même tout le territoire sur le temps long. Que vous soyez habitants ou habitantes, que vous soyez quelqu'un qui travaille sur la Métropole, que vous soyez un touriste ou quelqu'un qui vient flâner pour quelques heures, vous êtes forcément concerné par cette transformation majeure qu'est le plan climat. Cette transformation, cette trajectoire, c'est celle de la neutralité carbone. On a déjà fait une partie du débat en juin, donc je ne vais pas vous rappeler tous les chiffres, mais je voulais au moins vous rappeler le point de départ, l'élément de base d'où nous sommes partis pour travailler ce plan climat. Sur les 20 dernières années, nous avons connu beaucoup de grandes transformations sur la Métropole, et toutes ces transformations, tout ce que nous avons mené ensemble, a permis de réduire de 35 % les émissions de gaz à effet de serre par habitant. Néanmoins, si on continue au rythme actuel, nous allons atteindre la neutralité carbone en 2320, c'est-à-dire avec 270 ans de retard. On le sait, on le sent, nous avons besoin de changer d'échelle sur notre action pour lutter contre le réchauffement climatique, et c'est pour cela que le plan climat que nous allons adopter affiche un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 46 % entre 2021 et 2030. C'est ce qui nous permettra d'être sur la trajectoire de la neutralité carbone. Ce monde de la neutralité carbone, néanmoins, c'est un monde qui tout de même se réchauffe, c'est un monde où les inégalités sociales qui découlent de ces changements vont continuer à se creuser, et c'est pour cela que l'on insiste fortement sur l'adaptation au changement climatique, qui est un impératif et qui est un élément très fort du plan climat. En plus de cela, nous devons travailler sur le consensus démocratique autour de ces transformations, et c'est pour cela que nous sommes arrivés avec cette idée de plan climat populaire, de mobilisation générale sur les questions climat.

Enfin, une dernière raison pour laquelle adopter un quatrième plan climat pour la Métropole de Nantes n'est aujourd'hui pas une mince affaire, c'est que finalement, nous continuons d'affirmer notre volonté de mener la bataille contre le réchauffement climatique, et finalement, de passer d'une civilisation carbonée et consumériste à une civilisation durable qui permet aux générations futures d'envisager un avenir serein. Ça, c'est une affirmation qui aurait presque pu paraître banale il y a quelques années. Malheureusement, on voit bien le recul dans le débat public de la question de l'écologie. Aujourd'hui, une des grandes puissances de ce monde est gouvernée par un pouvoir climatosceptique, et dans le débat public, on voit aussi qu'il y a eu un recul fort de la présence de l'écologie. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est affirmer que l'on ne suit pas simplement la mode, que l'on ne suit pas simplement ce qui est aujourd'hui sur les chaînes d'information en continu : on a des trajectoires sérieuses et dans le temps long, et c'est ce que l'on vient affirmer avec le plan climat.

J'étais venu vous présenter une première mouture en juin. En juin, nous avons voté à l'unanimité, ce qui est aussi un signal fort que nous avons envoyé. À l'unanimité, nous avons affirmé, par exemple, que oui, nous devons diminuer la place de la voiture individuelle dans la Métropole pour favoriser d'autres modes de transport comme le vélo, les transports en commun, la marche, toutes les mobilités actives, ou le covoiturage. À l'unanimité en juin, nous avons affirmé que nous voulions mettre la Métropole sur une trajectoire 100 % énergies renouvelables d'ici 2050, en lien avec les territoires alentour, notamment avec le Syndicat de l'énergie avec lequel nous avons récemment lancé une structure d'investissement public. À l'unanimité, nous avons affirmé qu'il fallait développer de nouvelles ressourceries, favoriser les matériaux biosourcés dans la construction, déployer de nouveaux réseaux de chaleur, mettre en œuvre un observatoire du microclimat urbain, et construire une politique publique du plan climat populaire, dont une brique sera bientôt révélée en juin ou en mai avec la bande dessinée du plan climat. Cette unanimité, on peut en être fiers, parce que cela montre que sur la trajectoire, sur la nécessité d'agir, nous arrivons à trouver un consensus. Ensuite, nous ne sommes pas naïfs, on sait bien qu'il y a plein de débats à avoir sur

la mise en œuvre, et c'est ce qui va s'ouvrir une fois que nous aurons voté le plan climat. Nous aurons peut-être des désaccords sur plein de sujets – sur le territoire, sur la vitesse, sur les modalités –, mais en tout cas, en juin, nous avons dit que nous étions à l'unanimité d'accord sur cette transformation.

Une fois que l'on a passé le plan climat, il a été soumis aux différentes parties prenantes. Nous avons reçu des retours, notamment de la préfecture qui souligne notre volontarisme en nous plaçant sur la stratégie nationale bas carbone, la future, ainsi que les objectifs européens Fit for 55. La Région a émis un avis très favorable, notamment en appuyant sur les trajectoires affichées. Nous avons eu une mobilisation citoyenne, je ne vais en citer que deux, parce qu'elles étaient particulièrement conséquentes et qualitatives : Alternatiba nous demande de bien travailler sur les enjeux environnementaux autour de l'aéroport, et mention spéciale pour les Shifters qui nous ont fourni un rapport d'analyse de 182 pages et qui nous demandent, entre autres plaidoyers, de bien travailler sur la question du fret ferroviaire et de son développement sur le territoire.

Je vous le disais, tous les retours de ces parties prenantes nous confortent dans la trajectoire que nous vous avons présentée. Ce plan climat est un vrai point de départ, et maintenant, ce qu'il faut, c'est nous engager dans cette transformation de la Métropole. Justement, la délibération que je vous présente aujourd'hui, c'est l'adoption du plan climat et deux premiers engagements qui seront pris avec cette délibération. Le premier, c'est le renouvellement de la labellisation "territoire engagé dans la transition écologique". Je viens souvent vous en parler, il faut savoir que notre première labellisation à la Métropole a cette année 10 ans. Cela fait 10 ans que nous sommes engagés dans ce label TETE. Depuis 2015, d'autres communes ont suivi le pas, comme Orvault ou Bouguenais. Vertou et Saint-Herblain ont également commencé la démarche. Nous avons obtenu en 2021 le niveau maximal pour la Métropole. Ce que je veux dire sur cette labellisation, c'est déjà qu'elle est très utile pour transformer la Métropole. On voit aussi que l'action pour lutter contre le réchauffement climatique et pour l'habitabilité de la planète, c'est quelque chose dans le temps long : on a besoin de référentiels solides, cela ne se décrète pas du jour au lendemain. Cela fait longtemps que l'on œuvre sur ce sujet dans la Métropole, avec les 10 ans du label TETE que nous voulons renouveler.

Le deuxième sujet que concret que nous vous présentons dans cette délibération, c'est la création du Forum métropolitain du climat. Nous voulons créer une instance de gouvernance ouverte pour réunir autour de nous les acteurs et les actrices qui œuvrent sur ces questions climat dans la Métropole, et avoir un espace pour s'inspirer de ce qu'il se passe dans la société, afin de repérer les initiatives susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du plan climat et de bénéficier d'une expertise locale. Nous ne sommes pas isolés et seuls dans nos politiques publiques, donc il s'agit d'avoir différents regards sur la politique publique que nous menons. Il s'agit de nourrir la réflexion des élus sur la mise en œuvre du plan climat, d'animer un réseau de partenaires qui nous a déjà servi pour la conception du plan climat et qui nous servira à l'avenir, et enfin, de porter un regard sur l'avancement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique publique du plan climat. Cette gouvernance ouverte est un élément important, parce que c'est la manière que l'on a de travailler à la Métropole, mais elle n'était pas formalisée sur les questions climat. Nous vous proposons d'acter la création de cette gouvernance ouverte, du Forum métropolitain du climat. Ensuite, nous travaillerons avec les services pour la liste exacte des membres et un lancement de cette gouvernance ouverte à l'été 2025.

En conclusion, puisque l'on a déjà beaucoup débattu du plan climat, et je voulais vous rapporter les retours que nous avons eus depuis quelques mois, je vais vous citer Jean Jouzel. Dans un livre qu'il a écrit récemment, il nous parle des solidarités entre pays, mais je trouve que cela s'applique aussi aux solidarités entre territoires face au changement climatique. Jean Jouzel nous dit : *"J'en reviens à la notion de solidarité entre pays. On ne parviendra pas à lutter contre le réchauffement climatique sans cela. Les économies parlent souvent d'un passager clandestin, un pays qui décide de ne rien faire et se dit que si les autres agissent, il en profitera. Je trouve cet état d'esprit scandaleux. Sans solidarité, on n'y arrivera pas, c'est le mot-clé de la lutte contre le réchauffement climatique"*. Aujourd'hui, nous affirmons que la Métropole n'est pas une passagère clandestine dans la lutte pour l'habitabilité de la planète, elle agit en lien avec le monde qui l'entoure, dans une alliance des territoires à l'échelle locale, nationale, comme internationale, et avec ce plan climat, nous allons donc pleinement affirmer notre rôle. Je vous remercie pour votre écoute. »

M. Affilé : « Merci, Tristan. Y a-t-il des prises de parole ? Jacques Pineau. »

M. Pineau : « Merci, Tristan, pour la présentation. Ce plan climat n'est pas la feuille de route de notre seul EPCI, mais celle de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle mobilise des institutions publiques, des entreprises, les associations et l'ensemble des habitants. C'est en agissant collectivement grâce à l'implication de chacun que nous réussirons à relever le défi de la transition écologique et que nous améliorerons la qualité de vie sur le territoire. Il constitue une réelle opportunité d'agir pour changer nos modes de vie et construire un nouveau cadre de vie collective, fondé sur la sobriété, la solidarité et la justice sociale. Au-delà d'une approche purement technique de l'aménagement, notre PCAET va permettre de coproduire des transformations profondes dans les modes d'habiter, de se déplacer, de consommer, de travailler et de vivre ensemble. En effet, au-delà des politiques publiques que nous conduisons, une

évolution des modes de vie est nécessaire pour éviter que la manière de consommer n'évolue pas, voire progresse, et ne viennent pas ainsi gommer les gains obtenus par le recours aux énergies renouvelables. Les stratégies d'implantation des ménages, les distances domicile-travail, les modes de consommation, les formes de loisirs et de tourisme sont autant de phénomènes ou de variables qui ont des conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre. Les circuits courts, la prévention des déchets, l'écologie du secteur productif, une gestion plus frugale du foncier et un rapprochement des fonctions deviennent des leviers de réduction globale des émissions. Dès lors, la remise en cause du modèle économique et la conception de nouveaux modes de vie nécessitent leur acceptation dans un projet collectif partagé, Tristan a évoqué la notion de consensus. Aussi, la participation active des citoyens et des parties prenantes locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions est indispensable et précieuse. Cela favorise une meilleure appropriation des enjeux climatiques par la population. La gouvernance ouverte dans le cadre du PCAET est essentielle pour renforcer l'engagement citoyen, mais aussi pour améliorer l'efficacité des actions, favoriser leur évaluation et leur adaptation. Une transparence accrue et une participation active ne peuvent que contribuer à une meilleure acceptation des projets par la population. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Hélène Naulin. »

M^{me} Naulin : « Merci. Chers collègues, nous voilà à quelques minutes de l'adoption de notre plan climat pour les 6 ans qui viennent, et qui, je l'espère, sera voté à l'unanimité. C'est un moment clé du mandat qui marque notre engagement collectif face à l'urgence climatique à l'échelle de notre Métropole, avec l'implication de toutes nos communes. L'enjeu collectif est majeur, il est décisif, parce que nous ne pouvons et nous ne devons laisser personne au bord de la route, parce que nos concitoyennes et nos concitoyens attendent que nous leur proposons des moyens d'agir, attendent de nous de l'enthousiasme et de l'espoir face à cette urgence climatique et pour relever les défis du climat. C'est cette dimension populaire que mon collègue, Tristan Riom, a donnée à ce plan du climat, et nous pouvons très chaleureusement l'en remercier. Une dimension populaire, une dimension de partage, en utilisant des vecteurs de communication efficaces, mais aussi une dimension d'éducation populaire qui sait accompagner avec force, mais aussi avec subtilité, les transformations profondes de notre société. La pertinence de ce plan climat a déjà été soulignée lors de la concertation publique, on y a relevé évidemment l'ambition des objectifs que ce plan climat porte, mais aussi la qualité des moyens qu'il veut mettre en œuvre.

Et puis cette instance de gouvernance ouverte, ce Forum métropolitain du climat qui sera composé d'actrices et d'acteurs de terrain, de citoyennes et de citoyens engagés, de personnes expertes, sera, j'en suis certaine, réveiller celles et ceux qui seraient encore un peu coincés dans un état de somnolence face à l'urgence climatique. En tout cas, ce plan climat dans son ensemble et ce Forum citoyen métropolitain du climat sauront, j'en suis certaine, activer et réveiller l'énergie si indispensable à l'action climat dans sa durée. Donc réveillons-nous, pour celles et ceux qui ne le seraient pas encore, adoptons ce plan climat, et félicitons et remercions par avance l'ensemble des acteurs et des actrices, des citoyennes et citoyens mobilisés. Un grand merci à Tristan et à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce plan climat si décisif pour les 6 années qui viennent. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. Quelques points d'attention par rapport à ce plan climat que vient de présenter Tristan. D'abord, sur l'atténuation, je crois qu'il faut avoir un chiffre récent en mémoire qui dit la marche pour atteindre les objectifs qui sont dans ce plan climat : d'après le Citepa, qui est chargé en France de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cette réduction sur l'année passée n'est plus que de 1,8 %. Le gouvernement avait beaucoup communiqué sur le résultat de l'année précédente, qui était aux alentours de 5 ou 6 %, mais cela n'a pas duré. Avec 1,8 %, on ne tient pas la neutralité carbone telle qu'elle est fixée par l'Union européenne.

Pourquoi ? Je crois qu'il faut quand même dire que l'on n'en peut plus des politiques de stop and go qui sont menées. On sait très bien que pour tenir les objectifs, il faut évidemment sortir des énergies fossiles. Cela veut dire une électrification très forte, adossée – c'est dans le plan – au développement rapide des énergies renouvelables. Le stop and go sur les pompes à chaleur, sur l'accompagnement des véhicules électriques – on sait très bien que les classes moyennes n'ont pas les moyens aujourd'hui ni de l'un ni de l'autre – entraîne aujourd'hui une baisse extrêmement rapide de la baisse de nos émissions. Là, on a un énorme problème. Comme c'est écrit dans le plan, on ne peut pas atteindre les objectifs tous seuls. Je crois que la phrase, c'est : *“Atteindre l'objectif dépend largement d'autres compétences que celles de la Métropole”*, on le sait. Là, on est vraiment à un moment d'alerte très fort. Ces politiques de stop and go ont en plus des conséquences sur l'emploi à la Métropole. Je pense à Saunier Duval, en difficulté sur sa fabrication de pompes à chaleur. Il faut vraiment les dénoncer, c'est extrêmement problématique. Derrière, certainement, dans les horizons qui sont devant nous, on ne tiendra pas les objectifs sans une mobilisation extrêmement importante de tout l'ensemble du système bancaire. Ce sont quand même des coûts extrêmement

importants aujourd'hui de réhabilitation de logements, les chiffres sont ambitieux dans le plan, de changement des choix énergétiques. Il faut absolument que l'on réussisse à entraîner l'ensemble de l'écosystème bancaire du territoire et l'ensemble du système économique pour tenir des objectifs aussi ambitieux en aussi peu d'années. Ça, c'est sur l'atténuation.

La nouveauté et la force de ce plan, c'est évidemment l'adaptation. Je crois que sur ce point, il faut dire quand même de manière très claire que cela va cogner très fort. Aujourd'hui, au vu des dynamiques mondiales – Tristan en a parlé à la fin –, de ce que l'on sait évidemment des objectifs chinois en 2060, de ce que l'on sait aussi de l'Inde qui vient de communiquer fièrement sur le fait d'avoir battu ses objectifs d'extraction de charbon, et je ne vous parle pas de l'Amérique de Trump, il est très peu probable que l'on évite le plus 3 °C mondial, et donc le plus 4 °C en France qui est dans le CNAC dans la deuxième moitié du XXI^e siècle. Ce sont des conséquences extrêmes sur toutes les politiques publiques. Je pense que dans quelques années, au conseil communautaire, une part importante de nos délibérations sera liée à l'adaptation au réchauffement climatique. On reparlera de la question de l'eau, on est passés quand même très près de la catastrophe en 2022. La Loire aussi basse, c'est quelque chose que l'on n'avait pas prévu aussi rapidement. On va avoir des besoins en énergie pour produire du froid l'été de manière conséquente. On va avoir des problèmes dans les transports publics s'il fait trop chaud, dans les rames de tramway. Ce sera vraiment dans tous les domaines. Pour faire écho à ce qui a été présenté précédemment sur la question de la santé, cela va être un des grands enjeux de santé publique de nos territoires, et cela va venir maintenant très vite. Je pense que l'on est dans ce moment, et c'est extrêmement important que ce plan aille de manière équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation.

Pour conclure par rapport à ce qu'a dit Tristan, puisqu'il a parlé de l'international et de cette solidarité nécessaire, la lutte contre le changement climatique se fait obligatoirement dans un cadre de solidarité internationale. Nous venons, 3 ans après Nantes, d'organiser cette semaine à Marseille le plus grand sommet européen jamais organisé sur le changement climatique et l'adaptation. Je crois qu'il faut vraiment, Madame la Présidente et Madame la Présidente de France urbaine, remobiliser sur ces enjeux tous les réseaux de collectivités territoriales, nationaux et internationaux, parce que l'on va sur un monde qui va beaucoup changer, et il faut que la voix des collectivités qui portent une bonne partie des réponses – c'est ce qu'a présenté Tristan – soit remobilisée fortement, car ce sont des enjeux absolument considérables. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots, parce que je pense que l'on est tous conscients ici – j'ai cru entendre Hélène Naulin douter un peu – de la réalité du changement climatique. Je pense que c'est important de le redire dans un contexte international climatosceptique d'un côté, et de l'autre côté, un contexte de radicalité qui parfois s'exprime à travers la violence. Je pense que c'est important de redire que l'on est tous conscients de la réalité. Peut-être que ce qui va nous différencier ensuite, ce sont les actions concrètes, les mesures, les objectifs que nous pourrions, les uns et les autres, nous fixer, entre d'un côté ce que certains appellent "les partisans de l'écologie punitive", et de l'autre les partisans d'une écologie plus incitative.

Tristan Riom a fait un exposé, je crois, très réaliste sur la situation dans laquelle on se trouve ici au niveau de Nantes métropole, avec une qualité de l'air qui se dégrade, une valorisation de nos déchets qui n'est quand même pas excellente. Il aurait pu rajouter que notre réseau de transport, moi qui l'utilise tous les jours, je peux vous dire que l'on a un niveau d'entretien qui pose des problématiques et des difficultés, et que quasiment tous les jours, vous avez des incidents sur le réseau qui font que pour attirer de nouveaux usagers, pour avoir une attractivité et un confort pour l'utilisateur, ce n'est évidemment pas formidable. Vous avez fait des choix en matière de gestion des déchets, de priorité à l'incinération, qui posent un certain nombre de questions aussi, notamment en lien avec notre réseau de chaleur. Je siège dans des conseils d'administration de lycées et j'ai beaucoup de remontées sur ces établissements qui sont reliés au réseau de chaleur sur le fait que les factures ont explosé dans des proportions qui sont beaucoup plus importantes que dans les établissements qui ne sont pas reliés au réseau de chaleur. Il y a quand même un certain nombre de choix qui ont été opérés et qui posent des questions, et qui posent d'autant plus de questions avec ce nouveau plan, avec les objectifs que vous fixez. C'est un peu une habitude de votre part, vous fixez des objectifs ambitieux. La question, c'est : dans quelle mesure êtes-vous capables de les atteindre ? On en parlait ce matin ou à d'autres occasions en matière de production de logements. Là encore, on s'interroge un peu sur le réalisme de ce plan et sur votre capacité à atteindre des objectifs. Vous fixez, par exemple, la rénovation énergétique de 10 000 logements. Quand on regarde la réalité de ce qui se fait sur le territoire métropolitain aujourd'hui, on est très loin de cet objectif. La question derrière, c'est : quels moyens collectivement on met pour atteindre ces différents objectifs ?

Un petit mot aussi sur la gouvernance. Je crois que là aussi, multiplier les comités, les commissions, les gouvernances ouvertes, etc. – vous les appelez comme vous le voulez –, cela pose une question derrière sur l'efficacité et la simplicité des dispositifs. Je pense qu'il faut que l'on soit vigilants à ce que cela ne débouche pas sur de la frustration, ou au final du désengagement de citoyens, d'acteurs qui, avec leur bonne volonté, avec leurs compétences, ont envie de s'engager. Voilà ce que je voulais vous dire. Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous voterons cette délibération, mais avec ces réserves sur les moyens derrière pour atteindre les objectifs qui sont fixés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Hairy. »

M^{me} El Hairy : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Évidemment, la transition écologique, c'est notre enjeu majeur et collectif. Pour le coup, faire de notre pays un grand pays qui sort des dépendances aux énergies fossiles, évidemment, nous nous y attelons. Évidemment, nous voterons cette délibération, mais on est sceptiques sur la marche à suivre, sur la méthode et les moyens que nous allons mettre en place pour les atteindre. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 46 % d'ici 2030 et atteindre 100 % d'énergies renouvelables locales d'ici 2050 alors que l'on est à 9 % aujourd'hui, c'est un plan d'action, c'est un affichage. Maintenant, on sera vigilants à la mise en œuvre de la mobilisation, des moyens et des étapes de suivi. On est extrêmement vigilants aussi sur le fait de ne pas opposer sur les questions de mobilité des usagers. On pense évidemment aux modes de transport individuel, et à la voiture en particulier, quand l'offre de transport collectif ne répond pas à un certain nombre de besoins horaires. Mais également, dans le fond, Madame la Présidente et chers collègues, l'instance de gouvernance ouverte est une bonne idée, mais maintenant, c'est dans sa mise en œuvre dans ses travaux qu'il faudra être vigilants. Au-delà de l'objectif, on sera dans le suivi et la mise en œuvre des étapes pour que ce soit une réalité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Je voulais juste préciser quelque chose. Cela fait un moment que l'on n'en a pas parlé, mais on est très clairs sur le fait que l'objectif unique c'est de lutter contre le changement climatique. Heureusement, tout le monde partage cet objectif. Maintenant, on se rend compte aussi que l'on met sous cloche un sujet important : le nucléaire. C'est-à-dire que vous avez des ambitions que l'on a envie de partager, que l'on a envie de suivre, simplement, aujourd'hui, si on parle des ENR sans parler d'une vraie ambition sur le nucléaire, c'est assuré que l'on n'y arrivera pas. Il y a énormément de bonnes choses qui ont été faites. Sur le territoire – c'est une mesure nationale – on voit pousser les ombrières photovoltaïques, ces ombrières que l'on voit sur les parkings, notamment des supermarchés, qui permettent à peine aux supermarchés d'être autonomes sur leur propre consommation énergétique. C'est-à-dire que tout ce que l'on est en train de mettre en place commence à fonctionner, mais cela n'ira pas assez vite pour rattraper nos objectifs liés au changement climatique.

Après, le changement climatique n'a pas de frontières, et vous l'avez très bien dit sur l'Inde. L'Inde se félicite de sa production d'extraction de charbon, mais il y a aussi les États-Unis qui en ce moment ne sont pas franchement dans une bonne période pour contrer le changement climatique. L'Allemagne, en revanche, partage nos valeurs, partage notre ambition, et a mis en place un tout ENR hors nucléaire. Aujourd'hui, regardons les cartes de cet hiver en émissions de CO² de l'Allemagne face à la France : la France est le bon élève, alors que nous savons pourtant que nous sommes en retard. Si nous sommes bon élève, c'est parce que nous avons le nucléaire, mais si nous ne sommes pas un élève parfait, c'est parce que nous n'avons pas assez de nucléaire. Le nucléaire, évidemment, pose des problèmes de sécurité, on l'a vu, mais simplement, aujourd'hui, il est temps de réinvestir le nucléaire, parce qu'en réinvestissant dans le nucléaire, on va pouvoir amener une recherche-développement qui amènera des solutions beaucoup plus sécurisées et qui sont la solution pour lutter contre le changement climatique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hélène Naulin. »

M^{me} Naulin : « Je vous avoue que j'ai hésité à reprendre la parole, mais là, je ne peux pas m'en empêcher. J'entends Julien Bainvel qui dit qu'il ne faut pas que je doute sur l'objectif partagé autour du climat. J'entends Sarah El Hairy qui dit : la transition écologique, c'est majeur, mais. La dernière intervention sur le nucléaire me laisse sans voix. Comment considérer que le nucléaire serait une solution demain ? Comment ignorer que le nucléaire et la recherche des matières rares qu'il nécessite d'avoir est en partie à l'origine des problématiques géopolitiques de ce monde ? Comment considérer que demain le nucléaire pourrait fonctionner avec des centrales qu'il faudrait refroidir avec une eau que l'on a besoin de boire, plutôt que de l'utiliser pour une énergie qui peut être produite bien autrement par des énergies renouvelables ?

Quand j'entends "quels moyens vous donnez-vous ?", nous, on se donne les moyens. Oui, on a des objectifs ambitieux, et c'est normal d'avoir des objectifs ambitieux. Il y a une urgence climatique qui est un petit peu majeure, on a un gros mur en face de nous. Si on se donnait des objectifs à la petite semaine, c'est sûr que

l'on ne serait pas en capacité d'y arriver. Donc oui, on se donne des objectifs ambitieux, les moyens sont là, et notamment en termes de méthode. Le Forum métropolitain du climat, faire avec les citoyens, oui, c'est efficace. Ce n'est pas forcément un comité Théodule en plus, c'est juste une manière d'embarquer le collectif. On a véritablement besoin de cela. J'aimerais que vous nous donniez des leçons de méthode, d'objectifs et de moyens le jour où vos familles politiques ne seront pas les premières à couper tous les budgets nationaux et tous les budgets qui pourraient être dévolus aux collectivités pour massifier encore plus les actions ambitieuses que l'on mène sur les territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, puis Julien Bainvel. »

M. Richard : « Je ne vais pas vous donner des leçons, mais je vais vous faire juste imprécis technique. Aujourd'hui, vous regardez le nucléaire comme dans les années 60. Si vous regardez le nucléaire comme le nucléaire des années 60, je vous rejoins, ce n'est pas l'avenir. Il se trouve qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui se sont concentrées et qui ont travaillé sur des travaux de modernisation, avec des systèmes différents qui font que l'on ne refroidit plus forcément avec de l'eau, on refroidit avec du sel, ce qui est beaucoup plus sécurisé. En termes de combustible, cela a été démontré par des entreprises chinoises et américaines, on est capable aujourd'hui d'utiliser les déchets nucléaires comme combustible. Je vous rappelle que ce sont les Verts qui ont arrêté Superphénix, qui était un projet dans les années 90 qui permettait de réduire de plus de 70 % nos déchets nucléaires. C'était une avancée majeure, c'était une projection vers l'avenir qui nous permettrait aujourd'hui de lever le menton avec fierté, en disant que la France était le pays qui permettrait de lutter efficacement... À quel prix ? Je pense que la planète n'a pas de prix, Madame. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci. Je pense que c'est intéressant. C'est sans doute l'une de nos différences avec les écologistes, les élus écologistes nous disent : "zéro nucléaire", et vous tentez de faire croire que ce que nous disons, c'est "100 % nucléaire". Pas du tout, nous défendons le mix énergétique, la diversité de la production d'énergie. Quand je lis ce matin dans la presse notre Vice-président nous expliquer que couvrir d'ombrières photovoltaïques les parkings de la Beaujoire permettra d'assurer la production en électricité pour 250 foyers, je me dis que l'on est loin de pouvoir gérer la consommation des 670 000 habitants de notre Métropole avec le photovoltaïque. Misons sur une énergie qui n'émet pas de gaz à effet de serre, travaillons sur le photovoltaïque, travaillons sur l'ensemble du mix énergétique pour avoir quelque chose qui soit efficace, qui soit écologiquement responsable, et qui nous permette d'affronter les défis qui sont devant nous et qui sont extrêmement importants. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, très rapidement, une réaction, parce que je vois nos collègues de la droite, de l'opposition se justifier sur la conscience aiguë qu'ils auraient des enjeux du changement climatique. C'est effectivement important de le préciser, mes chers collègues, quand certains de vos amis politiques, dans d'autres assemblées, citent en modèle le génial Elon Musk qui disait que le risque lié au changement climatique est beaucoup plus lent que ce que prétendent les alarmistes. Donc oui, vos amis politiques, y compris dans d'autres assemblées, font fi de la question du changement climatique et de ses impacts sur les milieux et les hommes et les femmes de cette planète. Vous faites donc bien de préciser votre conscience aiguë de la problématique.

Enfin, pour Madame El Hairy, effectivement, j'approuve sa vigilance quant à la mise en œuvre de nos ambitions volontaristes qui ont été présentées et proposées par Tristan Riou. Nous allons appliquer cette même vigilance, effectivement, aux politiques mises en œuvre, là encore, par vos amis politiques, qui ne font que réduire à la fois les budgets dédiés à la transition écologique, comme le soutien aux particuliers ou aux entreprises en la matière.

Enfin, également du côté de la droite et de l'opposition, on peut entendre cette question de l'électrification du pays, mais il faudrait peut-être vous mettre en accord avec vous-mêmes, notamment sur les doubles discours. Oui, effectivement, nous allons avoir besoin d'un choc d'électrification du pays, mais peut-être pour cela faudrait-il soutenir les luttes des salariés, des agents, notamment d'EDF – je pense à ceux de Cordemais – lorsqu'ils font des propositions de transition écologique, d'un outil de production électrique qui contribuerait justement à la transition écologique de nos territoires. En cela, vous n'êtes pas très raccordés, justement, entre les propos et les actes, donc un petit peu de cohérence et un petit peu moins de doubles discours. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je ne suis pas forcément, vous le savez, très fan du nucléaire, mais je ne suis pas non plus un partisan acharné de la fermeture immédiate. Je pense que l'on a besoin d'électricité. On a aujourd'hui un mix énergétique qui fonctionne et qui doit muter à terme. Pourquoi ? Parce que : risques, combustibles, déchets, dépendance extérieure. Si c'est cela que vous projetez pour l'avenir, je vous dis que je préfère que l'on investisse dans les énergies renouvelables, dans la question du stockage de l'électricité, parce que là, on a un vrai défi pour l'avenir, plutôt que d'investir sur la production d'électricité avec une énergie nucléaire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Madame la Présidente, je pense que ce qu'a proposé Tristan Riom méritait un débat un peu plus étayé. Je ne sens pas la droite, dans ses interventions, en capacité encore de piloter un plan climat à l'échelle de la Métropole au vu du niveau des interventions. Sérieusement, ramener le débat sur plus ou moins de nucléaire, alors que l'on est à des prix négatifs de l'électricité, puisque l'on ne réussit pas la transition de notre société vers l'électrification, c'est un peu hors-sol. Cela vous permet de faire un débat de posture, mais nos questions premières ne sont pas là. Nos questions premières sont : comment réussit-on à marche forcée une électrification ? Cela coûte beaucoup d'argent. Aujourd'hui, l'État se désengage. Madame El Hairy, vous avez été au gouvernement. Je le redis, il y a un désengagement qui fait que l'on n'y arrive pas, que les chiffres sont mauvais, et c'est là-dessus que l'on aimerait vous entendre, y compris demain en termes de mobilisation financière à l'échelle de la Métropole pour atteindre 10 000 réhabilitations. C'est beaucoup d'argent. C'est là que l'on vous attend, pas sur un débat qui est totalement à côté du sujet sur plus ou moins de nucléaire. Je suis très déçu de vos interventions. J'ai bien noté que vous n'êtes pas du tout intervenus non plus sur l'adaptation qui va être un défi absolument central. Cela donne quand même l'impression que vous découvrez encore un peu le sujet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Nicolas. »

M. Nicolas : « Merci d'avoir abordé ainsi le nucléaire, mais je trouve que cela brouille un peu l'écoute. Pourquoi ? Parce que le nucléaire, par rapport au climat, n'a juste rien à voir. Construire des réacteurs nucléaires, c'est quelque chose qui se fait sur un long temps. On n'est pas capables de construire ici, d'ici 5 ans, une seule centrale nucléaire. Résultat ? Ce débat n'a rien à voir avec le climat. Pour le climat, il faut agir maintenant. Le nucléaire ne permet en aucun cas d'agir maintenant. Après, quand on prend un peu de recul, vous avez parlé de surgénération et de fabrication de nouveaux combustibles à partir des déchets. Je vous rappelle – je suppose que vous le savez – que quand vous retraitez des déchets pour les diviser, vous en créez de nouveaux, c'est-à-dire que ce n'est pas une réduction du nombre de déchets : vous augmentez la masse des déchets. Franchement, on est sur un débat qui n'a juste aucun sens. Vous aviez par contre complètement raison quand vous parlez des supermarchés qui, avec leurs photopiles, n'arrivent même pas à atteindre une production équivalente à leurs dépenses. Cela montre ce que tous les scientifiques disent, c'est qu'il est juste impossible de maintenir notre niveau de consommation de manière durable. C'est-à-dire que grosso modo, il faut que nous arrivions à une consommation d'un tiers de notre consommation actuelle. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale, et ensuite je redonne la parole à Tristan Riom. »

M^{me} Impériale : « C'était juste pour indiquer que l'on n'a pas besoin d'être de droite ou de gauche pour tous se dire que l'on sait que nous sommes en urgence climatique. Je crois qu'il faut vraiment arrêter de caricaturer, et je crois que de toute manière, ce qui déplaît aux habitants et aux habitantes, c'est ceux qui donnent des leçons. On n'a pas à donner des leçons aux habitants. Les habitants le sentent bien que l'urgence climatique est à leur porte, parce que ce sont les plus vulnérables qui subissent le problème de résilience. Ce que je voulais aussi dire, c'est que l'on a tout à fait confiance, droite et centre, du fait que l'on doit s'adapter et atténuer. Hier, à Bouguenais, on a eu une conférence en commission urgence climatique qui a été très riche, avec aussi des élus de la minorité, en mairie principale.

Je voulais aussi préciser que le Parti communiste ne précise pas s'il faut ou pas que le nucléaire soit encore présent sur le territoire français : c'est engager un débat qui ne prend pas de hauteur. Quand on parle du PCAET, je pense qu'il n'est pas complètement inique dans le débat d'intégrer cette question : est-ce que vous êtes pour le mix énergétique ? Ou est-ce que vous êtes contre le mix énergétique ? En tant que mairie de Bouguenais, nous adaptons ce PCAET, et je vais le voter sans aucune hésitation. En revanche, je pense qu'il faut voir les choses de manière globale, et que le nucléaire fait aussi partie du débat pour que l'on puisse adapter ce PCAET de manière réaliste. D'ailleurs, là aussi, le Parti communiste va aller défendre des salariés qui ne veulent pas des fermetures des centrales à charbon ailleurs en France, et ici, il nous fait des leçons de morale en ne précisant pas s'il est pour ou contre le nucléaire. Là, je reprends les propos de Julien Bainvel. Ce qu'il a voulu dire, c'est qu'il ne faut pas caricaturer. D'être contre tout et de faire croire qu'avec des panneaux photovoltaïques et des éoliennes on va réussir à produire assez d'énergie, c'est faux ! C'est complètement inique de dire cela. Ce qu'il a dit, c'était le mix énergétique.

Je vais aller plus loin quand je reprends le sénateur, Monsieur Dantec. Il sait très bien qu'aujourd'hui, en France, pour l'instant, on ne serait pas capables de relancer des centrales nucléaires. On n'en est pas capables en France parce que l'on a pris trop de retard. Pour moi, ce n'est pas hors sujet. Je voterai le PCAET. Nous sommes aussi très conscients de l'atténuation, nous sommes aussi très conscients de l'adaptation dans nos communes. En revanche, ce débat de mix énergétique est crucial, il n'est pas hors sujet. Là aussi, que l'on n'essaie pas de défendre une chose ici, à la Métropole, et avec son parti politique d'en défendre une autre ailleurs en France. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Deux choses. Je crois que les positions des uns et des autres sur ce sujet ne sont ni neuves ni inconnues, donc on n'est peut-être pas obligés de faire comme s'il y avait un débat là-dessus. Ça, c'est la première chose. Deuxième chose, je le dis quand même, ce qui a été présenté par Tristan Riom recouvre des enjeux bien plus larges, bien plus globaux, bien plus transversaux que la manière dont le débat est adopté. Je le dis, parce que je regrette franchement la tournure que prend le débat. Je vous le dis comme je le pense, ce débat collectivement n'est pas au niveau du travail qui a été fait, qui a été fait en lien avec les uns et les autres, qui a été fait en lien avec les communes, qui a été fait en mobilisant différentes politiques publiques, qui a été fait, cela a été rappelé, dans un contexte national et international absolument crucial sur ces sujets. Robin Salecroix, qui s'était pour le coup plutôt tenu à l'objet de la délibération, naturellement, redemande la parole, et je vais volontiers la lui donner. Franchement, je vous invite à partir du travail de fond qui a été fait. C'est un travail ambitieux, audacieux. On peut être d'accord, pas d'accord, le critiquer, demander à ce qu'il soit progressé, s'assurer avec vigilance – pour reprendre le terme – de la mise en œuvre, mais franchement, prenons le temps de lire, de regarder ce qui a été travaillé, pour avoir un débat qui soit digne du travail qui a été fait par nos équipes, et notamment par les services qui nous accompagnent. Franchement, je vous le dis comme je le pense : là, on n'y est pas. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Je vous avoue que je n'avais pas vu venir cette remise en question de l'éventuelle cohérence des communistes sur leur politique énergétique et leur vision du mix énergétique entre ce qu'ils défendent à la Métropole et ce que l'on défend nationalement. Replongeons-nous dans les derniers conseils métropolitains, où à de nombreuses reprises le groupe des élus communistes et républicains s'est exprimé sur sa vision de la transition écologique de notre territoire, sur l'enjeu d'un nécessaire choc d'électrification alliant à la fois une augmentation de la production d'énergies renouvelables, mais aussi la création de nouvelles centrales nucléaires. Excusez-moi d'avoir concentré mon propos sur ce qu'il se passe ici sur le territoire métropolitain et sur le territoire de la Loire-Atlantique où, sauf erreur de ma part si je suis très fatigué, nous ne disposons pas de centrale nucléaire. J'ai même souhaité faire un détour avec cet enjeu de la production énergétique décarbonée, ou en tout cas moins carbonée, avec le sujet de la centrale de Cordemais. Sujet sur lequel, là aussi, la cohérence des communistes, je crois, n'est pas ou peu attaquable. Nous sommes aux côtés des salariés depuis les premiers jours de leur mouvement et de leur mobilisation, à la fois pour préserver l'emploi et pour nous permettre de continuer de produire de l'électricité au plus proche des besoins et des nécessités du territoire, notamment à travers le recours à la biomasse. Je veux bien que l'on puisse débattre de tout, du fond et de la forme, et je crois d'ailleurs que c'est encore une fois très révélateur des visions politiques que nous pouvons avoir sur les différents pans de notre hémicycle et de notre assemblée. Je crois que ce n'est pas une question de se donner des leçons, c'est juste un débat démocratique relativement sain, je crois, qu'ici aussi nous nous posons la question de l'avenir de notre pays sur la question de la transition écologique. Je crois qu'en la matière, le Parti communiste français n'a aucune leçon de cohérence à recevoir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Je vais commencer sur l'énergie. Le principe d'une trajectoire, c'est bien d'afficher des ambitions, et parfois de les rehausser. Quand vous dites "on ne fait pas 10 000 rénovations de logements par an", vous avez raison. On dit que c'est ce qu'il faudrait que l'on fasse. Avec la délibération que l'on présente aujourd'hui, on explique que pour tenir nos engagements, il faut atteindre ce chiffre-là. Aujourd'hui, on est à peu près à moitié moins. Ce que l'on affiche aujourd'hui, c'est la nécessité de renforcer nos efforts. C'est pareil sur la question de la pratique du vélo. On ne tient pas les trajectoires actuelles si on est à 12 % de part modale du vélo en 2030, et c'est pour cela que l'on dit que l'on va viser 15. C'est bien l'objectif d'un travail de scénarisation et de planification écologique que l'on fait ici, c'est de regarder les politiques publiques que nous avons, de regarder les grands objectifs que nous avons, de regarder si cela se rencontre, et si ce n'est pas le cas, de renforcer certains objectifs.

Sur la question du réseau de chaleur, j'ai entendu dire que certains lycées payaient plus cher en réseau de chaleur que si c'était au gaz. Je crois avoir déjà entendu cela. Je réitère le fait que je ne comprends pas comment c'est possible. À la limite, il y a simplement le fait que lorsque le gouvernement a mis en place un

bouclier tarifaire, ils ont exclu les professionnels, ce n'était que pour les particuliers, et donc les lycées n'étaient pas concernés par le bouclier tarifaire. Sur ce sujet, on en discute, on va se voir à la pause, vous m'expliquez de quel lycée il s'agit, et on peut regarder avec les équipes quelle est la raison. Parfois, il faut juste régler les systèmes. Les réseaux de chaleur restent une solution fiable et la plus économique.

Je vais ensuite parler de la question de la gouvernance ouverte, parce que j'ai entendu dire que multiplier les commissions est moins efficace. Je le partage avec vous, c'est une préoccupation. En plus, dans la vie d'élu, on a assez de réunions comme ça, donc ce n'est pas un plaisir que de rajouter des réunions. En fait, la gouvernance ouverte que nous allons monter vient répondre à un besoin existant. Aujourd'hui, en tant que vice-président, je suis très interpellé par de nombreux collectifs qui me disent : "Et si vous faisiez cela, et si vous faisiez ceci ?". En fait, ils nous demandent, soit d'évaluer des politiques publiques, soit de prendre en compte des idées qu'il y a sur le territoire. Je trouve cela plus démocratique de dire que l'on fait cela collectivement, on se réunit autour de la table, et on discute de ce qui fait sens, plutôt que ce soit simplement moi dans mon bureau. C'est aussi pour cela qu'il est intéressant d'avoir des gouvernances ouvertes, pour dire : "La question du climat, ce n'est pas simplement le vice-président qui a l'étiquette climat à la fin de son titre, c'est un sujet territorial qui concerne tout le monde, et c'est pour cela que l'on en débat collectivement". En tout cas, quand on demande aux acteurs et aux actrices, ils sont d'accord avec cette idée, donc ma foi, elle a l'air bonne.

Ensuite, sur la question du 100 % énergies renouvelables, je vous rappelle quand même que vous avez toutes et tous voté une stratégie 100 % énergies renouvelables qui explique comment on va faire. Il ne s'agit pas de dire qu'avec les parkings de la Beaujoire on va répondre à toute la trajectoire. La feuille de route que vous avez votée dit : "Il faut réduire de moitié les consommations d'énergie d'ici 2050, et en 2050, on aura la moitié de notre énergie que l'on pourra produire localement, et la moitié de notre énergie qui sera importée des territoires voisins". C'est pour cela que nous travaillons avec le Syndicat d'énergie de manière rapprochée, parce que l'on aura forcément de l'importation d'énergie, et on veut s'assurer qu'elle soit de sources renouvelables. C'est vraiment ce que l'on a voté en décembre dernier, vous pouvez visionner les débats.

J'attire votre attention sur le fait que pour le coup, on a des enjeux d'accompagnement de l'État aussi, parce que l'on fait de la planification par rapport aux éléments que l'on a, mais on a eu une nouvelle il y a quelque temps d'un nouvel arrêté sur les tarifs d'achat pour le photovoltaïque qui fragilise toute la filière. Pour le coup, on a beau faire de la planification, si on vient casser les filières comme ça avec de nouveaux arrêtés, cela vient vraiment nous mettre à mal et mettre à mal tout le monde. Nous, on fait notre job qui est la planification territoriale et d'essayer d'attendre la neutralité carbone, et il faut de l'autre côté qu'il y ait une certaine stabilité. J'en arrive donc à cette question du stop and go, parce qu'en effet, la planification territoriale nous sert à éviter le stop and go, elle nous sert à envoyer un message à toutes les filières économiques, énergétiques qui sont liées aux questions climatiques. Voilà ce que l'on veut faire.

Je vais faire un petit détour sur l'hydrogène, puisque l'on a visité une entreprise avec Johanna Rolland récemment là-dessus. Ils nous pointaient qu'il y a 4 ans, on s'était mis à parler de l'hydrogène dans des termes particulièrement élogieux comme si c'était la solution absolue, certains ministres ont même parlé d'une énergie renouvelable, alors que c'est un vecteur. C'était un peu la confusion. Notre réaction était de dire : "Oui, l'hydrogène est un élément de la solution, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga". On essaie d'avoir une position constante, c'est-à-dire ni excessivement enthousiaste, ni de repousser les différentes solutions. Finalement, on a clairement reculé sur l'hydrogène, donc les entreprises sont embêtées. Nous voulons avoir de la constance, et c'est l'objectif de la planification. J'attire votre attention sur le fait que vous avez un formidable document sur votre bureau. Formidable, parce que l'on a essayé de le faire synthétique, donc vous pourrez prendre connaissance du plan climat de manière synthétique, et vous pourrez également lire les centaines de pages que nous avons rédigées pour rentrer dans le détail.

Je ne vais pas rentrer dans le débat du nucléaire qui a déjà été largement fait. Ce que je vais juste dire, c'est que cette histoire de 100 % énergies renouvelables est partagée avec l'ensemble du territoire, parce que c'est quelque chose que l'on discute avec le Syndicat d'énergie. Le Syndicat d'énergie est un espace transpartisan, donc il ne s'agit pas là de position dogmatique, mais c'est une position partagée par le territoire, et c'est ce à quoi nous sommes attachés.

Une petite déception quand même sur le fait qu'assez peu ont relevé le souhait de travailler sur le plan climat populaire, le souhait de travailler sur l'adaptation. Certains l'ont fait, donc je vous en remercie. Cela me paraît être, en effet, un des éléments importants du débat.

Je vais terminer mon propos en remerciant toutes celles et ceux qui ont contribué, parce qu'un travail aussi conséquent, c'est beaucoup de travail, et des relations humaines qui se tissent au fil des mois. Merci beaucoup aux services qui ont fait émerger ce nouveau plan climat dont nous pouvons être fiers. Maintenant que nous avons une feuille de route, que nous allons voter la trajectoire, il n'y aura plus qu'à faire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots pour conclure. D'abord, je voudrais revenir pour démarrer sur un point que Ronan Dantec a évoqué dans son intervention. Aujourd'hui, les scientifiques nous disent clairement que là où l'on pouvait espérer il y a un temps que le réchauffement soit à plus 1 ou plus 2 °C, la probabilité la plus forte est quand même sans doute que l'on se situe demain entre 3 et 4 °C. Je l'évoque là, parce que c'est ce qui a amené les mêmes scientifiques et climatologues, lors de la dernière COP, à dire que nous sommes en réalité en territoire inconnu pour le climat, au sens de la nécessaire prise de conscience de l'ampleur du défi qui est devant nous. Je l'évoque ici, parce que bien sûr que l'on est tous conscientisés à ce sujet, je n'en doute pas, mais dans un moment où il y a outre-Atlantique des remises en cause, et de ces sujets, et de la véracité de la parole des scientifiques, je crois vraiment qu'il est de notre responsabilité de prendre la mesure de l'ampleur – j'insiste, de l'ampleur – et de l'urgence du sujet qui est devant nous. Ce n'est pas pareil de dire "il faut s'en occuper un peu", ou de dire "c'est la priorité qui est devant nous, parce qu'il en va tout simplement de l'avenir du vivant et de l'avenir de nos enfants". Vraiment, je nous invite collectivement à nous pencher sur les derniers travaux des scientifiques. Je le redis, cette rigueur, cette expertise doit être la matrice de notre action collective.

Je voudrais ensuite partager avec vous deux éléments. Le premier c'est que notre territoire, sur ce sujet – c'est un fait objectif –, a un temps d'avance. Je connais des EPCI, des établissements publics de coopération intercommunale, qui en sont à leur premier plan climat. On en est au troisième, voire au quatrième, selon la manière dont on considère les choses. Je ne dis pas cela simplement pour nous féliciter collectivement du chemin qui a été fait, mais parce que cela nous confère une responsabilité supplémentaire : celle de continuer à être des pionniers, de continuer à avoir un temps d'avance, de continuer à faire partie de celles et ceux qui bougent les lignes. Je vous donne un exemple : tous les bâtiments et les aménagements que nous décidons à partir d'aujourd'hui et qui seront livrés dans 6 ou 7 ans doivent impérativement viser la neutralité carbone pour le climat. Cela fait partie du changement de paradigme, parce que ce que nous décidons aujourd'hui, avec la grille de lecture que nous avons aujourd'hui, doit permettre d'avancer avec force pour demain.

Je termine en insistant sur deux points qui sont, je crois, deux lignes de force de ce nouveau plan climat. Le premier, c'est vraiment d'avoir et le volet atténuation, et le volet adaptation. Je crois que c'est la grande étape passée. Je veux vraiment saluer l'implication personnelle du Vice-président sur ce sujet, je crois que c'est ce point qui nous fait passer dans une nouvelle génération de plan climat, je le dis très clairement. Cela amène pour nous aussi un changement de méthode, parce que quand nous choisissons avec le budget vert de passer toutes les politiques publiques au crible de cette grille de lecture de la bifurcation écologique, en passant chaque politique publique, à la fois au crible de l'atténuation, mais aussi de l'adaptation, on a une démarche totalement transversale et totalement consolidée.

J'insiste sur un dernier point, qui me paraît aussi être un élément très intéressant de la démarche, c'est cette dimension "plan climat populaire". Ce n'est pas juste un mot, ce n'est pas juste une formule de communication. Il y aura, par exemple, une bande dessinée qui va être réalisée, parce que oui, nous avons besoin de continuer à partager ce sujet avec le plus grand nombre, parce que je crois profondément que l'on peut dessiner des chemins mobilisateurs, positifs et heureux à partir de cette question. Je pense que dans une société fragmentée, dans une société archipélisée, on a besoin de dessiner des chemins qui rassemblent. Je crois que très largement, avec une diversité de générations, il y a là un objectif de citoyenneté au service de nos enfants, de nos petits-enfants, que l'on doit pouvoir partager très largement. Je salue la dimension populaire qui, là aussi pour la première fois, est donnée avec cette acuité au plan climat. Je remercie toutes celles et ceux qui ont travaillé sous le pilotage du Vice-président. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

Applaudissements.

7 – STRATÉGIE FONCIÈRE AGRICOLE - PROCÉDURE DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS (PÉAN) LOIRE - CHÉZINE - ACCORD SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

M^{me} la Présidente : « Delphine Bonamy, pour la délibération n° 7. »

M^{me} Bonamy : « Je viens vous donner des nouvelles de la stratégie foncière agricole, sur laquelle on travaille avec ma collègue Laure Beslier. Je vous rappelle un peu le contexte. La pression foncière sur notre territoire reste forte, et du coup, des terres agricoles peuvent être convoitées pour tout un tas de politiques nécessaires, mais cela apporte une tension. Cela nous oblige pour nos ambitions en matière de souveraineté alimentaire, de capacité de production sur notre territoire, de sécurisation de nos approvisionnements qui était un de nos objectifs dans notre projet alimentaire de territoire, à nous saisir d'outils de stratégie foncière agricole comme celui du PÉAN, un périmètre de protection foncière qui permet de sanctuariser des espaces agricoles et naturels, un outil du Département qui nous donne une possibilité de préemption sur ces espaces, et qui nous permet de faciliter les installations et les transmissions agricoles. C'est aussi un outil qui nous a été recommandé par la Chambre régionale de la Cour des Comptes dans sa réponse au rapport "sobriété foncière", la mise en place de PÉAN. Nous en avons adopté un sur le secteur agricole Loire Chézine, qui comprend les communes de Couéron, de Saint-Herblain et d'Indre. Nous avons adopté ce PÉAN en décembre 2024. Sachez qu'avec le PÉAN des Trois Vallées qui existait déjà, nous avons sanctuarisé sur la Métropole 8 000 ha d'espaces agricoles sur les 15 000 existants aujourd'hui. C'est quand même une action relativement conséquente.

Là, je viens vous présenter le programme d'action suite à l'adoption du périmètre, un programme d'action qui a été travaillé avec les communes et l'ensemble des partenaires agricoles et environnementaux. Il a été soumis à enquête publique entre février et mars de cette année. Ce périmètre de PÉAN vient mettre en avant un certain nombre d'actions nécessaires que l'on a regroupées dans cinq axes :

1. La pérennisation des structures foncières agricoles pour faciliter l'accès à ces espaces et développer une activité agricole dynamique et diversifiée.
2. Des actions plutôt consacrées au renforcement de la qualité écologique et paysagère du territoire.
3. Des actions qui contribueront à la lutte contre le changement climatique, puisque l'activité agricole est une part non négligeable, à peu près un quart des émissions de CO².
4. Sur l'axe quatre, l'ensemble des acteurs a choisi un certain nombre d'actions qui vont renforcer le lien entre les agriculteurs et les habitants, et valoriser l'identité du territoire, puisque l'activité économique agricole a un impact et est nécessaire sur les territoires. Elle contribue aussi à la vie sur ces territoires.
5. Dans le dernier axe, nous avons des actions en matière de gouvernance et d'animation.

Il vous est donc proposé d'adopter ce programme d'actions, et vous pourrez retrouver en annexe l'ensemble de ces actions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Une petite intervention pour remercier tous ceux et celles qui ont permis de faire avancer ce projet qui doit, on ne s'en rend pas forcément bien compte, recouvrir un peu plus de 50 % de la superficie de nos trois communes. C'est extrêmement important pour nous, parce que l'on porte tous, à la fois des idées de protection de la biodiversité, de développement d'espaces agricoles, et notamment forestiers, et par ailleurs la volonté de pouvoir réimplanter des exploitations agricoles. On a aussi la question des sièges d'exploitation qui est posée, et c'est vrai que pour nous, c'est un outil extrêmement important, et en particulier parce qu'il vient contrebalancer ou contrarier la spéculation foncière que l'on a sur certaines parties de notre commune, tout simplement parce qu'un certain nombre de propriétaires ont bien repéré que nous avons basculé des parties de Saint-Herblain notamment, mais je pense que c'est pareil chez les collègues, de 2AU en espaces naturels et agricoles au titre du PLUm, et comptaient bien éventuellement sur une modification ultérieure du PLUm qui pourrait résulter de changements politiques pour faire en sorte que cela bascule. Je pense qu'avec le PÉAN, on a – je n'aime pas trop l'expression – sanctuarisé d'une certaine façon ces terres, même si on a bien l'intention de les exploiter dans le respect de l'environnement, mais aussi pour atteindre nos objectifs en matière d'alimentation de nos marchés locaux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Je ne pouvais pas ne pas remercier, parce que c'est un travail de longue haleine. On l'a tous mené ensemble, et c'est parfait. C'est simplement aussi pour préciser que l'on parle toujours du périmètre, mais ce qui m'apparaît le plus important maintenant, une fois qu'il sera arrêté, puisqu'il ne sera arrêté qu'en juin, c'est l'animation. Comme pour beaucoup de dispositifs que l'on met en place, il s'agit effectivement de le mettre, mais aussi de le faire vivre, et de le faire vivre par tous ceux qui y habitent, qui y

travaillent et qui vivent, tout simplement. Merci à tous, je pense que c'est un très beau projet. En plus, cela va vraiment bien avec quelques décisions que nous avons prises tout à l'heure. Je crois que l'on est vraiment dans ce sens-là. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Bonjour à toutes et à tous. Je prends aussi la parole pour remercier tout le travail qui a été fait à un rythme assez intensif, et en plus qui a mobilisé pas mal d'acteurs du territoire. C'est une vraie gouvernance ouverte ce PÉAN. On voit aujourd'hui que les actions qui sont portées sont vraiment en adéquation avec, comme le disait Carole, les objectifs qui ont été annoncés dans la délibération précédente. On parle d'adaptation du territoire, d'atténuation climatique, et là, c'est un outil concret d'action. Un grand merci, et on est extrêmement ravis d'avoir ce PÉAN sur notre territoire, qui amène une cohérence globale, et qui aura vocation peut-être aussi à s'agrandir demain avec des territoires limitrophes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Je remercie les collègues pour leurs retours positifs. Les discussions et le travail avancent aussi pour la mise en place d'un PÉAN sur le sud-ouest. La Métropole aura aussi, on l'espère, un nouveau PÉAN d'ici quelques années au sud-ouest. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Il y a une abstention. Cette délibération est donc adoptée. »

18 – AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE (AURAN) – PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer en termes d'ordre du jour, puisqu'il est 12 heures 45, nous avons beaucoup de délibérations mobilité, donc je crois que celles-là nous amèneraient trop loin si on commence à passer toutes les délibérations mobilité. En revanche, avant de faire la pause déjeuner, je vous propose que l'on puisse examiner la délibération n° 18. Je vous explique pourquoi. Je vais donner la parole dans un instant à Aïcha Bassal. Nous avons, lié à la réglementation juridique, beaucoup d'élus qui sont amenés à sortir de la salle. Pour faciliter le déroulé, passer cette délibération en dernier, avant la pause déjeuner, nous assure de pouvoir faire cela dans des conditions optimales. J'invite donc à sortir de la salle Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Laure Beslier, Cécile Bir, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grellier, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guilton, Jean-Claude Lemasson, Michèle Lucas, Martine Métayer, Martine Oger, Catherine Piau, Pascal Pras, Thomas Quéro, Tristan Riom, André Salaun, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Frankie Trichet, Alain Vey, François Vouzellaud et moi-même. Je donne la parole et la présidence de séance, les deux, à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Je ne pensais pas un jour être Présidente de Nantes Métropole. Ce jour est arrivé ! »

Rires et applaudissements.

M^{me} Bassal : « Il me revient donc de présenter la délibération de notre collègue Pierre Quénéa. C'est une délibération annuelle qui va acter le programme de travail entre l'Agence d'urbanisme de la région nantaise et la Métropole. Il est proposé de prendre en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et d'approuver les thèmes prioritaires d'intervention, qui intéressent évidemment la Métropole pour l'année 2025. Nous attendons notamment un investissement particulier de l'AURAN sur les enjeux de mobilité, de démographie, d'emploi et de logement, mais aussi l'ouverture de nouveaux thèmes que nous portons : à la fois à la bifurcation écologique et la santé globale. Je rappelle juste que les services de l'agence couvrent évidemment trois modalités d'approche : à la fois l'observatoire du territoire, l'expertise au service du territoire et l'approche pour soutenir à la fois la prospective et l'expérimentation. Vous avez à la fois dans la délibération, mes chers collègues, la longue liste des sujets sur lesquels l'AURAN va travailler, mais vous l'avez d'autant plus en détail dans le document programme partenarial qui vous a été remis. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver le programme, et d'attribuer à l'AURAN une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 747 180 euros au titre de l'année 2025. Est-ce que cette délibération appelle des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Cette délibération est donc votée à

l'unanimité. Je vous remercie, et je vais vous proposer, mes chers collègues, d'aller rejoindre nos autres collègues pour aller déjeuner. »

Applaudissements.

La séance est suspendue de 12 h 49 à 14 h 19.

M. Affilé : « Comme on a le quorum, on va pouvoir démarrer. Je vais présenter la première délibération et donner pendant ce temps-là la présidence de séance à Anthony Descloziers. »

8 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICES VÉLOS - MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉLOS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE PRIVÉ DE VÉLOS ET TROTINETTES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE - LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

M. Affilé : « La délibération en question concerne des services vélos dans le cadre de la transition écologique. Il s'agit de la mise en œuvre d'un service public de location et de stationnement des vélos, avec un lancement d'appel d'offres ouvert, et ensuite, la mise en place d'un service privé de vélos et trottinettes électriques en libre-service. Cette fois-ci, c'est la formule de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été privilégiée. Vous le savez – cela a été rappelé, je crois, par Tristan ce matin –, notre PDU prévoyait... Il y a des déports, pardon. Le quorum va peut-être ne plus être atteint. »

M. Deslauriers : « Pour les déports, Aurélien Boulé-Fournier et Nicolas Martin doivent quitter la salle, mais c'est peut-être déjà fait. C'est bon, Bertrand, tu peux continuer. »

M. Affilé : « Merci. Le plan de déplacements urbain prévoit une part modale du vélo de 12 % à l'horizon 2030. Nous avons rehaussé cet objectif, dans le cadre du PCAET, à 15 % pour tenir compte, à la fois des progrès réalisés dans les années passées, et aussi pour montrer notre intention d'avoir un objectif plus ambitieux. Nous avons donc aujourd'hui des services qui sont des services de locations de vélos courtes, moyennes et longues durées, ainsi que des services de stationnement vélo. Nous avons besoin de faire en sorte d'avoir une forme d'homogénéité. Nous avons déjà la location de vélos en libre-service depuis 2018, des locations de vélos de moyennes et longues durées, du stationnement vélo, et c'est la société JCDecaux France qui, vous le savez, détient ce contrat. Ce contrat arrivera à terme le 7 janvier 2027. En 2023, nous avons introduit, pour donner plus de lisibilité à nos outils, à nos offres de mobilité, la marque Naolib sur l'agglomération nantaise, avec un portail internet multimodal qui est le point d'entrée pour l'ensemble des services de mobilité. Nous devons accompagner le changement de comportement en facilitant l'usage du vélo au quotidien, y compris – et peut-être surtout – en dehors de la centralité métropolitaine. Nous devons donc envisager d'élargir la couverture géographique et le nombre de bénéficiaires qui peuvent contribuer au développement de la pratique cyclable.

Il y a deux éléments dans cette délibération. Le premier élément est un contrat de marché de prestation de service pour la location moyenne et longue durée et le stationnement vélo. L'objectif est de poursuivre l'action de la collectivité sur les services les plus adaptés et les plus efficaces en matière de changement de comportement. Il vous est proposé de créer une offre de location de courte durée en plus de la location moyenne et de longue durée, ainsi qu'une tarification solidaire pour le stationnement vélo. Il y aura en outre, dans ce marché, la promotion des services vélos : l'animation, l'accompagnement des événements, des cours de vélos et des cours de réparation de vélos, pour essayer d'avoir un process complet pour accompagner les usagers de la location jusqu'à l'autonomisation avec l'utilisation d'un vélo personnel.

Deuxième élément, nous avons un appel à manifestation d'intérêt pour le vélo en libre-service, ce que l'on appelle aujourd'hui le Bicloo. Ce service doté de vélos à assistance électrique sera disponible sur un périmètre plus large, et complété au bout de certaines lignes de transport collectif par des trottinettes électriques, ce qui existe dans deux endroits de notre territoire, sur Chantrerie et sur Armor, sous le nom de Naolib Micromob'. Il s'agit tout simplement, là aussi, d'augmenter le périmètre d'usage de ce service avec l'électrification des vélos, et par ailleurs en permettant l'installation de nouvelles stations hors de la centralité. Attention, la mise à disposition de vélos se fera sur des zones délimitées, comme aujourd'hui pour Naolib Micromob' où l'on ne peut pas sortir du périmètre qui est connu. L'opérateur devra payer une redevance d'occupation du domaine public.

Vous l'avez compris, il s'agit pour nous de démultiplier les offres de vélos et de trottinettes électriques en libre-service, de façon à faire du vélo une alternative crédible face aux déplacements automobiles de courtes durées, de courtes distances, et d'avoir une offre en trottinettes électriques pour les derniers kilomètres ou

pour les derniers 500 m ou 100 m au bout des lignes de transport en commun pour permettre aux usagers de pouvoir compléter leur déplacement en transport en commun. Ces nouveaux services se mettront en œuvre en synergie avec l'écosystème vélo de la Métropole qui assure aujourd'hui des missions relatives à la promotion du développement de la pratique du vélo. Ces nouveaux services viendront compléter l'offre de mobilité développée depuis de nombreuses années par la Métropole, et s'intégreront – c'est important de le rappeler – dans le bouquet de services Naolib.

Une démarche de développement durable sera évidemment adoptée et privilégiée, en lien avec le plan climat-air-énergie métropolitain. Nous avons besoin de lancer une consultation composée d'un lot unique rassemblant les services de location et de stationnement vélos pour répondre à cet objectif, avec la recherche de l'efficacité financière – il s'agit d'avoir un opérateur crédible qui pourra durer dans le temps –, et de choisir le meilleur candidat qui nous proposera de mutualiser des ressources et des infrastructures pour la location et le stationnement de vélos, avec un parcours simplifié auprès de l'utilisateur cycliste.

Je dois vous préciser que le montant de cette consultation est estimé, pour la durée de 8 ans et demi, à 34 400 000 euros hors-taxes. Nous avons donc une tranche ferme de 6 ans et demi et une tranche optionnelle de deux années, tout simplement pour pouvoir passer le cap d'un changement de gouvernance, puisqu'en 2032, il y a forcément élection, donc il s'agit d'aller jusqu'en 2034 pour qu'il n'y ait pas de coïncidence entre l'année électorale et l'année de renouvellement du marché, ce qui est toujours un peu compliqué. Il vous est donc demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations. Je précise juste que si nos collègues sont empêchés de délibérer, c'est parce qu'ils sont membres du conseil d'administration d'une structure qui pourrait éventuellement candidater. Voilà, Monsieur le Président. »

M. Descloziers : « Merci, Bertrand. Y a-t-il des interventions ? Tristan Riom. »

M. Riom : « Bon après-midi à toutes et à tous. *“Chaque fois que je vois un adulte à vélo, je ne désespère plus de l'avenir de la race humaine.”* J'ai piqué cette phrase à HG Wells, un écrivain britannique de science-fiction. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à Nantes Métropole, il aurait été plein d'espoir, puisque depuis quelques années, nous connaissons un formidable essor de la pratique du vélo sur la Métropole. Notre cap est clair et nous tenons nos engagements. Je tiens ici à saluer le travail de mes collègues Nicolas Martin et Aurélien Fournier. Le cap est celui d'atteindre 15 % de part modale de vélo dans les déplacements au sein de la Métropole d'ici 2030, et les signaux sont pour l'instant excellents, avec une augmentation de 18 % des déplacements à vélo par an. Ce développement est dû au développement des infrastructures, bien sûr, avec le schéma directeur des itinéraires cyclables. Ensuite, encore récemment, avec les nouvelles pistes cyclables qui passent devant la manufacture de tabac à Nantes, on crée l'enthousiasme : une belle piste cyclable identifiable, avec du vert pétant, sécurisée. Bref, cela donne envie d'aller pédaler.

Mais il n'y a pas que les infrastructures, il y a aussi les services, et c'est le sujet de cette délibération. Avec le stationnement sécurisé, la location moyenne et longue durée et les vélos en libre-service, nous mettons tout en œuvre pour déclencher un changement de comportement et faciliter la vie des gens. C'est pour cela que nous sommes fiers de renforcer aujourd'hui les dispositifs existants : développer les vélos en libre-service en dehors de la centralité métropolitaine, ajouter des vélos électriques à la location en libre-service, assouplir les durées pour les locations moyennes et longues durées – pour permettre, pourquoi pas, lorsque l'on reçoit des copains en week-end, d'avoir un vélo pour quelques jours –, et permettre, via un abonnement unique, d'accéder à tous les parkings vélos situés dans les parkings de la Métropole. Le cap est bon, et c'est pour cela que nous le maintenons. Le vrai luxe du XXI^e siècle, c'est de se passer de sa voiture et de retrouver son autonomie. C'est pour cela qu'une alternative fiable, sécurisée et viable est nécessaire, et nous y travaillons.

Ce qui m'enthousiasme aussi dans cette délibération, c'est que nous proposons un développement du réseau adapté au réalisé de toutes et tous les habitants de la Métropole. Pour les personnes âgées, par exemple, un vélo stabilité. Pour le travailleur qui prend le train, un vélo pliant. Pour les enfants et pour aller faire les courses, un vélo cargo. Et demain, pour un habitant de La Chapelle-sur-Erdre, par exemple, la possibilité d'aller à la gare Chapelle Centre avec un vélo en libre-service.

Terminons tout de même avec un drôle de dilemme : voulez-vous des missiles ou des pistes cyclables ? Cette drôle de comparaison absurde a été faite par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, estimant qu'il fallait *“sacrifier le plan vélo national pour recentrer l'État sur ses compétences”*. En réalité, l'État est aussi tenu par des engagements climatiques, comme les Accords de Paris, et parmi les engagements de réduction de gaz à effet de serre, c'est le secteur des transports qui avance le moins. Les aménagements vélos sont donc un enjeu essentiel et important, et même un enjeu stratégique. C'est une brique essentielle pour nous débarrasser des énergies fossiles, nous en avons besoin. Nous avons besoin de la mobilisation de tout le monde, y compris de l'État. Je vous remercie de votre écoute. »

M. Descloziers : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, j'interviens sur cette délibération qui porte sur le bouquet de services vélos, mais je vais également m'autoriser quelques bifurcations. Je vous prie de m'en excuser, mais d'autres l'ont fait ce matin avant moi, donc je me dis qu'il n'y a pas de raison.

L'enjeu écologique est indissociable de l'enjeu social. Développer des alternatives à la voiture, lutter contre son usage individuel, capter et influencer sur l'évolution des mobilités répond assurément à l'enjeu écologique et permet un meilleur partage de l'espace urbain. Lorsque les habitants questionnent leur mobilité, ils le font en confrontant leurs besoins aux propositions qui leur sont faites. Dans leur choix, la préoccupation écologique joue sans doute un rôle, mais la facilité de l'intermodalité, le coût, la sécurité et la durée des trajets ne sont pas pour rien dans le choix final du mode de déplacement choisi. Je crois pouvoir dire sans risque de me tromper, cher Bertrand, cher Pascal, que notre Métropole n'a jamais autant investi pour le développement des transports en commun : nouvelles lignes de tram, Chronobus, nouveaux parkings relais, CETEX, etc. De même, notre Métropole n'a jamais autant investi dans le développement des mobilités douces, avec notamment les axes magistraux ou les nouvelles pistes cyclables. Tout cela est très visible, des travaux importants sont à l'œuvre un peu partout sur le territoire métropolitain. Tellement partout, que c'est la preuve que la transformation concerne toutes nos communes, tous nos quartiers, et qu'elle profitera au plus grand nombre. Ce sont des travaux aujourd'hui qui offriront demain à un plus grand nombre une alternative crédible à l'usage de la voiture pour la plupart des déplacements du quotidien. Cette délibération participe donc pleinement, bien que plus modestement, à cette ambition d'améliorer et de renforcer l'offre de mobilité déjà existante. Très favorable au service public de location de vélo, notre groupe Gauche citoyenne souhaite redire son souhait que le dispositif Bicloo, dont le succès ne se dément pas, puisse s'étendre à d'autres communes, à d'autres quartiers, conformément au renforcement des centralités que nous mettons en œuvre à travers nos documents d'urbanisme.

J'en viens à l'enjeu social. De longs trajets pendulaires – subis du fait de l'offre et du coût pour se loger, des horaires décalés ou de l'éloignement de certaines activités économiques de nos centralités –, et l'impossibilité pour beaucoup d'investir dans des véhicules plus propres, c'est la réalité de nombre de nos concitoyens qui, en plus de subir ces déplacements pendulaires et difficiles, se sentent également catalogués. Ils trouvent une oreille attentive à leurs difficultés, à défaut de réponses dans les extrêmes. Cette question sociale est un enjeu auquel nous devons également apporter des réponses à travers l'enjeu des mobilités. La mise en place de la gratuité le week-end, qui offre chaque samedi et chaque dimanche une belle diversité sociale dans nos transports en commun, est une réussite et une fierté. Elle est surtout la démonstration que l'approche tarifaire n'est pas anodine dans la bifurcation citoyenne vers des mobilités qui participent plus encore à la transition écologique, et cette question de l'approche tarifaire mérite d'être abordée. Je vous remercie. »

M. Descloziers : « Merci, Jocelyn. François Nicolas. »

M. Nicolas : « Rien que ce midi, on a majoritairement parlé justement du vélo, et de la raison pour laquelle les présents à la table ne prenaient pas forcément le vélo. En fait, il y en a trois qui ont dit : "Simplement pour la sécurité, la peur de se mettre en danger, la peur de l'accident". Une des meilleures manières pour effectivement ne plus avoir peur de circuler en vélo, c'est que le vélo soit majoritaire. À partir du moment où les gens se déplacent majoritairement à vélo, on est sûr, on n'a plus de souci avec le vélo, et on le prend sans risque et sans avoir l'impression de se mettre en danger. Par cette mesure, par votre intention, vous avez bien dit que l'objectif était d'augmenter la place du vélo dans la ville. Je ne peux que voter cette délibération, dès demain, sans aucun état d'âme.

Toutefois, comme j'ai pu le dire en commission et à plusieurs reprises sur d'autres délibérations similaires, il me semble gênant que l'on inclue les trottinettes électriques dans ces mobilités. Pourquoi ? Quand on est sur un vélo ou sur un vélo électrique, on est sur un vélo à assistance électrique, c'est-à-dire que l'on est sur quelqu'un qui fait un effort pour avancer, on n'est pas sur un scooter ou un mini-scooter. Qu'est-ce qu'une trottinette électrique ? C'est un mini scooter, on n'est pas sur l'idée : "Je me déplace", on est sur "je me fais déplacer", ce qui change en termes de philosophie. Surtout qu'en commission, quand j'ai dit mon trouble quant à l'inclusion des trottinettes électriques, votre réponse a été : "Oui, mais justement, pour les jeunes c'est important, parce qu'ils vont facilement y aller et les utiliser". Là, on parle des derniers kilomètres, de 500 m, voire de 100 m. Est-il réellement logique ou raisonnable d'aider à utiliser un moyen électrique de transport pour des jeunes pour quelques centaines de mètres ? »

M. Descloziers : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Monsieur le Vice-président, chers collègues, depuis 2008, avec l'arrivée du Bicloo que nous avons eu le plaisir d'inaugurer avec Jean-Marc Ayrault et Christian Couturier, nos majorités métropolitaines

de gauche et écologistes successives ont fait du développement du vélo un levier structurant de la transition écologique de notre Métropole nantaise. Nous avons franchi un cap important en mettant à disposition un service vélo moderne, accessible et connecté aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens. L'évolution qui est proposée aujourd'hui s'inscrit dans une stratégie cohérente portée depuis plus de 15 ans. Du Bicloo à Naolib, nous avons donné au vélo une place centrale dans l'aménagement de notre territoire, et nous allons continuer d'œuvrer en faveur d'un service public vélo renforcé et innovant. Tout d'abord, par l'introduction de vélos à assistance électrique disponibles en libre-service sur un périmètre nettement élargi. Ensuite, par une offre de location plus souple, ouverte à la courte durée, à la très courte durée même, qui permettra de tester le service avant de l'adopter. Ce nouveau service de location s'étendra, pour répondre à un besoin réel et actuel, à l'ensemble des 24 communes. C'est une avancée concrète, attendue, qui garantit l'égalité d'accès à la modalité durable sur tout le territoire, au-delà de la centralité de notre territoire métropolitain. Nous faisons aussi le choix d'une tarification solidaire – c'est dans la délibération –, déjà en place pour la location longue durée, qui s'appliquera demain, à l'issue de cette démarche d'appel d'offres, au stationnement. En effet, l'accessibilité sociale doit accompagner la transition écologique.

Parallèlement, Nantes Métropole investit fortement – cela a été rappelé – dans les infrastructures cyclables : 50 km de linéaires sécurisés seront achevés d'ici 2026. Ces itinéraires continus, ils relieront à terme les bourgs et centralités de nos communes au cœur de la Métropole, en complémentarité des transports collectifs. Ce maillage structurant favorisera la pratique quotidienne du vélo qui progresse chaque année. Comme Tristan l'a noté, entre 2018 et 2022, les déplacements à vélo ont augmenté en moyenne de 18 % par an. C'est pourquoi la Métropole met les moyens pour sécuriser encore mieux ces itinéraires, afin qu'ils soient toujours plus incitatifs pour changer de modes de déplacement. De plus, chaque fois que cela nous est possible, nous renforçons notre offre de stationnement vélo. À ce propos, je voudrais saluer la mise à disposition dès le mois de mai prochain de 1 200 emplacements supplémentaires au sein du nouveau pôle d'échange multimodal à la gare de Nantes. Il s'agira du parking vélo le plus grand de France, c'est une réponse utile et attendue qui facilitera les déplacements du quotidien. Ainsi, nos politiques publiques de mobilités douces, la future mise en œuvre globale du bouquet de services de location de vélos, de vélos à assistance électrique et de trottinettes, renforcent notre action en faveur d'une mobilité alternative accessible à toutes et tous, durable et respectueuse de l'environnement. Elles s'inscriront pleinement dans notre ambition d'une métropole qui offre à chacune et chacun des outils de mobilité adaptés à sa vie quotidienne, à ses choix, et qui permettent de se déplacer librement et sans contrainte dans l'ensemble de la cité. C'est la raison pour laquelle, au nom des élus de notre groupe, je vous invite à soutenir cette délibération pour continuer à faire de la Métropole nantaise la métropole du vélo, écologique et démocratique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il faut quand même avoir en tête que Bicloo, à partir du 7 janvier 2027, c'est fini. Il n'y aura donc pas de Bicloo à partir du 8 janvier 2027, sauf si l'exploitant actuel, qui est propriétaire de la marque, obtient le marché, mais on ne peut pas en préjuger aujourd'hui. En tout cas, *a priori*, on peut considérer que le service tel qu'on l'a connu aujourd'hui sera fini, ce qui sera le cas, puisque de toute façon, ce seront des vélos à assistance électrique.

La question sociale est posée pour les usagers. J'ai pris soin de rappeler – et je pense que tout le monde s'en rappelle – que nous avons mis en place tout un dispositif de tarification solidaire. Il y a le stationnement des vélos qui n'est pas encore concerné, mais qui sera concerné par ce nouveau contrat.

Je sais que sur les trottinettes électriques, on peut avoir un désaccord. Ce désaccord est lié pour certains – je pense que François Nicolas l'a très bien dit – à la question suivante : est-ce raisonnable d'offrir la possibilité de se déplacer sans avoir à faire d'efforts, puisque la trottinette emmène son passager ? Il se trouve que c'est une offre complémentaire aux offres vélo et que c'est un public autre. Si on ne met pas de trottinettes, on va juste perdre des gens qui ne seraient pas incités à prendre les transports en commun plus la trottinette et qui continueront à venir en voiture. Notre objectif est quand même de faire en sorte qu'ils ne viennent plus en voiture solo. C'est pour cela que l'on diversifie, même si cela peut paraître un peu surprenant ou un peu choquant pour certains, visiblement. Moi, cela ne me choque pas : il s'agit pour nous d'avoir une action et de correspondre à des usages qui existent. Ce n'est pas comme si on créait des usages qui n'existaient pas, parce que l'on sait qu'il y a aussi de nombreuses personnes qui utilisent d'elles-mêmes leur propre matériel en matière de trottinettes électriques. D'ailleurs, quand on regarde les usages, on s'aperçoit que les trottinettes électriques ont un usage qui est au moins aussi important que celui du vélo. Ce qui m'importe, c'est qu'il y ait moins d'usage de la voiture. Après tout, c'est quand même cela notre objectif prioritaire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – REZE - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENGAGEMENT LOIRE - DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS - VOIE FERROVIAIRE DESSERVANT LE GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE - CONVENTION AVEC SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET PROJET - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 9. »

M. Affilé : « C'est une délibération technique, vous allez le voir. Vous savez tous que dans le cadre du développement de nos nouvelles lignes de transport, nous avons deux lignes, la 6 et la 7, qui vont traverser l'Île de Nantes, passer sur le pont des Trois Continents, et arriver jusqu'au secteur Hôtel de Ville de Rezé. Ça, tout le monde le sait, mais ce que tout le monde ne sait pas forcément, c'est qu'il va falloir traverser une ligne de chemin de fer qui n'est pas fortement utilisée, mais qui existe quand même, qui est toujours utilisée, et qui pourrait l'être davantage demain. En tout cas, il faut évidemment faire en sorte que le train puisse continuer à arriver sur le domaine de Cheviré. Or, il se trouve que pour cette traversée à niveau, la voie ferroviaire qui dessert le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire – c'est la voie mère de Cheviré –, nous avons à modifier les systèmes ferroviaires, qui ont évidemment une dimension sécuritaire assez affirmée. Cela doit être, par principe, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, qui doit assurer le pilotage des études, et les travaux portant sur les évolutions systèmes des deux passages à niveau et de la traversée de la voie SNCF avec l'infrastructure du tramway.

Les études préliminaires ont été réalisées par SNCF Réseau dans le cadre d'une autorisation du 5 juillet 2024 donnée par notre Bureau métropolitain, nous avons cofinancé. Ces études ont permis de définir les techniques et les technologies à mettre en œuvre, et il y a donc lieu d'autoriser la SEMITAN, qui est notre mandataire, à conclure pour notre compte une convention de financement avec SNCF Réseau pour la réalisation des études d'avant-projet et du projet des systèmes ferroviaires, pour un montant de 495 657 euros net. Cette somme sera payée directement par la SEMITAN dans le cadre du marché de mandat qui a été confié par Nantes Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

10 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ACQUISITION DE RAMES DE TRAMWAY ET RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX ASSOCIÉS - ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES ET CETEX EXISTANTS PHASE 2 - LIGNES 2 ET 3 - MARCHÉS DE TRAVAUX ET FOURNITURES POUR L'ADAPTATION DE LA LIGNE 3 (HORS ZONE DE MANŒUVRE DE RICORDEAU) - LANCEMENT DES CONSULTATIONS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 10, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 10 concerne l'acquisition, non pas tant de rames de tramway et de lancement d'études et de marchés associés, ni l'adaptation des infrastructures et des CETEX, mais tout simplement des marchés de travaux et de fournitures pour l'adaptation de la ligne 3. En dehors de la zone de manœuvre de Ricordeau, que je pense tout le monde connaît, c'est lié à l'acquisition de nos tramways de grande longueur. Ici, nous avons adapté en partie, ou commencé à adapter avec le budget qui avait été attribué à la SEMITAN pour un montant de 10 millions d'euros TTC. C'est le CETEX Trocardière qui a été adapté en premier en 2024, pour accueillir des tramways Bombardier et CAF et permettre de faire circuler sur les lignes 2 et 3 ces tramways. Nous avons également à adapter les infrastructures pour les rames de grande longueur. Il vous est proposé, pour des raisons de complexité technique et de coûts, de réaliser l'adaptation des infrastructures de la ligne 3 dans un premier temps, y compris le tronç commun, en dehors de la zone de manœuvre de Ricordeau, à côté de l'arrêt Hôtel-Dieu, qui nécessitera des travaux d'études complémentaires, parce que l'on est sur une zone à enjeux assez forte assez forte, donc elle sera travaillée plus tard. Cette opération aura des travaux qui pourraient démarrer début 2026, et se dérouler majoritairement sans coupure d'exploitation tramway pour se terminer avant l'été. Cela nous permettra notamment d'obtenir l'autorisation préfectorale pour exploiter des tramways Citalis, donc des tramways longs, dès la rentrée de septembre 2026 sur la ligne 3.

Il vous est proposé de lancer dès à présent les premières consultations nécessaires à l'exécution de cette opération pour les marchés de travaux pour l'aménagement des stations et de la signalisation lumineuse du

trafic (le marché de signalisation ferroviaire). Il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que notre mandataire, à lancer ces consultations sous forme de procédures avec négociations, et le cas échéant, de procédures adaptées. Je précise que l'ensemble de ces prestations de fournitures et de travaux représenteraient *a priori* 3 millions d'euros – c'est une estimation prévisionnelle, bien entendu – TTC. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

11 – RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE - ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE DES LIGNES RÉGULIÈRES À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2025 - APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération que je qualifie souvent de "saison", puisqu'il s'agit, sur notre réseau de transport collectif, d'adopter l'évolution de l'offre à la rentrée 2025 et les tarifs au 1^{er} juillet 2025 également. Notre démarche au G24 – je le rappelle pour tous les élus métropolitains –, qui a lieu en général au mois d'octobre, est de faire part des grandes tendances d'évolution, des coûts parties, ce qui permet aux différents représentants des communes d'enregistrer tout cela. Je leur demande de faire part de leurs propositions ou de leurs demandes pour qu'elles puissent être traitées, sachant que pour que cela puisse être présenté devant vous aujourd'hui, en gros, il faut que les choses soient finalisées quasiment à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février. Ici, les évolutions d'offres qui ont été présentées dès le début étaient :

- L'accompagnement de la mise en œuvre du prolongement de la ligne 1 à Babinière, évidemment ;
- La transformation de la ligne 54 en ligne Chronobus C8 ;
- D'engager l'adaptation du réseau Naolib à l'obligation fixée par la loi d'orientation des mobilités pour transporter des scolaires assis (dès que le service est consacré principalement au transport d'élèves, c'est évidemment un service qui fonctionne en période scolaire et aux horaires d'entrée et de sortie des établissements) ;
- De poursuivre l'accompagnement des chantiers de mise en œuvre de la ligne 8 ;
- De pallier aux différentes surcharges que nous avons trouvées sur le réseau.

Je précise quand même que ces évolutions représentent une enveloppe kilométrique de plus de 582 000 km, ce qui doit faire environ 1,9 %, à peu près, si je ne me trompe pas. Cette offre a été dimensionnée par rapport aux capacités réelles, à la fois de conduite et de véhicules disponibles pour la rentrée prochaine. Là, il y a un principe de réalité : on ne peut pas proposer plus que ce que l'on peut produire comme service.

Je dois aussi vous informer que la fréquentation du réseau a retrouvé son niveau de 2019, d'avant la crise du Covid, et elle l'a même dépassé, puisque nous avons, en 2019, 148 600 000 voyages, et nous avons connu 154 200 000 voyages en 2024. Vous voyez que l'on est même nettement au-dessus. Cela bat un peu en brèche les idées selon lesquelles notre réseau ne serait pas attractif. J'y reviendrai.

Il vous est également proposé une augmentation tarifaire qui, en moyenne, est de 1,5 % – je le dis avant que l'on ne me pose la question –, avec une augmentation moins forte pour les plus jeunes et pour les plus âgés, et une augmentation qui est un tout petit peu plus élevée pour les actifs qui peuvent bénéficier d'une prise en charge par leur employeur.

Quelles sont ces évolutions d'offres précisément ? Sur le secteur Babinière, c'est 248 000 km par an. C'est évidemment le prolongement de la ligne 1, de Ranzay jusqu'à Babinière, et évidemment, avec un minimum de restructuration en parallèle. Par exemple, la ligne 66 va être renforcée du lundi au vendredi. La ligne 66, c'est le lien entre le secteur Recteur Schmitt et Babinière. Avant, on essayait de coller aux horaires du tram-train, et là, on est plus sur les horaires du tramway.

Nous avons aussi des mesures compensatoires pour le chantier de la ligne 8, avec 134 000 km dans l'année. C'est une mesure d'accompagnement du chantier. Cela nous permettra de partir de Bouguenais centre et de nous rendre jusqu'à Greneraie, via un P+R provisoire situé sur le parking du Jardiland – vous m'excuserez pour la publicité, mais après tout, le partenaire a joué le jeu, donc il n'y a pas de raison –, en passant ensuite par Rezé. Nous aurons une amplitude en heure de pointe, le matin et le soir, de 6h30/9 h et de 16h30/19h, mais aussi le midi. C'est une ligne expresse qui fonctionnerait un peu comme celle qui peut fonctionner aujourd'hui vers Couëron, la E1 : 15 minutes en jours bleus et 20 minutes en jours verts et jaunes.

Nous avons également la transformation de la ligne 54 en Chronobus C8, 150 000 km par an. Ici, il y a une petite augmentation en jours bleus et verts de fréquence, mais c'est surtout en jours blancs que la fréquence va être nettement améliorée, et en jours violets également. Sinon, les horaires vont évidemment être un peu étendus, comme pour tous les Chronobus.

Nous allons aussi avoir une modification de la navette aéroport pour desservir la gare routière, cela nous fera 7 000 km de plus par an, ainsi que la pérennisation de la piétonnisation de la rue du Maréchal Joffre à partir du mois d'avril, 19 000 km par an, avec une déviation par la rue Georges Clemenceau.

Il y a également la déviation de la ligne 50 et 81 sur Basse-Indre, pour éviter de passer par la rue Jean-Jaurès qui est en plein milieu de Basse-Indre, en passant par la rue Jean Daya qui contourne le cœur de bourg de Basse-Indre et qui vient longer les installations d'Arcelor.

La mise en œuvre de la ligne M2 de Navibus entre le Bas-Chantenay et les Sablières, à la fin du mois de septembre, avec une fréquence toutes les 20 minutes en heures de pointe et 32 minutes en heures creuses, de 7h à 19h, et jusqu'à minuit en période estivale.

Il y a les renforts concernant les transports scolaires découlant de la loi LOM. C'est plus 63 000 km par an, vous voyez que c'est loin d'être négligeable. Ici, cela va toucher certaines lignes du réseau Naolib, comme la ligne 10, par exemple, mais aussi les lignes 30, 36, 50, 91, 96 et 98. Évidemment, c'est avec des nombres de kilomètres parcourus inégaux, puisque toutes les lignes n'ont pas la même longueur, et par ailleurs, parce que toutes n'ont pas la même densité d'établissements scolaires à proximité, avec une surfréquentation pour certaines de ces lignes.

La navette Primaudière va continuer à fonctionner, on poursuit l'expérimentation de septembre 2025 à juin 2026, avec les mêmes conditions, du lundi au vendredi, de 20 minutes de fréquence entre 7h et 9h et entre 16h30 et 18h40. L'objectif à atteindre est toujours de 160 montées par jour, même si nous n'y sommes pas vraiment aujourd'hui. On est même un peu en dessous de la moitié, mais je compte sur les élus des deux rives de l'Erdre pour en faire la publicité auprès de leurs habitants et de leurs usagers.

En termes d'optimisation, nous vous proposons de retourner au calendrier normal en jours verts pour la période de mi-mai à juin 2025, et de bouger un peu le calendrier commercial pour la troisième semaine d'août, où l'on est quasiment en préparation de rentrée. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup d'offres par rapport à des usages qui sont encore moindres, donc cela nous permet de bien coller à la fréquentation. Il y a également quelques ajustements liés à des surcharges que nous avons pu constater : la C6 en jours verts et la C20 jours bleus. La C20, c'est la ligne qui dessert le domaine universitaire en faisant tout le tour de la Ville de Nantes, en passant par Gare maritime, en passant par Mendès-France et Beauséjour, et ensuite jusqu'à l'hippodrome et Recteur Schmitt. Elle draine vraiment beaucoup d'étudiants, puisqu'un certain nombre d'étudiants s'éloignent un peu du campus à proprement parler, et cherchent, par exemple, à se loger à proximité de la ligne C20 qui les emmène tout simplement sur leur lieu d'étude. Sur la ligne 87, nous avons un renfort en heures de pointe, parce qu'il y a des surcharges.

Voilà, je crois avoir fait l'essentiel de la présentation pour l'offre. Pour les tarifs, je dois juste évoquer de petits ajustements. On maintient le ticket unitaire à 2,50 vendu à bord, et à 1,80 lorsqu'on l'achète au distributeur. On a essayé de faire en sorte que la formule sur-mesure reste plus intéressante que l'achat de tickets par paquet de 10. Vous avez donc la grille qui vous est proposée ici. Vous remarquerez que cela conduit quand même à une formule illimitée qui augmente de 10 euros sur l'année. Je vous laisse faire le calcul mensuellement de ce que cela peut représenter, mais je pense que l'on est déjà en dessous d'un euro. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération, finalement classique et assez fourre-tout, à une fin de mandat, nous amène à faire le bilan, comme vous l'avez fait hier, je crois, Madame la Présidente, sur votre modèle de mobilité pour notre Métropole. Malheureusement, on est forcés de constater que votre modèle ne fonctionne pas. Vous avez commencé ce mandat en baissant et l'offre, notamment le week-end, et les tarifs des abonnements, et en instaurant la gratuité le week-end, par pure communication démagogique. Le résultat, aujourd'hui, chacun le connaît : pas de développements significatifs depuis que vous êtes aux affaires. Depuis 2014, on n'a aucune extension du réseau de tramway qui a abouti. Je ne parle même pas du transport à la demande qui est inexistant sur notre Métropole, contrairement aux métropoles voisines. On a toujours un réseau de bus à deux vitesses, avec autant de lignes qui sont sous-traitées, et malheureusement pas à la hauteur de la sixième métropole de France. Vous avez inauguré de nouvelles rames, en faisant croire à tout le monde que ce seraient de nouvelles lignes, mais chacun constate que l'état du parc se dégrade. Le nombre de rames en service est le même qu'en 2014, avec les

mêmes fréquences. Les trams et les bus sont malheureusement bondés, par inadéquation de l'offre et de la demande, sans parler de l'irrégularité d'une application Naolib qui, je dois le dire, semble avoir été développée par des stagiaires de troisième. Votre modèle ne fonctionne pas. »

Agitation.

M^{me} la Présidente : « Les agents concernés vont beaucoup apprécier. Je vous laisse continuer. »

M. Belhamiti : « Ce ne sont pas des agents qui développent l'application Naolib, Madame la Présidente, vous devriez le savoir. Votre modèle ne fonctionne pas, et vous le savez. Vous en appelez d'ailleurs à des assises des mobilités. Vous l'aviez promis, on les attend toujours. On mettra cette promesse au cimetière des projets abandonnés. La liste est longue, comme chacun le sait. Nous refusons d'entretenir à la fin de votre mandat, Madame la Maire, votre système et votre modèle qui, chacun le sait, sont à bout de souffle. Nous voterons donc contre cette délibération, certes traditionnelle, mais qui en dit beaucoup sur la fin d'un modèle qui s'essouffle. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais laisser Pascal Bolo vous répondre. Je sens qu'il attend cela avec un peu de gourmandise, je ne voudrais pas le priver de ce plaisir. Je vous ferai juste observer une petite chose, Monsieur Belhamiti : il faudra que vous m'expliquiez, dans votre clairvoyance que chacun apprécie dans les bancs de cette assemblée, ce qui fait, quand on entend votre description absolument apocalyptique, que nous restions le deuxième réseau de transport en commun de France, le plus fréquenté après Paris. Visiblement, les habitants et les habitantes ne partagent pas votre point de vue. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « *“Faut-il pleurer ? Faut-il en rire ? Fait-elle envie ou bien pitié ? Je n'ai pas le cœur à le dire”*. Je pourrais en rester là. Je voudrais juste dire à Mounir que la situation actuelle de notre réseau, ses développements, le milliard d'euros dépensé dans les mobilités durant ce mandat, se sont fondés, se sont appuyés sur des choses qu'il a votées pendant des années, qu'il a portées, qu'il a approuvées. Un peu de tristesse, quand même, il faut bien le dire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je souhaite vous alerter sur le sentiment d'abandon des habitants de nos campagnes et frontaliers de la Métropole. Que l'on habite place Zola, le pont du Cens ou à la Rouazière à Orvault, un hameau qui ne cesse de croître et dans lequel réside une quinzaine de familles avec des enfants et des adolescents, les citoyens ont parfois l'impression de ne pas être traités de façon équitable. Il est évident que ces habitants n'ont pas les mêmes attentes de services que les habitants du centre-ville de Nantes ou du bourg d'Orvault, même si leurs impôts sont les mêmes. Il est évident également que la Métropole ne peut pas affréter des bus dans tous les villages (quoique d'ailleurs). Il y a 30 ans, dans un autre monde et avant la Métropole, un car scolaire récupérait les enfants des hameaux d'Orvault pour les acheminer à l'école du bourg avec la concierge de l'école comme accompagnatrice. Un autre temps, une autre époque, avec pourtant moins d'habitants dans ces quartiers.

Revenons à 2025. Les oubliés du hameau de la Rouazière s'adaptent et souhaitent utiliser le réseau Aléop pour aller au collège de Treillières ou de Nantes. L'arrêt le plus proche est à 400 m, le Télégraphe, à cheval sur Orvault et sur Treillières, communauté de communes Erdre et Gesvres. Problème : les familles doivent traverser une départementale sans passage piéton, sans trottoir pour rejoindre l'arrêt, le seul de la ligne sans éclairage : ce n'est décidément pas de chance. Savez-vous qui gère cette voirie, ces réseaux et l'entretien des arrêts ? Ce n'est pas Orvault, ce n'est pas la CCEG, coorganisatrice des mobilités sur ce territoire, ce n'est pas la Région, ce n'est pas la Métropole, c'est le Département. Quel fabuleux voyage institutionnel ! Eh oui, cinq collectivités se partagent la politique publique liée aux mobilités. Les familles ne savent plus à qui s'adresser, c'est inaudible et incompréhensible pour les habitants, et on les comprend. La défiance avec nos institutions et la politique commence ici, en local, Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président. Chers collègues, est-ce que vous accepteriez que vos enfants traversent une route à 70 km/h sans passage piéton et sans lumière à Nantes pour prendre le bus ? Je ne pense pas.

Deuxième problème, les enfants de Nantes Métropole ne sont pas censés utiliser le réseau scolaire de la Région Pays de la Loire, car les accords entre la Métropole et la Région ne le permettent plus. La Métropole ne veut plus indemniser la Région depuis quelques années. Pourquoi, Monsieur le Vice-président ? Je sais que la Maire de Sautron vous a déjà interpellé sur le sujet, je sais que d'autres communes sont confrontées aux mêmes problèmes, comme La Chapelle-sur-Erdre et bien d'autres encore. Les familles sont donc obligées de tricher sur leurs adresses, afin que leurs enfants puissent monter dans les cars scolaires de la Région. On croit rêver. Voici un cas concret sur lequel l'alliance des territoires devrait prendre tout son sens pour mettre fin aux zones blanches dans le réseau des mobilités. Alors que l'on soit bien d'accord, le but n'est pas de créer de nouvelles lignes, de nouveaux services, mais simplement d'optimiser l'existant. Cela

mérite une coordination entre les collectivités. Ma question est donc simple, Monsieur le Vice-président : que comptez-vous faire pour la prochaine rentrée scolaire dans les quartiers oubliés de la Métropole ? La gratuité des transports en commun le week-end, c'est une chose. Les transports en commun pour tous les habitants de la Métropole en semaine, ce serait mieux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, avec les chiffres annoncés pour 2024, les transports publics de notre Métropole retrouvent, voire dépassent les niveaux de fréquentation de l'avant-Covid. Au total, 154 millions de voyages ont été comptabilisés. Cela nous indique le bon niveau de résilience de nos services publics, l'attractivité croissante de l'offre et des tarifs, l'amélioration du maillage territorial du réseau, mais aussi le succès de la gratuité du week-end. C'est une bonne nouvelle pour les usagers dans leurs déplacements quotidiens ou occasionnels, pour la qualité de l'air et la qualité de vie dans la Métropole et au-delà. Cette augmentation de fréquentation nécessite la prise en compte de besoins nouveaux que la Métropole concrétise par l'augmentation de certaines fréquences – lignes 10, 50, 98 et d'autres – et la hausse du bilan kilométrique de près de 2 % par rapport à 2023. La rentrée 2025, avec le prolongement de la ligne 1 dans le secteur Babinière ou la transformation de la ligne 54 en C8 marquera une nouvelle étape dans le prolongement du réseau de transport en commun de Nantes Métropole.

Sur les tarifs, dans la politique des prix 2025 qu'il nous est proposé de décider, nous faisons le choix cette année d'appliquer des augmentations en deçà du taux d'inflation pour développer l'attractivité de ce choix de mobilité, pour préserver le pouvoir d'achat des usagers du capitalisme fou qu'ils subissent, et pour tenir compte de l'augmentation des recettes liée à la hausse de fréquentation, estimée à 5 millions d'euros dans notre budget prévisionnel, et à celle de la fiscalité versement mobilités estimée à 12 millions d'euros supplémentaires. Toutefois, les hausses de tarifs concernent les abonnés et les usagers du quotidien, tandis qu'il est proposé aux usagers occasionnels le statu quo. Pour des raisons d'équité, il est peut-être là des ajustements qui seront à faire l'année prochaine.

Pour terminer, le développement des transports publics et de l'usage public des transports nécessite des complémentarités et de la multimodalité, intégrant y compris l'axe fluvial qu'est la Loire, allant de Couëron à Mauves-sur-Loire, ou des connexions faciles aux différents modes de déplacement, et au rail en particulier. Encore faut-il que nous puissions convaincre la Région et l'État de l'utilité et de l'urgence de développer ce service public en accélérant le renforcement de l'étoile ferroviaire nantaise et le projet de RER métropolitain, deux projets que des collectifs citoyens, les habitants et les élus locaux demandent depuis longtemps, mais qui butent sur les restrictions budgétaires du gouvernement et de Christelle Moranzais, et qui, au nom de la politique de l'offre, entravent le droit universel aux transports publics. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, cette délibération m'amène à exprimer un petit commentaire, un remerciement et une question. Tout d'abord, je suis comme beaucoup de Chapelains, heureux de l'arrivée du tramway à la Babinière, mais les Chapelains l'attendent depuis près de 30 ans. Cela dit, mieux vaut tard que jamais. J'ai souvenir d'un tract électoral de 1989 où l'on annonçait l'arrivée du tramway à La Chapelle-sur-Erdre, mais oublions le passé. Déception cependant en voyant la grille horaire pour le cadencement en heures creuses, avec un tramway seulement tous les quarts d'heure. Cela va permettre aux Chapelains de continuer à utiliser le surnom qu'ils utilisaient pour ce projet "un tramway nommé désir" lorsqu'ils l'attendront sur le quai.

Un gros remerciement, un remerciement sincère sur le maintien de l'expérience de la navette sur l'Erdre, je pense que c'était important de se donner du temps pour cette expérimentation. Certes, la fréquentation est encore en dessous de ce que nous pouvions attendre, mais avec les collectivités des deux rives, j'ai bon espoir que l'on atteigne les objectifs.

Enfin, une question très pragmatique, très pratique sur l'utilisation des parkings relais le week-end. Ces parkings pour prendre le tram-train sont gratuits le week-end pour les usagers des transports. Il suffit, comme le dit Naolib, pour les abonnés de valider la carte Libertain dans les bus ou les trams, après avoir stationné le véhicule et avant de le reprendre, ou de faire pareil, pour les non-détenteurs d'une carte, avec un ticket disponible dans les bornes. Mais évidemment, le week-end, beaucoup d'usagers oublient de valider, et certains chauffeurs de bus indiquent qu'il n'est pas utile de valider à la montée du bus. Ils se retrouvent donc coincés à la sortie du parking, ils doivent alors sortir du parking, attendre qu'un tram ou un bus passe pour valider leur carte ou leur ticket, ce qui peut être long le dimanche soir. N'y a-t-il pas un moyen de trouver un système plus commode ou au minimum de mieux informer les usagers, surtout s'ils ne sont pas nantais et simplement de passage dans notre belle Métropole ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel, et ensuite je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris dans l'intervention de notre collègue Éric Couvez. Juste pour lui redire d'abord que les transports sont le premier budget régional. Deuxièmement, le choix que nous avons fait depuis de nombreuses années est de miser sur le renforcement de l'offre, et depuis près de 4 ans déjà, le réseau régional a retrouvé son niveau d'avant-Covid. Depuis 4 ans déjà, pas depuis quelques semaines. Cette fréquentation, comparée à 2019, a augmenté de 50 %, ce qui est quand même un chiffre dont chacun devrait se féliciter. Nous allons continuer, puisqu'à compter du 1^{er} juillet 2025, pour ce qui concerne la Loire-Atlantique, nous passerons en délégation de service public sur l'ensemble du réseau Aléop 44, ce qui nous permettra, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'augmenter de 10 % en semaine et le week-end l'offre en cars interurbains. Pour aller un peu dans le sens – puisque j'ai bien vu, Madame la Présidente, que cela vous faisait réagir – de l'intervention de Mounir Belhamiti, peut-être que vous ne prenez pas souvent les transports en commun, mais je voudrais appuyer, en étant un usager quotidien plusieurs fois par jour des transports de notre Métropole, que ni l'application ni l'information donnée aux arrêts ne sont fiables. Quel que soit le moment de la journée, vous pouvez chercher une information sur l'application, voir apparaître que le tram, le bus ou le Chronobus est annoncé dans 3 minutes, puis dans 10 minutes, puis dans 2 minutes, puis dans 5 minutes, pour finalement qu'il arrive à l'arrêt, avec des informations totalement divergentes entre celles inscrites à l'arrêt et celles figurant sur l'application. Beaucoup de gens ont arrêté de regarder les fiches horaires aux arrêts, il n'y a aucune cohérence et aucune fiabilité de l'information.

Je veux redire – parce que Bertrand Affilé a dit dans son intervention de présentation qu'il y reviendrait, je ne l'ai pas entendu –, je veux réaffirmer ici, là encore en tant qu'usager quotidien, la multiplication quotidienne des incidents qui font que le tramway, finalement, ne passe pas, finalement, est à l'arrêt, finalement, on vous met un bus scolaire, etc. Cela vaut pour l'ensemble du réseau, et ce n'est pas ponctuel, c'est quotidien. C'est une réalité, et je considère que c'est parce qu'il y a eu un sous-investissement dans l'entretien de notre réseau métropolitain.

Dernier élément en réaction à l'intervention de notre collègue Sébastien Arrouet pour dire qu'en tant que conseiller régional délégué aux mobilités et aux transports sur la Loire-Atlantique, je redis à la Métropole que je suis totalement ouvert à ce que des élèves et des habitants de la Métropole puissent, comme c'était le cas auparavant, intégrer et monter dans les cars Aléop. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à un certain nombre de maires qui m'ont sollicité sur le sujet, – Madame le Maire de Sautron, Monsieur le Maire d'Orvault, Monsieur le Maire de La Chapelle-sur-Erdre, pas l'actuel mais le précédent –, je suis totalement ouvert à cette possibilité, à condition que la Métropole nous y autorise. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je suis quand même assez consterné de tout ce que j'entends, et je serais tenté de répéter ce que vient de dire Bertrand Affilé : comment pouvons-nous être à ce point un réseau, un système de mobilité qui je crois, n'est devancé que par Strasbourg sur le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'utilisateurs du réseau de transport public ? Si on écoute Mounir Belhamiti et Julien Bainvel, normalement, il n'y a plus personne dedans. Or, ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il arrive que nous ayons des complets ? Oui, cela arrive. Oui, cela arrive, et parfois même y compris lorsque nous sommes des fréquences que l'on ne peut augmenter, sauf à prendre le risque d'avoir des trains de bus ou de tramways bloqués à un endroit. Oui, c'est parfois la rançon du succès, il y a parfois des complets.

Non, je ne peux pas admettre qu'il y ait eu un sous-investissement dans l'entretien du réseau. Ce qui est vrai, c'est que nous sommes le seul réseau, la seule métropole à avoir poussé, si j'ose dire, ses rames de tramway jusqu'à 40 années de service. Oui, effectivement, dans cette période où les nouveaux tramways arrivent mais ne sont pas tous arrivés, les anciens commencent à souffrir un tout petit peu. Je vous garantis que le taux de disponibilité et le taux de panne de la SEMITAN sont exactement les mêmes ou meilleurs que ceux de la plupart des réseaux. Tout cela pourquoi ? Parce que la politique de maintenance préventive de la SEMITAN fait autorité et fait modèle dans l'ensemble de la profession, parce que les rames de tramway sont toutes envoyées à mi-vie dans des centres spécialisés où elles sont totalement rénovées et totalement remises à jour. Je ne peux pas entendre... Mounir Belhamiti disait : "Ce ne sont pas les agents qui font Naolib". Je suis désolé, mais les agents de la SEMITAN vous écoutent en ce moment, et très franchement, alors qu'ils sont primés très régulièrement par tous les professionnels, par toutes les revues professionnelles, y compris pour leurs innovations techniques, quand ils vous entendent, ils doivent avoir une drôle d'idée de ce qu'est la politique locale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. Mounir Belhamiti a redemandé la parole. »

M. Belhamiti : « Quel plaisir de vous entendre gémir, mes collègues, c'est toujours agréable. Une deuxième fois, c'est encore mieux. Je trouve cela normal que le Président de la SEMITAN défende la SEMITAN, il est dans son rôle. Mon rôle, ce n'est pas de défendre la SEMITAN, c'est de défendre les habitants et les habitantes de notre Ville et de notre Métropole, et de me faire ici le témoin du quotidien dont Julien Bainvel a rappelé encore la réalité. Pardonnez-moi, cela peut faire mal aux oreilles de certains, mais c'est une réalité. Vous nous répondez avec des classements... On vous fait part de problèmes sur le réseau, de problèmes de complets, de trams bondés, de bus affrétés qui ne sont pas à la hauteur, d'horaires qui ne sont pas respectés, d'outils d'information voyageurs qui ne sont pas à la hauteur, et vous nous répondez avec un classement. Bah non, ce n'est pas satisfaisant, Monsieur le Président de la SEMITAN ! Ce n'est pas satisfaisant. Vous êtes dans votre rôle, on est dans le nôtre. Je suis désolé, mais quand Julien Bainvel vous dit : "Il y a eu un sous-investissement sur le réseau", vous nous répondez avec la disponibilité technique opérationnelle des anciennes rames Alstom. Précisément, si on a augmenté de 40 ans l'usage des rames Alstom, c'est parce que l'on n'avait pas construit de CETEX qui pouvait en accueillir de nouvelles, et vous le savez très bien. »

M. Bolo : « C'est faux ! »

M. Belhamiti : « Vous le savez pertinemment. Précisément, l'accueil des nouvelles rames a été rendu possible parce que l'on a enfin ouvert de nouveaux centres techniques d'exploitation. Ce qui est dit là est juste la démonstration d'une situation réelle, et nous nous en faisons simplement les porte-voix. Cela vous gêne, mais c'est la réalité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « La durée de vie de nos matériels roulants n'est pas le fruit d'un manque de prévision de construction de CETEX, c'est le fruit d'une vraie volonté gestionnaire et politique de faire en sorte que la Métropole n'ait pas à supporter des renouvellements lourds financièrement et prématurés d'un ensemble de matériels. Je peux vous dire que la programmation du CETEX de la Babinière est tout à fait corrélé à l'arrivée des nouvelles rames de tramway, puisque nous avons normalement, et tout à fait logiquement, considéré que l'on ne pouvait pas acheter 61 rames de tramway sans leur prévoir un garage. Votre compétence ne s'étend pas, cher Mounir Belhamiti, jusqu'à la programmation et au phasage de ce type d'investissement. Là encore, ce n'est pas parce que vous avez une impression et un sentiment qu'ils reposent sur quelque compétence que ce soit. Je vous demande de faire confiance aux professionnels de la SEMITAN – qui, je le répète, font modèle dans le secteur professionnel où ils sont – pour savoir que les programmations d'investissement et leur coordination ont été tout à fait efficaces et tout à fait remarquables, et que la description apocalyptique que vous faites n'est pas exacte. Elle n'est pas exacte, et je réfute la description que vous faites de l'état de notre réseau, de nos matériels, et de leur efficience pour assurer la mobilité des habitantes et des habitants de cette Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je trouve que ces propos hors micro n'honorent pas ceux qui les tiennent. Vous savez, j'ai un côté assez pragmatique, et j'ai aussi, comme tout le monde, entendu parler de trains de la région annulés au dernier moment, du fait que des passagers restent à quai. La presse s'en fait écho régulièrement. Cela arrive. Je me suis toujours refusé à en faire une exploitation politique de bas étage. Cela arrive. Il y a des témoignages réguliers, j'ai une gare à Saint-Herblain, donc je le sais. Le zéro défaut n'existe pas. Une panne imprévue sans qu'il n'y ait de possibilité d'avoir de remplacement, cela existe, on le sait tous. Encore une fois, je n'utiliserai pas cet argument-là.

J'ai entendu quelques éléments qui sont assez intéressants et qui poussent plutôt à du travail constructif. Le fait de dire, par exemple, qu'il y a des gens qui, sur notre Métropole, ne peuvent pas être desservis par les services de transport en commun pour envoyer leurs enfants dans leur école. Fréquemment, c'est parce que c'est hors carte scolaire, c'est-à-dire que les services métropolitains emmènent les enfants avec les transports scolaires – sur lesquels Anthony Berthelot veille avec grand soin – sur les écoles de la carte des établissements scolaires. Quand on est hors carte scolaire, effectivement, le chemin de l'école est un peu plus exotique, et il n'y a pas forcément de service métropolitain pour le faire. On peut se pencher sur la question, on peut effectivement essayer de voir si on peut optimiser, comme certains l'ont dit, pour faire en sorte que cela puisse se faire, mais c'est vraiment dérogatoire et c'est en dehors du système ordinairement organisé pour tout le monde.

Deuxième élément, je crois que c'est Erwan Bouvais qui nous a alertés sur le fait que les parkings relais ne sont pas forcément utilisés à bon escient comme ils le devraient le week-end, et je l'en remercie. C'est vrai qu'en semaine, cela fonctionne plutôt bien, parce que l'on a un public d'habituels. Le week-end, on peut avoir des gens qui viennent sur la Métropole sans être très habitués et qui oublient de badger leur carte, ou tout

simplement de composter leur ticket. Je le remercie de cette observation, je pense que l'on va essayer avec l'exploitant des parkings relais, à savoir NMGS, d'avoir un affichage simple. Des fois, on oublie que l'affichage le plus simple apposé juste à côté de l'endroit où l'on prend son ticket peut très bien fonctionner. Ça, c'est constructif, et je trouve que ce sont des remarques intéressantes et plutôt positives.

Là où cela se gâte un peu, c'est que certains font état de leur expertise d'usage. Je prends aussi les transports en commun. À la minute près, effectivement, on n'est pas toujours informé. OK, d'accord. Parfois, figurez-vous, je prends à côté de chez moi un bus, et il y a une fiche à l'arrêt. Des fois, il y a des travaux sur la ligne, donc à quatre minutes près, ce n'est pas tout à fait ça. Ce n'est pas si grave, on s'adapte, et on vit très bien comme ça. L'important, c'est d'y arriver.

Par contre, ce que je ne peux pas laisser dire – et là je me demande bien au nom de quoi vous permettez ce type de remarque – c'est la démolition et le *bashing*, comme disent nos amis anglo-saxons, systématiques sur nos propres services. Pourquoi ? Vous évoquez les taux de pannes en tramway. En 2022, 2,05 pannes pour 10 000 km. En 2023, 2 pannes pour 10 000 km. En 2024, 1,6 panne pour 10 000 km. En 2025, 1,44 panne pour 10 000 km. Passons maintenant aux bus, si vous le voulez bien. En 2022, 1,59 panne pour 10 000 km. En 2023, 1,3 panne, comme en 2024, pour 10 000 km. En mars 2025, 1,17 panne pour 10 000 km. Non seulement on n'est pas sur des chiffres qui sont si explosifs que ça, mais ce sont des chiffres qui baissent régulièrement depuis 3 ans. Ce sont les chiffres officiels qui seront dans le rapport officiel de la SEMITAN, et pas des espèces de vues de l'esprit un peu fictionnelles. Ou alors, c'est qu'effectivement, nous avons deux collègues, Mounir Belhamiti et Julien Bainvel, qui ne sont pas de mauvaise foi, mais qui sont de purs chats noirs, c'est-à-dire que dès qu'ils s'approchent d'un véhicule de transport en commun, celui-ci tombe en panne. ! Quand même, Messieurs, quand même... Cela peut être ça, mais honnêtement, je n'y crois pas. Cela veut donc dire que vous êtes ici totalement irrespectueux – et Pascal a eu raison de réagir fortement – pour les agents de la SEMITAN, parce que nous avons une caractéristique dans notre réseau – les salariés de la SEMITAN, les collaborateurs de la SEMITAN –, c'est que l'entretien préventif est effectivement quotidien et assuré en interne, et pas par des prestataires de l'extérieur, ce qui est une des grandes fiertés de la SEMITAN. Je pense que vous vous y attaquez, et on sait tout de suite, on voit très bien quels seraient vos projets pour l'avenir si jamais un jour, par malheur, vous arriviez à jouer un rôle dans cette Métropole plus important que celui d'observateur des transports en commun. Par ailleurs, je n'oublierai pas qu'il y a aussi des agents de la Métropole qui travaillent pour organiser le service du département des mobilités, et je pense qu'ils doivent être aussi un peu mal à l'aise d'entendre des élus remettre en cause leur travail. On est effectivement dans une année préélectorale, il faut bien se dire que l'on est dans une année préélectorale, on peut faire feu de tout bois et tout utiliser comme argument, mais on peut le faire avec un peu de discernement, un peu de respect et un peu d'honneur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Non, je ne redonne pas la parole après que le rapporteur se soit exprimé. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Je refais voter, j'ai l'impression que vous ne vous étiez pas tous mis d'accord. Je remets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

12 – INTÉGRATION TARIFAIRE ENTRE LE RÉSEAU NAOLIB ET LE RÉSEAU ALÉOP EN TER - CONVENTION AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, SNCF VOYAGEURS, SNCF VOYAGEURS LOIRE OCÉAN ET LA SEMITAN - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 12, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle, et je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Comme vous l'aurez compris à l'énoncé des noms de nos collègues qui doivent quitter la salle, il s'agit d'une convention avec, entre autres, la Région, avec le réseau Aléop en TER, SNCF Voyageurs, SNCF Voyageurs Loire Océan et la SEMITAN. De quoi s'agit-il ? Il existe un système d'intégration tarifaire qui permet, vous le savez, sur le territoire de Nantes Métropole aux voyageurs de prendre notamment les trains de la Région – pas forcément les cars, mais les trains – de façon à pouvoir effectivement les utiliser comme des transports en commun suburbains ou urbains pour certains d'entre eux. Nous avons en 2024 9 230 voyageurs payants par jour, soit un tiers d'augmentation par rapport à 2019. Cela veut dire que ce dispositif fonctionne bien. Cette convention TAN TER a été signée le 6 octobre 2021 pour 3 ans. Nous avons par exemple, en 2024, versé à la Région, au titre de l'intégration Naolib Aléop en TER, 3 427 614 euros. Il se trouve que depuis l'ouverture des dessertes ferroviaires à la concurrence depuis décembre 2024, nous avons deux opérateurs distincts : SNCF Voyageurs et SNCF Voyageurs Loire Océan (qui, je pense, doit être une filiale du premier). Cette modification entraîne des modifications sur la convention qui sont extrêmement nombreuses. Il vous est tout simplement proposé de pouvoir approuver une nouvelle convention, d'une

durée de 5 ans, qui intégrera ces éléments, et notamment le fait qu'il y a un double prestataire aujourd'hui plutôt qu'un seul. Mon petit doigt me dit que si nous arrivons à jour à revoir un certain nombre de dispositifs, peut-être y aura-t-il un avenant qui s'appliquerait également aux transports routiers, c'est-à-dire aux cars Aléop. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Merci pour votre réponse, Monsieur Affilé, à la délibération précédente. Les métropolitains peuvent prendre les trains de la Région ; j'aimerais vraiment que demain les métropolitains puissent prendre les cars. Vous avez évoqué la possibilité, mais à quelle échéance, s'il vous plaît ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je ne pense pas à la rentrée prochaine, parce qu'il faut quand même que l'on travaille un petit peu pour voir les implications que cela peut avoir dans un sens ou dans l'autre, et que l'on recense tous les besoins potentiels. Cela demandera un petit peu de temps, mais dès que l'on aura travaillé avec les communes concernées... J'en profite pour dire à l'ensemble des communes, si vous avez des élèves concernés, de me faire remonter l'information, et on regardera ce que cela peut représenter. Très honnêtement, au regard de notre budget, ce ne sera pas forcément une question d'argent, mais plutôt une question de fonctionnement du service. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

13 – SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE NANTES SAINT-NAZAIRE - AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 13, je donne la parole à Aziliz Gouez et Pascal Pras. »

M^{me} Gouez : « Cette délibération n° 13 vous propose d'adopter l'avis de la Métropole sur le SCoT que nous avons arrêté en février dernier. Avant que Pascal ne décrive le contenu de l'avis qui vous est proposé, je vais prendre un peu le temps de vous parler de la nature du projet de SCoT que nous avons arrêté en repartant par la base, à savoir en rappelant ce qu'est un SCoT, parce que je ne sais pas si nous sommes tous très familiers de ce qu'est ce schéma de cohérence territoriale. Un SCoT, c'est un document-cadre de planification qui fixe les grands objectifs en matière d'aménagement et de développement sur un territoire, pour ce qui nous concerne, qui couvre cinq EPCI : La Métropole de Nantes, bien évidemment, l'Agglomération de Saint-Nazaire, le territoire d'Erdre et Gesvres, l'intercommunalité d'Estuaire et Sillon, et le plus petit, le Pays de Blain, qui est un territoire de 15 000 habitants. Le SCoT vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement à l'échelle de ce que l'on pourrait décrire comme étant – sans faire offense à nos collègues maires ici ou aux élus de communes du Sud Loire, grosso modo, on est vraiment sur une échelle de territoires d'estuaire de la rive nord de la Loire – un territoire qui couvre 61 communes et 950 000 habitants. C'est un très gros morceau du département de Loire-Atlantique.

La procédure de révision qui nous occupe, en deux mots, concerne un SCoT qui a été adopté en décembre 2016 et qui a été déjà révisé une première fois. Les raisons de cette seconde révision sont d'ordres divers. Nous avons dû prendre en compte un certain nombre d'évolutions législatives : la loi ÉLAN de 2018, une ordonnance de 2020 relative à la révision des SCoT, et une loi dont nous avons parlé ce matin dans sa première occurrence, la loi climat et résilience de 2021.

Nous faisons également face à un enjeu de compatibilité avec des documents de rang supérieur, notamment le SRADDET, dont on ne va pas discuter ici l'ambition pour ce qui concerne la région Pays de la Loire, mais aussi d'autres schémas tels que le schéma régional des carrières, le SDAGE, qui s'occupe des questions d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle Loire Bretagne. Troisièmement, nous avons aussi eu des évolutions qui sont propres à notre territoire, et notamment l'abandon du projet de l'aéroport à Notre-Dame des Landes, qui était quand même une pièce maîtresse du précédent SCoT et de la façon dont on a pensé dans cette période l'aménagement du territoire. On a eu aussi l'abrogation d'une directive d'aménagement de l'estuaire.

Et enfin, et peut-être surtout, ce troisième projet de SCoT constitue la réponse commune des élus de notre territoire – mais pas seulement des élus, j'y reviendrai – à des défis dont l'acuité se fait aujourd'hui sentir beaucoup plus nettement, je crois, que pendant les deux SCoT précédents. Cela nous renvoie d'ailleurs à

des débats que nous avons eus ce matin, je pense bien sûr aux conséquences du changement climatique, à ce que cela emporte en termes de pression sur la ressource en eau. Nous avons parlé ce matin de la Loire et de la problématique du bouchon vaseux. Nous faisons face aussi à une problématique d'épuisement de la biodiversité. Sur ce territoire, on a vraiment une tension très complexe, un nœud entre d'un côté des facteurs de dynamisme très fort – dynamisme économique, dynamisme démographique –, et de l'autre côté, évidemment, un enjeu, un impératif de protection des ressources naturelles, de sobriété foncière, de préservation de nos terres naturelles, agricoles et forestières, dont je rappelle qu'elles couvrent environ 80 % du territoire du SCoT Nantes Saint-Nazaire. Ça, ce sont vraiment les tensions qui ont été au cœur des questions qui nous ont occupés.

C'est vraiment à l'aulne de ces impératifs qu'a été engagée la révision de notre SCoT en décembre 2022, selon trois grands objectifs que se sont collectivement donnés les élus qui participent aux travaux du SCoT. Premier objectif : renforcer l'armature urbaine, c'est-à-dire le maillage de polarités qui caractérise notre territoire, pour aller vers plus d'efficacité foncière. Deuxième objectif : accroître la résilience du territoire en intégrant les enjeux liés au dérèglement climatique, et plus largement à la crise écologique, aux questions d'aménagement du territoire. Et troisièmement, animer un dialogue qui soit à la fois régulier et respectueux entre des élus qui appartiennent à des territoires très différents, qui sont porteurs de réalités très différentes. Ce dialogue, nous l'avons étendu avec les territoires voisins, et notamment avec la rive sud de la Loire.

Quelques mots maintenant sur la méthode que nous avons poursuivie pour élaborer la vision commune que l'on va vous présenter. C'est une vision qui est vraiment transformatrice, parce que c'est vraiment cette question de la transformation qui s'est imposée comme façon de répondre aux enjeux que je viens d'explicitier rapidement. Il y a eu tout un travail itératif, assez régulier, avec les élus qui représentent les cinq intercommunalités membres du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, avec des réunions régulières pendant 27 mois de ces élus. Il y a eu des réunions régulières aussi, quatre fois par an, du Comité syndical du SCoT, au cours desquelles, à chaque fois, ont été actées les grandes inflexions, les grands sujets. Ce travail itératif s'est également étendu à un certain nombre de partenaires : je pense à l'ARS, je pense, Jean-Sébastien, au SYLOA, au GIP Loire Estuaire, au Comité 21, et puis à un certain nombre d'acteurs, par exemple agricoles. On a eu un dialogue répété avec, par exemple, la Chambre d'agriculture et le Grand port maritime aussi. Le comité 21 porte le GIEC des Pays de la Loire. La concertation a aussi été très intéressante, avec des élus qui sont moins familiers des travaux du pôle, à savoir les élus communaux. On a eu des ateliers spécifiques avec eux, et on a aussi eu des ateliers avec des citoyens tirés au sort, et enfin, avec les conseils de développement. Enfin, je le souligne, parce qu'il y a un prochain rendez-vous à venir qui peut vous intéresser : la méthode a aussi consisté à ouvrir une démarche que l'on peut qualifier de "prospective territoriale", que l'on a intitulée Trajectoire 2050, et qui a consisté en deux journées – nous en avons une à venir le 16 mai – à laquelle ont été conviés un certain nombre d'analystes, d'observateurs qui nous ont amenés tout simplement à lever le nez du guidon pour, la dernière fois, aborder les questions d'économie de façon un peu décalée. Un certain nombre d'entre vous se souviendront que c'est à cette occasion, par exemple, que Magali Talandier nous a éveillés à l'existence de ce qu'elle appelle "l'économie métropolitaine ordinaire". Le 16 mai prochain, nous aurons une troisième édition de Trajectoire 2050 qui portera sur les grands enjeux des estuaires, avec les maires du Havre, de Rouen, la Présidente de Bordeaux Métropole, donc deux autres estuaires, celui de la Seine et celui de la Gironde, pour dialoguer avec nous sur des enjeux qui sont à la fois des enjeux d'aménagement du territoire, mais aussi de vie, d'écosystèmes qui sont aussi riches que vulnérables.

Tout ce travail d'analyse, de dialogue, de prospection, a abouti au projet de SCoT qui a été arrêté en comité syndical en février dernier, le 27 février, si je me souviens bien. Il est constitué de plusieurs documents, vous les avez reçus en annexe. C'est une vraie somme, je ne sais pas si vous avez tout regardé, c'est un travail de près d'un millier de pages. Ces documents, c'est d'abord le projet d'aménagement stratégique, autrement dit le PAS, le document d'orientations et d'objectifs, le DOO, et puis toute une série d'autres documents : la classe d'aménagement artisanal, commercial et logistique, et l'état initial de l'environnement que nous avons conduit, je le signale, conjointement avec le PETR du Pays de Retz, puisque se pencher sur l'état de l'environnement de l'estuaire a peu de sens quand on coupe ces deux rives entre elles. Vous avez aussi le bilan de la concertation, le justificatif des choix.

Je ne vais pas tout passer en détail, je m'arrêterai brièvement sur les deux principaux. Le projet d'aménagement stratégique, qui repose sur trois piliers : l'habitabilité, la robustesse – autrement dit, la cohésion sociale et territoriale du pôle –, et troisièmement, la coopération comme méthode. Je vais vous dire quelques mots du DOO, ce document d'orientations et d'objectifs, qui est le document prescriptif du SCoT, c'est-à-dire le corpus de règles communes qui vont nous permettre de mettre en œuvre le projet de territoire. Cela nous intéresse très directement, elles trouveront une traduction directe dans une relation de compatibilité dans tous nos documents stratégiques à l'échelle intercommunale, dont certains que nous avons abordés aujourd'hui : le PLUm, le PLH, le plan de déplacements urbain, le PCAET. Je m'arrête là, parce que c'est vraiment une énumération, c'est la grammaire acronymique de la planification à la française.

Il y a aussi une application directe pour certains projets, certaines zones d'aménagement, la construction de lotissements, etc.

Je ne vais pas passer en revue chacun des chapitres du projet de SCoT, vous y avez peut-être jeté un œil. Ce que je vais faire, c'est simplement décrire brièvement ce que l'on a identifié – et cela a été présenté au Comité syndical – comme étant les 12 marqueurs ou les 12 avancées significatives de ce SCoT par rapport au précédent. On a d'abord deux orientations transversales.

La première, c'est la nécessité d'un pilotage dans l'incertitude. Cette idée de planification dans l'incertitude paraît paradoxale. L'incertitude, je ne vais pas la décrire, vous la connaissez : elle est politique, on ne sait pas quel gouvernement on aura demain, ni potentiellement quels détricotages législatifs ou inflexions politiques auxquels on devra faire face. On a évidemment une incertitude majeure sur le plan géopolitique, vous avez tous entendu parler de l'annonce concernant peut-être demain la construction d'un sous-marin nucléaire à Saint-Nazaire. Cela incarne très bien cet enjeu géopolitique. Incertitudes démographiques aussi, puisqu'autant toutes les projections nous montrent une tendance structurelle de ralentissement démographique à moyen terme, sur notre territoire comme à l'échelle de la France et de l'Europe, autant, ça, c'est vraiment toutes choses égales par ailleurs. On ne sait pas à quel choc on va devoir faire face lié au changement climatique et au choc géopolitique. Pilotage néanmoins, parce que la planification, telle que nous la portons, s'appuie évidemment sur de la science, une science qui fait que l'on peut décrire les effets du changement climatique sur notre territoire. Il y a également des indicateurs, avec des indicateurs de suivi du marché de l'immobilier dans un contexte de crise du logement. À côté de ces indicateurs assez bien balisés, il a fallu travailler sur de nouveaux indicateurs qui n'existaient pas, notamment tous les indicateurs, toutes les données qui touchent à la disponibilité de la ressource en eau, en matière de qualité et de quantité. Une problématique a émergé très fortement, c'est celle de la qualité des sols, de la vie des sols, qui est un phénomène très complexe mais devenu très important. Ce pilotage, comme la révision est un processus lourd, on va l'organiser de manière plus régulière, c'est-à-dire sur une base annuelle, notamment en coopération avec nos agences d'urbanisme, l'agence d'urbanisme l'AURAN, mais aussi la DDRN, qui est l'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire, et aussi sur une base triennale, afin de réorienter les trajectoires si nécessaire, sans en passer nécessairement par un processus lourd de révision.

Deuxième orientation, c'est la justice territoriale, sociale et climatique comme ambition systémique. On a vraiment toujours essayé de penser ces trois types de justice ensemble.

Troisième orientation que l'on peut classer dans le chapitre de l'habitabilité, c'est que ce SCoT – et c'est vraiment une nouveauté – met à la même hauteur l'armature urbaine, tout ce qui concerne le maillage du territoire par bourgs, petites villes, grandes villes, les liens entre eux, et l'armature environnementale. Cela a vraiment été un travail de fond très important et une forme de révolution. Ce qu'il faut signaler, c'est que l'on est passé dans ce SCoT d'une logique de préservation des ressources à une vraie logique de restauration de la vie des milieux en regardant, par exemple, les possibilités de reboisement, de réétoffement de la trame bocagère, des surfaces en prairies permanentes. Il y a également une attention à la question de la renaturation, y compris en tissu urbain, avec une stratégie de nature en ville qui est largement partagée à l'échelle du pôle.

Quatrièmement, autre nouveauté de ce SCoT, c'est que s'y déploie vraiment une approche – Martine n'est plus là – que l'on qualifie de "santé globale", avec la prise en compte des liens étroits qui unissent – elle en a parlé tout à l'heure – la santé humaine et la santé des milieux, la santé végétale, la santé animale. Cela se décline aussi dans des préconisations d'urbanisme favorables à la santé, et on touche aux problématiques d'adaptation qui ont été évoquées ce matin.

Cinquièmement, et j'y insiste, le consensus qui est porté par des élus à l'échelle du SCoT qui sont très différents est vraiment un consensus de défense d'une trajectoire de sobriété foncière. C'est important de le marteler, on est sur un territoire qui, en la matière, a une vraie maturité, c'est-à-dire qu'il y a déjà eu une vraie réflexion sur la sobriété foncière engagée dans la période précédente, 2011-2020. Là, on a vraiment une exigence partagée, une compréhension de ce que les sols ne sont pas simplement des surfaces à aménager. On s'est entendu, dans l'esprit de la loi ZAN, en se disant explicitement lors du Comité syndical que quoi qu'il se passe à l'échelle nationale, on continuerait dans cet esprit, et en se disant que nous assumions nos responsabilités avec une trajectoire de -54 % pour la période 2021-2030, et un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. J'y insiste. Je crois que Laurence Garnier n'est plus là, mais tout à l'heure, elle a parlé de "bulles métropolitaines", ou même de "bulles du SCoT", pour dire que les attentes n'étaient pas les mêmes dans les territoires ruraux. Or, à l'échelle du pôle, on a des élus qui viennent de petites communes. Globalement, ce qu'ils nous disent, c'est que la trace qui a été laissée par l'urbanisme de ces bourgs, c'est quand même une capacité historique à produire – et c'est vrai dans les maisons de ville, dans les maisons de bourg – de l'urbanisme dense, et un nombre de logements à l'hectare que l'on doit pouvoir aujourd'hui à nouveau mettre en œuvre. Même si on sort du SCoT et que l'on regarde certaines

communes rurales qui ont construit des lotissements en extension urbaine, on voit bien qu'il n'y a pas de corrélation entre augmentation de la population et le fait d'artificialiser, soit pour construire des lotissements, soit pour construire des zones économiques. Ce débat, on l'a eu, et l'enjeu maintenant c'est que l'on continue à animer ce qu'est vraiment une vision partagée de la trajectoire de sobriété foncière.

En écho à ce qui a été présenté ce matin sur le PCAET, il y a dans ce SCoT une véritable volonté de participer à l'effort national d'atteinte de la neutralité carbone à travers un certain nombre de propos sur l'encadrement de la production des énergies renouvelables. Il y a un groupe énergie qui a travaillé dans le cadre des travaux sur la révision du SCoT, ce qui a permis quand même de partager une doctrine en la matière, selon que l'on parle de l'éolien, de méthanisation, de photovoltaïque. Évidemment, il y a aussi une stratégie partagée de décarbonation des mobilités, de l'industrie, et une volonté très ambitieuse qu'il va falloir savoir mettre en œuvre d'augmentation de la capacité de stockage de carbone à l'échelle du territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Sur le chapitre robustesse, on a trois marqueurs. D'abord, on reste quand même – et c'est l'une des forces de notre territoire – sur un modèle de polycentrisme, avec différents niveaux de polarité et des responsabilités attachées à chaque niveau. On a de grandes polarités que l'on appelle "polarités majeures", vous l'aurez vu dans le SCoT, avec des responsabilités très fortes en matière de construction de logements et de densité attachée à ces constructions, des polarités que l'on appelle "structurantes", et des polarités intermédiaires. On a ajouté un quatrième niveau dans ce SCoT, pour avoir une lecture plus fine des dynamiques territoriales, que l'on appelle "polarités de proximité". Vous verrez sur les cartes que là où avant la Métropole était prise comme un bloc, maintenant, on regarde de façon beaucoup plus fine ce que peuvent assumer telles ou telles communes.

Le logement a été réaffirmé comme la première des dignités, et la nouveauté de ce SCoT est d'avoir mis un seuil de logements abordables sur les cinq intercommunalités qui est de 10 %. Par ailleurs, on a aussi une réaffirmation des objectifs en matière de logement social. On a beaucoup discuté de projections démographiques. N'est-ce pas, Tristan ? Cependant, ce qu'il faut dire, c'est que quelle que soit notre approche des projections démographiques, ce qui va aussi compter, c'est notre capacité à nous outiller sur l'habitat léger, des formes de logements modulaires, et on a aussi beaucoup travaillé sur l'habitat senior, l'habitat partagé.

En matière économique, c'est plus compliqué, parce qu'autant la spatialisation des logements, on sait faire, grosso modo, autant l'impact en matière de développement économique du SCoT n'est qu'indirect, et la question de la spatialisation des emplois est complexe. On s'est plutôt concentrés sur l'accompagnement des transitions et la consolidation du tissu économique des grandes filières historiques du territoire par des modes d'aménagement. On est bien dans un SCoT qui favorise la robustesse, avec notamment une prise en compte la plus systématique possible des risques, que ce soit d'inondation, de submersion, le risque sur la ressource en eau que j'évoquais tout à l'heure. L'une des nouveautés du SCoT, c'est aussi l'accent qui est mis sur l'enjeu d'intensification des zones d'activités économiques. Je vois Jean-Claude. Effectivement, on a ces deux grandes infrastructures, qui ne sont pas que des infrastructures de mobilité, mais qui comptent aussi pour penser le développement économique, que sont le grand port maritime, mais aussi l'aéroport. Il est vrai que nous sommes là dans un moment où l'on ne voit pas encore bien, parce que l'État n'a pas complètement atterri, l'insertion demain de Nantes Atlantique, la prise en compte que l'on pourrait en avoir. Je pense que c'est vraiment un des enjeux qui restent devant nous que de continuer de travailler ce sujet dans les mois qui viennent.

En matière de mobilité, nous avons travaillé toute la question. On voit bien qu'il y a un changement d'échelle par rapport à ce qu'avait pu être le projet de Notre-Dame des Landes, on est vraiment sur un travail de capillarité des mobilités du quotidien, avec un accent sur les modes actifs, et aussi sur le covoiturage. Là, je me permets de faire une interpellation à Monsieur Bainvel : en tant que conseiller régional, vous savez que le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a porté une étude visant au déploiement d'une expérimentation sur le covoiturage, qui est quand même l'une des solutions que l'on a aujourd'hui à court terme comme alternative à l'autosolisme, en lien avec les territoires concernés – Métropole, Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres –, et en lien avec la Région. Sachez que malgré le retrait de la Région de ce dispositif expérimental, nous souhaitons poursuivre et mettre en œuvre l'expérimentation.

Je finis par deux mots sur le dernier chapitre, qui est celui de la coopération. Là, on a une attention au dialogue à l'échelle de l'estuaire, et enfin, un programme d'actions qui sera à mettre en œuvre. C'est peut-être aussi dans le cadre de ce programme d'actions que l'on pourra s'outiller, pour répondre à la fois aux ambitions et à d'éventuels points aveugles du document dont nous discutons aujourd'hui. »

M. Pras : « Je vais éviter de reprendre une partie de ce qu'Aziliz a évoqué. Mon propos est plus porté sur cet avis que nous avons à donner à partir de maintenant, après cette présentation de ce qu'est le SCoT, de

son contenu, de ses grandes orientations marquées dans le PAS et des actions qui sont proposées dans le DOO, afin de pouvoir nous prononcer aujourd'hui. La Métropole peut se féliciter de la qualité du travail et du dialogue qui ont été réalisés, notamment dans le cadre des ateliers des élus, et de toute la démarche qui nous a conduits au cours de ces 27 mois – Aziliz le rappelait – qui ont permis la construction de ce document, dans lequel les élus de la Métropole nantaise se sont beaucoup impliqués, ont pris une part active (on a cité quelques noms tout à l'heure, mais je ne ferai pas l'injure de tous les citer, j'aurais peur d'en oublier). En tout cas, les cinq intercommunalités et les représentants de ces intercommunalités, mais aussi des 61 communes, ont pris une part active. Aziliz l'a rappelé, il y avait eu un atelier avec les élus locaux, ce qui était aussi une manière d'amener les élus de nos communes qui ne siègent pas avec nous dans nos EPCI de s'intéresser à la construction de ce document. Tous ensemble, ils se sont rassemblés, et de fait, ils donnent une illustration de ce que l'on appelle ici "l'alliance des territoires" par leur engagement, la construction et la production de ce document, ce qui donne du sens à cette alliance. Comme Aziliz le rappelait, on est même allés un peu plus loin, puisque déjà des engagements avaient été pris avec le PETR du Pays de Retz, et qui ont amené aussi à travailler avec ce PETR pour permettre un peu de compléter cet estuaire de la Loire et ces deux côtés de l'estuaire. Dans notre pôle métropolitain, en dehors des communes de la Métropole qui se trouvent au sud, il concerne essentiellement des communes du Nord Loire.

Moi-même, pour avoir suivi l'élaboration du SCoT 2, je veux témoigner que ce SCoT 3 marque un nouveau cap et nous engage réellement sur la bifurcation. Aziliz l'a rappelé, il prend appui sur deux volets importants que sont tout à la fois l'armature urbaine, que nous travaillons habituellement comme étant un travail de réflexion sur l'organisation urbaine de nos territoires au service du développement de l'habitat, du logement, et aussi de l'activité économique, des mobilités, des organisations des transports, et à la fois l'armature environnementale, qui trouve aussi une place importante en écho. J'ai même envie de rappeler et de dire que c'est sur la base de la réflexion autour de l'armature environnementale que s'est construit ce nouveau document et que l'on a pris la situation réelle de ce territoire, de toutes ses problématiques liées à l'environnement, à la biodiversité, à la problématique de l'eau, pour construire notre projet. Cela nous a amenés à nous intéresser aux problématiques de ressources et d'accès à la ressource, à l'ensemble des ressources disponibles sur ce territoire. Cela me semble être un cap important pris par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et ce qui distingue ce SCoT 3 du SCoT 2. C'est un élément majeur. Ce SCoT pense ensemble armature urbaine et armature environnementale, en intégrant des thématiques qui ont été travaillées, approfondies, qui avant avaient déjà pu être évoquées, mais sur lesquelles nous n'étions pas allés aussi loin. Je pense à la préservation, mais surtout à la restauration des ressources sur ce territoire, notamment la ressource en eau, la captation du carbone pour aller vers la neutralité carbone, où l'on a progressé, appris et travaillé avec des spécialistes, des scientifiques. Il y a la santé, du point de vue de la santé globale du vivant – on en a parlé tout à l'heure, et on l'évoquait ce matin – : c'est l'ensemble de la problématique de ce qui vit sur notre territoire et du bon état de ce qui vit sur notre territoire.

Enfin, un dernier point qui me semble important, c'est ce qui relève des mutations économiques et de la transformation de l'économie, de son évolution sur ce territoire qui a aussi été prise en compte. En même temps, il y a cette volonté d'avoir une attention au positionnement de l'activité et de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Le besoin de logement, Aziliz l'a rappelé, et en particulier du logement locatif social, est réaffirmé dans ce SCoT. Il est réaffirmé, spatialisé à l'échelle des EPCI et des polarités. C'est ce qui a été présenté sur cette armature, et notamment ce qui était sur la carte. Je souriais tout à l'heure avec Michel Lucas, parce qu'il regardait les petits carrés et les gros carrés. Effectivement, ils donnent une idée de chaque responsabilité à chaque niveau de chaque commune de ces 61 communes sur ce territoire. En même temps il faut, dans le cadre de ce développement de besoins, prendre en compte et maîtriser les dynamiques démographiques sur notre territoire, en plaçant ce territoire sur une trajectoire soutenable au regard de nos ressources et des ressources du territoire. Cet enjeu du logement, du développement et de l'accueil, permettra à notre Métropole, dans ce pôle métropolitain, de réaffirmer ses valeurs d'hospitalité et d'humanisme, mais aussi de se mobiliser face à la crise que nous évoquons ce matin du logement et du besoin de produire du logement. On évoque aussi sur ce point la nécessité de l'agilité du SCoT comme étant une condition nécessaire pour répondre aux incertitudes auxquelles nous devons faire face, Aziliz les a évoquées. On a aussi besoin de cette agilité pour adapter ces éléments et ces mises en perspective au regard de ces incertitudes.

Nous pouvons encore nous féliciter de la trajectoire de sobriété foncière, déclinée territorialement. Elle intègre aussi une volonté de solidarité entre les EPCI, et les objectifs relatifs aux densités et aux intensifications des zones d'activités économiques permettront aussi de répondre aux objectifs de sobriété foncière, d'équité territoriale, d'alliance des territoires et de partage sur notre territoire. On peut se féliciter à ce sujet – Aziliz l'a rappelé –, dans le contexte national de remise en cause, du maintien de la trajectoire ZAN qui est portée et traduite dans ce SCoT. C'est, là aussi, un axe de garantie de sobriété, et c'est quelque chose, je tiens à le dire, qui a été validé au Conseil syndical du pôle métropolitain, et auquel tout le monde, tous les participants ont donné un avis favorable. C'est donc sur cet axe de la trajectoire ZAN qu'est

construit ce SCoT. Tous ensemble, nous pouvons nous en féliciter, puisque nous marquons notre engagement à la préservation de la qualité de notre territoire.

Vous l'avez compris, nous retrouvons dans ce SCoT la prise en compte des grands enjeux d'aménagement et de préservation du territoire, présentés dans le PAS et ensuite déclinés dans le DOO, autour de thématiques telles que la nature, la biodiversité, la décarbonation, autour de l'habitat, du logement, autour de l'économie, de l'emploi, et enfin, autour de la mobilité. Nous nous attachons à donner à l'échelle de chaque territoire... »

M^{me} la Présidente : « Prends le temps d'un petit verre d'eau, Pascal. De toute façon, cela va être le moment d'arriver vers la conclusion. »

Rires.

M. Pras : « J'étais au dernier paragraphe ! Ce SCoT, il s'agit maintenant de le faire vivre. Aziliz a évoqué le plan d'actions. Il me semble important que l'atelier des élus, sous sa nouvelle forme, permette la conduite de ce plan d'actions, mais surtout, permette la déclinaison des objectifs de ce SCoT et son évaluation régulière au cours des prochaines années. Cela me semble être un élément important, notamment au regard, à la fois de notre prise en compte de l'incertitude, et en même temps de l'adaptation de nos documents aux nouvelles données, notamment celles de la démographie, mais aussi celles de l'accès aux ressources sur ce territoire.

Si on veut bien revenir à la diapositive du début, aujourd'hui, on est dans l'étape de consultation des personnes publiques associées, ce qui nous amène aujourd'hui à devoir donner un avis sur ce SCoT. Contrairement au SCoT précédent, les 61 communes ne donneront pas d'avis, puisqu'elles n'ont pas été retenues par le pôle métropolitain comme étant des personnes publiques associées. Si j'évoque cela, c'est pour vous dire qu'après la consultation des PPA dont nous sommes, le pôle métropolitain entrera en enquête publique pour son SCoT. L'enquête publique se déroulera durant l'été 2025, et c'est à cette étape que les communes, les 61 communes du pôle métropolitain, dont les communes constituant notre EPCI, pourront être amenées, si elles le souhaitent, à donner un avis, à amener une précision, à poser une question, et à inscrire leurs remarques dans le cadre de l'enquête publique, pour qu'elles soient éventuellement prises en compte par le pôle métropolitain pour une adoption du SCoT, une approbation en décembre prochain. Chers collègues, vous l'avez compris, je vous demande d'amener un avis favorable à ce SCoT. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci à vous deux. Chers collègues, je fais juste un petit point de méthode. Il est 16 heures 06 et nous sommes à la délibération n° 13. Je vous invite à pouvoir être synthétiques – et précis, évidemment – pour pouvoir être le plus efficace possible collectivement. Je prends les différentes demandes d'intervention. Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, savez-vous que la possibilité pour les enfants nés en 2020 de vivre aussi longtemps que ceux nés en 1980 est quasi nulle dans un monde proche du plus 4 °C ? C'est Yamina Saheb, membre du GIEC, qui nous le dit. Cette affirmation scientifique montre l'urgence à anticiper un tel scénario. À l'heure du dérèglement climatique qui nous rattrape à grande vitesse, c'est maintenant qu'il faut agir. C'est à cette échelle concrète du SCoT que s'inventent déjà les politiques publiques qui changent la vie et qui protègent. Avec ce schéma de cohérence territoriale que viennent de présenter nos collègues Aziliz Gouez et Pascal Pras, nous choisissons la vraie planification écologique pour continuer de lutter, pour un territoire de résilience et d'espérance, contre le dérèglement climatique. Alors que Julien Bainvel, dans le débat de ce matin sur le plan climat, entre deux phrases, diffuse la petite musique rhétorique de l'extrême droite sur l'écologie punitive, selon laquelle les écologistes imposeraient des normes de contraintes à la population et qu'il faudrait donc avoir une écologie plus incitative, par petits gestes et petits pas, nous, nous choisissons d'anticiper la sobriété avant qu'elle ne s'impose à nous. Ainsi, nous évitons en amont la demande de matériaux, d'énergie, de terre, d'eau et d'autres ressources naturelles, tout en livrant une vie décente pour tous et toutes dans le cadre des limites planétaires. La sobriété résout le problème d'une consommation équitable de l'espace et des ressources. La sobriété va au-delà du cadre dominant de la demande énergétique, au-delà de l'efficacité et du comportement individuel. Je souhaite pour conclure saluer le travail colossal accompli. Cinq intercommunalités, 61 communes, des villages ruraux et des villes qui travaillent ensemble à définir les orientations d'aménagement qui n'impactent pas moins de 950 000 habitantes et habitants, ce n'est pas rien. Je conclurai, pour ne pas être trop long, en remerciant pour cette coconstruction, auquel le groupe Écologiste et Citoyen a activement pris part, nos collègues vice-présidents Aziliz Gouez et Pascal Pras pour tout ce travail. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vais peut-être commencer par dire que c'est assez désagréable de constater que les communes ne sont plus des personnes publiques associées. Ce n'est pas, effectivement, du fait de nos rapporteurs, mais c'est quand même assez désagréable. Cette délibération, qui conjugue développement, protection de l'environnement et aménagement du territoire, est importante. Elle est importante, parce qu'elle organise l'aménagement de nos EPCI et de nos communes sur le temps long, puisqu'à l'horizon 2050. Cette révision nourrit des ambitions, notamment en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels, et en répondant aux défis du logement pour tous, par exemple. Permettez-moi de partager quelques observations.

Premièrement, si l'on comprend la lecture des documents présentés, et notamment du DOO, document d'orientations et d'objectifs, que l'infrastructure aéroportuaire programmée dans le secteur de Notre-Dame-des-Landes n'est plus intégrée au schéma, celle de Nantes Atlantique ne semble pas y exister non plus, y compris dans les relations internationales. Est-ce un présage de non-développement ? Il ne semble pas faire l'objet d'un accompagnement spécifique au regard des contraintes qui s'imposent sur les territoires d'implantation, hormis la construction d'une halte ferroviaire. Il n'y a pas de sujet sur l'objectif des nuisances et pollutions de la plateforme, contrairement aux infrastructures terrestres, bien que nous travaillions sur les emprises végétalisées en lutte contre les particules ultra-fines, par exemple, pourtant clairement à identifier au regard de la thématique "habitabilité" du PAS et des marqueurs énoncés.

De même, la carte des zones à enjeux de protection et de restauration – mais cela a été dit et fait l'objet d'une demande de Nantes Métropole annexée à la délibération – ne met pas en évidence les zones humides majeures, notamment du Lac de Grandlieu. Dans l'approche "couvert végétal" du DOO et de sa cartographie, je m'étonne de la non-intégration des trois périmètres de forêt urbaine. Décision politique de juin 2006, étouffée au fil des années en proportion de la croissance des arbres, ces espaces constituant aujourd'hui des espaces de respiration conséquents, même s'il reste toujours à faire, et qui sont, en tous les cas, bien supérieurs au développement d'espaces végétalisés au sein des zones urbanisées, tel que la légende le précise.

Pour le volet agricole, je ne vois pas non plus d'éléments en lien avec les PÉAN futurs, au regard d'une organisation à conforter (les éléments du projet alimentaire territorial et de son plan d'action, par exemple). Plus spécifiquement pour ma commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, nous sortons de plusieurs années d'études dites stratégiques, post-décision de janvier 2018 et octobre 2019 s'agissant de l'aéroport, et je ne vois pas d'éléments pris en compte dans cette révision. Je prends un exemple, celui du secteur du Champ de Foire. Encore totalement identifié en zone d'espaces proches de rivages dits "sensibles", il aurait pu, il aurait dû être un espace urbanisé à conforter pour préserver l'avenir, puisque dans la continuité de l'urbanisation identifiée versus le littoral, et identifié comme libéré partiellement de contraintes au titre du futur plan d'exposition au bruit. Je pourrais aussi citer le secteur des Douze Traits ou du Gros Chêne, mais je vous ferai grâce de l'inventaire total.

Je lis également en page 128 du DOO, au sujet des centralités pour les communes littorales : "Renforcer leur rôle de centralités par le développement d'une offre d'habitat et de services". Si on ne peut qu'être d'accord avec cette expression, elle est inapplicable pour la part habitat du fait du PEB.

Enfin, si je lis l'encadré page 118 s'agissant de l'application de la loi Littoral et de la loi ÉLAN, le caractère limité de l'urbanisation doit s'apprécier en tenant compte des dispositions du SCoT au sein des documents d'urbanisme locaux. Nos marges de manœuvre, vous l'avez compris, sont très réduites. Comprenez qu'il ne faut pas ici, à l'occasion de l'adoption de cette révision, les anéantir. Aussi, je vous remercie de prendre en compte ces éléments dans la version finale de l'avis de Nantes Métropole en lien avec cette révision, et de continuer le travail entrepris. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues. Nous allons donner notre avis sur le projet arrêté pour le SCoT. Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez présenté, vous l'avez fait avec densité et de façon à bien montrer les différents travaux qui ont été les nôtres. Travaux cruciaux et qui, il faut le dire quand même, se sont passés dans une ambiance apaisée qui nous a amenés, comme tu l'as rappelé, Pascal, à voter en Conseil syndical à l'unanimité le projet d'avis sur le SCoT. C'est loin d'être un détail, puisqu'il faut dire que dans d'autres territoires ces débats ne sont pas toujours aussi simples, comme on a pu le voir sur les questions du foncier qui amènent à des débats parfois plus difficiles. Il faut le dire, nous avons une spécificité ici, dans le Grand Ouest, et j'ai envie de dire en général dans notre territoire en particulier : la volonté de construire des politiques ambitieuses, qui ne laissent personne de côté et qui se construisent collectivement. Ceci dit, si nous devons évoquer le SCoT de but en blanc avec nos concitoyens, je doute que cela suscite d'emblée beaucoup de curiosité. C'est un document technique en soi, et pourtant il gagne à être connu, surtout celui-ci qui induit des organisations pour notre territoire et des

réponses à des questions fondamentales pour son devenir, ce qui en fait un élément majeur. Il porte, par exemple, une stratégie ambitieuse qui préserve le foncier tout en continuant de construire des logements, et plus particulièrement des logements sociaux, mais je ne reviendrai pas sur ce débat que nous avons déjà traité ce matin.

On a évoqué la question de la préservation des ressources en eau, tant en quantité qu'en qualité, qui est au cœur du SCoT. Je rappelle que des territoires en France sont aujourd'hui amenés à refuser des permis de construire, faute de pouvoir répondre aux besoins en eau que cela induit. Face au changement climatique en cours, il est préférable de se confronter collectivement à ce type de sujets, et nous le faisons.

Un mot aussi sur la stratégie économique du territoire : je suis particulièrement sensible à ce que la question logistique soit abordée aussi fortement dans ce SCoT. Cette activité, cruciale pour le bon fonctionnement à la fois économique de notre territoire et pour le quotidien des habitants, est parfois mal perçue. Pourtant, celle-ci est importante, tant pour la décarbonation et la décongestion de nos mobilités, mais elle est aussi un enjeu crucial demain pour la réindustrialisation de notre territoire. Bien sûr, pour finir, nous avons encore des pistes d'adaptation prévues dans ce SCoT, et nous devons continuer à améliorer ce qui peut l'être. N'oublions pas que ce schéma, qui s'appuie sur cinq EPCI de l'axe Nantes Saint-Nazaire, a vocation à dialoguer toujours davantage avec les collectivités situées au nord comme au sud de la Loire. Mes derniers mots seront pour souligner la qualité du travail des services et agents de nos EPCI, ainsi que celui des équipes du pôle métropolitain. C'est aussi grâce à eux que nous sommes parvenus à ce résultat collectif qui donne satisfaction à toutes les parties prenantes. Merci à eux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Mon intervention sera raccourcie et axée sur le périmètre du SCoT. Dans les objectifs énoncés à l'occasion de la révision du SCoT, il est précisé la recherche d'un dialogue renforcé et de nouvelles coopérations avec les territoires voisins. Je souscris totalement à cette volonté qui va dans le sens de l'alliance des territoires défendue par notre Métropole. Il faut aussi, à l'occasion, se féliciter de la qualité du travail des agents du pôle et des élus. Cependant, rappelons que l'acronyme SCoT signifie "schéma de cohérence territoriale". Pour plus de cohérence, je rappelle qu'un estuaire est composé de deux rives. Or, notre SCoT, lorsque l'on sort de la Métropole, ne concerne que la rive nord de la Loire. On ne peut pas parler d'aménagement cohérent sans intégrer la rive sud de notre fleuve. Le 16 mai prochain, le pôle métropolitain organise un temps d'échange appelé "Rencontre des estuaires", je suis donc optimiste pour la suite.

Pour aller plus loin, si on veut être encore plus cohérent, il faudrait un périmètre départemental, ou au moins à l'échelle de notre aire urbaine, tout en intégrant Nantes Atlantique. Bien sûr, il ne s'agit pas de rajouter une strate supplémentaire, mais de faire évoluer notre SCoT pour une réelle alliance des territoires. Le SCoT sera alors un outil au service d'un développement équilibré du territoire, et moins un outil au service de l'axe métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Pour résumer mon propos, depuis la création du SCoT, ce dernier a évolué dans la bonne direction, car il s'est ouvert vers d'autres territoires, mais la révision proposée aujourd'hui aurait dû être l'occasion de modifier son périmètre pour le rendre territorialement plus cohérent. Le vote de notre groupe sera donc une abstention d'encouragement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Au nom du groupe SERDA, on se félicite du résultat de ce SCoT qui, comme l'ont dit Aziliz et Pascal, a abouti à un vrai consensus entre les élus des territoires, et ce quelles que soient les origines politiques de chacune et chacun. Cela démontre d'une maturité très grande de ce territoire à partager les enjeux, sans esprit de concurrence entre les territoires ou de comparaisons malheureuses, mais bien de "faire ensemble". Outre l'organisation stratégique de ce grand territoire, l'idée est quand même de soutenir le développement local de chacune des 61 communes, dans le respect de leur diversité, en s'appuyant ensemble sur l'armature urbaine et environnementale, comme cela a été dit. Fait nouveau de ce SCoT, c'est bien aussi le développement d'un polycentrisme qui vient rompre avec cette polarisation antérieure entre Nantes et Saint-Nazaire. Pour cela, cela nécessitait d'ouvrir des débats entre nous. Cela n'a pas forcément été tout le temps simple, avec des débats difficiles sur le ZAN, la densité, sur les territoires, mais on voit bien à travers cela la capacité des collectivités locales d'être la solution aux problèmes de notre temps : l'urgence climatique, le logement, l'économie, l'emploi. À titre personnel, je suis convaincu que la confiance donnée aux territoires devrait encore grandir, et que la décentralisation devrait connaître une étape supérieure dans ses moyens et sa fiscalité. À travers cela, on démontre bien que l'on est une réponse locale à des problèmes globaux. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole aux rapporteurs. »

M^{me} Gouez : « Je vais être très brève. Effectivement, je vous engage à assister à la journée Trajectoire du 16 mai prochain. J'ai l'impression que peut-être vous ne m'avez pas bien entendue : le travail de dialogue avec la rive sud a eu lieu, il a lieu, et vous verrez que Pascale Briand, la Présidente du PETR du Pays de Retz, sera présente et prendra la parole. J'ai dit aussi que nous avons effectué ensemble l'étude d'état initial de l'environnement, ce n'est vraiment pas rien. Il se trouve effectivement que l'enjeu est de consolider les articulations avec les dynamiques de SCoT voisins, mais cela ne tient pas qu'à nous de vouloir que cela se fasse, cela tient aussi... Je n'irai pas au bout de mon propos. Ce que je veux dire, c'est qu'à l'intérieur du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, nous avons vraiment travaillé en bonne intelligence avec des élus de toutes obédiences politiques.

Jean-Claude, les questions sont très détaillées et on a fait une réponse écrite, donc je ne vais pas tout reprendre. En tout cas, le fait que les communes ne soient plus PPA, c'est une décision juridique, ce n'est pas une volonté de muselage. Il y aura la possibilité pour les communes de s'exprimer, de demander un avis, c'est ce qu'a dit Pascal tout à l'heure. Il y a une chose que je voudrais relever, parce que je ne l'ai pas dit dans la présentation, et tu as raison de le souligner, c'est que pour la première fois, lorsque l'on a discuté des enjeux de développement économique, l'agriculture a beaucoup occupé les discussions, et a une place dans la pensée du développement à l'échelle du pôle. J'aurais dû le dire. »

M. Pras : « Comme Aziliz le précisait, Jean-Claude, tu nous as posé un certain nombre de questions sur lesquelles on a amené des réponses. Ce que je veux dire, c'est que les membres de l'atelier du SCoT, ceux qui ont participé pour la Métropole, ont porté et demandé la prise en compte de la plateforme aéroportuaire et de son évolution. Pour autant, comme elle est sous le contrôle de l'État et de la DGAC, et qu'elle n'est malheureusement pas connue à ce jour, elle ne pouvait pas avoir de traduction en termes de cartographie et d'éléments réglementaires. C'est un des premiers éléments sur lesquels on a déjà pu discuter et échanger, Jean-Claude, concernant ce point.

Concernant les forêts urbaines, effectivement, à l'échelle du SCoT, ce n'est pas la traduction du positionnement des forêts urbaines. Néanmoins, dans la cartographie du SCoT, quand on y regarde, les zones naturelles de forêt, qui intègrent la forêt urbaine et les trois forêts urbaines de la Métropole, sont bien indiquées comme étant des éléments de forêt urbaine, ou des éléments à créer, à développer, ou à conforter et renforcer. Les espaces proches du rivage, c'est la traduction réglementaire qui a été conduite dans le cadre de la modification du SCoT 2 par modification de la loi Littoral. Aujourd'hui, il nous faudra travailler avec les services de l'État et de la DDTM pour avoir des éléments de traduction et d'évolution sur ce secteur du Champ de Foire de la commune de Saint-Aignan.

Enfin, pour revenir sur l'aéroport, le PEB, et la prise en compte du PEB, si aujourd'hui nous avons eu des informations et des connaissances sur le futur zonage PEB, celui-ci n'est pas arrêté. Aujourd'hui, le PEB en vigueur est toujours celui que l'on connaît, et le SCoT ne peut pas légitimement traduire un PEB qui n'est pas encore existant ou qui n'est pas adopté par l'État. Néanmoins... Sauf qu'il n'a pas de traduction, Jean-Claude, il n'a pas d'adoption. Il conviendra de continuer à travailler – et c'est l'engagement que l'on peut prendre –, dans l'atelier des élus et dans la conduite du SCoT, sur la mise en œuvre de ces éléments.

Enfin, pour répondre à Monsieur Bouvais – mais Aziliz l'a quasiment fait –, à la création des SCoT, lorsqu'ils ont été créés, je rappelle que la Métropole nantaise a tout de suite cherché à travailler avec le bassin nazairien et l'ensemble du territoire qui se trouvait autour de l'estuaire, et qu'à l'époque, ce sont les élus de la communauté de communes Sud Estuaire, centrée sur la commune de Saint-Brevin, qui ont refusé de rejoindre le SCoT métropolitain Nantes Saint-Nazaire. On peut le regretter. Effectivement, aujourd'hui, cela ne donne pas à voir un ensemble qui irait du pôle nantais au pôle nazairien en englobant complètement l'estuaire. Enfin, je rappelle que nous travaillons, comme Aziliz l'a dit, avec les autres EPCI. Il y a des contacts réguliers avec le PETR du Pays de Retz, et je me souviens avoir travaillé avec la COMPA, et avec Loire-Divatte en particulier, sur d'autres liens et d'autres éléments d'évolution. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots pour finir, avant de mettre aux voix. Chacun le sait, le voit, il y a eu un très gros travail mené sur ces sujets, autour des deux approches que constituent la question de l'armature territoriale et la question de l'armature environnementale. Dans le premier point, nous avons beaucoup débattu, beaucoup échangé, notamment autour des questions de logement, et en particulier de logement social, ce qui n'est pas sans lien avec tous les débats autour du foncier et de la question du modèle polycentrique auquel nous aspirons. Sur la partie armature environnementale, il y a là clairement une nouvelle étape de franchie, y compris en se donnant les ressources et les moyens techniques sur la question des sols, afin d'aller chercher un certain nombre d'éléments pour être plus ambitieux sur ces sujets.

Je voudrais vraiment saluer le fait que nous avons réussi collectivement, à travers cette démarche, non pas à aller chercher seulement le plus petit dénominateur commun, ce qui est parfois la tentation dans ce type

de processus, mais bien de maintenir un certain nombre d'ambitions partagées, adaptées à des réalités territoriales qui peuvent être diverses et complémentaires, mais où l'on maintient les partis pris qui ont été les nôtres depuis le début de la démarche. Je crois que l'on peut collectivement mesurer la dimension extrêmement positive quand, au moment du vote au sein du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, nous obtenons un vote à l'unanimité dans la diversité des territoires et des sensibilités politiques. Je remercie vraiment très chaleureusement celles et ceux qui ont piloté cette démarche. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – PÉPINIÈRE COMMERCIALE - APPROBATION DU DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE REVITALISATION COMMERCIALE DANS LE CENTRE-VILLE DE NANTES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 14, Jeanne Sotter. »

M^{me} Sotter : « Je viens vous présenter un dispositif d'aide aux commerçants pour le centre-ville de Nantes. Nous serons tous d'accord pour dire que le commerce nantais joue un rôle essentiel pour la vitalité de l'ensemble de notre territoire. Notre Métropole est historiquement engagée en soutien aux commerçants avec l'ensemble de nos partenaires, que ce soient les deux chambres consulaires, CCI et CMA, les associations de commerçants, tout autant que les syndicats représentant les CHR. À l'échelle nationale, en 2024, dans les métropoles françaises, on a constaté une augmentation du taux de vacance, qui a atteint une moyenne de 10,6 %. À Nantes, même si on peut constater que la vacance progresse dans les rues du circuit marchand, elle reste toutefois contenue à 5,8 %. Pour autant, au regard de ce contexte national compliqué du commerce, il convient d'être vigilant, car les enjeux liés au commerce revêtent une importance stratégique. Les commerçants, artisans, les cafés, hôtels et restaurants sont les acteurs d'une économie de proximité essentielle pour la vitalité du centre-ville, des quartiers nantais, et plus globalement, de l'ensemble de la Métropole. Ils ont dû faire face à de nombreux défis à relever : l'accélération des changements des comportements d'achat, les difficultés de recrutement, l'augmentation des coûts d'exploitation (énergie, loyers, inflation, remboursement de PGE). L'augmentation de tous ces coûts, liée à la baisse ou à la stagnation des chiffres d'affaires, a généré, selon le Tribunal de commerce de Nantes, un accroissement considérable des défaillances en 2024, que ce soit en procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation.

C'est dans ce contexte que la Ville de Nantes a lancé un plan d'action commerce important, avec une animation événementielle renforcée, bientôt un guichet unique pour simplifier les démarches, une nouvelle charte des terrasses avec une extension de la période d'ouverture d'un mois de plus, la publication d'un nouveau guide promouvant le commerce de centre-ville à travers la marque Nantes Centre-Ville, ou encore l'habillage des vitrines vacantes. C'est dans ce contexte que la Métropole souhaite aussi apporter sa pierre à l'édifice de la revitalisation commerciale en déployant des outils pour favoriser une recommercialisation, des locaux vacants, et aider des commerçants, artisans ou associations présentant un projet engagé, singulier, voire original, à s'implanter en centre-ville. Pour ce faire, des échanges avec les propriétaires des locaux vacants s'engagent afin de déployer le dispositif "boutique à l'essai" maintenant en centre-ville.

Par ailleurs, par cette délibération, je vous propose un dispositif complémentaire de pépinière commerciale pour proposer un accompagnement dans la durée. De plus, pour apporter une réponse plus globale, la foncière commerce Novapole, filiale de Loire Océan Développement dont Nantes Métropole est actionnaire, pourra également étudier l'opportunité d'acquérir des locaux vacants, le cas échéant, d'y réaliser des travaux, et d'en assurer leur commercialisation. Le dispositif de pépinière commerciale qu'il est proposé d'adopter consiste à mettre en place une aide au loyer, sur le fondement de l'aide à l'immobilier d'entreprise, pour accompagner l'implantation d'un ou plusieurs porteurs de projets dans un local vacant depuis plus d'un an. Cette aide revêtirait donc la forme d'une subvention directe, encadrée par une convention tripartite entre la Ville de Nantes, le propriétaire, le ou les porteurs de projet qui seront les futurs locataires. Cette aide serait octroyée avec un taux dégressif sur 3 ans : prise en charge de 30 % la première année du loyer, 20 % la deuxième année, et 10 % la troisième année. Pour deux secteurs d'activité, les activités relevant de l'artisanat d'art ou de l'économie sociale et solidaire, un coup de pouce serait donné par une majoration de cette aide qui serait portée à 40 % la première année, 25 % la deuxième et 10 % la troisième année. Cette aide serait plafonnée à 15 000 euros maximum par année et par projet sur 3 ans.

Cette aide serait réservée, soit à une création, soit à une extension de l'activité économique aux porteurs de projets répondant à plusieurs critères. Tout d'abord, un critère d'inscription : pour les entreprises commerciales, inscription au registre du commerce et des sociétés, pour les entreprises artisanales indépendantes, inscription au répertoire des métiers, avoir une immatriculation de moins de 3 ans, pas plus de 7 salariés équivalents temps plein, un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros, et la présentation de fonds propres positifs au dernier arrêté de comptes. Ce dispositif serait également ouvert à toute association

loi 1901 inscrite au registre national des associations, disposant d'un SIREN et exerçant une activité économique. Les locaux vacants éligibles devront exclusivement être situés dans une dizaine de rues que l'on a ciblées dans le centre-ville, à savoir : Calvaire, Carmes, Contrescarpe, Trois-Croissants, Moulin, Rubens, Jean-Jacques Rousseau, Saint-Léonard, Scribe, et les places de la Bourse et Bon Pasteur. Les loyers devront bien sûr être en cohérence avec le prix du marché, et cela concernerait uniquement des baux signés à compter du 1^{er} mai 2025. Aussi, pour 2025, je vous propose de voter un budget de 40 000 euros, qui permettra à minima de soutenir quatre projets. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Le Président du Tribunal de Commerce, Patrick Darricarrère, disait il y a quelques semaines que le nombre de défaillances d'entreprises était en augmentation sensible sur le ressort du Tribunal de Commerce de Nantes : des défaillances en hausse de 13 %, des liquidations en augmentation de 14 %, avec plusieurs secteurs sévèrement touchés, dont le commerce des détails et la restauration. On voit bien effectivement, quand on se promène dans le centre-ville de Nantes, l'augmentation du nombre de boutiques fermées, de rideaux baissés, de vitrines sur lesquelles on retrouve des affichages qui ne donnent pas une très bonne image de la ville. Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, on est évidemment favorables à tout ce qui permet de redonner un peu de dynamisme, d'attirer de nouvelles enseignes dans le centre-ville, et d'essayer de redorer un peu l'image de notre ville et de notre centre-ville qui souffrent beaucoup. Madame Sotter a rappelé les chiffres et a rappelé cette tendance qui est celle d'un doublement du taux de vacance, ce qui est quand même une tendance relativement inquiétante. Les dernières informations qui ont été publiées par la presse locale – je pense notamment aux difficultés de C&A et à la possible fermeture de C&A Nantes – laissent penser que de nouvelles surfaces commerciales pourraient se retrouver vacantes, ce qui va continuer à donner une mauvaise image du centre-ville. On va voter ce dispositif.

Je veux seulement peut-être un peu nuancer le propos, parce que 40 000 euros, cela ne représente quand même pas une aide très forte dans le contexte dans lequel on est aujourd'hui. Quatre projets qui pourraient être accompagnés, ce n'est pas cela qui va changer la physionomie du centre-ville nantais, qui en a pourtant bien besoin. Il se trouve que je suis aussi élu à Nantes, donc je sais qu'il y a d'autres éléments qui sont en cours et qui vont permettre de compléter, mais je pense qu'il faut aller encore plus loin et qu'il faut trouver, avec l'ensemble des représentants, des professionnels, des actions et des opérations qui permettront d'attirer de nouvelles enseignes. Je reste persuadé qu'il y a eu des erreurs dans le passé lorsque la Ville de Nantes a refusé d'accueillir l'Apple Store dans le centre-ville. Je crois que c'était une erreur majeure, que nous payons encore aujourd'hui, parce que nous aurions obtenu une locomotive dans le centre-ville et que nous aurions aujourd'hui beaucoup plus de flux qui ont été détournés et qui sont partis, sans doute au grand bonheur de Bertrand Affilé, à Atlantis à Saint-Herblain. Je pense qu'il y a eu d'autres choix, avec le choix de refuser que Primark s'installe dans le centre-ville. On voit bien les effets sur la galerie commerciale de Beaulieu. Il y a quelques mois et quelques années encore, il y avait énormément de cellules vides à Beaulieu, et ce n'est absolument plus le cas. Les enseignes sont en train de se battre pour retourner à Beaulieu, parce qu'il y a une locomotive. On a réellement besoin d'attirer des locomotives dans le centre-ville, et je pense qu'il faut que nous nous y mettions collectivement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous remercie d'abord d'avoir rappelé, Monsieur Bainvel, que cet élément est un des éléments du plan global de soutien aux commerces de centre-ville que j'ai eu le plaisir de présenter il y a maintenant 15 jours avec Jeanne Sotter, Gildas Salaün, Marie Vitoux, mais aussi l'ensemble des acteurs économiques : la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers de l'artisanat, Bar-Bars, les Ecossolies, les représentants des hôteliers et des restaurateurs. Je veux vraiment saluer et remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé avec nous, qui ont su faire bloc pour poser un certain nombre d'initiatives sur ce sujet. Merci d'avoir précisé que cette délibération est un élément parmi un panel tout à fait fourni et ambitieux sur le sujet. Jeanne Sotter pour un mot, et je mets aux voix. »

M^{me} Sotter : « Pour conclure, comme le disait Johanna Rolland, au niveau de Nantes, c'est déjà un budget d'à peu près 650 000 euros que nous avons mis en place pour aider tous ces commerces. Et même si le budget ici de 40 000 euros est un peu modeste, cela nous permet au moins de tester ce dispositif, et pourquoi pas de le déployer si à l'avenir il s'avère tout à fait judicieux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

15 – QUARTIER HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (QHU) - CONSTRUCTION DU "CAMPUS SANTÉ FRANCELINE RIBARD" - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ETAT-NANTES MÉTROPOLE, RELATIVE À L'ACQUISITION DES VOLUMES "FORMATION" ET "RESTAURATION" ET DES "ESPACES EXTÉRIEURS" ET APPROBATION DE L'ACQUISITION DU VOLUME "PARKING PUBLIC" PAR NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 15, Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Cette délibération concerne les modalités d'achat du foncier nécessaire à la matérialisation sur l'Île de Nantes du futur quartier hospitalo-universitaire, un projet qui cristallise l'ambition nantaise en matière de santé, avec ses différents versants : un versant de formation d'étudiants et d'étudiantes qui sont de futures infirmières, infirmiers, médecins, sages-femmes, un volet de recherche très important, très reconnu à l'échelle nationale et européenne, et aussi inversant de croisement avec le tissu entrepreneurial du grand territoire. Ce projet de quartier hospitalo-universitaire – on dit "QHU" – a été présenté lors du Conseil métropolitain du 4 février 2022, et vous vous souvenez peut-être que l'ensemble immobilier correspondant au volet formation, c'est-à-dire le futur campus Franceline Ribard, comporte non seulement une nouvelle faculté en santé, mais aussi un restaurant universitaire et un parking public, avec environ 340 places pour des voitures en sous-sol, et sur le parvis, 160 places pour les vélos en double racks, selon le même système que celui que l'on trouve à la Gare de Nantes, c'est-à-dire un système qui peut accueillir aussi les vélos cargo.

La maîtrise d'ouvrage de ces trois entités a été transférée à la Région comme maître d'ouvrage unique, mais le financement est partagé entre les différentes parties prenantes que sont l'État, la Région, la Métropole, l'Université et le CHU, avec une responsabilité de la Métropole sur l'entité parking public. Il s'agit aujourd'hui de permettre l'achat du foncier qui doit être acquis par l'État et par la Métropole, avec des coûts qui correspondent aux quotas de répartition des volumes des différents bâtiments. En conséquence, il vous est demandé, chers collègues, d'une part d'approuver la convention ayant pour objet de préciser les modalités de mise à disposition de fonds à l'État pour l'acquisition des volumes formation, faculté et restaurant universitaire, et d'autre part, de décider l'acquisition hors conventionnement, c'est-à-dire directement auprès de la SAMOA, de l'entité parking publique pour un montant de 1 750 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Madame la Présidente, le groupe Écologiste et Citoyen va s'abstenir sur cette délibération, en cohérence avec nos votes sur le projet de CHU, car même s'il est positif dans une dynamique pour l'accès aux soins d'ouvrir des espaces de formation en santé, nous déplorons l'hyperconcentration d'une offre de soins qui ne permet pas d'agir en faveur de l'équité territoriale. Pour nous, c'est une occasion manquée. De l'autre côté de notre Métropole, l'hôpital de Laennec est mal desservi et insuffisamment investi. Nombreux et nombreuses se mobilisent de longue date pour demander le renforcement des services de mobilité vers cet hôpital et l'ouverture de services d'urgence. Ils vont encore pouvoir compter sur notre soutien. En résumé, soutenir la santé, rénover et investir dans les infrastructures, c'est bien ; garantir l'intégrité territoriale sur ce sujet, c'est encore mieux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

16 – CAMPUS NANTES - NANTES UNIVERSITÉ - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 16, je vais donner la parole à Anthony Descloziers, mais avant je dois demander à Bertrand Affilé, Mahaut Bertu, Aziliz Gouez, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicole Martin, Yves Pascouau, Richard Thiriet et Frankie Trichet de quitter la salle. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 que nous avons avec Nantes Université. Vous le savez, la Métropole est très ambitieuse en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et pour cause, puisque nous connaissons une croissance démographique qui est importante, nous sommes dans le trio de tête des métropoles pour ce qui concerne la croissance des effectifs ces 10 dernières années, nous avons 65 000 étudiants, dont 42 000 à Nantes Université. Les attentes des jeunes, et aussi de leurs familles, sont évidemment importantes, et les formations ouvrent de nombreuses perspectives d'évolution avec les différents métiers de demain.

Par ailleurs, nous cherchons à davantage croiser les milieux académiques avec les milieux d'innovation, de façon à générer évidemment plus de valeur, et de ce fait, davantage d'emploi. De cette manière, en 2014, la Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire Campus Nantes, qui porte de nombreux objectifs que je vais rappeler. Nous avons à ce titre, sur le mandat 2014-2020, doublé les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et nous avons ensuite maintenu les crédits sur ce mandat 2020-2026. C'est donc l'une de nos priorités, qui permet de développer la notoriété du territoire, mais surtout de réaffirmer notre volonté de construire des partenariats étroits avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Avec Nantes Université notamment, nous portons de nombreux objectifs communs, comme le fait de soutenir la recherche et l'innovation, comme le fait de soutenir l'accroissement de la notoriété de la Métropole au travers de ses acteurs académiques. Nous portons aussi un regard étroit sur la réussite et la vie des étudiants, notamment leurs conditions de vie dans l'université. Nous portons aussi des sujets sur l'ouverture de la connaissance à tous, sur la transition numérique des établissements, sur l'accélération de la transformation écologique, sur le développement d'une politique culturelle partagée, et sur le champ de l'expérimentation. C'est donc sur tous ces objectifs que nous souhaitons renouveler cette convention. Il y a de très nombreux projets. Je pense évidemment au projet Ouverture qui se fait en partenariat avec 25 acteurs académiques, qui a été labélisé "excellence" par l'Agence nationale pour la recherche.

C'est sur cette base-là que nous proposons d'attribuer un soutien pluriannuel à Nantes Université pour la période 2025-2027, pour un montant global maximum de 4 985 500 euros. Il est réparti en 2 511 500 euros en investissement – vous avez toutes les lignes dans l'annexe adossée à la délibération –, et 2 784 000 euros en fonctionnement. Vous avez dans l'annexe une trentaine de lignes qui vous donnent l'étendue des projets que nous souhaitons soutenir par le versement de cette subvention, étant rappelé qu'une subvention de fonctionnement de 891 833 euros est soumise à votre approbation pour l'année 2025. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Je voudrais simplement profiter de cette délibération pour rappeler l'importance du soutien à la recherche, puisque dans le contexte actuel, on devient presque subversif à pouvoir porter cela. On constate que l'idée de la quête et du partage de connaissances est aujourd'hui contestée. Le 7 mars dernier, le mouvement Stand Up for Science a mobilisé des chercheurs du monde entier, en réaction aux attaques virulentes du gouvernement des États-Unis contre les institutions de recherche. Cette mobilisation illustre, je crois, une prise de conscience. Les attaques contre les libertés académiques et l'université visent le fondement même de nos sociétés démocratiques, et les conséquences de ces mesures et de ces prises de position de Donald Trump sont planétaires. De notre point de vue, l'État doit pouvoir accompagner l'accueil des exilés du savoir des États-Unis, doit pouvoir agir et réagir, car nos collectivités ne pourront pas le faire seules, ni les universités qui, aujourd'hui, déplorent parfois leurs propres difficultés budgétaires. Nous souhaitons alerter sur cette question, à la fois sur les questions mondiales qui nous traversent, mais aussi sur le rôle majeur de l'État français sur cette question. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Un mot d'abord pour prolonger et répondre aux propos de Marlène Collineau, pour lui dire que l'on a lancé au Sénat une mission sur le financement des universités, et sur le rôle de l'État dans ces financements. Elle vient de démarrer. Je peux rejoindre l'idée qu'il y a un vrai sujet, quelque chose à regarder de près. Nous pourrions en reparler, chère Marlène, lorsque nous aurons mené à bien nos travaux.

Je voulais simplement alerter cet après-midi sur ce qu'il se passe au sein de notre Université de Nantes – Madame la Présidente, vous le savez –, avec un certain nombre d'événements indésirables, pour employer un euphémisme. Il y a quelques semaines, à la mi-février, un rassemblement sauvage a rassemblé plusieurs centaines de jeunes sur le campus. Ils ont abîmé, saccagé, tagué : des tags "Brigade Anti-France", des tags "socialisme ou barbarie", et autres joyeusetés dans ce genre. Je crois que cela doit tous nous alerter, l'université doit rester un lieu de savoir, de transmission des connaissances, et certainement pas un lieu de militantisme politique, avec un certain nombre d'assemblées générales qui sont tenues dans les locaux de l'université en présence d'individus qui sont tout sauf des étudiants de cette même université. Je pense que l'on a vraiment un point d'alerte à poser. Je salue d'ailleurs la réaction de la Présidente de l'Université, qui a porté plainte et qui a alerté sur ces comportements. Je voulais simplement savoir si vous aviez des échanges à ce niveau avec la Présidente de l'Université, puisqu'aujourd'hui vous soumettez au vote ce renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Nantes. Vous avez vu sans doute, les uns et les autres, ce qu'il s'est passé à l'Université de Lyon ces derniers jours, avec un professeur qui a été conspué, hué par des étudiants, parce qu'il avait refusé qu'un repas de rupture du jeûne se tienne dans l'enceinte de l'Université de Lyon. Je crois qu'il se passe des choses extrêmement

préoccupantes actuellement au sein des universités françaises. Au sein de l'Université de Nantes, je ne reviens pas sur les événements que je viens de décrire, mais je voulais savoir si vous aviez une attention particulière sur ces sujets-là, si ces enjeux font l'objet d'échanges avec la Présidente de l'Université de Nantes, pour nous assurer que cette université restera un lieu de transmission des savoirs, et non pas de militantisme politique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pour la bonne information de tous, nous avons eu l'occasion de répondre à ce sujet la semaine dernière, parce que suite à une interpellation de Monsieur Chombart de Lauwe, Bassem Asseh avait clairement fait un point sur la situation. Je redis là deux choses. La première, vous l'avez dit, Madame Garnier, la Présidente de l'Université a eu une réaction tout à fait claire, tout à fait ferme sur ce sujet, et elle a mon soutien plein et entier dans la manière dont elle conduit ces sujets. Oui, bien sûr, ces questions font l'objet d'une attention soutenue de notre part. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

17 – CAMPUS NANTES - CONTRACTUALISATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS - CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2025-2027 AVEC L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU NUMÉRIQUE (ISENYNCREA OUEST), AUDENCIA GROUP ET L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE (EDNA) - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 17, je dois demander à Franckie Trichet et Aziliz Gouez de sortir de la salle. Nous allons laisser le temps à Bertrand Affilé de nous rejoindre. Cela va me permettre de vous dire que cette délibération concerne la contractualisation avec un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et les conventions pluriannuelles 2025-2027. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente, d'avoir introduit le débat. Vous savez que nous avons des conventions dans le cadre de Campus Nantes, vous venez de voter. Ici, c'est avec trois établissements d'enseignement supérieur privés qui font partie de l'écosystème de l'enseignement supérieur, et qui ont parfois du travail partenarial avec les établissements publics.

L'ISEN notamment, pour un certain nombre de travaux de recherche dans le cadre de la robotique au service d'industries et pour l'exploration des fonds marins, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules électriques, sur le projet e-santé pour une approche globale et anticipative pour un suivi en continu à distance et sécurisé des patients, pour un axe "améliorer la qualité de vie des étudiants", notamment par des investissements en matière d'équipements sportifs, et également pour un axe d'accélération de la transition écologique, avec un certain nombre de projets sur lesquels je ne reviens pas, notamment en partenariat avec l'ICAM. Il est proposé pour l'ISENYNCREA Ouest, pour la période 2025-2027, d'intervenir avec un montant d'investissement de 210 832 euros, et un montant prévisionnel de 61 668 euros en fonctionnement pour la période 2025-2027, avec un versement de 15 000 euros sur l'année 2025. Évidemment, pour 2026 et 2027, les montants seront précisés à chaque fois.

Deuxième établissement, Audencia Group, qui est un établissement d'enseignement supérieur consulaire, une société anonyme à but non lucratif sous la tutelle de la CCI de Nantes Saint-Nazaire. Ici, il s'agit d'accompagner la chaire entrepreneuriale d'intérêt général, le centre de vulnérabilité Audencia qui est un centre de recherche du territoire sur les questions de vulnérabilité des seniors en particulier, et le programme Sirius, auquel nous avons accordé un financement dans le contrat précédent. Cette fois-ci, on le soutient sans contrepartie financière. C'est une aide, globalement, de 35 000 euros pour le centre de vulnérabilité pour l'année 2025, 50 000 euros pour la chaire Impact positif RSE dans le cadre de la politique publique économie et emplois responsables.

Enfin, troisième établissement, l'École de design de Nantes Atlantique, qui est aussi un établissement d'enseignement supérieur privé dédié, vous le savez, aux métiers du design. C'est une association qui dépend de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire, et qui est associée à l'Université de Nantes (c'est une des particularités). L'EDNA est un des acteurs majeurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment pour son excellence dans son domaine de spécialité. Il vous est proposé d'apporter le soutien de Nantes Métropole pour un projet qui s'appelle "Osons le design", et pour un projet qui s'appelle Picobello, qui est un projet européen interreg, pour un montant prévisionnel global de 245 000 euros en fonctionnement sur l'année 2025-2027, et de 95 000 euros sur l'année 2025. Évidemment, nous aurons, là encore, à délibérer pour les montants apportés dans le cadre de 2026 et de 2027. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

19 – CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCÉ-SUR-ERDRE - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUM - APPROBATION DES OBJECTIFS DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ - DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous avons regardé la délibération n° 18 ce matin, nous allons donc pouvoir passer à la délibération n° 19. Je donne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération porte sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. Cette démarche est rendue nécessaire pour permettre la réalisation du projet de liaison intercommunale entre les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. On évoque dans la délibération qu'il s'agit de développer une voie cyclable entre ces deux territoires, la commune de Sucé-sur-Erdre étant sur la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, et la commune de Carquefou. On rappelle que c'est une volonté de développer l'usage du vélo et de limiter l'usage de la voiture. La compétence sur cette voie est devenue métropolitaine, au vu des transferts du Département vers la Métropole. Nous portons, avec la Communauté d'Erdre et Gesvres et le Département de Loire-Atlantique, ce projet de liaison cyclable intercommunale.

Ce projet de liaison sera situé le long de la voie métropolitaine VM 37, qui était anciennement la RD 37. Le tracé définitif a été retenu en raison de son caractère direct et sécurisé. Il permet aussi des connexions sur d'autres liaisons. Ce tracé s'est révélé être le moins impactant sur les espaces naturels sensibles de ce secteur, notamment au niveau du franchissement du ruisseau des Hupières. Vous l'avez compris, une partie du tracé de ce projet de liaison traverse des haies classées en EBC au plan local d'urbanisme, il convient donc de faire évoluer le périmètre de cet EBC de manière à pouvoir réaliser ce projet. Il nous faut donc modifier le PLUm pour permettre la réalisation de ce projet.

Dans ces conditions, une procédure de concertation préalable du public doit être organisée sur une partie du territoire métropolitain, à savoir la commune de Carquefou. Les objectifs poursuivis par cette concertation sont de présenter le renforcement de la part modale du vélo au sein de la Métropole, de proposer un tracé de liaison directe, sécurisé et adapté aux besoins des habitants, et de permettre une meilleure connexion entre Carquefou et les liaisons extramétropolitaines. Sur les modalités de concertation, comme d'habitude, nous mettons à disposition un dossier. Il sera tenu à disposition du public en mairie de Carquefou et à Nantes Métropole, sur une période qui va courir du 5 au 19 mai. Pendant cette concertation, les observations du public pourront se faire par document et sur document papier, mais aussi sur les sites dématérialisés de la Métropole et de la commune de Carquefou. Pour l'instant, un avis du public l'informant de la concertation sera publié. Cet avis sera également affiché au tableau d'affichage aux sièges de Carquefou et de Nantes Métropole. Cela fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune et de Nantes Métropole. La présente délibération fera aussi l'objet d'un affichage en commune et à Nantes Métropole. La mise en compatibilité du PLUm fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de Nantes Métropole et des personnes publiques associées. Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Suite à cette enquête publique, il sera proposé au Conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général la liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre, et donc d'approuver la mise en compatibilité du PLUm. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. Une courte intervention à l'occasion de cette délibération portant sur la liaison cyclable Carquefou - Sucé pour dire que les élus carquefoliens se réjouissent que le projet avance. Cette liaison est très attendue, tant par les Sucéens que par les Carquefoliens. Le travail collaboratif entre les collectivités, la CCEG, la Métropole, le Département et les deux communes de Sucé et Carquefou fonctionne particulièrement bien, et représente la mise en application de ce dont il a été beaucoup question aujourd'hui : l'alliance des territoires. À titre d'exemple, l'année dernière nous avons acté la traversée du ruisseau de la Hupières par une passerelle en encorbellement fixée à l'aide de longrines, comme il est précisé dans la délibération. Ce choix, certes plus coûteux que d'autres, mais qui respecte la volonté des communes, a été fait après l'étude de différents scénarios, et après concertation auprès de l'ensemble des partenaires, y compris les acteurs environnementaux du territoire. Il va permettre de ne pas toucher à l'intégrité du pont, et minimisera les incidences pendant la période des travaux sur la zone naturelle protégée que la passerelle est amenée à surplomber.

Enfin, ce projet vivement souhaité par les citoyens et les usagers du vélo a vu sa première concrétisation il y a deux semaines, avec l'inauguration de la partie de la piste cyclable au départ de Sucé-sur-Erdre réalisée par la commune. À l'autre extrémité, c'est la première partie du boulevard des Européens, entre le rond-point de Babone et celui des Savonnières, qui vient d'être achevée par la Métropole : deux très belles réalisations de voies vertes. C'est l'occasion pour les élus carquefoliens de renouveler notre demande que soient démarrées avant la fin du mandat les études pour la deuxième partie du boulevard des Européens, entre les ronds-points des Savonnières et de la Fleuriaye. Il serait particulièrement judicieux que les temporalités des deux projets, Carquefou-Sucé et boulevard des Européens, se rencontrent, afin d'avoir à moyen terme une liaison cyclable sans rupture et sécurisée entre Nantes et Sucé-sur-Erdre, via Carquefou. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. C'est pour me féliciter aussi de cette jonction entre deux cantons magnifiques de Loire-Atlantique, et particulièrement la belle Ville de Carquefou, et la non moins belle Ville de Sucé-sur-Erdre, que nous appelons régulièrement "la perle de Loire-Atlantique". Nos cyclistes pourront en toute sécurité aller d'une commune à l'autre, et franchement, comme tu le disais, François, c'est quelque chose de très attendu par les habitants du territoire. Merci à la Métropole, merci à la CCEG, et merci d'intégrer tout cela aussi dans le plan départemental cyclable. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. Il n'a rien de spécial à ajouter, donc je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

20 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LONGÉVITÉ - PACTE TERRITORIAL (2025-2029) RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT - CONVENTION AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 20. »

M. Pras : « Cette fois-ci, il s'agit d'autoriser la signature de la convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territorial relatif au service public de rénovation de l'habitat. Je rappelle qu'en décembre dernier, Tristan et moi-même avons eu l'occasion de présenter l'engagement de la Métropole dans le cadre de ce nouveau service public de la rénovation de l'habitat, SPRH, qui vient se substituer à un certain nombre de dispositifs et de programmes précédents, de manière à pouvoir accompagner en particulier la rénovation et l'amélioration de l'habitat. À la suite de cette délibération, il est maintenant nécessaire d'approuver la convention de pacte territorial avec l'État et l'ANAH pour la période 2025-2029. Cette convention va nous permettre de répondre aux besoins d'accompagnement pour atteindre les objectifs de rénovations, notamment énergétiques, exprimés dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial, mais aussi pour répondre aux enjeux portés par les feuilles de route Longévité métropolitaine et Fabrique de la ville. Ce pacte fait converger l'ensemble des actions de Nantes Métropole et de ses partenaires en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans toutes ses composantes – rénovation énergétique, lutte contre l'habitat dégradé, adaptation au vieillissement et au handicap –, dans les différentes typologies – immeubles collectifs et maisons individuelles –, et avec des cibles qui concernent les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, et ce en prenant en compte tous les revenus. Il permet le cofinancement par l'ANAH des actions d'ingénierie portant sur l'information, la communication et l'accompagnement des projets d'amélioration.

Le programme d'intérêt général se développe autour de trois volets : dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels, mission d'information, d'orientation et de conseil des ménages, et accompagnement des ménages dans les projets de travaux, avec une projection à environ 19 000 logements de propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires. Pour sa mise en œuvre, la Métropole s'appuiera sur ses différentes ressources internes, mais aussi sur ses partenaires, ceux avec lesquels nous travaillons : Alisée pour l'animation de l'espace-conseil France Rénov, ou l'ADIL pour ce qui concerne l'animation de la Maison de l'habitant. Ce programme pluriannuel inclut une évolution des objectifs, afin de tenir compte et d'intégrer dans ce projet les conventions en cours, notamment sur les programmes d'intérêt général encore en vigueur et qui sont intégrés à ce dispositif de SPRH. Au regard des projections de l'ensemble des dispositifs métropolitains et des projets à accompagner, le cofinancement prévisionnel qui est prévu par l'ANAH est estimé à 14 309 314 euros pour la période 2025-2029. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

21 – HABITAT - CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 21, François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de renouveler les orientations stratégiques de la conférence intercommunale du logement qui travaille sur les attributions de logements sociaux sur notre territoire, ainsi que de définir son plan d'action pour les années à venir. Les enjeux qui ont été identifiés lors de la dernière conférence intercommunale du logement de janvier 2025, c'est loger les ménages dans leur diversité, c'est poursuivre la prise en compte des ménages prioritaires, c'est de rendre effectif le libre choix des demandeurs, c'est d'accompagner l'évolution des quartiers prioritaires, et enfin, c'est de renforcer la coopération entre bailleurs et réservataires en amont des commissions d'attribution de logements.

Pour mettre quelques touches sur les éléments nouveaux de ce processus, le premier, c'est que le document prévoit une meilleure prise en compte des demandeurs exerçant un métier essentiel. Il a été identifié par la CIL 22 métiers dits "essentiels". C'est un programme d'action qui a été entièrement renouvelé pour la période 2025-2030, et qui comprend notamment le renouvellement de la charte métropolitaine de relogement, en prenant en compte l'évaluation des relogements ANRU en cours. Il s'agit aussi de fluidifier l'attribution des logements sociaux adaptés à des modes d'habitat spécifiques. On en parlera tout à l'heure, il s'agit à la fois des voyageurs ayant des besoins d'emplacement pour leurs caravanes, mais c'est aussi l'habitat participatif. C'est aussi rendre les demandeurs acteurs de leur demande. C'est un travail qui se fait dans le cadre de la location active. C'est prendre en compte la prévention des différentes formes de discrimination dans le logement. C'est un chantier que l'on ouvre avec toute son importance pour éliminer, y compris sur le parc privé, toute forme de discrimination à l'accès au logement.

Deux autres aspects importants dans ce processus d'attribution, c'est de mieux prendre en compte les demandes de mutation, et veiller à ce que les situations de perte d'autonomie ou de sous-occupation des logements puissent être considérées comme prioritaires et fassent l'objet d'une attention particulière. Voilà, en quelques mots, le contenu de ce travail important. Dans un partenariat entre locataires, évidemment, leurs associations, bailleurs, réservataires et communes, nous pouvons construire une meilleure équité dans l'accès au logement social. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

22 – AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER RELATIF À LA RÉOLUTION DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS EN COPROPRIÉTÉ - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 22. »

M. Pras : « Il s'agit d'une délibération relative au dispositif d'accompagnement financier relatif à la résolution des premières difficultés en copropriété. On rappelle dans la délibération que nous nous sommes engagés, entre 2021 et 2024, dans un programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés, appelé POPAC, qui est soutenu par l'Agence nationale de l'habitat. Ce programme a permis la mise en place d'actions et de repérages de copropriétés en difficulté. On a pu identifier des situations de fragilité et proposer un diagnostic, voire un accompagnement renforcé, et pour les ménages, des conseils personnalisés.

Adossées à ce programme, des aides à la résolution des premières difficultés ont été mises en place par la Métropole. Elles ont permis aux copropriétés d'être soutenues financièrement dans la réalisation d'actions prioritaires pour permettre notamment une amélioration de leur gouvernance. Le POPAC a pris fin en novembre 2024. Le dispositif financier d'aide à la résolution des premières difficultés s'est achevé avec lui. Or, notre partenaire qui intervient et qui travaille pour nous dans ce domaine, SOLIHA, qui est notre prestataire, continue d'accompagner certains conseils syndicaux qui ont besoin de ce type d'aide pour améliorer la gestion de leurs copropriétés.

Il vous est donc proposé dans cette délibération de soutenir ces missions de prévention, afin d'enrayer d'éventuelles dégradations de ces copropriétés. Ces aides mobiliseraient une enveloppe prévisionnelle de 20 000 euros pour l'année 2025, c'est ce qui vous est proposé. Elles permettraient la mise à jour des

règlements de copropriétés, un travail sur la refonte des tantièmes, des scissions de copropriétés, la création d'une AFUL, la lutte contre les impayés, et la médiation en copropriété. Ces prestations seraient financées à hauteur de 70 % de la dépense subventionnable hors-taxes, dans la limite de 2 000 à 5 000 euros suivant les types de prestations. Dans le règlement qui était joint à la délibération, vous aviez d'ailleurs une ventilation de ces possibles aides. Afin d'alléger les démarches de modification du règlement, il vous est proposé de déléguer à la Présidente et au Vice-président le fait de pouvoir agir, et de la même manière, de faciliter la prise de décision pour fluidifier les traitements, car il faut intervenir rapidement et ne pas laisser se dégrader des situations dans ces copropriétés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

23 – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) - PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 23, Pascal Pras. »

M. Pras : « La délibération n° 23 concerne la procédure de modification simplifiée n° 4. Il s'agit de prendre en considération le bilan de la concertation. On vous explique dans la délibération que cette modification simplifiée n° 4 nous l'avons développée en vue d'accompagner des projets urbains, de contribuer à la relance de la production de logements, d'intégrer dans le document d'urbanisme les zones d'accélération d'énergies renouvelables pour permettre l'installation en particulier de centrales photovoltaïques sur des bâtiments, des maisons, et de conforter la place de la nature et son accès.

Nous avons délibéré en décembre 2024 pour soumettre le projet de modification à la réalisation d'une évaluation environnementale, et d'autre part approuvé les objectifs poursuivis par la modification simplifiée. La concertation préalable à la modification s'est déroulée du 15 janvier au 17 février 2025. Un avis relatif à l'ouverture de la concertation de cette enquête a fait l'objet d'une insertion dans les journaux, d'affichages pour rendre publique cette procédure. Un dossier exposant les motifs de modification a été tenu à disposition du public dans les 24 communes, dans les 24 mairies, et au siège de Nantes Métropole et dans les pôles. Pendant toute la durée de la concertation préalable, le public a pu consigner ses observations sur des registres papier et sur les registres dématérialisés. Durant cette période, 72 observations ont été recueillies : 71 déposées sur le registre dématérialisé et une contribution transmise par voie postale. Les observations ont fait l'objet d'une analyse étroite avec les communes concernées. Nous avons fait des propositions de corrections du dossier, de précisions ou d'adaptations du règlement écrit et graphique en tenant compte de ces éléments de propositions de modifications et de remarques.

Certaines contributions à la concertation préalable ont été considérées malgré tout hors champ. Il s'agit d'observations qui ne se situent pas dans le cadre de la modification simplifiée. Elles avaient en particulier pour effet de diminuer les possibilités de construction, par exemple, ce qui est contraire aux objectifs du PADD. Les observations principales ont porté sur les sujets suivants. En matière de logement et d'habitat, quelques demandes ont été formulées pour assouplir les règles d'implantation ou les hauteurs fixées dans le règlement du PLUm. En matière d'environnement, de formes urbaines et de qualité paysagère et patrimoniale, nous avons eu des demandes d'ajout de protection environnementale paysagère, en particulier des EPP et des EBC. En matière de mobilité, nous avons des remarques sur les questions d'adaptation des normes stationnement au regard de l'offre de transport et de possibilité de recours aux mobilités douces, pour réduire le stationnement en particulier. Au plan territorial, les secteurs ayant fait l'objet du plus grand nombre d'observations sont l'OAP des Granges au Pellerin et l'OAP des Thébaudières à Sainte-Luce, auxquelles nous avons amené des réponses précises. Enfin, il est à noter que quelques observations relatives à la gouvernance et à la procédure de modification simplifiée ont été évoquées, notamment par la mise en œuvre de cette modification simplifiée, qui pourtant est conforme à l'esprit de la loi, puisque nous avons pu la mettre en œuvre et qu'elle portait sur des parties du territoire relativement resserrées. Vous avez le tableau annexé qui reprend l'ensemble des formulations.

Une fois le projet de modification n° 4 du PLUm finalisé, celui-ci sera transmis pour avis à l'autorité environnementale, à la commission du CDPENAF, la Commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'aux personnes publiques associées. Le projet sera également notifié aux 24 communes du territoire métropolitain. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

24 – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) - PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 24. »

M. Pras : « La délibération n° 24 est toujours une procédure de modification simplifiée du PLUm, c'est la MS5. Il s'agit de l'approuver. On rappelle dans cette délibération que cette MS5 a pour objet de permettre de procéder à des ajustements locaux de zonage pour aménager deux terrains, dits "terrains d'insertion", permettant un hébergement adapté, ainsi qu'une meilleure intégration des populations vivant actuellement dans des habitats précaires, pour ne pas dire des bidonvilles. L'un de ces terrains se situe sur le territoire de la commune d'Orvault, sur le secteur du Haut Cormier, et l'autre se situe sur le territoire de la commune de Saint-Herblain, sur le secteur de l'Ormelière, sur lequel nous travaillons déjà depuis quelques années. Ainsi, la Métropole a engagé cette procédure de modification qui consiste à procéder à ces ajustements locaux pour faire évoluer le zonage sur chacun de ces deux sites. Il s'agit de basculer de l'ACL4 vers de l'ACL3 pour l'Ormelière à Saint-Herblain, et du US vers du UMC au Haut Cormier à Orvault, en vue d'autoriser la réalisation d'installations de logement et d'hébergement. Il convient d'ajouter un périmètre d'autorisation de stationnement de caravanes et de résidences démontables constituant les habitats permanents de leurs utilisateurs.

En application de la loi et du Code de l'urbanisme, la modification simplifiée relève de l'examen au cas par cas par la personne publique responsable. Ainsi, la Métropole a réalisé l'autoévaluation concluant à l'absence d'incidence notable de la modification simplifiée n° 5 sur l'environnement. Dès lors, le projet de modification a été transmis à la MRAE des Pays de la Loire pour avis conforme. La MRAE a indiqué qu'en l'absence de réponse de sa part au terme d'un délai de deux mois, elle est réputée avoir émis un avis favorable. Aussi, par délibération, le Conseil métropolitain a décidé de ne pas engager d'évaluation environnementale de la procédure modification simplifiée n° 5. Le projet de modification a été notifié en novembre 2024 aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux deux communes concernées d'Orvault et de Saint-Herblain. Le Département de Loire-Atlantique a émis un avis favorable. La Chambre des métiers et de l'artisanat a aussi émis un avis favorable. Les communes nous ont transmis des avis sans observation pour la commune de Saint-Herblain. Celle d'Orvault a demandé de procéder à une rectification de la notice explicative, ce qui a été fait, l'exposé exhaustif de ces observations est dans la synthèse. Concernant la mise à disposition du public, ce projet de modification a fait l'objet d'une mise à disposition du public sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain du 6 janvier au 6 février 2025. Les modalités de cette mise à disposition avaient été définies précédemment. Il y a eu une information du public pour leur notifier et leur expliquer cette modification simplifiée. Un avis a été affiché à la Métropole, dans les deux communes et dans les pôles. Pendant toute la durée de cette ouverture d'information du public, le public pouvait faire des remarques sur le registre dématérialisé, sur le registre papier, ainsi que par courrier. De cette mise à disposition, aucune observation n'a été reçue par voie postale, aucune recueillie sur les registres papier, et 137 l'ont été sur les registres dématérialisés. Il y a eu 1 419 visiteurs pour 318 téléchargements.

Sur les observations recueillies, 13 constituent la même copie du même document, il a été amené une seule réponse à cela. Concernant d'une manière générale les observations, un certain nombre de contributions exprimaient une opposition totale ou partielle aux évolutions portées par les modifications, donc ne pas permettre ces deux secteurs d'accueil de populations en sites préservés pour elles. Certaines observations contestent le choix des zones d'implantation, et d'autres avancent un manque de consultation et de concertation des riverains vivants à proximité. Enfin, quelques contributions contestent le recours à la procédure de modification simplifiée. Un certain nombre d'observations sont considérées comme hors sujet. Il s'agit d'observations relevant du champ d'application du PLUm et qui ont été classées hors sujet.

Sur l'intérêt général de l'opération, il a été amené un certain nombre de réponses. L'aménagement de ces deux terrains d'insertion s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale ambitieuse menée par la Métropole aux côtés de l'État, du Département et des communes volontaires du territoire visant à la résorption de nombreux bidonvilles présents sur notre territoire. C'est le cas sur ces deux terrains qui permettront des accueils. Sur ces terrains d'insertion, l'habitat modulaire est fourni, les familles y résident, s'acquittent d'une participation financière, et s'engagent dans un dispositif d'insertion via une contractualisation. Sur la consultation des riverains, on rappelle que le public a été régulièrement consulté dans le cadre du respect du Code de l'urbanisme, lors notamment de la mise à disposition du public des dossiers de modification, et que durant l'ensemble de la période d'un mois, temps durant lequel le public a été en mesure de formuler des observations. Sur le choix des implantations des sites et la préservation des éléments naturels et paysagers, il est rappelé qu'au droit du site de l'Ormelière à Saint-Herblain, nous avons préservé intégralement les espaces naturels. Les arbres non protégés l'ont aussi été. Il y a eu un seul arbre abattu, et huit nouveaux sujets seront plantés à la place. Sur le recours à la procédure de modification simplifiée, on rappelle que le

PLUm peut être modifié de cette manière, avec cette procédure dite simplifiée, avec la mise à disposition du public, en lieu et place de la tenue d'une enquête publique, et l'ensemble des documents qui précisent ce projet, dès lors qu'elle n'a pas pour objet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant d'une modification des zones et des règles de zonage, ce qui est le cas sur ces deux secteurs d'aménagement. C'est pour cela que nous avons pu conduire cette modification simplifiée. Il vous est donc proposé d'approuver la mise à disposition du public et le dossier de modification simplifiée, comme je viens de vous le présenter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

25 – REZÉ - LES SORINIÈRES - ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION - ROUTE DE LA ROCHELLE - DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 25, Pascal Pras. »

M. Pras : « Cette fois-ci, je vous emmène aux Sorinières, où il s'agit d'un projet sur les entrées de ville, sur les entrées d'agglomération sur la route de La Rochelle. Il s'agit d'engager la concertation préalable au projet d'aménagement et de renouvellement urbains, et donc de définir les objectifs poursuivis par la concertation. Je vous rappelle que cette voie, comme six autres entrées d'agglomération, a été reconnue d'intérêt métropolitain. Dans l'optique de définir un plan de transformation à long terme autour de ce linéaire de 4,5 km, qui s'étend sur les communes de Rezé et des Sorinières, nous avons choisi une équipe pluridisciplinaire pour conduire une étude qui va aboutir à un plan guide préopérationnel, et donc au renouvellement urbain, et accompagner les collectivités en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les objectifs globaux de la démarche sur cette entrée de ville retrouvent, comme pour les autres entrées de ville, l'encadrement des mutations et des projets d'opportunité, la traduction des ambitions du plan de déplacements urbain, notamment en accompagnant le déploiement de l'itinéraire magistral cyclable, de traduire l'ambition de la ville des courtes distances par l'affirmation de polarités et de centralités, de reconnecter le grand maillage, la trame verte et bleue, en linéarité, et de développer une logique d'aménagement favorable aux transitions écologiques et énergétiques.

La mission d'études a permis de commencer à travailler sur le futur plan guide. Il est nécessaire aujourd'hui, dans le cadre du projet :

- de retrouver une coupure verte majeure entre Rezé et les Sorinières, une coupure composée d'espaces naturels et du respect de la trame verte et bleue ;
- de travailler des insertions paysagères sur les secteurs d'activités commerciales, en particulier productives ;
- de conforter les secteurs d'activités artisanaux et industriels existant autour de ces voies ;
- d'adresser l'offre commerciale de proximité en rez-de-chaussée au sein des centralités ou des polarités de quartier déjà affirmées ;
- de réinvestir les différents types de tissus urbains existant dans une logique de densification, de renaturation et d'adaptation au changement climatique ;
- de repenser l'offre de mobilité sur cet axe pour y atténuer les flux de transit, et notamment travailler à l'amélioration de la mobilité douce ;
- et enfin, de s'inscrire dans une logique de renouvellement urbain.

Voilà les objectifs qui sont portés dans le cadre de la concertation préalable. Elle est réglementaire et elle est nécessaire, compte tenu de l'étendue de ce projet de renouvellement urbain le long de cet axe. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. »

26 – DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT 2019-2025 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVÉ - PROGRAMMATION 2025 - AVENANTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 AUX CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 26, Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. J'en aurai terminé avec les avenants de l'année 2025 dans le cadre de la convention que nous avons avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, dans le cadre de ce que l'on appelle "les délégations à la pierre". Vous savez que nous avons ces délégations à la pierre de l'État pour pouvoir financer l'ensemble des actions qui concernent la construction neuve, mais aussi la rénovation, ce qui nous permet d'intervenir en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation de logements, dans le cadre, soit du logement locatif social, soit du PSLA et de l'ensemble des actions de rénovation de l'habitat privé. Pour cela, nous avons besoin de ces aides et de ces délégations des aides à la pierre. Les objectifs annuels de la dotation financière sont fixés au début de chaque année avec les services de l'État. Il est nécessaire de pointer les éléments du bilan 2024. On rappelle qu'au titre de l'année 2024, nous avons permis le financement de 444 logements en prêt local à usage social, PLUS, 349 en PLAI, prêt locatif aidé d'intégration. 92 logements PLUS et PLAI ont pu être aussi financés dans le cadre de l'ANRU, et 885 logements en PLUS et PLAI dans le cadre de l'ANRU. Les aménagements en faveur des logements abordables ont bénéficié de 824 agréments, il s'agit de PLS, auxquels s'ajoutent 28 logements financés par PSLA. Ce sont des queues de programmes au niveau du PSLA, puisque vous savez que maintenant cette offre a été complétée par le logement en BRS pour 469 logements. Enfin, rappelons qu'en 2024 trois opérations, pour un total de 331 logements, ont bénéficié d'aides de l'État au titre de la rénovation du parc de logements locatifs sociaux. Au titre des aides de l'amélioration de l'habitat privé, au titre de l'ANAH, 1 351 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, dont 419 logements hors copropriété et 932 logements en copropriété. Ces chiffres marquent une évolution importante au niveau de la Métropole.

Pour 2025, au titre du logement locatif social, l'État, au regard de la production inférieure aux objectifs du PLH, nous permet de financer 1 106 logements en PLUS/PLAI. L'enveloppe sera donc de 6 454 201 euros. Pour le logement abordable, l'État nous délègue 361 logements en PLS, 3 logements en PSLA (je rappelle que ce sont des queues de programme). Enfin, au titre de l'amélioration privée, nous permettrons le financement de 1 694 logements qui pourront bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' pour l'amélioration énergétique, MaPrimeAdapt' pour l'adaptation au vieillissement des habitants ou au handicap, et Ma Prime Logement Décent pour la rénovation des logements dégradés. À cet effet, l'enveloppe de l'ANAH augmente de 7 %, même si le nombre de logements que nous pourrions financer a légèrement diminué. L'aide sera donc de 25 865 103 euros. Cela fait une délégation globale de l'enveloppe des aides allouées par l'État et l'ANAH au titre de la délégation des aides à la pierre de 32 319 304 euros pour l'année 2025. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

27 – POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAIN EN FAVEUR DE L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2025-2031

M^{me} la Présidente : « François Prochasson, pour la délibération n° 27. »

M. Prochasson : « Il s'agit du positionnement de la Métropole sur la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, révision qui portera sur les années 2025 à 2031. C'est une affaire qui a été engagée il y a déjà près d'un an, avec une présentation des préconisations portées par cette révision sur la base d'un diagnostic qui n'était pas partagé à l'époque (c'était en septembre 2024). On a discuté ensuite en commission métropolitaine d'une présentation aux communes fin décembre 2024. Sur la base d'un document qui avait légèrement évolué par rapport à nos observations, la commission départementale consultative s'est réunie le 13 mars pour approuver un document qui nous est aujourd'hui présenté. Ce document a fait l'objet ensuite de quelques modifications assez importantes pour nous, puisqu'il a permis de préciser quelles étaient les prescriptions obligatoires qui s'imposent à la Métropole et à l'ensemble des communes. Il s'agit de la réalisation d'une aire permanente d'accueil sur Nantes Carquefou, d'aires de grand passage, d'un projet social local qui s'impose systématiquement à tous les EPCI, de la réalisation de terrains familiaux locatifs, et enfin, d'études préalables à la création de lots d'ancrage. Voilà les éléments qui sont prescriptifs dans ce document et sur lesquels nous avons engagé une discussion pour préciser effectivement la déclinaison de ces éléments sur notre territoire.

Le 1^{er} avril, il y a trois jours, une commission métropolitaine s'est réunie en présence de la secrétaire générale de la préfecture et du sous-préfet pour discuter de la déclinaison sur notre territoire de ce schéma départemental, avec la présence de nombreux maires qui ont présenté leur témoignage, leur vécu sur l'accueil et l'ancrage des gens du voyage sur la Métropole. À cette occasion, la secrétaire générale de la préfecture a pris l'engagement d'inscrire ce processus dans une logique d'incitation et d'adhésion avec une approche la plus pragmatique possible, en lien avec le territoire. Le sous-préfet lui-même s'est engagé à regarder les réalisations faites dans chacune des communes, les chantiers engagés, les faisceaux d'indices montrant l'engagement de la commune, pour vérifier la conformité de notre territoire à ce schéma départemental tel qu'il a été approuvé en commission consultative.

Dernier élément en date, hier, le président du conseil général a fait une réponse claire à nos préoccupations, et on peut penser à celles des voyageurs. Je résume cette contribution du président du conseil général par une phrase : "Le schéma est conçu dans une démarche dynamique". Il reste encore pour nous différentes interrogations qui peuvent être illustrées par quelques questions que je voudrais soulever ici et qui font encore largement débat. Est-ce que sur notre territoire il est nécessaire de faire une ou plusieurs aires de grand passage ? Il y a des interrogations sur le fait de mieux connaître les véritables besoins des voyageurs en matière d'habitat. Comment élargir les études que nous allons engager à l'ensemble du département, sachant que les limites communales n'ont pas beaucoup de sens pour les voyageurs ? Ensuite, faut-il des terrains familiaux locatifs ou des formes d'habitat adaptées où la caravane garde sa place en tant que résidence mobile ? Autre interrogation encore : comment les réalisations engagées pour offrir des solutions temporaires d'ancrage seront bien prises en compte pour vérifier la conformité de l'exécution de ce schéma départemental ? Et enfin, comment sera jugée cette conformité au fil du temps, par rapport à l'engagement de la Métropole et des communes, sous forme d'appréciation par la Préfecture ?

Nous avons rappelé aussi que nous plaçons résolument ce processus dans le droit commun, notamment sur l'accès à des solutions adaptées de logements pour les voyageurs qui le désirent, mais qu'il faut aussi s'inscrire dans un cadre local à préciser. On pense notamment à la diversité des capacités foncières de nos communes pour accueillir telle ou telle solution d'ancrage ou d'accueil. On pense aussi aux politiques que nous développons par ailleurs. On a parlé ce matin de développer des PÉAN, on a parlé du ZAN. Nous avons à regarder la question de l'adaptation de notre PLUm à l'accueil des gens du voyage. Et puis il y a des dispositions qui s'imposent à nous, comme le plan d'exposition au bruit pour certaines communes, ou la loi Littoral pour d'autres ou les mêmes communes. Pour cette raison, nous ne vous proposons pas de donner un avis formel sur cette révision, mais plutôt de nous positionner selon la formule qui est indiquée dans la délibération : le souhait de poursuivre des engagements avec les copilotes du schéma, pour définir une stratégie d'accueil et d'habitat des gens du voyage partagée et des engagements mutuels, et évidemment, de s'engager résolument à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la stratégie métropolitaine en matière d'accueil et d'habitat des voyageurs. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, la délibération qui nous est proposée souligne l'importance de créer des solutions nouvelles et adaptées aux besoins des voyageurs, prenant en compte les contraintes de notre territoire. En effet, à l'échelle de l'agglomération, le temps nécessaire pour identifier le foncier disponible, lancer des études, effectuer d'éventuels changements dans le PLUm et réaliser les travaux est parfois long. C'est pourquoi les élus communistes comprennent la nécessité de poursuivre le dialogue avec le Préfet et le Département, pour parvenir à un schéma conjuguant ambition et réalisme. Nous sommes de ces élus convaincus que nous devons trouver des solutions concertées avec les représentants des gens du voyage, afin de mettre fin au stationnement illicite devenu parfois la seule option face à l'absence de dispositif adapté ou leur vétusté.

Notre objectif est clairement rappelé dans la délibération : garantir une offre de logements diversifiée de qualité dans les 24 communes de la Métropole. En effet, les voyageurs ne disposent toujours pas d'un accès suffisant à des solutions de stationnement et de logement adaptées à leur mode de vie. De nombreuses familles plus sédentarisées souhaitent ainsi avoir un point d'ancrage, une zone d'habitat où installer un logement modulaire comprenant une partie en dur et la résidence mobile. Il existe pour cela des solutions de logement, y compris sociales, mais elles sont encore insuffisamment mises en œuvre. La Métropole a déjà engagé, cela a été dit, des projets d'aménagement pour compléter l'offre existante, mais en attendant la mise en œuvre du nouveau schéma, avec les différentes contraintes qui nous sont imposées, une certaine souplesse doit être appliquée pour la destination de foncier disponible en vue de la mise à disposition de terrains provisoires, ce que proposent déjà certaines communes de la Métropole, et en vue également de l'installation et de l'aménagement d'aires de grand passage, conformément aux prescriptions.

Pour conclure, j'aimerais aborder la proposition de loi de Xavier Albertini, examinée en commission de l'Assemblée nationale ces derniers jours, désormais retirée, mais dont l'ombre plane encore sur la situation et sur l'avenir des gens du voyage. Cette proposition de loi fait suite à l'annonce d'un plan d'action contre les occupations de terrain illicites des gens du voyage, le 23 octobre dernier, par Bruno Retailleau. Elle propose une surenchère que nous jugeons répressive : augmentation des amendes, saisie des véhicules destinés à l'habitation, intervention des forces de l'ordre sans justification. Cette vision populiste, voire simpliste pour résoudre les situations, oublie que 35 ans après la loi Besson, seuls 11 schémas départementaux sur 90 sont respectés. Ce projet de loi ne fait qu'alimenter, selon nous, le cercle vicieux de la relégation des gens du voyage à une part négligeable de nos concitoyens, plutôt que d'envisager des solutions partagées, alliant réponse aux besoins et respect des règles communes. À rebours de cette proposition, la Métropole et ses maires souhaitent donc dialoguer pour trouver des solutions malgré les contraintes. Nous approuvons donc l'esprit qui préside à la formalisation de cette délibération, pour que demain, chacun de nos concitoyens, voyageur ou non, puisse vivre en toute dignité et égalité dans notre République. Permettez-moi en conclusion de souligner l'engagement sans faille des bénévoles, notamment de l'Association départementale des gens du voyage citoyens de Loire-Atlantique, dont un certain nombre sont présents au sein de notre assemblée cet après-midi, et notamment son Président, Monsieur Perron, et son secrétaire, Monsieur Christophe Sauvé. Je vous remercie de votre attention. »

M. Grolier : « Madame la Présidente, chers collègues, avant toute chose, permettez-moi de commencer par féliciter François Prochasson pour son engagement sans faille, son travail constant et sa détermination à œuvrer chaque jour pour trouver, non pas une, mais plusieurs solutions d'habitat digne et d'accompagnement social pour les populations des gens du voyage, mais aussi les populations Roms sur notre Métropole. C'est grâce à des efforts comme les siens que nous pouvons espérer avancer sur ce dossier complexe mais crucial.

Aujourd'hui, nous sommes face à un enjeu majeur qui va s'imposer à nous : ce schéma départemental de l'accueil des gens du voyage pour le département Loire-Atlantique, qui couvre la période 2025-2031. Ce schéma, au-delà de son aspect administratif, est d'abord une question de responsabilité collective, une question de dignité humaine, et le respect des droits fondamentaux. Je tiens à souligner qu'il n'est pas facile pour un maire de convaincre sa population et de gérer ce type de situation. Je suis bien conscient des difficultés qu'un maire peut rencontrer lorsqu'il doit faire face à des oppositions locales, souvent véhémentes, concernant l'accueil des gens du voyage sur sa commune. En effet, il n'est pas simple de convaincre lorsque l'on se trouve confronté à des insultes, à des provocations, voire à un manque de soutien des forces de l'ordre lorsqu'il s'agit de gérer des stationnements illicites. Il n'est pas facile non plus de faire accepter une décision qui, en raison des choix de l'État et du Département, oblige une commune à recevoir ces populations. Je comprends parfaitement ces difficultés, cependant, en tant qu'élus responsables, il nous incombe de prendre en charge ce dossier avec sérieux, engagement, et surtout avec une vision positive de l'avenir. Il ne s'agit pas de subir ce schéma, mais bien de l'accompagner activement, de participer à son amélioration, et de le rendre plus adapté à nos difficultés locales. Lorsque je parle de subir, je pèse mes mots. Ce schéma a été élaboré collectivement avec le Préfet et les représentants du Département, mais je dois dire que sur bien des points, il n'est pas encore abouti. Il manque de précision, et certaines de ses propositions sont encore trop floues pour garantir une mise en œuvre sereine et efficace.

Pour cela, je citerai quelques exemples concrets pour appuyer mes propos. D'abord, dans le livret 3, à la page 3, il est mentionné la création d'aires de petit passage, de 10 à 20 résidences mobiles, mais dans la fiche 5, page 5, il est écrit : "Les recommandations des APP, aires d'accueil de petit passage, pour la Métropole, sont d'une aire commune pour 20 résidences mobiles confirmées". La différence entre ces deux formulations n'est pas anodine et soulève souvent de nombreuses questions pour la mise en œuvre concrète de cette recommandation. Ensuite, toujours dans la fiche action 5, page 5, il est précisé que l'équipement d'accueil a pour vocation d'accueillir pour de courtes durées. Cependant, la même fiche évoque des délais de stationnement pouvant aller de 15 jours ou plus. Le terme "ou plus" reste flou, et laisse place à des interprétations diverses. Ce manque de clarté est problématique et nécessite une précision accrue. Enfin, dans le livret 3, page 4, il est proposé un plan de situation projeté qui impose un minimum de six lots d'ancrage par commune, quels que soient leur taille et le nombre de leurs habitants. Une telle contrainte peut s'avérer lourde pour certaines communes, notamment les plus petites qui peinent déjà à gérer leurs infrastructures de base. Il est essentiel que cette disposition soit revue, afin d'assurer une certaine équité et une prise en compte des spécificités locales, tout en maintenant une solidarité métropolitaine, et que chaque commune prenne ses responsabilités.

Cela dit, malgré les incohérences, les imprécisions, il est de notre responsabilité d'élus métropolitains de donner un signal clair et constructif. En tant que maire de Saint-Léger-les-Vignes, je tiens à rappeler l'importance de poursuivre les discussions et de renforcer la concertation entre toutes les parties prenantes, à savoir l'État, le Département, la Métropole et les communes. Nous avons besoin d'une véritable stratégie d'accueil, mais également une vision du vivre ensemble qui prenne en compte les besoins et les attentes

des populations des gens du voyage, mais aussi ceux des habitants des communes concernées. C'est pourquoi, même si des améliorations doivent impérativement être apportées à ce schéma, je voterai favorablement à cette délibération. Il est crucial que nous rappelions à l'État et au Département qu'il est nécessaire de continuer à dialoguer, à échanger et à peaufiner les détails de ce schéma, pour qu'il puisse véritablement répondre aux enjeux de notre territoire et de ses habitants.

En conclusion, je souhaite réitérer mon engagement à travailler de manière constructive sur ce dossier dans l'intérêt de tous. Nous devons ensemble créer un environnement où l'accueil des gens du voyage se fait dans le respect de chacun, en garantissant des conditions de vie dignes et adaptées aux spécificités de notre Métropole. C'est une tâche ambitieuse, certes, mais c'est également une question de solidarité et de justice sociale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, mon intervention au nom du groupe Écologiste et Citoyen va s'inscrire en partie dans la continuité des deux précédentes. Je vais commencer par réagir à ce qu'a évoqué Robin Salecroix sur les propositions de loi diverses et variées, toujours plus répressives, comme si la répression systématique était la solution à tous les problèmes que l'on rencontrait. Nous ne croyons pas que ce soit le cas. Notre cap doit être de pouvoir proposer des solutions adaptées aux attentes des voyageurs et des voyageuses, qui sont autant d'habitants de notre Métropole et à qui nous devons assurer l'accès aux droits, qu'il s'agisse de la continuité scolaire, de l'accès à un habitat adapté, ou encore de l'accès aux soins. Le groupe Écologiste et Citoyen affirme une volonté politique, celle de proposer des solutions pérennes à ces habitants et de coconstruire tout cela avec elles et eux, ceci pour les voyageurs eux-mêmes d'abord, et pour éviter au maximum les stationnements illicites qui, parfois, malheureusement, sont sources de conflits de voisinage et de mobilisations des maires et des élus communaux. Pour que ces situations de tension soient gérées par les élus communaux, l'État doit prendre sa part quand il est sollicité : le préfet ne peut envoyer une fin de non-recevoir lorsqu'il est sollicité par les élus locaux, c'est épuisant et décourageant pour les maires.

Pour ce qui est du schéma départemental d'accueil des gens du voyage lui-même, la proposition qui est faite ne tient pas compte de certaines singularités locales, et c'est là où cette intervention s'inscrit dans la continuité de ce qu'évoquait Patrick Grolier. Patrick Grolier l'a évoqué, il y a la situation de communes soumises à la loi Littoral, ou encore d'une commune que je connais bien, La Montagne, qui expérimente de fait le ZAN, puisqu'il n'y a plus du tout de foncier constructible sur la commune. Alors, le groupe Écologiste et Citoyen s'associe au courrier des maires de sollicitation du Préfet et du Président du conseil départemental, et à cette délibération qui fait le constat de la difficulté de se prononcer sur ce schéma à ce stade. Effectivement, l'objectif très ambitieux autour des terrains familiaux semble compliqué à atteindre dans le délai imparti. Robin Salecroix évoquait dans son intervention le temps nécessaire. Effectivement, avec le temps de l'urbanisme pour deux terrains familiaux à La Montagne, il faudra probablement 6 ans de travail. Six ans, c'est la durée du schéma que l'on nous propose d'adopter.

Pour autant, il s'agit bien d'être volontariste, tant sur le volet des terrains familiaux que sur tous les autres éléments de ce plan, tout en continuant à innover pour trouver des solutions transitoires, telles les aires estivales ou hivernales provisoires, qu'elles soient communales ou métropolitaines. Le but est bien de se donner des objectifs ambitieux et atteignables pour accueillir au mieux les familles de voyageurs de notre territoire. Je finirai par saluer, comme Patrick Grolier vient de le faire, mon collègue Écologiste et Citoyen François Prochasson et les équipes de la Métropole. François, comme les équipes, sont toujours disponibles et réactifs quand les élus communaux ont besoin de leur soutien et de leur expertise. Merci aux équipes, merci François. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, Madame la Présidente, vous avez accepté que la rédaction de cette délibération soit largement partagée par tous les groupes politiques. Elle illustre en effet parfaitement notre capacité à faire unité au sein de notre Métropole lorsqu'il s'agit d'œuvrer collectivement pour l'intérêt de l'ensemble de nos territoires. Cette délibération a subi de profondes modifications depuis sa première version, non pas sur le fond, mais surtout sur la forme, de sorte que la position des élus de la Métropole soit clairement et distinctement exprimée auprès des services de l'État. Je profite de cette intervention pour remercier également, comme les collègues l'ont fait tout à l'heure, les élus et les services de la Métropole, qui ont été particulièrement réactifs pour amender et reformuler les propositions que nous avions exprimées dès la Conférence des maires il y a deux semaines.

Cette délibération, si elle ne livre pas explicitement le point de vue de la Métropole sur le projet présenté par Monsieur le Préfet concernant le schéma directeur, elle a en revanche le mérite de rappeler que les maires

se sont collégialement engagés pour définir une stratégie commune en faveur de l'accueil et l'habitat des gens du voyage sur les territoires de chacune de nos communes. Cet engagement collectif produit des effets clairement identifiables en termes de projets de création, de solutions complémentaires d'accueil et d'habitat, en réponse aux besoins exprimés par les familles de voyageurs et l'évolution de leurs usages. C'est pourquoi pour beaucoup d'entre nous, voire pour l'intégralité des 24 maires, il est toujours difficile, voire impossible de se sentir peu ou pas soutenus par les services de l'État lorsque nous les sollicitons au niveau de leurs aides concernant les installations illicites qui sont encore trop nombreuses. La position que nous arrêtons aujourd'hui, destinée à Monsieur le Préfet, ne doit pas occulter que la réelle mobilisation de ce dernier et de ses services est indispensable à la résolution de ces situations. Je ne doute pas, à titre personnel, de la lecture attentive qu'il en fera et de son implication.

Ceci concerne aussi le Département, qui doit distinguer les besoins saisonniers liés au passage et les besoins liés à l'ancrage, comme cela a été précisé, et créer un fichier recensant les demandes en type d'habitat. En contrepartie de l'engagement indéfectible des maires sur les objectifs à atteindre, nous renouvelons notre souhait que ces solutions d'ancrage des voyageurs sur notre territoire puissent être éligibles au dispositif de la loi SRU en faveur du logement social. La capacité à offrir des solutions d'habitats, qu'ils soient pérennes ou bien transitoires, en itinérance, répond à la même exigence d'offrir une solution d'hébergement décente aux familles aux revenus modestes. À ce titre, il serait parfaitement logique, comme l'a souligné d'ailleurs Monsieur Salecroix, que les familles des gens du voyage soient considérées au même titre que les familles occupant des logements sociaux locatifs sur notre territoire, et soient donc assujetties, soit à la taxe foncière, soit à une taxe de séjour. Cette hypothèse mérite réellement un examen attentif, voire une évolution réglementaire ou législative, pour qu'elle puisse aboutir dans l'intérêt de tous. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'ai pas forcément beaucoup de choses dans le détail à préciser, juste une position de groupe. Le groupe SERDA se félicite de l'évolution qui a été donnée, à la fois au dispositif et à la position de la Métropole et du Département. Pourquoi avons-nous demandé à ce qu'il y ait un certain nombre d'évolutions ? Parce que le projet qui avait été arrêté intégrait partiellement des remarques, mais pas complètement, avec un diagnostic lacunaire, des prescriptions relativement irréalistes. Je pense en particulier à celle de créer 180 terrains d'ancrage sur la période assez courte, somme toute, de validité de ce schéma. Globalement, cela nous permet effectivement aujourd'hui de dire que l'on a une position qui est assez claire et responsable : ce n'est pas un refus de principe, mais ce n'est pas non plus une adhésion automatique. En clair, on demande à voir, sachant qu'évidemment, demander à voir, cela signifie que l'on s'engage aussi à continuer à travailler en commun. Alain Vey l'a très bien dit, cela veut dire que l'on a effectivement du travail qui a progressé. Notamment la position du Département est intéressante, puisqu'il y a un engagement du Président du Département de continuer à travailler et d'essayer de faire de ce schéma un document vivant qui pourrait progresser par avenant, pour nous permettre d'atteindre l'objectif qui est d'un côté que les gens du voyage puissent avoir un habitat qui convient à ce qu'ils souhaitent en termes de mode de vie, et de l'autre que l'on ait aussi la fin de l'occupation illégale d'un certain nombre de terrains, qui pose parfois des problèmes à leur propriétaire ou au voisinage. Par rapport à ce que disait Alain Vey, cela permet une forme de normalisation, et je pense que l'on en a tous besoin. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray, et s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonnerai la parole à François Prochasson. »

M^{me} Leray : « Merci, Madame la Présidente. Notre groupe Gauche citoyenne souhaite intervenir sur ce schéma sur trois points. D'abord, nous sommes favorables à un accueil sur l'ensemble du territoire. Nous sommes favorables à une démarche collective de recherche de foncier, pour apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs et pour limiter le stationnement illicite. Dans plusieurs communes de la Métropole, la communauté du voyage est présente depuis des générations, et les familles y sont bien ancrées. C'est le cas à Saint-Herblain, Sainte-Luce et Rezé, notamment. Ces habitants vont et viennent, soit sur des terrains qui leur appartiennent, soit sur des terrains appartenant à la Métropole. En partie sédentaires, ils ont besoin, encore pour beaucoup, d'un habitat adapté qui prenne en compte leur mode de vie. Nos communes ont développé une offre de terrains familiaux et un suivi spécifique des familles pour un meilleur accueil. Il convient, pour notre groupe, de généraliser ce type d'habitat sur toutes les communes de la Métropole. Il convient également de faire évoluer les PLU des territoires sur lesquels les familles de voyageurs sont propriétaires, mais ne peuvent résider à défaut d'un zonage adapté.

Par ailleurs, le schéma porte sur les aires d'accueil des gens du voyage, notamment pour des besoins plus spécifiques, telles les réunions familiales ou les hospitalisations. L'aménagement et la gestion d'aires de petit et moyen passage doivent permettre de limiter les occupations illicites. Mais ici, comme l'ont dit beaucoup de nos collègues, les contours restent encore flous. Sous quelle forme ces aires sont-elles envisagées ?

Pourquoi les imaginer toujours sur des terrains excentrés ? Pourquoi pas en modalité, en centralité ? Pourquoi pas en proximité des moyens de transport ? Que pourrait proposer l'hôpital pour l'accueil de ces familles, notamment dans les cas d'hospitalisation.

Enfin, pour les aires prévues pour les grands rassemblements, notre groupe trouve l'approche délicate. Comment faire coexister un discours de sobriété, voire de frugalité foncière et de zéro artificialisation avec des terrains de grande dimension occupés temporairement ? C'est parce que beaucoup de réponses à des situations concrètes se trouvent toujours en suspens qu'il nous faut poursuivre les échanges avec nos partenaires. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Sans reprendre tout ce qui a pu être dit et que je partage tout à fait, je vis vos interventions comme un bel encouragement pour continuer le travail que nous menons. Je transmets ces remerciements que vous avez exprimés auprès des équipes mobilisées sur le terrain et nombreuses aujourd'hui, puisque nous avons fait un recrutement important pour que ce travail sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage puisse se mener dans de bonnes conditions, avec des moyens humains à la hauteur de l'enjeu. Je voudrais saluer ces équipes, qui ont une approche extrêmement humaine de la situation, puisque les populations de voyageurs présentes sur notre territoire vivent souvent un certain sentiment de relégation, supportent des stéréotypes qu'il faut savoir éliminer par le travail que nous pouvons mener, dans des conditions parfois difficiles, voire rugueuses, d'intervention auprès des voyageurs. Cela nécessite que nous travaillions, au travers de ce schéma, plus que simplement des équipements : une question du mieux vivre ensemble, et tout un travail pour qu'il y ait un apaisement dans les relations entre les voyageurs et les acteurs institutionnels. Voilà ce que j'avais envie d'exprimer à ce moment. Je veux surtout saluer, outre le travail des équipes de la Métropole, l'engagement des associations. Nous avons un tissu associatif riche, il est présent dans cette salle, c'est l'intérêt qu'il porte effectivement pour la décision que nous sommes en train de prendre. Il faut saluer son engagement et la qualité du travail que l'on peut faire avec ces associations. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pour conclure, je voudrais simplement dire trois choses. Je voudrais saluer celles et ceux qui se mobilisent tout au long de l'année pour la dignité des voyageurs et des voyageuses. Je voudrais saluer aussi celles et ceux qui s'attachent, partout où ils sont mobilisés, engagés, professionnels ou volontaires, à contribuer à ce que le pacte républicain soit respecté par tous et pour tous. Chacun sait qu'il y va de la bonne avancée de ces questions. La deuxième chose que je voudrais partager, c'est la qualité du débat que nous avons eu sur ce sujet complexe, chacun le sait, en conférence des maires. Vraiment, je voudrais remercier l'ensemble des maires de la manière dont nous avons pu, étape après étape, cela a été dit par les uns et par les autres, faire progresser le travail initial. Enfin, j'adresse vraiment mes remerciements au vice-président François Prochasson. Plusieurs ont souligné son engagement personnel sur le sujet et le soutien qu'il a représenté pour plusieurs maires dans la résolution d'un certain nombre de situations. Je remercie également l'ensemble des services qui travaillent sur ces questions. Le chemin est encore long, je crois que nous mesurons tous les étapes qui restent à franchir. J'appelle vraiment l'État et le Département à être à nos côtés, à la hauteur des enjeux qui sont posés, et en soutien des maires qui sont très souvent en première ligne sur ce sujet. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

28 – ASSOCIATION NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT - CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2026 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 28, je dois demander à Pascal Bolo, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Juliette Le Coulm, Jean-Claude Lemasson, Valérie Oppelt, Guillaume Richard, Tristan Riom, Robin Salecroix, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle, et je laisse la présidence de séance et la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bien, Madame la Présidente. Je ne sais pas si notre quorum est encore assuré. Si, c'est bon. Il s'agit effectivement d'une convention pluriannuelle 2025 dans le cadre d'une convention annuelle 2025-2026 de la subvention de fonctionnement 2025 pour l'association Nantes Saint-Nazaire Développement. Vous le savez, Nantes Saint-Nazaire Développement a été créé en 2014, dans un objectif de politique d'attractivité du territoire. Cet objectif a été relégué peut-être dans un second temps par rapport à un certain nombre d'autres objectifs aujourd'hui, notamment tous les objectifs autour des transitions que notre territoire doit connaître, ce qui fait que Nantes Saint-Nazaire Développement a fait évoluer ses statuts, et ses missions sont aujourd'hui déclinées de la façon suivante :

- Apporter à la sphère économique locale des projets et solutions qui accompagnent les changements sociétaux et environnementaux.
- Accompagner et valoriser les filières qui font et feront écosystèmes pour faire émerger des projets communs contribuant à la résilience du territoire.
- Faire coopérer les acteurs qui ensemble font l'économie d'aujourd'hui et de demain, en proximité sur le grand territoire Nantes Saint-Nazaire.
- Veiller à l'exemplarité de l'agence à travers une contribution sociétale et environnementale ambitieuse, et à l'épanouissement de son équipe.

Par ailleurs, la gouvernance a aussi évolué avec un comité de mission et l'élargissement des membres qui composent l'assemblée générale de NSD.

Dans ce cadre, l'association a développé un plan d'action 2025 autour des actions suivantes. Des actions de prospection et de détection d'entreprises, de talents et de projets pour le territoire Nantes Saint-Nazaire. Là, il s'agit concrètement de participer à un certain nombre d'événements professionnels et d'animer un réseau, de façon à pouvoir toucher les acteurs que l'on souhaite toucher. Des actions d'animation et de valorisation des filières et des écosystèmes. Même principe, il s'agit de participer à des événements et à des réseaux, et même d'animer ces réseaux, de façon à pouvoir agir dans le sens de la valorisation de l'activité économique locale. Et puis conserver des actions de communication et de rayonnement qui sont quasiment institutionnelles, et beaucoup moins tirées sur la recherche absolue pour faire venir des entreprises sur le territoire de Nantes Saint-Nazaire. Il y a effectivement la mise en œuvre d'une gouvernance particulière pour consolider les attentes des acteurs et proposer des actions. À partir de 2025, l'implication des représentants élus de la Métropole aux côtés des acteurs économiques est renforcée, avec la mise en place de comités de suivi sur cinq sujets : deux en lien avec les transitions, la prospection, la feuille de route durable et la prospective.

Ce projet associatif s'inscrit désormais pleinement dans nos priorités retenues dans le cadre de nos politiques publiques, notamment l'économie emploi responsables, le soutien à la recherche et à l'innovation et l'ouverture au monde. Il répond à la volonté de Nantes Métropole de soutenir la transition économique de son territoire, et de favoriser pour cela l'innovation sociale et environnementale dans la sphère économique, avec l'objectif de positionner la Métropole comme un territoire particulièrement engagé sur ces enjeux. Nous vous proposons un soutien financier aux activités de Nantes Saint-Nazaire Développement. Dans le cadre de la convention de 2025-2026, il vous est proposé d'attribuer pour l'année 2025 une subvention de fonctionnement de 3 100 000 euros. En 2024, c'était 3 162 000 euros, et 3 150 000 euros en 2023, donc il y a une légère diminution, c'est-à-dire que NSD participe aussi au programme d'économie de notre institution. Nous avons déjà attribué une subvention, je crois que c'était au Conseil métropolitain de décembre, de 1 264 800 euros. Il vous est proposé de verser la subvention complémentaire de 1 835 200 euros pour l'année 2025, pour arriver sur le montant de 3 100 000 euros. Il vous est proposé d'approuver la convention d'animation et d'événements à conclure, et d'approuver le versement de la subvention 2025 d'un montant de 1 835 200 euros. Chers collègues, y a-t-il des interventions ? Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, Monsieur le Vice-président. Effectivement, le groupe Écologiste et Citoyen va s'abstenir sur cette délibération, car le rôle de la Métropole est bien de soutenir le monde économique face à des mutations aujourd'hui fortes et d'avenir autour du climat, de l'environnement, mais aussi de les soutenir sur des enjeux de protection du vivant et sur les enjeux de transformation sociétale. NSD doit être un outil au service de nos ambitions, et la réorientation de NSD est toujours attendue. Si nous saluons aujourd'hui le changement de communication, on demande à voir comment cela va se confirmer dans la pratique. Vous comprendrez que notre abstention est aussi l'expression de notre exigence, quand on sait que la Métropole constitue 80 % du budget de cette agence. Il est nécessaire de questionner sérieusement les structures qui représentent une part très importante de notre action en matière économique. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci, la délibération est adoptée. »

29 – PACTE FINANCIER - SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES ET DES CRÈCHES DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS 2025

M. Affilé : « Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui nous est présentée par Jacques Garreau. Il s'agit, dans le cadre du pacte financier, de soutien à la végétalisation. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Cette délibération, que nous prenons désormais tous les ans, permet d'attribuer aux communes qui investissent dans la végétalisation de leurs cours d'école ou crèche un fonds de concours.

Rappelons tout d'abord que celui-ci est versé après des travaux effectifs qui doivent répondre à deux critères principaux que nous avons adoptés il y a tout juste 2 ans. D'une part, les travaux doivent avoir permis à la désimperméabilisation de 30 % minimum de la surface de la cour. D'autre part, la moitié des surfaces ainsi désimperméabilisées doit être végétalisée, pour générer à terme de la fraîcheur au sein de nos cours d'école.

Le fonds attribué est au maximum de 20 000 euros par commune sur un ou plusieurs sites, et peut être abondé à hauteur de 25 000 euros pour les communes à faible potentiel fiscal. Il est abondé de 5 000 pour atteindre 25 000 euros, effectivement, pour les communes à faible potentiel fiscal. L'an dernier, 7 premières communes avaient été bénéficiaires de notre fonds de concours. Aujourd'hui, 7 nouvelles communes vont pouvoir être attributaires. Cela portera à près de 1,5 ha les surfaces débitumées, et à 8 678 m², très précisément, la surface végétalisée. Ces chiffres vont encore augmenter l'an prochain. Vous voyez la carte qui est projetée : ça, c'est la carte actuelle, et ça, c'est la carte avec l'année prochaine. Les petits ronds en violet sont les communes qui se sont inscrites. Il y en a 6 qui travaillent cette année pour soumettre leur demande l'an prochain. Si vous avez fait le compte, 7 plus 7 plus 6, cela doit faire 20 communes sur les 24 qui vont bénéficier de ce fonds de concours. J'attire l'attention des élus des quatre communes qui ne se sont pas encore manifestées qu'il faut désormais, si elles le souhaitent, le faire assez vite, car comme les yaourts, notre fonds de concours a une date de péremption, et c'est fin 2026, sauf si une délibération souveraine de notre Conseil devait prolonger ce dispositif.

En attendant, il vous est proposé d'approuver l'attribution du fonds de concours en 2025 aux 7 communes suivantes : Basse-Goulaine, 6 693 euros pour le groupe scolaire du Grignon ; Indre, 20 000 euros pour l'école Jules Ferry ; La Chapelle-sur-Erdre, 20 000 euros au groupe scolaire Beausoleil ; La Montagne, 25 000 euros à l'école élémentaire Jules Verne ; Mauves-sur-Loire, également 25 000 euros pour une autre école élémentaire Jules Verne ; Orvault, 20 000 euros pour l'école élémentaire de La Ferrière, et Saint-Jean-de-Boiseau, 25 000 euros pour l'école élémentaire Robert Badinter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

30 – ASSAINISSEMENT - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 30, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération en deux temps concerne les politiques publiques de l'assainissement et des lancements de consultation. Pour le premier point, cela concerne la nouvelle station d'épuration de Nantes Est qui, pour rappel, vous vous en souvenez sûrement, vise à réduire l'impact des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, en déconnectant notamment les effluents de l'est de la Métropole avant leur mélange dans le réseau unitaire du centre-ville, ce qui provoque notamment en période d'épisodes pluvieux intenses des risques de débordement. La construction de la nouvelle station d'épuration sur ce site nécessitera, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, la prise en considération de nombreuses contraintes liées au planning de réhabilitation du site, à sa réhabilitation après aboutissement de la procédure de fin d'exploitation de l'ancienne décharge selon la réglementation en vigueur, et la création du lotissement industriel qui recevra les équipements du pôle d'écologie urbaine. En conséquence, pour ce projet d'envergure, il apparaît nécessaire de prévoir une prestation complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de confier à un bureau d'études la réalisation des études préliminaires, avec l'établissement d'un programme fonctionnel détaillé, l'accompagnement à la passation et à l'exécution des marchés publics nécessaires à la construction de cette nouvelle station, jusqu'au suivi des premières années d'exploitation pour permettre justement de valider les performances de cette même installation. La nature et le contenu homogène de ces prestations justifient le recours à un marché global, dont le montant est estimé à 3 500 000 euros hors-taxes.

Le deuxième point de cette délibération concerne des opérations, mes chers collègues, de réhabilitation des postes de refoulement Sapins et Billou, et la création d'un bassin de stockage. Il vous est demandé d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle à travers le lancement de procédures adaptées. Ces postes de refoulement des eaux usées, situés pour rappel sur la commune de Carquefou, sont malheureusement et historiquement dysfonctionnels, à la fois en temps sec et en temps de pluie. Leur réhabilitation a par conséquent été programmée, afin de réduire justement les surverses en milieu naturel. Il est à noter que ces équipements de pompage du poste Sapins sont dimensionnés pour accepter les effluents supplémentaires issus d'une possible extension du bassin versant. À défaut, des pompes de capacité moindre seraient installées. D'autre part, la création d'un bassin tampon de stockage par temps de pluie de 187 m³ attenant au poste Billou s'avère nécessaire, notamment pour stocker les effluents en temps

de pluie, avant de les restituer au réseau d'assainissement. Le programme d'opération a donc été scindé en deux sous-opérations estimées à 2,5 millions d'euros hors-taxes, soit 3 millions d'euros TTC, les travaux étant ventilés entre ceux concernant le poste de refoulement Sapins et ceux concernant le poste de refoulement Billou et son bassin de stockage-restitution. Pour la réalisation de cette opération, il a été nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, le bureau d'études Setec Hydratec retenu par marché subséquent passé sur le fondement du lot de l'accord-cadre assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce dernier ayant achevé l'étude de ces projets, il convient donc, si vous en êtes d'accord, de lancer deux consultations alloties pour la réalisation de ces travaux au montant que je viens de vous évoquer tout à l'heure.

Pour conclure, il me semblait important, au-delà des aspects relativement techniques du sujet, de rappeler que cette délibération très opérationnelle fait écho à notre ambitieuse politique d'investissement dans le domaine de l'assainissement, à la fois pour répondre aux enjeux démographiques de notre territoire, réduire notre impact à l'environnement, et mieux nous adapter aux impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau. Ce ne sont pas moins de 750 millions d'euros qui seront investis dans les 15 prochaines années pour atteindre ensemble ces différents objectifs. 750 millions d'euros en investissement, et 50 millions d'euros aussi en fonctionnement pour renforcer le beau service public métropolitain. Je crois qu'à l'heure, malheureusement, où le changement climatique est une réalité chaque jour un peu plus prégnante sur notre territoire, il était important de rappeler la cohérence de la mise en œuvre de ces délibérations très opérationnelles, dans le cadre d'une planification que nous avons adoptée à l'unanimité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Pardon, Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Une simple question, puisque l'on parle de la Prairie de Mauves : où en sommes-nous au niveau de la procédure qui avait été annulée puis reconsultée ? Pourrait-on avoir des points d'étapes par rapport aux travaux qui sont envisagés et dont parlait Monsieur Salecroix à l'instant. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Merci. Je me permettais, au nom du groupe Écologiste et Citoyen, de rappeler notre opposition au projet d'extension urbaine de la zone d'activité de la Belle Étoile qui est évoqué dans la délibération. Il est évoqué comme une possibilité d'extension. Est-ce à dire que l'on avance progressivement, peut-être, vers un abandon de ce projet Belle Étoile ? Ce serait vraiment une grande victoire pour les 30 ha de terres agricoles prévues à artificialiser. Ce serait une grande victoire pour la biodiversité, le climat, la résilience alimentaire dont on a parlé toute la matinée. Nous voterons en faveur de cette délibération pour deux raisons. La première, c'est qu'elle va permettre de réhabiliter les postes de refoulement qui sont nécessaires, dans un souci de protection de notre environnement naturel. La deuxième, car nous sommes favorables à l'abandon du projet anachronique de la Belle Étoile. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, mes chers collègues. Pour répondre à Monsieur Vey, effectivement, cette première partie de délibération concernant la station d'épuration de l'est, sur le site de la Prairie de Mauves, est intimement corrélée à l'enjeu relatif plus globalement au pôle d'écologie urbaine, et donc aussi à l'ensemble des démarches concernant à la fois la requalification de ce site, qui est une ancienne décharge, mais aussi aux enjeux de résorption des bidonvilles. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette enceinte à travers la relance notamment des procédures de marchés relatives, à la fois au diagnostic social, à la sécurisation du site, et à la résorption des bidonvilles eux-mêmes. Les procédures suivent leur cours, les différents marchés sont, pour tout ou partie, relancés, avec toujours un objectif, pour ce qui est de la station d'épuration elle-même, d'une livraison à l'horizon 2031-2032, pour concourir justement aux objectifs qui sont les nôtres dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Évidemment, dans l'intervalle, le travail continue et a même avancé. Je crois que chacune et chacun, en se déplaçant sur cette portion de ville, nous pouvons le constater, à travers notamment cette question de la régulation des flux, du périmétrage du site. Au fur et à mesure de l'avancée des différents marchés, nous pourrions avancer autour de cette démarche, de cette boussole et de ce cap qui est bien structuré, à la fois autour de la sécurisation du site, de la résorption des bidonvilles, pour pouvoir répondre à l'enjeu humain du traitement de ces populations, avec plus de 700 personnes qui vivent dans des conditions indignes, mais aussi pour notre capacité à pouvoir construire et déployer le pôle de service public, autour notamment de l'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets, d'une station d'épuration, de la rénovation d'une déchetterie, et d'un pôle relatif notamment aux biodéchets eux-mêmes. C'est donc un projet d'ampleur globale. Évidemment, je me tiendrai peut-être à votre disposition pour revenir sur les éléments plus détaillés de calendrier, si vous le souhaitez, sachant que tous ces enjeux sont au croisement de ma politique publique, mais aussi de bien d'autres. On se tient collectivement à votre disposition en la matière.

Pour ce qui est des remarques de Madame Bonamy, je suis toujours satisfait de voir mes collègues écologistes voter une délibération permettant de fiabiliser, à la fois le réseau de collecte de nos effluents, et *in fine*, leur traitement, parce que c'est à la fois bon pour nos habitants et notre territoire. Cela va de soi, et je vous remercie pour cette approbation de délibération.

Ensuite, oui, Monsieur Affilé, je termine ma proposition, parce que je vois vos signes derrière le bureau, mais je réponds juste à ma collègue Delphine Bonamy, si vous me le permettez, notamment sur l'enjeu de la zone d'activité économique, qui est une politique publique, comme vous le savez, qui n'est pas la mienne, donc je laisserai peut-être les collègues répondre. Je veux juste vous dire que la question de la réhabilitation des postes de refoulement n'est pas entièrement corrélée – c'est ce que j'ai dit dans la délibération elle-même – à cet enjeu de zone d'activité économique. Comme je l'ai précisé, justement, le dimensionnement des travaux sera adapté au devenir de cette zone d'activité économique future. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération et propose que les éléments de calendrier précis puissent être amenés au prochain Bureau métropolitain. Ce sera l'occasion de faire un point d'étape global sur ce sujet. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

31 – PROJET EUROPÉEN INTACT ! - CONVENTIONS DE SUBVENTION - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 31. »

M. Riom : « La délibération n° 31, c'est le lancement d'un travail à l'échelle européenne que nous allons faire avec la Ville de Turku sur la question de la neutralité carbone. Comme vous le savez, nous sommes lauréats d'une mission qui s'appelle "les 100 villes climatiquement neutres et intelligentes" depuis le 28 avril 2022. Je vous avais expliqué le principe d'être lauréats de cette mission : on rentre dans un programme, et ensuite, il y a une série d'appels à projets qui arrive de l'échelle européenne, et finalement, être lauréats nous facilite la vie pour répondre à ces appels à projets. Là, c'est un nouvel appel à projets qui arrive, qui s'appelle Enabling City Transformation, et qui nous encourage à travailler sur la neutralité carbone et sur la mobilisation des citoyens et des citoyennes autour de cette neutralité carbone. Nous allons donc, conformément à ce qui est recommandé, répondre à cet appel à projets avec une autre ville européenne, la Ville de Turku, qui est en Finlande. C'est une ville de 200 000 habitants qui vise aussi la neutralité carbone, comme nous, mais en 2029. L'idée est de répondre ensemble et de travailler de manière croisée sur différents sujets autour de cette neutralité carbone. Nous avons intitulé le projet Intact ! – puisqu'il faut un nom en anglais qui sonne un peu bien –, c'est un acronyme qui veut dire "du triangle de l'inaction au cercle de l'action". Cela veut dire que l'on va travailler sur les enjeux de mobilisation et de sociologie autour de la lutte contre le changement climatique.

Concrètement, c'est un appel à projets qui va durer 18 mois, qui va être de 1 million d'euros, financé à 100 % par l'Union européenne. Nantes Métropole va travailler particulièrement sur la question de la mobilisation de la cible jeunesse. C'est un enjeu particulier, on a vu des études sur le territoire qui montrent que la jeunesse est particulièrement préoccupée par le réchauffement climatique. Dans le cadre du plan climat populaire, c'est un sujet sur lequel on veut avancer, donc ce sera un volet important de notre mobilisation. Turku va travailler sur la question de l'implication des entreprises, et on aura ensuite un croisement conjoint sur l'implication des administrations. Nous allons donc nous inscrire dans ce projet, lancer un programme d'accompagnement spécifiquement sur la jeunesse, tout cela financé dans un cadre de financement européen avec différentes villes. C'est ce que je vous demande d'approuver à l'instant. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

32 – PATRIMOINES ET MÉMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 32, Anthony Descloziers, à qui j'en profite, en cette fin d'après-midi, pour souhaiter un bon anniversaire. »

Exclamations et applaudissements.

M^{me} la Présidente : « En plus, les indiscrets ont dit que c'était un chiffre rond, alors double bon anniversaire. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. J'aurais bien aimé avoir une petite chanson, mais je ne l'ai pas eue. »

Rires.

M. Descloziers : « Merci à tous. Sans transition, j'ai à vous présenter le dispositif de soutien au patrimoine de Loire sur l'attribution d'aides privées, mais aussi de subventions, puisque vous savez que l'on a adopté le 7 avril 2023 une nouvelle politique, un nouveau dispositif de soutien au patrimoine de Loire qui prend deux formes : le soutien au privé, c'est 15 % hors-taxes du montant, pour une aide travaux ou pour un diagnostic, et la même chose mais en fonds de concours, pour les collectivités territoriales notamment. Nous avons donc plusieurs dossiers en cours. S'agissant des aides aux propriétaires privés, il y a en premier lieu une aide au diagnostic pour le Belem. Étant donné que l'on doit être synthétique, je ne vais pas vous faire l'histoire du Belem, de toute façon, vous le connaissez. Cela ne concerne pas le gros bateau qu'est le Belem, mais plutôt le petit canot qui est sur le Belem, on le voit quand on y est, et pour lequel l'association qui s'occupe du Belem, la Fondation Belem, souhaite faire une rénovation. Nous proposons, conformément au règlement, une aide au diagnostic de 4 722 euros.

Deuxième bateau cette fois, c'est le Léchalas. Vous connaissez ce bateau si vous avez participé à Débords de Loire, c'est celui qui a une très grande cheminée jaune, qui est un très beau bateau classé monument historique en 86. Il servait pour l'administration des Ponts et Chaussées. Il a déjà bénéficié de travaux, et notamment d'une aide pour une première tranche. Nous proposons de les accompagner, c'est l'association l'ABPN qui nous demande une subvention de l'ordre de 4 856 euros pour faire une deuxième phase de travaux.

Ensuite, le Maillé Brézé. Là, c'est aussi pour le canot, c'est l'association Nantes Marine Tradition. Nous proposons une aide de 7 353 euros, conformément au dispositif. Ça, c'était pour les aides au privé.

Pour les aides au public, nous allons à Couëron – et Carole Grelaud arrive pile au moment où j'en parle – pour soutenir la Tour à Plomb pour deux aides : une aide pour le diagnostic et une aide pour l'émergence, puisque la commune de Couëron a engagé toute une démarche de concertation pour définir ce qui pourrait être fait en termes de valorisation au sein de cette belle Tour à Plomb qui, je vous le rappelle, fait 70 m de haut. C'est la dernière qui subsiste en France, sur les 15 dernières dans le monde. C'est évidemment une singularité de notre Métropole. Nous proposons d'accorder deux aides pour deux fonds de concours : une aide de 15 222 euros pour le diagnostic, et une aide de 14 760 euros pour l'aide à l'émergence.

Nous allons dans la non moins charmante commune de Sainte-Luce-sur-Loire pour une aide pour le Manoir de Bellevue qui se situe sur la promenade qui porte le même nom, et pour lequel la commune souhaite faire un diagnostic patrimonial. Il est proposé que la Métropole l'accompagne pour un montant de 8 399 euros. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais m'associer à l'anniversaire, même si le cadeau est déjà là, puisque Lafontaine disait : *“Le plus bel objet c'est la Loire sans doute”*. Peut-être qu'Anthony Descloziers a la plus belle délégation parmi nous. Je voulais lui dire que cela faisait du bien de déléguer à un vice-président qui s'occupe de la Loire.

Vous spécifiez que le Conseil régional s'est retiré de l'entretien des œuvres de l'estuaire de la Loire. Puisque Julien Bainvel me disait, lors de notre précédente séance, qu'il en avait assez d'entendre la même intervention d'une semaine après l'autre de ma part, je voulais très succinctement – je sais qu'il est tard – vous raconter quelques éléments simplement de la semaine passée. Hier soir, sortie de la Revue 303 consacrée à la Loire. 303, vous le savez, c'est l'addition des départements de la Région, c'est une revue formidable créée par Olivier Guichard en son temps. Ce sera peut-être la dernière. En tout cas, l'équipe supprime deux postes. La veille, nous avons eu le départ du Frac sur l'Île de Nantes, qui a fermé son antenne. Un peu plus tôt, un rendez-vous avec le pôle régional des arts visuels qui supprime l'ensemble de son équipe permanente. Hier toujours, une rencontre avec notre ensemble baroque, Stradivaria, qui nous donne de formidables concerts dans la chapelle de l'Immaculée, et qui jouera un peu moins dans les chapelles de la région, puisque la Région lui a supprimé un tiers de sa subvention et que son avenir est menacé. La saison baroque elle-même, pour la saison prochaine, est suspendue, puisque nos opérateurs métropolitains – excusez-moi de parler des opérateurs culturels métropolitains : la Soufflerie, l'Opéra, la Cité des Congrès – ne sont plus en situation de la soutenir. La Cité des Congrès dans laquelle nous nous

trouvons, que j'ai rencontrée aussi cette semaine, est privée de centaines de milliers d'euros de subventions pour des événements majeurs qui font la fierté de notre Métropole, que sont les Utopiales, la Folle Journée ou Atlantide, et qui se retrouvera, comme par double peine, impactée par l'affaiblissement des financements de l'Orchestre national des Pays de la Loire qui est, je le rappelle, son premier client. Un conseil syndical de l'Opéra nous a permis d'observer que pour la saison prochaine, nous passons de 72 à 54 levées de rideaux. Vous voyez, c'est une semaine très simple.

J'ai aussi rencontré – et je terminerai là-dessus – les libraires indépendants de la Métropole, rassemblés dans l'ALIP. Vous l'ignorez peut-être, mais cela permet à tous les gens qui aiment les livres de réserver sur internet dans leur librairie pour un tarif moins cher que sur Amazon, puisqu'il y a des frais de livraison sur Amazon, et de récupérer leurs livres en librairie. La suppression des financements entraîne à ce que ce dispositif, si d'autres soutiens ne sont pas trouvés – et je trouve que ce serait un beau sujet de notre Métropole de prendre cela en charge, ou en tout cas d'engager la discussion –, disparaisse. Peut-être que l'on peut trouver qu'Amazon et Jeff Bezos c'est aussi génial qu'Elon Musk, et que cela conduit à tout cela, mais voilà le résultat pour nos commerçants. Vous savez que le métier de libraire n'est pas loin du sacerdoce. Je finis donc là-dessus, pour vous dire que tout ce que je vous dis n'est pas l'accumulation d'un clivage droite-gauche exacerbé : c'est vérifiable, et les journalistes sont ici pour pouvoir le faire.

Tout ce que je viens de vous dire, ce sont les premiers effets sur un premier trimestre, et les rendez-vous de ma seule semaine d'élu, de ce qui a été provoqué par les choix de la Région, des choix qui sont eux-mêmes idéologiques. Je me cantonne à l'exemple des librairies, puisque le Conseil régional en charge de la culture a osé déclarer au Conseil régional : "Heureusement que nous avons cessé de financer les librairies nantaises", parce que le choix des livres ne lui plaisait pas. Vous voyez, peut-être que cela lasse, mais nous allons continuer d'en parler longtemps, parce qu'il est de la responsabilité des élus de la République, quand il y a un risque de basculement, quand la digue républicaine a cédé, quand le basculement est en cours de notre vie culturelle et intellectuelle, que de prendre la parole, que de continuer d'en parler. En tout cas, je peux vous assurer que face au mépris, au cynisme et aux injures, les acteurs culturels gardent la tête haute, et que nous les aiderons à tenir debout. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot, puis Alain Vey. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais m'associer aux propos d'Aymeric Seassau. Je le dis, parce que je n'aimerais pas que l'on croie que ce soit un débat nanto-nantais. Je lis la presse, et je vois bien que les propos qui sont portés là sont portés en Conseil municipal de Nantes. Je voudrais aussi apporter l'écho de nos territoires : sur nos communes, ces décisions ont un impact fort. Je me rends compte de plus en plus dans nos programmations culturelles qu'aujourd'hui il est difficile de mettre en œuvre beaucoup de projets, qui ont dû tomber à l'eau. Il y a eu des efforts portés par les communes d'accompagnement avec ce qu'elles pouvaient, mais cela a un impact certain.

Revenons à la Loire. Cela a un impact aussi dans le cadre de la Loire : on a Débords de Loire qui arrive au mois de juin, on a vu les éditions précédentes qui ont amené une multitude de personnes sur les bords de Loire, avec un engouement dans nos communes, qu'elles soient de gauche ou de droite (de toute façon, il n'y a pas de couleur à l'engouement porté). La décision de la Région, encore une fois, a aussi amené à revoir l'envergure de cet événement, qui est pourtant extrêmement populaire pour nos territoires. Je m'associe à cela, et il me semble extrêmement important de rappeler l'impact de ces décisions dans le temps. Ce n'est pas parce qu'une décision a été posée à un instant t qu'elle s'oublie et qu'elle n'a pas d'impact dans le futur. Aujourd'hui, on en perçoit au fur et à mesure les effets néfastes. J'ai une librairie indépendante sur ma commune qui avait une subvention d'investissement, d'accompagnement, et aujourd'hui, elle va disparaître, etc. Je crois que l'on peut aller sur tous nos territoires et avoir des exemples très précis. Merci, Aymeric, de le rappeler à chaque fois, et cela me semble important de continuer à le faire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « C'est simplement pour indiquer à Monsieur Seassau que l'École de musique de Basse-Goulaine perd également une subvention de 15 000 euros au niveau du Département. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

33 – DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 33, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. C'est extrêmement simple, nous avons un office de tourisme, et cet office de tourisme est labellisé en catégorie 2 depuis l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2020, puisque c'est le préfet qui décide. Étant donné que le classement est arrivé à échéance, la SPL du Voyage à Nantes propose de faire le renouvellement, et cela doit passer par une délibération. Nous proposons de renouveler le classement de l'offre de tourisme en catégorie 2, c'est donc très simple. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

34 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE NANTES MÉTROPOLE (SEMMINN) - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DSP - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 34, je dois demander à Delphine Bonamy, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Hervé Fournier, Pierre Quénéa, Christelle Scuotto et Alain Vey de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération qui concerne la SEMMINN, la société d'économie mixte du marché d'intérêt national de Nantes, qui fait l'objet d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2026. La SEMMINN a été sollicitée et souhaite répondre positivement pour pouvoir prendre en charge un certain nombre d'activités connexes qui viendraient se rajouter à son activité principale qui, comme chacun le sait, est la gestion du MIN de Nantes. Pour ce faire, il faut donc faire évoluer son objet social, qui est aujourd'hui limité à la seule exploitation du MIN et de ses locaux. En outre, ses statuts datent de 1965 – qui est décidément une grande année –, ils n'ont pas bougé depuis, et donc il convient absolument de pouvoir les mettre en cohérence avec le droit actuel. Bref, de les faire évoluer aussi. Il vous est demandé tout simplement, pour approuver la modification des statuts, de modifier au préalable l'article 6 du contrat de DSP relatif à une société dédiée, afin de permettre au délégataire d'avoir des activités accessoires, puis de conclure l'avenant n° 1 de la DSP qui permettra effectivement d'approuver les modifications des statuts de la SEMMINN. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Merci, Madame la Présidente. Les élus de notre groupe voteront cette mise à jour des statuts. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'avenir de la SEMMINN. La question, c'est : que voulez-vous faire du MIN demain ? Que va-t-il devenir ? Est-ce que dans votre idée cela devient juste une plateforme logistique, ou bien cela reste-t-il un vrai marché de gros qui devra évoluer ? Si c'est cette deuxième solution, avec quels partenaires envisagez-vous ces évolutions ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je ne peux pas m'empêcher de répondre, en tant qu'ancien Président de la SEMMINN et nostalgique de cet endroit et des gens qui l'occupent. C'est un vrai marché de gros, Madame Guerra : c'est le deuxième de France après Rungis. Votre question est un peu surprenante. En revanche, là où vous avez raison, c'est que comme tous les MINs, il a tendance à avoir une activité logistique liée aux derniers kilomètres de produits frais de plus en plus importante par rapport à ce qui est sa fréquentation physique. Qu'on le regrette ou pas, il est un fait que moins de restaurateurs qu'autrefois viennent choisir leurs produits tôt le matin. C'est une réalité, de plus en plus de commandes se font par internet, de plus en plus de commandes se font livrer, tout simplement. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le statut de marché de gros et un vrai marché de gros qui s'est beaucoup développé, qui a beaucoup évolué, avec notamment une place du bio et des producteurs-vendeurs qui reviennent très importante. En tout cas, il faudra que le MIN continue à s'adapter aux évolutions des activités de ses clients et des activités des différentes filières qui sont représentées. Pour cela, je fais évidemment toute confiance à la direction actuelle du MIN, et je sais que Mahel y est particulièrement attentive. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

35 – REZÉ - SECTEUR HÔTEL DE VILLE - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - MODIFICATION DU PROGRAMME - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

M^{me} la Présidente : « Michel Lucas, pour la délibération n° 35. »

M. Lucas : « Il s'agit d'une délibération que l'on va passer pour la troisième fois, puisque nous avons délibéré en 2023 pour le montant global du secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé, qui nécessitait une requalification. Lors de la remise du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, il était apparu déjà que l'ordre des phases – parce qu'il y a six phases – devait nécessairement être revu. S'est rajoutée la simultanéité des travaux des nouvelles lignes de transport avec ceux de la phase 6. Cette réorganisation du phasage des travaux constitue une nouvelle modification du programme, sans qu'il soit néanmoins nécessaire de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle déjà votée. Il convient donc, d'une part de modifier le programme de l'opération, et d'autre part de lancer la consultation pour la réalisation des travaux des phases 1, 3 et 4A sur le secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé. Du coup, la consultation comprend trois lots de travaux, pour un montant de 1 520 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 36, je dois demander à Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom et François Vouzellaud de sortir de la salle, et je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de la traditionnelle délibération liée aux subventions que nous accordons, pour un total de 1 936 302 euros. Il y a des soutiens à de grands événements métropolitains, des choses sur l'économie et l'emploi responsables, avec une petite subvention à l'ATDEC pour une opération particulière, le fonds de soutien à la lutte contre le sans-abrisme, et les solidarités métropolitaines avec une subvention à l'ANEF-FERRER pour le FSL. Je crois que c'est l'essentiel. Vous avez le détail dans l'annexe à la délibération. Au moment où vous me passez la parole, je n'arrive pas à la retrouver, mais ce n'est pas grave. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M. Bolo : « Si, désolé ! Association culturelle de l'été, 350 000 euros, par exemple. »

M^{me} la Présidente : « Parfait. Je mets aux voix, s'il n'y a pas de demande d'intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

37 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Aïcha Bassal, pour la délibération n° 37. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération va présenter deux points de notre politique ressources humaines. Le premier point va concerner l'adaptation du bureau des effectifs, avec- pour le budget principal, la création de 33 postes dans différentes directions. Vous avez la liste, mes chers collègues, dans la délibération. Il est également proposé de prolonger d'une année 5 postes initialement créés de façon temporaire, de pérenniser 6 postes qui étaient initialement créés pour une durée temporaire, et toujours dans ce budget principal, nous avons 9 transformations de postes. Dans le budget annexe de l'eau, il est proposé de créer 2 postes. Nous avons également, dans ce même budget, une transformation de poste. Dans le budget annexe de l'assainissement, nous proposons de pérenniser un poste de chargé d'études eau qui était initialement créé de façon temporaire. Nous avons également dans ce budget une transformation de poste. Vous avez, mes chers collègues, l'ensemble de ces créations dans le tableau qui vous a été remis.

Le deuxième point va concerner le ratio d'avancement de grades. En effet, notre collectivité doit fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables. Pour cette année 2025, il est proposé pour la catégorie C différents pourcentages, vous avez les chiffres dans la délibération. Il est juste à préciser que le ratio qui concerne les lauréats d'examen professionnel pour l'avancement C1 vers C2 est fixé à 100 %. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

38 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEML NANTES MÉTROPOLE GESTION EQUIPEMENTS (NGE), DE LA SPL NANTES MÉTROPOLE GESTION SERVICE (NMGS) ET DU GIE NGE POUR LES ANNÉES 2018 ET SUIVANTES - INFORMATION

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 38. »

M. Affilé : « Vu l'heure, je ne vais pas vous lire tout le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vous propose de considérer que tout le monde l'ayant, bien entendu, au moins parcouru, je répondrai à toute question qui pourra être posée. En notant quand même qu'il y a 5 recommandations qui sont plutôt de nature très technique, me semble-t-il, et que globalement, on est sur des remarques à la marge. En ce qui concerne le groupe NGE – parce qu'il s'agit du groupe NGE, la société d'économie mixte –, NMGS, la SPL, et le GIE qui mutualise des moyens entre les deux, la gestion de ce groupe a été positivement saluée. Il n'y a rien de particulier, rien de préoccupant. Si vous avez des questions spécifiques, j'y répondrai avec grand plaisir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention ? On prend acte. »

39 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 39, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit d'une petite décision modificative, qui est essentiellement technique, puisque sur les crédits de paiement elle ne modifie pas l'équilibre global du budget, mais elle a été rendue nécessaire, notamment en autorisation de programme, pour intégrer l'achat des locaux de l'immeuble Polaris, dont nous allons parler dans un instant. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bravo pour l'esprit de synthèse. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. »

40 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 40, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Traditionnelle délibération sur les dispositions financières diverses. Nous avons là une convention de partenariat avec l'ONPL sur un projet d'éducation artistique et culturelle. Nous avons là des tarifs du Planétarium, que nous avons alignés sur d'autres tarifs de nos musées. Nous avons l'indemnisation de la présidence de la commission de règlement amiable, pour les opérations de travaux qui auraient causé quelques soucis à quelques entreprises ou commerçants. Nous avons un projet de la mise en œuvre de stratégie partenariale de résorption des bidonvilles, avec une demande de subvention à l'Europe au Fonds social européen + pour 2025 et 2026. C'est tout pour cette fois-ci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

41 – ADHÉSION - DÉSIGNATIONS - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 41, je dois demander à Thibaut Guiné, Rodolphe Amailland, Pascal Pras, François Prochasson et André Salaun de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'adhésions et de nominations. D'abord, nous vous proposons d'adhérer à l'association Les boîtes à vélo France qui, vous le savez peut-être, et comme son nom l'indique, est active dans le domaine de la logistique urbaine, notamment à vélo, évidemment, et pour les derniers kilomètres. Il vous est proposé d'adhérer et de nommer Thibaut Guiné pour siéger dans l'assemblée générale de l'association, et par ailleurs, à la demande de Rodolphe Amailland, de le remplacer au sein du conseil d'administration de l'office foncier Solidaire Atlantique Accession Solidaire par André Salaun. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter à main levée pour les désignations ? Il n'y a pas de demande particulière, je mets donc aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

42 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE - LANCEMENT D'UN D'APPEL D'OFFRES OUVERT

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 42, Michel Lucas. »

M. Lucas : « Travaux de réfection de voirie, c'est ce que l'on appelle le programme des opérations d'entretien et de grosses réparations, les OGR. L'accord-cadre vient à terme le 15 décembre 2025, donc il est nécessaire de refaire ce marché qui est composé en 6 lots, avec quand même une particularité : pour les lots 1 à 4, le nombre de lots attribués à une même entreprise sera limité à deux, pour le lot 6, le nombre d'attributaires sera limité à six. Néanmoins, cette délibération n'est pas complètement neutre, puisque nous délibérons sur un montant, sur l'ensemble des lots, de 55 millions d'euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. »

43 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT - CLÔTURE DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ - RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 43, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Les ZAC arrivent parfois à être clôturées, et c'est même heureux. Je vous propose d'approuver les bilans de clôture soumis par la SPL Nantes Métropole Aménagement, et de donner quitus pour l'exécution de la mission pour Malakoff Centre à Nantes, Les Courtils à Brains, la Gaudinière à La Montagne, et le Bois Cesbron à Orvault. Il s'agit également d'approuver le bilan de clôture soumis par la SEM SELA pour Erdre Active à La Chapelle-sur-Erdre, et donner quitus, etc., d'approuver également les bilans de clôture remis par la SEM Loire Océan Développement pour Océane Sud aux Sorinières, Métairie à Couëron, La Pelousière à Saint-Herblain, et toujours donner quitus, et d'approuver la suppression des zones d'aménagement et de rétablissement de la taxe d'aménagement au taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2026 pour Malakoff Centre, La Pelousière à Saint-Herblain et la Métairie à Couëron. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. »

44 – NANTES - BOULEVARD VINCENT GÂCHE : ACQUISITION AUPRÈS DE LA SCPI PFO2 REPRÉSENTÉE PAR PERIAL ASSET MANAGEMENT DE L'IMMEUBLE À USAGE DE BUREAUX LE POLARIS, CORRESPONDANT AU VOLUME 2 DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRÉ EH 45P

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 44, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit, je vous en parlais, de l'acquisition de l'immeuble à usage de bureau le Polaris, puisque le propriétaire nous a soumis la possibilité de l'acquérir. Il se trouve que cela fait tout à fait partie de notre politique visant au maximum à être propriétaires de nos locaux. Le prix à 3 607 euros du mètre carré, parking compris, est compétitif au regard du marché de l'immobilier pour du bureau récent. Le prix a été arrêté entre les parties à 23 700 000 euros, ce n'est pas tout à fait rien, auquel s'ajoutera une petite TVA résiduelle de 2,5 millions d'euros et des poussières, qui sera récupérée à travers le FCTVA. C'est une bonne opération, qui n'était pas forcément prévue mais que nous pouvons réaliser sans difficulté. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. À la demande de Laure, je n'interviendrai pas. On va s'abstenir sur la 44, et on va voter contre sur la 45. C'est pour faire gagner du temps à Laure Beslier, qui est pressée ce soir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je sens les remerciements chaleureux de Laure Beslier à vos côtés. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

45 – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL ET D'ACCUEIL DES USAGERS DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET SOLIDARITÉS DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1 RUE EUGÈNE TESSIER À NANTES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DES TRAVAUX

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 45, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je suis affreusement déçu qu'avant même que je ne la présente, on décide de voter contre. On ne pourra pas dire que ce sera à cause de mon rapport. Il s'agit de l'aménagement des espaces de travail et d'accueil du département prévention et solidarités. C'est la suite de l'opération rue Eugène Tessier de l'ancienne clinique Saint-Augustin, si ma mémoire est bonne, avec des locaux qu'il convient d'aménager conformément à la charte d'aménagement des bureaux, commune entre le CCAS de la Ville de Nantes, la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Il y en a pour quelques 8 206 565 euros TTC, avec 15 lots distincts. Je vous demande de lancer la consultation *ad hoc*, la procédure d'appel d'offres, pour faire tous les travaux nécessaires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Comme je ne veux pas que Pascal soit frustré, on a évoqué le sujet en commission très largement, et il sait de quoi je veux parler par rapport aux deux délibérations précédentes, donc on ne va pas s'étaler ce soir. N'est-ce pas, Pascal ? »

M. Bolo : « Oui, Alain. »

M^{me} la Présidente : « Après cet échange particulièrement mignon – vous me permettrez cette expression, chers Messieurs – pour finir le Conseil, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée, et notre Conseil achevé. Merci à tous. »

Le secrétaire de séance,



Abbassia HAKEM

La Présidente,



Johanna ROLLAND

Annexes

Conseil métropolitain du 4 avril 2025

Déports

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
4	Contrat Local de Santé Métropolitain - Approbation	CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)	BASSAL Aïcha
8	Transition écologique – Services Vélos – Mise en œuvre d'un service public de location et le stationnement des vélos – Lancement d'un appel d'offres ouvert – Mise en œuvre d'un service privé de vélos et trottinettes électriques en libre-service - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt	NANTES GESTION ÉQUIPEMENT (NGE)	BOULE-FOURNIER Aurélien, MARTIN Nicolas
12	Intégration tarifaire entre le réseau Naolib et le réseau Aléop en TER – Convention avec la Région des pays de la Loire, SNCF Voyageurs, SNCF voyageurs Loire Océan et la SEMITAN – Approbation	REGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
16	Campus Nantes – Nantes Université - Conventions d'objectifs et de moyens 2025-2027 – Approbation	NANTES UNIVERSITÉ	AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUZAZ Azilil, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, PASCOUAT Yves, THIRIET Richard, TRICHET Franckie,
17	Campus Nantes - Contractualisations avec les établissements d'enseignement supérieur privés - Conventions pluriannuelles 2025-2027 avec l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN-YNCREA OUEST), Audencia Group et l'École de Design Nantes Atlantique (EDNA) – Approbation	ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE	TRICHET Franckie
		AUDENCIA	GOUZAZ Azilil
18	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) – Programme de travail et subvention pour l'année 2025	AURAN	AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, BESLIER Laure, BIR Cécile, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, FOURNIER Hervé, GARNIER Laurence, GARREAU Jacques, GESSANT Marie-Cécile, GOUZAZ Azilil, GRELAUD Carole, GROLIER Patrick, GUINE Thibaut, GUITTON Jean-Sebastien, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, OGER Martine, PIAU Catherine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, SALAUN André, SCUOTTO Christelle, SEASSAU Aymeric, TRICHET Franckie, VEY Alain, VOUZELLAUD François
28	Association Nantes Saint-Nazaire Développement - Convention pluriannuelle 2025-2026 – subvention de fonctionnement 2025 - Approbation	NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT	BOLO Pascal, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, FOURNIER Hervé, GOUZAZ Azilil, LE COULM Juliette, LEMASSON Jean-Claude, OPPELT Valérie, RICHARD Guillaume, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, SALECROIX Robin, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VIALARD Louise
34	Modification des statuts de la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (SEMMINN) – Avenant n° 1 au contrat de DSP – Approbation	SEMMINN	BONAMY Delphine, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VEY Alain
36	Attribution de subventions aux tiers	ATDEC	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
41	Adhésion - Désignations – Approbation	BOITE A VELOS	GUINE Thibaut
		OFFICE FONCIER SOLIDAIRE / ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François, SALAUN André

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 4 AVRIL 2025 - Annexe 1 Subventions aux tiers											
3	N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 <i>(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)</i>	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
4	1	SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS MÉTROPOLITAINS	ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE		400 000,00 €	350 000,00 €	870 000,00 €	915 000,00 €	540 000,00 €	Nantes Métropole a défini une politique publique motrice d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements artistiques et culturels qui font rayonner l'agglomération. L'Association Culturelle de l'Eté conçoit et organise la 39ème édition du festival « Les Rendez-Vous de l'Erdre » du 25 au 31 août 2025. Le festival qui attire chaque année plus de 150 000 personnes, aura lieu dans 14 communes de la métropole et du département le long de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest (Nantes / Nort-sur-Erdre / Sucé-sur-Erdre / La Chapelle-sur-Erdre / Carquefou / Petit-Mars / Saint-Mars-du-Désert / Les Touches / Guenrouët / Blain / Drefféac / Le Gâvre / Vay / La Chevallerais / Saffré). La singularité du festival tient à la combinaison jazz et belle plaisance, dans l'espace public. De l'électro jazz au swing en passant par le blues ou le jazz contemporain, la programmation propose aussi 50% de formations musicales issues de la scène locale. Fort d'un rayonnement avéré et consolidé du festival, il est proposé un soutien de la Métropole à cette manifestation.	1_Convention 2025	3554
5	2	Rayonnement et ouverture au monde			520 000,00 €	520 000,00 €				L'Association culturelle de l'été (ACE) est à l'initiative de la fête nautique et culturelle « Débord de Loire », dont la quatrième édition se tiendra du 12 au 18 juin 2025. A l'instar de l'édition de 2023, le cœur de l'événement s'appuiera sur un rassemblement nautique d'exception avec une parade de bateaux sur l'estuaire de la Loire jusqu'à Nantes. L'ACE adossera une programmation festive à quai à Nantes, et orchestrera un programme varié de découverte du fleuve (expositions, visites...) en impliquant l'ensemble des communes et acteurs ligériens, associatifs, économiques, et culturels. Par cette initiative, et en s'inscrivant dans les suites données au Grand débat Loire, Débord de Loire concourt à la politique de développement touristique de Nantes Métropole. Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 520 000 € à l'ACE pour l'organisation de Débord de Loire 2025 (cf. convention 2024-2025 – avenant 1).	1_Avenant 1 à la Convention 2024-2025	636
6	3	Économie et Emploi Responsable	ATDEC	3 890 300 €	4 552,00 €	4 552,00 €	3 894 852,00 €	3 892 352,00 €	3 971 760,00 €	Osez Entreprendre est une action d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui s'adresse à tous les habitants des quartiers populaires, en complémentarité des dispositifs de droit commun. Suite à un appel à projets, un groupement de 6 structures a été retenu, avec lequel des conventions pluriannuelles ont été conclues pour la période 2024-2026 dont le dispositif s'appuie sur 3 axes : la sensibilisation et la détection « aller vers » (1), l'accompagnement des projets (2) et les tests d'activité (notamment la mise en marché des produits) « faire pour apprendre » (3). Dans le cadre de la convention 2024-2026, le montant proposé sur 2025 est de 4 552 € pour l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences .	Convention 2024-2026 en cours	3066
7	4	Solidarités Métropolitaines	Anef Ferrer		315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €	328 047,00 €	Il est proposé pour l'année 2025 de continuer le soutien à l'association ANEF FERRER , partenaire du fonds de solidarité logement (FSL), pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (hors sous-location et ASLL urgence), dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2026 approuvée par le conseil métropolitain du 10 février 2023 et de l'avenant approuvé par le conseil métropolitain du 8 février 2024. L'association a accompagné plus de 79 ménages en 2024 (100 en 2023) en vue de sécuriser l'accès au logement et favoriser le maintien dans celui-ci. La subvention de fonctionnement, d'un montant de 315 000 euros, proposée pour 2025, porte sur les ETP de travail social et les coûts afférents à ces actions.	Convention pluriannuelle 2023-2026	LFA – 3747 – 65 – 428 – 65748
8	5	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de NANTES « Dalby-Beau Rivage » 2025 FONCTIONNEMENT	388 084 €	46 750,00 €	46 750,00 €	434 834,00 €	1 777 242,00 €	1 600 585,00 €	Le CCAS de Nantes porte un projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement de 46 750 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (accompagnement social et gestion globale du dispositif).	Conv pluriannuelle 2024-2026 Approuvée en CM du 4/10/2024	LK
9	TOTAL					1 236 302,00 €						